



RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE ET LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU MALI EN 2022

RAPPORT PROVISOIRE



Juin 2023

Sommaire

Liste des sigles et abréviations	iv
Liste des tableaux.....	vi
Liste des graphiques	viii
Liste des figures (cartes).....	ix
AVANT PROPOS	10
RESUME	11
1 INTRODUCTION.....	16
2 CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE	18
2.1 Mesures de soutien prises par l'Etat et ses partenaires	18
2.1.1. Rappel du budget prévisionnel de la campagne agricole	18
2.1.2. Les subventions des intrants Agricoles	19
2.1.2.1. Subvention des intrants pour la production végétale (semences et engrais)	19
2.1.2.2. Subvention des intrants pour la production animale et appuis des partenaires (semences et aliments bétail).....	22
2.1.2.3. Subvention des intrants pour la production Halieutique et aquacole	23
2.1.3. Interventions d'assistance en faveur des populations vulnérables et pendant la période de soudure (Source : CSA).....	24
2.1.4. Aménagements hydro agricoles (AHA), hydrauliques pastoraux (AHP) et Infrastructures piscicoles et aquacoles	25
2.1.4.1. Aménagements hydro agricoles.....	25
2.1.4.2. Aménagements, hydrauliques et infrastructures pastoraux.....	27
2.1.4.3. Aménagements et Réalisations d'Infrastructures piscicoles et aquacoles.....	28
2.1.5. Subventions des équipements agricoles.....	28
2.2 Situation Hydro Météorologique au 31 Octobre 2022	30
2.2.1. Pluviométrie (Source Agence Nationale Mali météo)	30
2.2.2. Hydrologie : (Source Direction Nationale de l'Hydraulique DNH)	33
2.3. Situation des cultures (Source Direction Nationale de l'Agriculture)	37
2.3.1. Rythme mensuel de l'évolution des réalisations en termes d'emblavure	37
2.3.2. Situation des pertes de superficies	39
2.4. Situation acridienne et phytosanitaire.....	40
2.4.1. Situation acridienne	40
2.4.2. Situation phytosanitaire (Source : Office de Protection des Végétaux).....	40
2.5. Situation pastorale et zoo sanitaire	42
2.5.1. Situation pastorale	42
2.5.2. Situation zoo sanitaire.....	43
2.6. Situation de la pêche et de la pisciculture.....	43
3 RAPPEL DE LA METHODOLOGIE DE L'EAC, LIMITES DE L'ENQUÊTE ET QUELQUES CARACTERISQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	47
3.1. Méthodologie de l'EAC.....	47
3.2. Quelques caractéristiques des exploitations agricoles	50
3.2.1. Structure de la population agricole	50
3.2.2. Structure et situation sociodémographique des exploitations agricoles.....	51
3.2.3. Facteurs de production agricole	55
3.2.3.1. Parcelles des exploitations agricoles.....	55
3.2.3.2. Système de culture et Accès des exploitations agricoles à l'eau : Irrigation des parcelles	62
3.2.1.1. Accès aux services financiers.....	64
3.2.1.2. Utilisation de la main-d'œuvre agricole.....	69
3.2.1.3. Utilisation des intrants divers.....	71
3.2.1.1. Equipements Agricoles	73
3.2.4. Pratiques gestion durable des terres par les exploitations agricoles et producteurs	73
4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES	75
4.1. Pratique de la production des végétaux par les Exploitations Agricoles Familiales.....	75

4.2.	Réalisations de superficies et productions des céréales et leurs évolutions	76
4.2.1.	Superficies céréalières réalisées et son évolution	77
4.2.1.1.	Superficies cultivées en céréales	77
4.2.1.2.	Evolution des superficies céréalières	78
4.2.2.	Production céréalière et son évolution	80
4.2.2.1.	Production céréalière réalisées	80
4.2.2.2.	Evolutions des productions céréalières	83
4.2.3.	Bilans céréaliers et proxys caloriques	86
4.2.3.1.	Bilan céréalier	86
4.2.3.2.	Calcul des proxys caloriques par région	87
4.3.	Production et commercialisation du coton et leur évolution	87
4.3.1.	Production cotonnière et son évolution	87
4.4.	Productions des autres cultures	88
4.4.1.	Production des cultures légumineuses et oléagineuses	88
4.4.2.	Production des tubercules	90
5	PRODUCTIONS ET SANTE ANIMALES	91
5.1.	Productions animales et alimentation du bétail	91
5.1.1.	Pratique de l'élevage et espèces animales possédés	91
5.1.2.	Effectif du cheptel	94
5.1.3.	Production fourragère pour l'Alimentation du bétail	98
5.1.4.	Production de viande	99
5.1.5.	Production de lait	107
5.1.6.	Production de cuirs et peaux	108
5.1.7.	Productions avicoles	109
5.1.8.	Productions apicoles	110
5.2.	Santé animale	111
5.2.1.	Protection sanitaire du cheptel	111
5.2.2.	Surveillance épidémiologique des maladies animales	116
5.2.3.	Santé publique vétérinaire	119
6	PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET ACQUACOLES	122
6.1.	Pratique de la pêche par les exploitations agricoles familiales en 2022	122
6.2.	Production de poissons	124
6.2.1.	Situation de la production des captures	124
6.2.2.	Production aquacole	126
6.3.	Production nationale totale de poissons et son Evolution	127
6.4.	Commercialisation de poissons	128
7	SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	130
7.1.	Situation alimentaire : Approvisionnement des marches et évolution des prix des produits agricoles	130
7.1.1.	Situation des marchés	130
7.1.1.1.	Niveau d'approvisionnement des principaux marchés (Source OMA)	130
7.1.1.2.	Reconstitution des stocks et achats du PAM (Source : CSA)	131
7.1.1.3.	Flux des produits	133
7.1.2.	Evolution des prix des produits Agricoles	133
7.1.3.	Situation des termes de l'échange	140
7.2.	Situation nutritionnelle	141
7.2.1.	Situation de la malnutrition aiguë globale au niveau national et régional	141
7.2.2.	Situation de la malnutrition chronique globale au niveau national et régional	142
7.3.	Situation alimentaire : zones et populations à risque identifiées	143
7.3.1.	Zones identifiées à risque	143
7.3.2.	Population en insécurité alimentaire	144
8	DIFFICULTES MAJEURES	147
9	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	148
9.1.	Conclusions	148
9.2.	Recommandations générales	149

Liste des sigles et abréviations

SIGLES	DENOMINATIONS
AAN	Assistance alimentaire et nutritionnelle
ADR	Agence de Développement Régional
ADRS	Agence de Développement Rural de la Vallée du fleuve Sénégal
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGR,	Activités génératrices de revenus
AHA	Aménagements hydro agricoles
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture au Mali
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en l'Afrique
BIDC	Banque Internationale pour le Développement Communautaire
BSI	Budget Spécial d'Investissements
CE	Chef d'exploitation
CH	Cadre Harmonisé
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CILSS	Comité International de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
CMDT	Compagne Malienne du Développement des Textiles
CNLCP	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPS/SDR	Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSA	Conseil Supérieur de l'Agriculture
DAG	Distributions Alimentaires Gratuites
DAP	Di ammonium phosphate
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNP	Direction Nationale de la Pêche
DNPIA	Direction Nationale des Productions et des Industries Animales
DNS	Direction Nationale de la Santé
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
EAF	Exploitations agricoles Familiales
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAO	Fonds de Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEWS NET	Famine Early Warning Systems Network
GTPA	Groupe de Travail Pluri disciplinaire
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPRO	Projet Irrigation de Proximité
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
MAG	Malnutrition aigüe globale
MAM	Malnutrition aigüe modérée
MAS	Malnutrition aigüe sévère
MO	Main d'œuvre
MOF	Main d'œuvre familiale
ODRS	Office de Développement Rural de Sélingué

SIGLES	DENOMINATIONS
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
OIT	Organisation internationale du travail
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OMB	Office du Moyen Baní
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Office du Niger
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPIB	Office du Périmètre irrigué de Baguineda
OPV	Office de Protection des végétaux
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
PADEL-M,	Projet d'appui au développement de l'élevage au Mali
PAFHa,	Projet d'Appui à la Filière Halieutique et aquacole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCTCH	Plan de campagne Agricole triennal consolidé harmonisé
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDEPS,	Projet de Développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel-Mali
PDI	Populations déplacées internes
PDIRAAM	Programme De Développement Intégré des Ressources Animales et Aquacoles au Mali
PGA	Programmes d'Aménagements Gouvernementaux
PIF	Postes d'Inspection frontaliers
PIV	Périmètres irrigués villageois
PNISA	Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNR	Plan National de Réponses
PREGEC	Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
PRESA	Programme de Renforcement de la Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	Système d'Alerte Précoce
SHPA	Systèmes Hydraulique Pastorales Améliorés
SNS	Stock National de Sécurité
SPANNA	Société pour la Protection des Animaux et de la Nature
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNHCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés

Liste des tableaux

Tableau 1 : Budget prévisionnel global (en milliers de FCFA) de la campagne Agricole 2022.....	19
Tableau 2 : Prix repères des intrants agricoles subventionnés campagne agricole 2022.....	19
Tableau 3 : Semences de maïs hybride placées.....	20
Tableau 4 : effectifs des producteurs (trices) recensés et des bénéficiaires	20
Tableau 5 : Situation des engrais placés auprès des producteurs	21
Tableau 6 : Situation de l'insémination de 2020 à 2022	23
Tableau 7 : Situation des intrants piscicoles placés auprès des pêcheurs en 2022.	23
Tableau 8 : Répartition des effectifs des Infrastructures piscicoles et aquacoles par région.....	28
Tableau 9: Equipements subventionnés par l'Etat en 2022.....	29
Tableau 10 : Evolution Mensuelle comparée des semis de céréales (%)	38
Tableau 11 : Évaluation des superficies perdues par Région (Ha).....	39
Tableau 12 : Superficies prospectées, infestées et traitées par ravageur	41
Tableau 13: Répartition régionale de l'échantillon et du taux de couverture.....	49
Tableau 14 : Structure de la population agricole.....	50
Tableau 15 : Structure et démographie des exploitations agricoles	51
Tableau 16 : Répartition des exploitations agricoles selon les caractéristiques des chefs d'exploitation	53
Tableau 17 : Répartition des parcelles selon leur mode de propriété des parcelles et le genre.	56
Tableau 18 : Répartition des parcelles par région selon leur mode de propriété.....	56
Tableau 19 : Caractéristiques des parcelles par région et sexe des responsables de parcelles	57
Tableau 20 : Répartition, par région, des parcelles (%) selon le type de labour pratiqué et le sexe des responsables.	59
Tableau 21 : Répartition des parcelles selon le sexe du responsable et la culture pratiquée par région.....	61
Tableau 22: Répartition des parcelles (en %) selon le nombre de cultures présentes	62
Tableau 23: Répartition des parcelles selon le système de cultures présentes en 2022.....	62
Tableau 24 : Répartition des parcelles de cultures selon le système de culture appliquée et le sexe du responsable (secteur traditionnelle).....	64
Tableau 25 : Répartition des agriculteurs ayant accès aux services financiers selon le genre et par région	65
Tableau 26 : Répartition par région et par sexe de l'effectif de la population agricole résidente ayant contracté un crédit au cours de la campagne 2022.....	65
Tableau 27 : Taux de recours au crédit de la population agricole résidente par région et selon le genre.....	66
Tableau 28 : Montant total (F CFA) emprunté par région selon le sexe du contractuel	67
Tableau 29 : Utilisation de la main d'œuvre selon le type et les activités agricoles	70
Tableau 30 : Synthèse Mains d'œuvre agricoles 2022	71
Tableau 31 : Utilisation des fertilisants (minéraux et organiques) selon le sexe du responsable des parcelles et la région (%).	71
Tableau 32 : Taux d'utilisation des intrants selon le type d'intrant et le sexe du responsable des parcelles et la région (%).	72
Tableau 33 : Répartition de la quantité totale d'engrais organique et minéraux utilisée selon le sexe du responsable de la parcelles par région (tonne).	72
Tableau 34 : Répartition, par région, des parcelles (%) selon la pratique des activités de gestion durable des terres et le sexe des responsables de parcelles.....	73
Tableau 35 : Répartition par région, des exploitations agricoles pratiquant la production des végétaux selon le sexe des chefs d'exploitation et le type en 2022.....	76
Tableau 36 : Répartition régionale de la superficie totale des céréales (en hectares).	77
Tableau 37 : Evolution des superficies des 5 dernières années.	79
Tableau 38 : Répartition régionale de la production totale des céréales (en tonnes) en 2022	80
Tableau 39 : Productions des 5 dernières années et variations de la production de céréales de 2022 par rapport à celles des précédentes années.....	84
Tableau 40 : Bilan céréalière prévisionnel du Mali pour la campagne 2022/2023 (révisé en mars_2023).....	86
Tableau 41 : Proxys caloriques par Région (kcal / pers / jour).	87
Tableau 42 : Production, superficie et rendement de coton en 2022.....	88
Tableau 43 : Productions des cultures de rente 2022/2023 et comparaison avec celles de 2021-2022 et la moyenne des 5 dernières années.....	88
Tableau 44 : Productions des tubercules en 2022 et leurs évolutions	90
Tableau 45 : Répartition de la proportion des éleveurs bétail selon le sexe, par région.....	92
Tableau 46 : Répartition (en %) des effectifs des exploitations agricoles possédant du cheptel par région selon les espèces.....	93

Tableau 47 : Répartition par région des exploitations agricoles et des membres des exploitations possesseurs de volailles.	93
Tableau 48 : Répartition par région des exploitations agricoles possédant des volailles selon les espèces.	94
Tableau 49 : Effectifs détenus par les exploitations agricoles familiales et importance relative (%) des régions en possession du cheptel par espèce en 2022.	95
Tableau 50 : Effectif moyen de cheptel détenu par propriétaire	96
Tableau 51 : Répartition (en %) des effectifs du cheptel des exploitations agricoles par région selon les espèces et le sexe du propriétaire.	96
Tableau 52: Répartitions, par région, des exploitations pratiquant la transhumance selon le sexe du chef d'exploitation et des effectifs du bétail transhumants des exploitations agricoles par région selon les espèces et le sexe du propriétaire.	97
Tableau 53 : Importance relative (%) des régions et des espèces élevées en aviculture en 2021.....	97
Tableau 54 : Productions fourragères réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années (en hectare)	98
Tableau 55 : Bilan fourrager 2022-2023	99
Tableau 56 : Comparaison de la production de viande contrôlée réalisée en 2022 avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années	100
Tableau 57 : Répartition par région, de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations traditionnelles selon les espèces (en %)	101
Tableau 58 : Nombre d'animaux et Quantité de viandes (en kg) obtenues par région et par espèce abattue individuellement dans les exploitations traditionnelles en 2022.	102
Tableau 59 : Quantité de viandes (en kg) obtenue par espèce abattue collectivement.....	103
Tableau 60 : Quantité de viande issue des abattages collectifs selon les événements et le milieu.....	104
Tableau 61 : Quantité totale de viandes (en tonnes) obtenues par région et par espèce abattue dans les exploitations traditionnelles (individuel + collectif).....	106
Tableau 62 : Répartition de la quantité totale de lait produite par espèce et par région en tonne	107
Tableau 63 : Quantité de lait cru local collecté en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et des prévisions de 2022.....	108
Tableau 64 : Productions contrôlées de cuirs et peaux (en nbre) en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années	109
Tableau 65 : Productions avicoles (en tonne) réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années	109
Tableau 66 : Productions de miel réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années (en tonne).....	110
Tableau 67 : Proportions des propriétaires de cheptel ayant vacciné leurs effectifs en 2021 selon la région et le sexe du propriétaire.	111
Tableau 68 : Vaccinations effectuées selon les types de maladies en 2022.	113
Tableau 69 : Quantités produites de vaccins selon le type en 2022.	114
Tableau 70 : Proportions des propriétaires de bétail ayant déparasité leurs animaux en 2021 selon la région et le sexe.....	115
Tableau 71 : Déparasitage des animaux (nombre)	115
Tableau 72 : Visites de villages et de troupeaux	116
Tableau 73 : Foyers de maladies animales signalés	117
Tableau 74 : Situations du Suivi des marchés et foires hebdomadaires et des exploitations avicoles(nombre).	117
Tableau 75 : Effectif des animaux contrôlés à l'importation et à l'exportation	118
Tableau 76 : Contrôle des espèces animales en transhumance intra-Eta et interne en 2020.	119
Tableau 77 : Nombre de boutiques, foires et marchés contrôlés.....	120
Tableau 78 : Statistiques des contrôles à l'importation, l'exportation, des boutiques et marchés.	120
Tableau 79 : Inspection de viande dans les abattoirs et aires d'abattage (nombre).....	120
Tableau 80 : Contrôle des Abattages dans les centres.....	121
Tableau 81 : Répartition des exploitations et de leurs membres des exploitations qui ont pratiqué la pêche en 2022 selon le sexe, par région.	123
Tableau 82 : Répartition des membres de l'exploitation selon le sexe et la destination de la production, par région.....	125
Tableau 83 : Répartition de la production annuelle par région	125
Tableau 84 : Production de pêche de capture 2021.	126
Tableau 85: Production aquacole en tonne dans les régions 2022.	126
Tableau 86 : Production totale de poisson (tonne) réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années	127
Tableau 87: Commerce intérieur du poisson en 2022.	128

Tableau 88 : Exportations de poissons (tonnes) en 2021.	129
Tableau 89 : Evolution du Prix du bœuf Erreur ! Liaison incorrecte.	137
Tableau 90 : Evolution du Prix du Mouton.....	138
Tableau 91 : Evolution du Prix de la Chèvre	138
Tableau 92 : Situation des termes de l'échange chèvre/mil	139
Tableau 93 : Effectif estimé de la population en insécurité alimentaire de mars à mai 2023 (situation courante) par région et par phase de sévérité.	144
Tableau 94 : Effectif estimé de la population en insécurité alimentaire de mars à mai (situation projetée) par région et par phase de sévérité.....	145
Tableau 95 : Evolution du nombre de population en insécurité alimentaire	145

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la quantité d'engrais placée selon le type.	22
Graphique 2 : Evolution des réalisations annuelles et du cumul des AHA du PGA au cours des dix (10) dernières années _2013-2020.	26
Graphique 3 : Limnigrammes comparatifs de quelques stations de référence en 2022.....	36
Graphique 4 : Superficies prospectées, infectées et traitées par type de ravageurs en 2022	41
Graphique 5 : Pyramide des âges de la population Agricole.....	51
Graphique 6 : Taille démographique des exploitations Agricoles	52
Graphique 7: Effectif des exploitations Agricoles familiales pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche.	54
Graphique 8 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon leur statut	55
Graphique 9 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon la méthode de labour appliquée selon le genre des responsables de de parcelles.	58
Graphique 10 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon les cultures	60
Graphique 11 : Proportions des parcelles exploitées selon le sexe du responsable et la culture principale pratiquée sur les parcelles.	60
Graphique 12 : Répartition des parcelles lors de la campagne 2012-2013 selon le type d'association.....	61
Graphique 14 : Répartition des parcelles mises en valeur par région suivant le mode de culture en 2022	63
Graphique 13 : Répartition des parcelles mises en valeur au cours de la campagne 2022 suivant le mode de culture	63
Graphique 15 : Répartition des parcelles par région selon le système de culture.	64
Graphique 16 : Taux d'accès au crédit de la population agricole résidente par tranche d'âge et selon le genre... 67	
Graphique 17 : Répartition du montant total emprunté selon son utilisation et le sexe de l'emprunteur	68
Graphique 18 : Répartition du montant total des crédits aux producteurs Agricoles selon le sexe du contractuel et la nature du prêteur.....	69
Graphique 19 : Répartition des actifs agricoles selon le sexe.	69
Graphique 20 : Distribution du travail selon le type de main d'œuvre.	70
Graphique 21 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).....	75
Graphique 22 : Répartition spatiale de la superficie totale de céréales.	77
Graphique 23 : Répartition de la superficie de céréales selon les cultures et par région.....	77
Graphique 24 : Parts des cultures dans la superficie de céréales selon les cultures.	78
Graphique 25 : Evolution comparée des superficies des cultures	79
Graphique 26 : Parts des cultures dans la production nationale de céréales au Mali en 2021.....	81
Graphique 27 : Parts des régions dans la production céréale.	81
Graphique 29 : Production de riz irrigué selon les systèmes _2022.....	82
Graphique 28 : Part des Offices dans la production de riz irrigué en 2022.....	82
Graphique 30 : Part des Offices dans la production de riz selon le système de production	82
Graphique 31 : Comparaison du niveau de production de céréales obtenue en 2022 par rapport aux prévisions et aux objectifs du Plan de campagne harmonisé et consolidé.	83
Graphique 32 : Evolution des productions de céréales par rapport à celles des années précédentes et à la moyenne des cinq années.	84
Graphique 33 : Evolution des productions des cultures céréalières de 2017 à 2022.....	85
Graphique 34 : Evolution des productions de céréales par région de 2021 à 2022.	85
Graphique 35 : Evolution des superficies de céréales par région de 2021 à 2022.	85
Graphique 36 : Part des cultures dans la production totale de légumineuses	89

Graphique 37 : Evolution de la production des légumineuses de 2020 à 2021	89
Graphique 38 : Evolution de la superficie des légumineuses de 2020 à 2021	90
Graphique 39 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).....	91
Graphique 40 : Répartition l'effectif des éleveurs selon la région et le genre.....	92
Graphique 41 : Importance relative (%) des régions en possession du cheptel en 2022.....	95
Graphique 42 : Répartition (%) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par espèces selon les milieux.....	101
Graphique 43 : Répartition (en %) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par région et sexe du responsable selon les espèces	102
Graphique 44 : Répartition (en %) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par région et sexe du responsable selon les espèces.....	103
Graphique 46 : Production de viande totale selon le type	106
Graphique 45: Production de viande selon la source	106
Graphique 47: Proportions des propriétaires de bétail ayant vacciné leurs animaux selon les espèces	112
Graphique 48 : Maladies contre lesquelles les animaux ont été vaccinés	112
Graphique 49 : Type d'institutions prestataires des vaccinations effectuées	112
Graphique 50 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).....	122
Graphique 51: Répartition des membres des exploitations ayant pratiqué la pêche selon le sexe, par région.	124
Graphique 52 : Comparaison des niveaux de réalisations	127
Graphique 53 : Production totale de poisson par région en 2021 et 2022	128
Graphique 54 : Evolution du prix moyen national au producteur du Mil	134
Graphique 55 : Évolution du prix moyen national au producteur du Sorgho.....	134
Graphique 56 : Évolution du prix moyen national au producteur du maïs.....	135
Graphique 57 : Evolution du prix moyen national au producteur du Riz local :	135
Graphique 58 : Evolution du prix moyen national au consommateur du Mil	136
Graphique 59 : Évolution du prix moyen national au consommateur du Sorgho.....	136
Graphique 60 : Évolution du prix moyen national au consommateur du maïs	136
Graphique 61 : Evolution du prix moyen national au consommateur du Riz local :	137
Graphique 62 : Comparaison des prix du bœuf de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années	137
Graphique 63 : Comparaison des prix du mouton de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années	138
Graphique 64 : Comparaison des prix de la chèvre de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années	139
Graphique 65 : Evolution Termes de l'échange chèvre/céréales	140
Graphique 66 : Evolution des termes de l'échange chèvre /céréale	140
Graphique 67 : Evolution du nombre de zones en insécurité alimentaire	146
Graphique 68 : Evolution du nombre de zones en insécurité alimentaire	146

Liste des figures (cartes)

Figure 1: cartes des anomalies	37
Figure 3: Situation projetée : Nov. 22 à Mai 23	141
Figure 2 : Situation actuelle : juin - octobre 2022.....	141
Figure 4 : Situation actuelle : juin - octobre 2022.....	142
Figure 5: Carte des zones en insécurité alimentaire :	143

AVANT PROPOS

Ce rapport qui s'appuie sur le système d'information sur la campagne agropastorale est constitué des résultats de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre du plan de campagne agricole 2022. Il a pour objet la diffusion régulière de l'information agricole à tous les niveaux.

Il est le fruit du travail d'une équipe composée d'experts nationaux (CPS/SDR, DNA, DNPIA, DNSV, DNP, CSA, OPV, CNLCP, OMA ; ODR et INSTAT, SAP, FAO, PAM et FEWS NET), régionaux (CILSS/FEWS NET) spécialisés dans le suivi de la campagne agricole et des indicateurs socio-économiques.

Il a été élaboré en trois (3) étapes :

- Exploitation des données de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022 ;
- Collecte d'informations auprès des structures techniques chargées du suivi de la campagne agro pastorale et de la situation alimentaire/nutritionnelle (Directions centrales du SDR, Mali Météo, DNHE, Direction Nationale de la Santé) ;
- Exploitation des résultats du cadre harmonisé alimenté par l'Enquête Nationale de sécurité alimentaire/nutritionnelle qui détermine les zones vulnérables.

RESUME

La campagne agricole 2022/2023 a démarré dans des conditions socio-économiques globalement difficiles marquées par :

- ✓ Un approvisionnement suffisant des principaux marchés en denrées alimentaires de base (mil, sorgho, maïs, riz, sucre, lait, huile, ...) avec toutefois des disponibilités faibles par rapport celles de 2021 (riz et maïs) voire inexistantes pour le mil et le sorgho en plusieurs endroits du pays ;
- ✓ Une hausse considérable des prix de céréales comparativement à ceux de l'année précédente et à la moyenne des cinq dernières années ;
- ✓ L'épuisement précoce des réserves alimentaires familiales (stocks paysans) dans les zones déficitaires et les quantités jugées faibles à moyennes dans les grandes zones de production ;
- ✓ La hausse considérable du prix des hydrocarbures, des intrants agricoles et du transport comme conséquences de la crise Russo-Ukrainienne ;
- ✓ La persistance de l'insécurité civile dans certaines zones du centre et du nord du pays provoquant des déplacements inhabituels de populations, des enlèvements de bétail (particulièrement dans la région de Ménaka) et de perturbation des circuits commerciaux ;
- ✓ La faible disponibilité des engrais subventionnés et le retard dans l'approvisionnement des producteurs ;

Cependant, l'on a enregistré quelques facteurs positifs, entre autres :

- ✓ Une légère amélioration de la disponibilité de la main d'œuvre locale suite au retour des bras valides des placers et des centres urbains ;
- ✓ Une reprise effective de la culture du coton avec un prix incitateur (285FCFA/kg) ;
- ✓ De nombreux appuis de la part de l'Etat et de ses partenaires (PAM, HCR, CICR, ONG, ...) effectués en vue de l'atteinte des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires du pays, à savoir : la subvention des intrants (semences et engrais), les aménagements hydro agricoles, la formation et l'appui conseil, les appuis en nature (vivres et non vivres) et en cash (argent) en faveur des populations vulnérables et de certains producteurs Agricoles pendant la période de soudure agro-pastorale Ces assistances alimentaires ont contribué à améliorer les conditions de sécurité alimentaire des ménages vulnérables.
- ✓ Des conditions agro climatiques favorables.

Sur le plan conditions agro climatique, la campagne Agricole 2022 a été caractérisée par une pluviométrie jugée globalement suffisante pour les besoins des cultures et pâturages et les activités de pêche.

Ainsi, la situation pluviométrique de la campagne agricole 2022, a été caractérisée par une installation précoce des pluies, une fin tardive avec une bonne répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Le cumul pluviométrique du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 a varié entre 1518,5 mm à Yanfolila et 58 mm à Taoudénit. Ce cumul est supérieur à celui de 2021 dans l'ensemble pour la même période. Il est également supérieur à la moyenne des cinq dernières années (2017 à 2021) sauf dans les localités de Tombouctou, Ansongo et Tessalit où il a été légèrement inférieur. Comparé à la normale climatologique (1981-2010), les quantités de pluies enregistrées ont été normales à excédentaires (Source, MALI-METE0 2022).

La situation hydrologique a été marquée par : (i) la baisse de niveau sur tous les cours d'eau de Mai à la deuxième décade de juin 2022 avec de légères montées souvent observées sur le Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango suite aux eaux turbinées du Barrage de Selingué ; (ii) la

poursuite du déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali du mois de Mai au 20 Juin ; et (iii) l'amorce du remplissage de la retenue de Sélingué pendant la 2^{em} décade de Juin, et celui de Manantali pendant la troisième décade de Juillet.

Dans l'ensemble, ces conditions ont été favorables au développement des cultures dans toutes les zones agricoles du pays à la faveur des pluies régulières qui ont été enregistrées tout au long de la campagne agricole. Les semis ont commencé pour les cultures pluviales vers la fin mai à juin dans la zone Sud (Sikasso, Sud de Kayes, Koulikoro et de Ségou), de la mi-juin à juillet pour le reste du pays. Ils se sont poursuivis partout pour les différentes spéculations jusqu'en fin juillet voire début août. La superficie totale emblavée, toutes céréales confondues, est estimée à **6 186 779 ha**, soit **102,1%** des objectifs du plan de campagne (**6 061 726 ha**). Cependant, des pertes de superficies (151 913 ha) suite aux inondations, à la sécheresse et aux abandons de champs ont été constatés. Les plus importantes par noyade sont constatées dans les régions de Ségou (Bla et San) et Mopti (Djenné et Mopti) alors que des abandons de superficies sont constatés dans les régions de Mopti, Bandiagara, Douentza, Gao (Ansongo et Ménaka), San, Ségou, Koulikoro et Koutiala à cause de la persistance de l'insécurité.

A la faveur des bonnes conditions agro climatiques, les rendements sont dans l'ensemble moyens à bons pour le mil et le sorgho ainsi que pour les légumineuses (arachide, niébé, sésame, soja) et moyens pour le riz et le maïs. Toutefois il a été noté une insuffisance de fertilisant liée à des difficultés d'accès aux engrais minéraux (insuffisance des quantités subventionnées, retard dans l'approvisionnement auprès des producteurs, et prix élevés des engrais sur les marchés). Ce déficit dans l'apport des engrais minéraux aurait affecté les rendements du maïs et du riz irrigué. Par ailleurs, la situation du Criquet pèlerin est restée calme durant la campagne agricole. La situation phytosanitaire a été émaillée par des infestations des piqueurs suceurs jassides sur les cotonniers, dans plusieurs zones de production agricole du pays, qui ont impacté négativement les rendements du coton. Pour les autres nuisibles de cultures, la situation phytosanitaire est restée moins préoccupante malgré les quelques cas infestations de nuisibles observées çà et là sans dégâts majeurs.

Les conditions générales d'élevage sont bonnes à moyennes ; elles étaient bien fournies au sortir de cette saison d'hivernage à la faveur de la bonne pluviométrie. Ainsi, la biomasse fourragère et les points d'eau ont atteint leurs niveaux maximums en fin septembre, date à laquelle, les graminées sont devenues plus fibreuses et nutritives particulièrement dans la zone sahéenne du pays. Au regard des conditions d'élevage, favorables à une alimentation adéquate du bétail et des perspectives de faible pression de la part des troupeaux des pays voisins, les animaux connaîtront une soudure pastorale normale dans le pays.

La mauvaise pluviométrie et la faible crue de la campagne précédente 2021 ont été défavorables aux conditions de reproduction des poissons cette année. Les frayères ont été insuffisamment inondées en 2022 ce qui a impacté le recrutement de nouveaux juvéniles jugé faible. L'insécurité également a rendu difficile l'accès aux pêcheries dans beaucoup de localités et a contribué à réduire les captures.

Sur le plan production agricole, la campagne agricole est jugée moyenne à bonne avec ...

➤ ***des productions végétales jugées moyennes à bonnes dans l'ensemble :***

La production de céréales, estimée à **10 098 303 tonnes**, est issue essentiellement du secteur traditionnel (88,48%) contre 11,57% pour le secteur moderne (offices et agences). Elle est composée à 36,96 % de maïs et 28,53% de riz, et respectivement à 18,15% et 15,67% de mil et de sorgho. Elle est concentrée dans les régions de Sikasso (**36%**), Ségou (**21%**) et Koulikoro (**19%**), avec un total d'environ 76% de la production céréalière nationale. Ce niveau de

production céréalière obtenu, renforcé par les importations et les aides alimentaires donne une disponibilité céréalière apparente attendue par habitant estimée à **355,83 kg/habitant/an** contre **318,38 kg/habitant/an en 2021**. Il est supérieur à celui de l'année dernière de **14,5%** et à la moyenne des cinq dernières années (2017-2021) de **2,9%**. La hausse de la production de céréales, qui est essentiellement liée à celles des productions du mil/sorgho et du riz, s'expliquerait le faible niveau des productions de la campagne 2021 et aussi par l'extension des superficies emblavées cette année. La superficie totale cultivée en céréales au titre de la campagne 2021, estimée à **6 186 779 ha** en hausse de **1,1%** par rapport à celle (**6 119 137 ha**) de la campagne précédente 2021 et de **3,6%** par rapport à la moyenne (**5 970 049 ha**) des cinq dernières années (2017-2023). La hausse des emblavures totales de céréales, par rapport à la campagne passée, est imputable en grande partie au sorgho et au riz avec respectivement **6,4%** et **4,6%** de hausse. En effet, les cultures semblent avoir bénéficiés de la prolongation des périodes de semis et de l'apport des nouveaux aménagements. Aussi, le sorgho a tiré profit des superficies du maïs qui a enregistré une baisse de **5,4%** suite à des difficultés d'accès aux intrants observées cette campagne.

S'agissant des autres cultures, les légumineuses, exception faite du niébé, ont enregistré chacune une hausse de production par rapport 2021 se présentant comme suit : **20,35%** pour l'arachide ; **45,77%** pour le voandzou ; **28,3%** pour le sésame ; et **7,9%** pour le soja. Ces hausses de productions seraient imputables à la bonne pluviométrie et aussi au fait que certains producteurs, face aux difficultés d'approvisionnement en intrants, se sont rabattus sur la culture des légumineuses. A ceci il faut noter l'impact de programme spécial auquel est soumis le soja. Pour le coton, une baisse de la production de **31,7%** (**526 000 tonnes** en 2022 contre **770 120 tonnes** en 2021) est observée en 2022 suite à la flambée des prix des intrants agricoles sur le marché mondial (impact de la guerre en Ukraine), à l'embargo imposé au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA de janvier à juillet 2022, privant le Mali de l'accès aux principaux ports d'approvisionnement du pays et l'attaque de *Jacobiella fascialis* sur le cotonnier. Les tubercules ont enregistré une hausse de production de **5,41%** par rapport à la campagne suite à la bonne pluviométrie enregistrée.

➤ ***des productions animales, moyennes dans l'ensemble ...***

La production totale de viande est estimée à **163 294,44 tonnes** dont **53,86%** de viande contrôlée et **46,14%** de viande non contrôlée issue des abattages familiaux et communautaires. Comparée à la campagne précédente (**165 113,13 tonnes**) la production de viande a enregistré une baisse de **1,1%**. La diminution constatée s'explique d'une part par les prix élevés des animaux, de l'aliment bétail et la perturbation de certains marchés du fait de l'insécurité.

La quantité de cuirs et peaux produite dans les différents centres d'abattage du pays est estimée à **505 944 pièces** de cuirs verts et **1 335 059 pièces** de peaux.

Excepté le miel et la production de poules, toutes les autres productions sont supérieures celles de la campagne passée et à la moyenne des 5 dernières années. Ces hausses sont imputables aux bonnes conditions d'élevage observées cette campagne et aussi aux différents appuis de l'Etat et ses partenaires à l'endroit des éleveurs. Toutefois, par rapport à 2021, on note des baisses de la production de poules et de miel de **9,45%**.

➤ ***une santé animale et une santé publique vétérinaire restées satisfaisante suite à l'amélioration des actions combinées en matière de lutte contre les maladies animales (prévention, traitement, contrôle, etc...)***

La situation zoo-sanitaire est relativement calme dans l'ensemble. La campagne de vaccination s'est poursuivie de façon typique partout à travers le pays.

Les réalisations en termes de vaccination ont porté, toutes espèces confondues, sur : **45 501 473 animaux** vaccinés sur une prévision de **72 339 258 têtes**, soit un taux de réalisation d'environ **62,9%**. Les réalisations de vaccination sont inférieures à celles de 2021 (71 831 468 têtes).

Les principales maladies visées ont été : la maladie de Newcastle, les maladies aviaires, la peste des petits ruminants la péripneumonie contagieuse bovine, les pasteurelloses, les charbons.

➤ *des productions halieutiques et aquacoles jugées satisfaisantes dans l'ensemble malgré le contexte d'insécurité résiduelle croissante*

La production totale de poissons est estimée à 110 366 tonnes (*dont 101 614 tonnes de poisson de capture et 8 487 tonnes de poisson de pisciculture*) sur une prévision totale de 113 265 tonnes, soit un taux de réalisation de 107%. Elle est inférieure à celle de 2021 qui était de 120 855 tonnes, et à la moyenne des cinq dernières années (112 850 tonnes). Cette baisse est due à la diminution de la production halieutique (pêche de capture) fortement influencée par les paramètres climatiques en passant de 112 368 tonnes en 2021 à 101 614 tonnes en 2022.

Il est à signaler que les activités agropastorales du pays ont été conduites par une population agricole estimée à **18 035 981 habitants** composée à 53,1 % d'hommes et **46,9 %** de femmes. Elle est très jeune avec 47,3 % de moins de 15 ans et 35,1% de 15 à 39 ans soit plus de 80% de la population agricole à moins de 40 ans. La population agricole résidente est de 17 159 408 habitants dont 47,1% de sexe féminin. Cette population agricole est regroupée au sein de **1 614 917** exploitations Agricoles, majoritairement dirigées par des hommes, seulement 3,9% d'entre elles ont un chef de sexe féminin. Elles sont constituées essentiellement d'exploitations Agro-éleveurs (**68%**) des Exploitations agriculteurs purs (17%), éleveurs purs (9,8%), de pêcheurs purs (0,2%), _ agro- pêcheurs (1,4%), agro-éleveurs pêcheurs (1,1%) et éleveurs pêcheurs (0,3%). Les hommes et les femmes de ces différents types d'exploitations, participent tous à des proportions élevées aux travaux agricoles.

Ainsi, pour la production Agricole, ils disposent des matériels et équipements agricoles. Cependant, le sous équipement reste important avec seulement **42,5%** des exploitations disposant au moins d'un équipement complet en attelage. Aussi, ils font recours aux services financiers avec un taux d'accès de 58,67%. Cette proportion est de 51,43% pour les hommes agriculteurs contre seulement 7,23% des femmes. Le nombre de femmes bénéficiaires de crédit représente 10% de l'ensemble des contractants contre 90% pour les hommes. La faible présence des femmes s'expliquerait surtout par leurs moyens limités à répondre aux exigences et relever les défis liés aux transactions économiques.

Sur le plan alimentaire et nutritionnelle,

Les marchés céréaliers sont suffisamment approvisionnés en céréales locale et autres grâce aux bonnes productions agricoles. L'offre sur les marchés est appréciée supérieure à celle de l'année dernière à la même période en raison, d'une part, de la relative bonne disponibilité de céréales, et d'autre part, d'une demande plus forte. Comparée à une année moyenne, l'offre est semblable à l'exception de celles du maïs et du riz qui sont en baisse en raison de la baisse des rendements consécutive aux difficultés d'accès aux engrais chimiques lors de la campagne écoulée. Les demandes des céréales sont faibles au niveau des communautés rurales en raison de l'existence d'une disponibilité de céréalière moyenne à importante. Quant aux demandes institutionnelles, elles sont plus importantes que celles d'une année normale en raison de l'épuisement des stocks en fin de l'année alimentaire écoulée.

Les prix des céréales de base en janvier 2023 par rapport au mois passé sont presque stables dans l'ensemble sur les marchés des capitales régionales. Par rapport à la moyenne quinquennale, les prix des céréales de base restent nettement supérieurs sur tous les marchés. Ces niveaux de prix réduisent l'accès adéquat des ménages pauvres aux denrées. Quant aux

denrées importées, elles restent disponibles de façon suffisante en dépit des effets de l'insécurité. Leurs prix restent supérieurs à la moyenne en dépit des facilités fiscales accordées par le Gouvernement en raison de la conjoncture économique mondiale marquée par une inflation. Les prix des animaux, élevés se maintiendront à la faveur des bonnes conditions d'élevage qui sont constatées à travers le pays. D'une manière générale, les prix évolueront dans des fourchettes proches de la normale ou légèrement supérieurs. Toutefois, dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, les prix des animaux sont en baisse à cause de la persistance de l'insécurité, caractérisée par des vols/enlèvements de bétail.

La situation alimentaire est globalement bonne dans le pays exceptées les zones d'insécurité où elle demeure difficile. Les populations identifiées en insécurité alimentaire et nutritionnelle au cours de l'exercice du cadre harmonisé de novembre 2022 ont bénéficié des distributions alimentaires gratuites, des cash transferts et des coupons alimentaires de la part du Gouvernement et de ses partenaires. Ces actions ont atténué les difficultés de ces populations vulnérables. Cependant, l'exercice du cadre harmonisé (CH) de mars 2023 à identifier : (i) en situation courante (**mars à mai 2023**) 39 054 personnes soit 0,18% de la population totale en urgence, 721 833 personnes soit 3,24% en phase crise et 2 915 871 personnes soit 13,08% en phase sous pression. ; et (ii) en situation projetée (juin à août 2023), 2 507 personnes soit 0,01% de la population totale du pays en catastrophe ; 76 234 personnes soit 0,34% en urgence, 1 183 337 personnes soit 5,31% en crise et 4 090 567 personnes soit 18,35% en phase sous pression. Ainsi, le nombre total de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle a diminué par rapport aux derniers CH aussi bien en période courante qu'en projetée. Cette situation est due au comportement des campagnes agropastorales. Plus la campagne est bonne le nombre de personnes en IAN diminue.

1 INTRODUCTION

Le présent document porte sur les résultats définitifs de la campagne agro- sylvo- pastorale 2022. Il s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé (PCTCH_2021-2023) au titre de l'année 2022 et a pour objet la diffusion régulière de l'information agricole à tous les niveaux et particulièrement au niveau du centre de prise de décision de l'Etat, du Comité Inter Etas de Lutte contre la Sècheresse au Sahel (CILSS), des organisations sous régionales et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Il est à signaler que le plan triennal de campagne Agricole consolidé harmonisé 2021- 2023 bâti selon l'architecture du Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025), instrument de mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole (PDA), est un cadre de planification nationale au sens large qui couvre les activités de développement Agricole et prend en compte les interventions de l'ensemble des structures publiques, des collectivités, de la profession Agricole, des partenaires techniques et financiers et des Organisations non Gouvernementales nationales et internationales sur le territoire National. Il fédère également l'ensemble des projets et programmes actuels et futurs dans le secteur tout en prenant en compte les besoins de fonctionnement et d'investissements.

Le système d'information basé essentiellement sur les résultats de l'enquête Agricole de Conjoncture (EAC) comporte aussi des données de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre du plan de campagne (DNA, Offices et compagnies ; Mali Météo, DNH, SAP, CSA, OMA, DNPIA, DNSV, OPV, CNLCP...) et de la situation nutritionnelle (DNS).

Il faut rappeler que les productions Agricoles sont évaluées à travers le dispositif de l'enquête agricole de conjoncture (EAC), mis en place depuis plus de 40 ans, pour produire les informations détaillées sur les productions et les caractéristiques des exploitations Agricoles. Ce dispositif est basé sur une méthodologie harmonisée, utilisée dans les 17 pays membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Mali, Liberia, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Tchad, Cap Vert) du Comité Inter Etat de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Ainsi, on note en résumé que l'EAC, instrument de mesure des productions au niveau du CILSS repose sur une méthodologie scientifique bien élaborée. Au plan institutionnel, la mise en œuvre du dispositif est assurée par la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR) en collaboration avec la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA) et la Direction Nationale de la Pêche avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) et leurs structures déconcentrées.

Le présent document comprend deux (02) grandes parties : une première partie relative au déroulement de la campagne et une seconde partie relative à l'analyse des résultats de la campagne. La première partie traite des conditions dans lesquelles s'est déroulée la campagne (soutien à la production, pluviométrie, hydrologie, développement des cultures, situation acridienne et phytosanitaire, situation pastorale, halieutique et aquacole, santé animale etc...). La deuxième fait l'analyse des caractéristiques des exploitations agricoles et des de leurs productions Agricoles (productions végétales, animales, halieutiques et aquacoles), de la situation des marchés et de la situation alimentaire et nutritionnelle.

**PREMIERE PARTIE :
CONDITIONS DE DEROULEMENT
DE LA CAMPAGNE 2022**

2 CONDITIONS DE DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

La campagne Agricole 2022 s'est déroulée dans des conditions socioéconomiques marquées par :

- la poursuite des appuis de l'Etat et de ses partenaires dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires du pays (la subvention des besoins en intrants de plus de 21 milles tonnes d'engrais minéraux et 71 332 tonnes d'engrais organiques , subvention d'équipements agricoles, la réalisation des aménagements hydro agricoles et mise en exploitation des 7 433 ha aménagés en 2021.
- une nette détérioration de la situation sécuritaire du pays avec des conséquences incommensurables sur la situation alimentaire nutritionnelle et les déplacements de populations ;
- une situation agro climatique caractérisée par un retard de démarrage des précipitations d'une à deux semaines, des séquences sèches observées en juin-juillet dans la majeure partie des zones agro-écologiques du pays ;
- une crue tardive marquée par un retard dans le démarrage du remplissage des retenues de Sélingué et Manantali ;
- d'importantes quantités de pluies enregistrées à travers le pays provoquant des inondations ou des submersions prolongées de parcelles cultivées ;
- une franche montée du niveau d'eau de la plupart des cours d'eau engendrant également des inondations localisées à travers le pays avec perte de superficies cultivées et de moyens de production ;
- une situation phytosanitaire globalement calme et sous contrôle pour tous les ravageurs. les attaques de la chenille légionnaire d'automne sur le maïs et des oiseaux granivores ont été les plus importantes mais sans incidence majeure sur les cultures en raison des interventions promptes des services de protection des végétaux ;
- des conditions d'élevage globalement moyennes à déficitaires ;
- des conditions hydrographiques et pluviométriques favorables pour les activités halieutiques et aquacoles.

2.1 Mesures de soutien prises par l'Etat et ses partenaires

Dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires du pays, des appuis au secteur Agricole ont été effectués par le Gouvernement et ses partenaires à travers le renforcement des moyens de productions par le financement du plan de campagne agricole.

2.1.1. Rappel du budget prévisionnel de la campagne agricole

Le budget prévisionnel global du plan de campagne Agricole Harmonisé et Consolidé du secteur Agricole 2022 soumis à l'approbation de la 14ème Session du Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA) se chiffre à **456 020 179 000 FCFA** dont **176 227 179 000 FCFA**, soit **38,64% du budget total** pour l'Etat. La contribution des partenaires est évaluée à **76 746 000 000 FCFA** (soit **16,83%**) et celle des producteurs **203 047 000 000 FCFA**, (soit **44,53%**). Ce montant prévisionnel de la campagne 2022 est en hausse de 1,5% environ par rapport à celui de la campagne précédente évalué à **312 661 343 000 FCFA**.

Tableau 1 : Budget prévisionnel global (en milliers de FCFA) de la campagne Agricole 2022.

Désignation	Montant	Contribution de l'Etat	Contribution producteurs	Contribution des partenaires		
				Prêt	Subvention	Total
Personnel	11 969 620	11 969 620	-	-	-	-
Biens et Services	11 436 368	11 436 368	-	-	-	-
Transferts et Subventions	238 498 243	35 451 243	203 047 000	-	-	-
Investissement	194 115 948	117 369 948	-	35 330 000	41 416 000	76 746 000
Total	456 020 179	176 227 179	203 047 000	35 330 000	41 416 000	76 746 000

Source : DPPD-PAP 2022-2024

Le montant de la subvention des intrants et équipements Agricoles se chiffre à 22 500 000 000 FCFA réparti comme suit :

- **Sous-secteur agriculture :**
 - Appui au monde rural : 15 600 000 000 FCFA ;
 - Aménagement et équipement rural : 3 900 000 000 FCFA.
- **Sous-secteur Elevage et pêche :**
 - 3 000 000 000 FCFA.

Les actions de renforcement des moyens de productions ont porté sur la mise en place des intrants et des équipements agricoles à des prix subventionnés et la réalisation des aménagements hydro agricoles. A ces efforts il faut ajouter l'appui de l'Etat au Programme de Pluies provoquées, l'appui conseil et l'assistance en faveur des populations vulnérables pendant la période de soudure (CSA).

2.1.2. Les subventions des intrants Agricoles

Au titre de la campagne agricole 2022, l'Etat a accordé une subvention, en appui à la production Agricole, de **17 milliards FCFA** ne couvrant que 12% des besoins contre 15,6 milliards en 2021 pour une couverture de 34% des besoins en engrais. :

- **20 915 357 000 FCFA** pour les productions végétales (74,6% pour l'appui au monde rural, soit 15,6 milliards de FCFA et 25,4% pour les aménagements et équipements agricoles) ;
- **296 543 200 FCFA** pour les productions animales et les productions halieutiques et aquacoles.

2.1.2.1. Subvention des intrants pour la production végétale (semences et engrais)

Prix repères des intrants agricoles subventionnés

Tableau 2 : Prix repères des intrants agricoles subventionnés campagne agricole 2022

Types d'engrais	2021			2022		
	Prix repère (FCFA)	Parts producteurs (FCFA)	Part de l'Etat (FCFA)	Prix repère (FCFA)	Parts producteurs (FCFA)	Part de l'Etat (FCFA)
DAP (sacs)	19 750	11 000	8 750	42 375	12 500	29 875
UREE (sacs)	16 750	11 000	5 750	33 750	12 500	21 250
NPK Sacs)	19 800	11 000	8 800	32 500	12 500	20 000
ORGANIQUE (sacs)	7 000	3 750	3 250	5 500	2 500	3 000
Semence maïs hybride	150 000	75 000	75 000	150 000	75 000	75 000

Source : DNA

Le prix de cession des engrais minéraux subventionnés aux producteurs, est passé de 11.000 FCFA le sac de 50 kg en 2021 à 12 500 F CFA le sac de 50 kg en 2022, soit une hausse de 13,6%. Il en est de même pour la part de l'Etat qui a fortement augmenté par rapport à 2021 (respectivement, 241%,

270% et 127% pour le DAP, Urée et NPK). Cette situation s'explique par une flambée sans précédent du prix des engrais sur les marchés national et international.

Pour les engrais organiques, le prix subventionné est passé de 3 750 FCFA le sac de 50 kg à 2 400 FCFA le sac de 50 kg, soit une diminution de 38,46%.

Mise en place des intrants agricoles subventionnés

Mise en place des semences

Chaque année, l'Etat et ses partenaires mettent à la disposition des producteurs des semences de maïs hybride en appui à la campagne agricole. Au titre de la campagne 2022, il a été enregistré un placement de semences de maïs hybride de **24,376 tonnes** sur une prévision de 66 tonnes, soit un taux de réalisation des objectifs de placement de 36,9%. (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Semences de maïs hybride placées.

Campagnes	Objectifs ou besoins (tonnes)	Mise en place ou Réalisations (tonnes)	Taux de réalisation (%)
2018	200	124,68	62,3%
2019	252	17,9	7,1%
2020	328	0	0%
2021	309	21	6,8%
2022	66	24,376	36,9%

Source : CPS/SDR, à partir des données DNA.

Au cours des cinq dernières années, si on observe une augmentation constante des objectifs de placement des semences de maïs hybride, les réalisations quant à elles enregistrent des baisses à la même période. Cette situation pourrait s'expliquer par l'installation tardive de la pluie, associée à la faible disponibilité des semences importées et la faible information de l'existence des hybrides locales.

Mise en place des engrais subventionnés

Pour la campagne 2022, la distribution des engrais subventionnés a été effectuée sur la base des autorisations d'achat qui sont délivrées aux producteurs à travers une commission mise en place dans chaque arrondissement sur décision des autorités administratives.

○ **Bénéficiaires de la subvention des engrais**

Au cours de la campagne Agricole 2022, dans le cadre de la subvention des intrants 1 113 437 producteurs(trices), dont 214 140 femmes (soit 19%) ont été recensés. Le tableau donne la répartition des producteurs(trices) recensés selon les cultures.

Tableau 4 : effectifs des producteurs (trices) recensés et des bénéficiaires

Cultures	Exploitants(es) recensés			Exploitants(es) bénéficiaires		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Riz	511 048	165 959	677 007	211 123	10 911	222 034
Maïs	264 690	27 822	292 512	51 161	1 820	52 981
Mil	79 903	13 520	93 423	36 358	13 520	49 878
Sorgho	43 154	7 341	50 495	7 547	1 175	8 722
Total	898 795	214 642	1 113 437	306 189	27 426	333 615

Source : CPS/SDR, à partir des données DNA et CMDT.

Sur ce nombre de producteurs(trices) recensés, l'opération de mise en place des engrais subventionnés a touché 333 615 exploitants(es) agricoles (soit 29,96%). Parmi ceux-ci, les femmes représentent 12,78% avec un effectif de 27 426 personnes.

On note dans l'ensemble, une diminution du nombre de bénéficiaires par rapport à celui de la campagne précédente (468 217 producteurs/trices, dont 275 858 femmes, soit 40,19% des recensés en 2021). Cette baisse du nombre de bénéficiaires est fonction du montant de la subvention qui a aussi diminué cette campagne.

En zone CMDT, les exploitations bénéficiaires de la subvention des intrants en 2022 sont au nombre de 217 313 en 2022 contre 212 526 en 2021, soit une augmentation de 2,25%.

○ *Quantité d'engrais mise en place auprès des producteurs*

Le placement des engrais auprès des producteurs au titre de la campagne 2022 a porté sur : l'urée, le DAP et les NPK. Le tableau ci-dessous donne la situation de placement des engrais selon les structures.

Tableau 5 : Situation des engrais placés auprès des producteurs

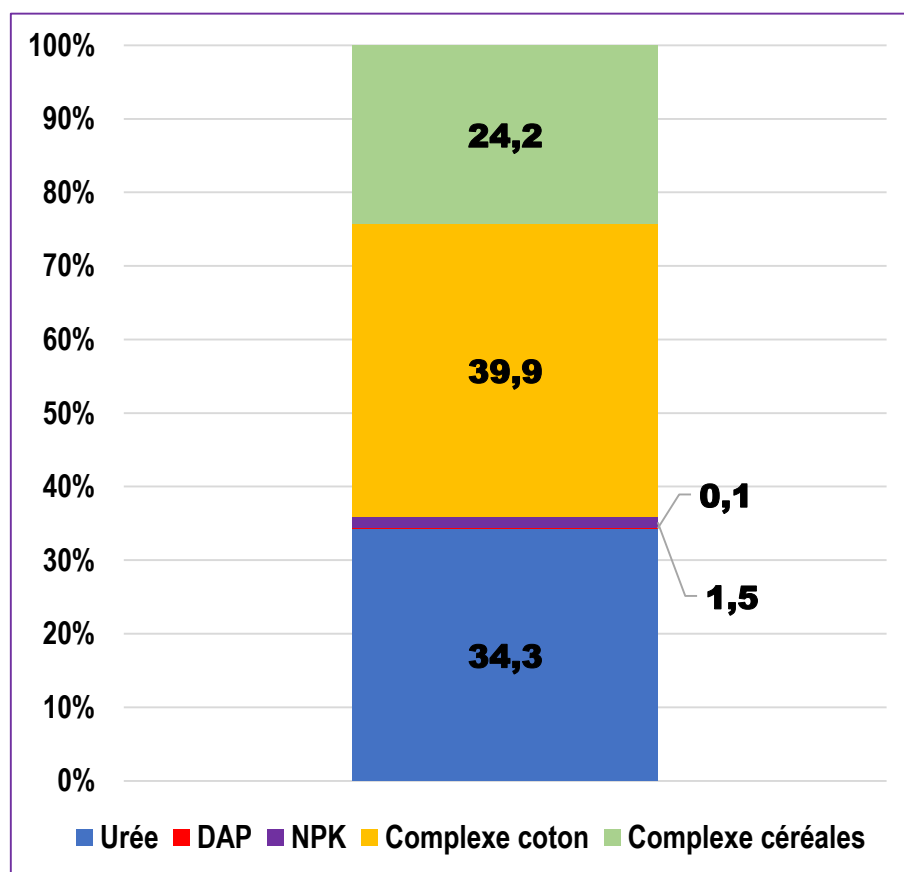
Cultures	Quantités d'engrais minéraux (tonnes)						Engrais organiques (tonnes)		
	Urée	DAP	NPK	Complexe coton	Complexe céréales	Total	E O	Ovalis	Total
Objectifs	10 120	1 271	4 250	-	-	15 641	154 383	50	154 433
Objectifs Actualisés	117 793	349	3 759	114 000	59 400	295 301	104 618	38	104 656
Zones DRA, Offices/ Agence	20 393	349	3 759	-	-	24 501	104 618	38	104 656
Zone CMDT	97 400	-	-	114 000	59 400	270 800	-	-	-
Réalisations 2022	74 188	207	3 305	86 259	52 435	216 394	71 307	25	71 332
Zones DRA, Offices/ Agence	18 309	207	3 305	-	-	21 821	71 307	25	71 332
Zone CMDT	55 879	-	-	86 259	52 435	194 573	-	-	-
Taux de Réalisation (%)	63,0	59,3	87,9	75,7	88,3	73,3	68,2	66,8	68,2
Zones DRA, Offices/ Agence	89,8	59,3	87,9	-	-	89,1	68,2	66,8	68,2
Zone CMDT	57,4	-	-	75,7	88,3	71,9	-	-	-
Rappel réalisations 2021	141 640	17 007	26 767	129 613	54 157	369 184	12 790	-	12 790
Zones DRA, Offices/ Agence	35 968	17 007	26 767	-	-	79 742	12 790	-	12 790
Zone CMDT	105 672	-	-	129 613	54 157		-	-	-
% par rapport à 2021	-47,6	-98,8	-87,7	-33,4	-3,2	-41,4	457,5	-	457,7
Zones DRA, Offices/ Agence	-49,1	-98,8	-87,7			-72,6	457,5		457,7
Zone CMDT	-47,1			-33,4	-3,2				

Source : CPS/SDR, à partir des données DNA et CMDT

Sur une prévision de **295 301 tonnes** d'engrais minéraux subventionnés, la quantité placée auprès des producteurs est de **216 394 tonnes** (dont 21 821 tonnes en zones DRA-Offices-agences et 194 573 tonnes en zone CMDT), soit 73,3% de réalisation. La non-atteinte des objectifs de mise en place des engrais minéraux est due aux difficultés d'approvisionnement des producteurs en engrais subventionnés à temps. Toutefois, comparée à celle de la campagne précédente (**369 184 tonnes avec 85,22 % de réalisation**), la quantité d'engrais placée en 2022 est en diminution. Cette baisse s'expliquerait par le faible niveau de subventions accordées en 2022.

Les graphiques ci-dessous donne la répartition des quantités d'engrais placées selon le type et les cultures.

Graphique 1: Répartition de la quantité d'engrais placée selon le type.



La quantité d'engrais subventionnée est composée d'engrais minéraux, soit 34,3% d'urée, 0,1% DAP et 1,5% de NPK, 39,9% de Complexe coton et 24,2% de complexe céréales.

Une part importante d'engrais placés est utilisée dans le système coton et le riz en zone DRA et Offices/agences.

Source : CPS/SDR, à partir des données DNA et CMDT

2.1.2.2. Subvention des intrants pour la production animale et appuis des partenaires (semences et aliments bétail)

❖ Mise en place des semences

Au total, 14 580 doses de semences ont été utilisées contre 23 460 doses en 2021, soit une baisse de 37,85%. Sur une prévision de 18000 vaches à inséminer en 2022, les réalisations ont porté sur 11 216 vaches, soit un taux d'atteinte des objectifs d'insémination de 62,31% contre 15 640 vaches inséminées en 2021 sur une prévision de 15 000 vaches, soit 104,27 %.

Comparé aux résultats de 2021, le niveau des réalisations de 2022 est en baisse de 6,78%. La diminution des réalisations d'insémination en 2022 s'expliquerait en grande par les ruptures connues dans l'approvisionnement en produits de synchronisation suite aux coupes budgétaires opérées par l'Etat. Les produits acquis sur le budget national ont été réceptionnés en décembre 2022.

Tableau 6 : Situation de l'insémination de 2020 à 2022

	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires du PIA*	4 910	5 087	8 903
Naissances issues de l'insémination	2 954	4 150	2 803
Mâles	1 936	2 573	1 682
Femelles	1 018	1 577	1 121
Effectif des Animaux inséminés			
Vache	12 994	15 640	11 216
Chèvre	76	110	235
Doses de semences utilisées	19 491	23 460	14 580

*PI : Programme d'insémination artificielle.

❖ Mise en place des intrants subventionnés

Au titre de la campagne Agricole 2022, dans le cadre de la subvention en intrants d'élevage, 3725,25 tonnes d'intrants d'élevage ont été octroyés aux éleveurs dont 547,4 tonnes d'aliments bétail dans la région de Bandiagara et 3177,85 tonnes d'aliments bétail (pour 1795 bénéficiaires dont 549 femmes, soit 30,6%) dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Mopti, Gao et le District de Bamako composés de :

- 1 243,9 tonnes d'aliments concentrés type lait octroyés à 130 bénéficiaires dont 22 femmes (215,9 tonnes) pour appuyer la production de lait contre 6 123,05 tonnes en 2021 ;
- 1823,45 tonnes d'aliments embouche bovine octroyés à 215 bénéficiaires dont 38 femmes (392,95 tonnes) contre 3 525,80 tonnes en 2021 ;
- 110,5 tonnes d'aliments embouche ovine/caprine octroyés à 27 bénéficiaires dont 15 femmes (62,15 tonnes) contre 295,35 tonnes en 2021 ;

La quantité d'intrants d'élevage (3 725,25 tonnes) subventionnés est en baisse par rapport de celle de l'année 2021 qui était de 12 077,95 tonnes.

2.1.2.3. Subvention des intrants pour la production Halieutique et aquacole

La subvention des intrants pour la production piscicole a porté sur la mise en place des alevins et des aliments poissons. Les bénéficiaires de la subvention d'aliment poisson et alevins en 2021 sont de 774 producteurs composés de 576 hommes et 198 femmes. Le tableau ci-dessous donne la situation de la subvention.

Tableau 7 : Situation des intrants piscicoles placés auprès des pêcheurs en 2022.

Catégories	Réalisation 2021	Objectifs 2022	Réalisation 2022	Taux de réalisation (%)	Ecart par rapport à la campagne 2021
Aliments poissons (tonne)	2 794,42	9 542,00	4 348	45,57	(+) 1 554
Alevins (sujet)	13 816 800	10 606 000	28 359 900	267,39	(+) 14 543 100
Coût (FCFA)	1 465 508 959	3 825 498 000	2 710 443 989	70,85	(+) 1 244 935 030

Source : Rapport Direction Nationale de la Pêche (DNP).

Au titre de la campagne 2022, pour la production piscicole, il a été subventionné 28 359 900 alevins sur une prévision de 10 606 000 sujets et 4 348 tonnes d'aliments poissons sur 9 542 tonnes prévues. On note que les objectifs du Plan de campagne sont atteints pour la subvention d'alevins avec 267% de réalisation. Le taux de réalisation pour la subvention d'aliment poissons est de 46% environ. Toutefois, la quantité d'aliments poissons octroyée en 2022 est supérieure à celle de la campagne précédente 2021, et ceci est fonction du montant alloué qui a connu une augmentation de plus de 1,2 millions de F CFA.

2.1.3. Interventions d'assistance en faveur des populations vulnérables et pendant la période de soudure (Source : CSA)

En rappel, l'exercice du cadre harmonisé de mars 2022 a identifié pour la période projetée (soudure juin-août 2022) : **156 560 personnes** en phase urgence, soit 0,72% de la population totale ; **1 684 507 personnes** en phase crise (soit 7,76%) et **4 411 105 personnes** en phase sous pression (soit 20,33%).

Les personnes en phases crise et urgence bénéficient d'une assistance alimentaire et celles en phase 2 bénéficient d'actions de résilience.

- **Assistance alimentaire**

L'assistance alimentaire et nutritionnelle (AAN), se fait à travers : les Distributions Alimentaires Gratuites (DAG) constituées de céréales (mil, maïs, sorgho et riz) et de produits transformés (pâtes alimentaires, farines et semoules) ; les aliments bétails pour la soudure pastorale ; les transferts monétaires (conditionnels et non-conditionnels) constitués de cash, coupons alimentaires, etc. ; les ventes d'interventions (mil, maïs, sorgho et riz) dans les zones déficitaires à risque de rupture d'approvisionnement ; les réponses humanitaires apportées hors planification du Plan National de Réponses (PNR) 2021.

Les réalisations en assistance alimentaire et nutritionnelle ont porté sur :

- la reconstitution du Stock National de Sécurité (SNS) de **33 361,30 tonnes** (contre 33 072 tonnes en 2021) sur une prévision de **99 000 tonnes** soit une réalisation de **33,7%** ;
- la distribution gratuite, aux personnes vulnérables, de **40 408,8 tonnes** de céréales (dont 3 154, 5 de céréales transformées) sur 64 000 tonnes prévues, soit 63,14% de taux de réalisation. Toutefois elle est supérieure à celle de 2021 (**32 994 tonnes**) ;
- les transferts monétaires effectués par l'Etat et ses partenaires : CSA/ARC pour un montant de 400 millions de FCFA (couvrant 160 800 personnes sur 189 171 personnes prévues) et CSA/PRESA pour un montant de 103 729 975 FCA sur 107 000 000 F CFA prévus ;
- l'assistance alimentaire d'urgence par les partenaires à l'endroit de **2 591 680 personnes**, y compris **384 449 personnes** déplacées internes (**PDIs**), sur une prévisions de **1 841 068 de personnes** identifiées en en phases crise et urgence. Parmi les bénéficiaires, 2 101 613 personnes ont reçu plus d'un mois d'assistance (assistance récurrente), soit 91%.

- **Appui aux moyens d'existence et à la résilience**

Le renforcement des moyens d'existence concentre l'essentiel des efforts des projets et programmes de développement. Comme réalisations enregistrées au titre de la campagne 2021 on note entre autres :

- o l'assistance Alimentaire et Appui aux Moyens d'Existence par les PARTENAIRES pour 1 034 686 personnes, soit 37% de la cible de 2,8 millions de personnes. Ces appuis ont concerné l'élevage (63%) l'agriculture y compris le maraîchage (19%) les AGR (7%) FCFA (11%). La vaccination à elle seule représente 47% de l'appui aux moyens d'existence et 78% du secteur de l'élevage. L'appui aux moyens d'existence est fait essentiellement à Mopti, Tombouctou/ Taoudenit Gao et Kidal et sous forme de nature (74%) ou de coupons (18%) et cash (8%) ;
- o les œuvres sociales du Chef d'Etat de 427,500 tonnes de riz et 170 tonnes de mil/sorgho dans les localités du district de Bamako, de Nara, Ségou, Niono, Tombouctou, Gao, Ménaka et d Kidal.
- o la réhabilitation de 10 Forages pastoraux réhabilités (à Nioro, Yélimané, Diéma, Kita, Banamba, Kangaba et Kati) et la réalisation de 07 forages à Nioro, Diéma, Bla, San, Bougouni et Dioila, soit un total de 17 forages pastoraux sur une prévision de 20 ;
- o la réhabilitation de 05 puits pastoraux dans la localité de Nioro, Yelimané, Diéma et Kolokani ;
- o la fourniture de 11 kits maraîchers dans les localités de Nioro, Kolokani Dioila Diéma Yorosso Baraouli, Bla et Bougouni ;

- o la réhabilitation de 11 périmètres maraichers dans les localités de Nioro , Kolokani Dioila Diéma Yorosso Baraouli, Bla et Bougouni ;
- o l'appui de la FAO pour les ménages vulnérables
 - 170 tonnes d'aliment bétail distribué à 852 ménages vulnérables dans les communes de Cinzana et de Kamiandougou dans le cercle de Ségou et les communes de Boidié et de Barouéli dans le cercle de Barouéli ;
 - 159,75 tonnes d'aliment bétail distribué à 673 ménages déplacés dont 74 ménages femmes dans la région de Mopti (communes de Mopti et Socoura) ;
 - 48,6 tonnes distribué à 18 Groupements (25 membres) de déplacés de Mopti ;
 - 98,6 tonnes d'aliment bétail distribué dans la région de Koro (commune de Koro ;
 - la distribution de 364T d'aliment bétail, 3 650 Pierres à lécher et 3 650 abreuvoirs dans les cercles de Ménaka et Andéramboukane, Inekar et Tidermene par la FAO à travers les ONG TARAKATE et NOUVEAUX HORIZONS.de périmètres pastoraux avec systèmes d'exhaure solaire ;
- o l'appui de l'Islamic Relief (IR) pour les ménages vulnérables portant sur :
 - la distribution de 400 bœufs distribué pour 7 200 bénéficiaires à l'occasion de la fête de Tabaski des communes de Douentza, Koubewel-Koundia, Petaka et Diaptodji par Islamic Relief (IR) dans la région de Douentza ;
- o l'appui du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC)
 - la distribution de 600 caprins sous forme de noyaux (1 bouc et 3 chèvres) et 900 Kg d'aliments bétail pour 179 bénéficiaires dans la région de Ménaka.

2.1.4. Aménagements hydro agricoles (AHA), hydrauliques pastoraux (AHP) et Infrastructures piscicoles et aquacoles

2.1.4.1.Aménagements hydro agricoles

Les aménagements hydro agricoles réalisés en 2022 concernent la maîtrise totale et partielle et les périmètres maraîchers. Ainsi, les résultats obtenus, au titre de la campagne 2022, dans le cadre des aménagements hydro agricoles portent sur **4 707 ha** aménagés sur une prévision de **17 325 ha**, soit un taux de réalisation des objectifs suscités de **27,17%** (**cf. tableaux A1 en annexe**). Ce faible taux est dû à la situation socio politique instable du pays, aux sanctions de la CEDEAO contre le pays avec ces effets comme (la fermeture des frontières, suspension des transactions financières etc.), à la restriction budgétaire de l'Etat et à la suspension des activités de certains PTF etc.

Ces réalisations d'aménagements de 2022 ont porté sur les grands aménagements pour **3 190 ha** et les aménagements de proximité pour **1 517 ha** dont **185 ha** de périmètres maraîchers.

Elles sont réparties comme suit :

- **4 058 ha**, représentant **86,21%** sous maitrise totale de l'eau ;
- **649 ha**, soit **13,79%** des AHA en maitrise partielle de l'eau.

Comparées aux réalisations de 2021 (**7 433 ha aménagés sur une prévision de 18 822 ha**, soit **39,5%** des réalisation), les superficies aménagées en 2022 sont inférieures (soit une baisse de **36,7%**).

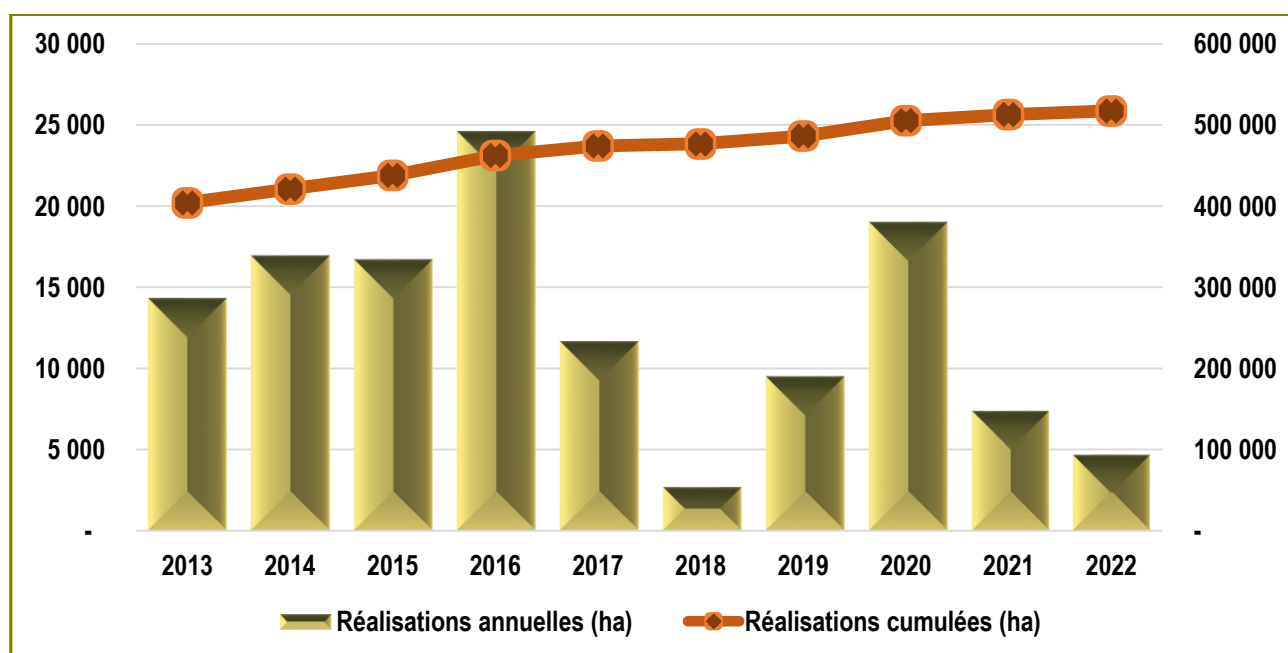


Photo : Aménagement de proximité : Micro-barrage de Finkolo - Ganadougou réalisé par IPRO-IRRIGAR/ DNGR

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Programme Gouvernemental d'Aménagement (PGA 2019-2023) portant sur 70 000 ha, il a été réalisé un cumul de **40 527 ha** sur la période 2019 à 2023. Elles viennent porter le niveau des AHA avec un cumul national, estimé à **517 529 ha (cf. tableau A2 en annexe)**, soit **23,52%** du potentiel aménageables (2,2 millions ha) suite aux efforts fournis par l'Etat et ses partenaires.

Il est observé que le niveau de réalisation des AHA dépend du rythme de mise en œuvre des objectifs des Programmes d'Aménagements Gouvernementaux. Le graphique ci-dessous donne l'évolution des aménagements et du niveau de réalisation annuelle du PGA.

Graphique 2 : Evolution des réalisations annuelles et du cumul des AHA du PGA au cours des dix (10) dernières années _2013-2020.



Source : CPS/SDR, à partir des données de la DNGR.

De ce graphique, de 2013 et 2022, il ressort une évolution en dents de scies des superficies aménagées annuellement, avec une tendance à la baisse. Une baisse drastique (forte régression) est observée entre 2017-2018 suite aux difficultés de mobilisation des fonds du BSI dans le cadre des contrats plans et la faible mobilisation de la contrepartie de l'Etat dans la mise en œuvre des projets liées à la situation financière du pays depuis 2017.

Toutefois, la superficie moyenne aménagée par an durant la période 2013 à 2022 est de **12 772 ha** environ contre une moyenne annuelle de **11 917 ha** durant la période 2001 à 2012), soit une augmentation de **7%**. Cette augmentation s'expliquerait par le besoin croissant en matière d'AHA soutenu par l'engagement de l'Etat et ses partenaires à travers le financement de plusieurs projets et programmes. Dans le cadre du PGA (2019 à 2022), à nos jours, les superficies aménagées (cumul des réalisations) ont évolué avec un taux de croissance annuel moyen de **1,56%**.

Au cours de la campagne 2022, toujours dans l'optique de booster la production agricole, **2 248 ha** de superficies aménagées ont été réhabilités sur une prévision de **3 465 ha**, soit **64,88%** de taux de réalisation (cf. tableau A4 en annexe). Toutefois ce niveau est supérieur à celui de la campagne passée (**646 ha**), soit un écart de **+1 602 ha**.

Aussi des réalisations en infrastructures complémentaires sont faites, entre autres :

- la réhabilitation de 67 052 mètres linéaires sur 112 000 prévus (soit 60% de taux de réalisation) contre 11 550 mètres linéaires en 2021, soit une augmentation de plus de 5 fois par rapport à 2021 ;

- le curage de 9 235 mètres linéaires des canaux d'irrigation sur 50 107 prévus (soit 18% de taux de réalisation) contre 20 200 mètres linéaires en 2021, soit un écart de **-10765** mètres linéaires par rapport à 2021 ;
- l'entretien de 96 ouvrages sur une prévision de 158, soit un taux de réalisation de 61% ;
- la réhabilitation de 4 Km de piste rurale entre Wabaria - Koima par le Projet Piste pour la Paix dans la région de Gao ;
- la réhabilitation du canal principal du PIV d'Eguedech dans la commune de Bamba sur 600 mètres linéaires ;
- la réalisation d'une digue avec un ouvrage de submersion contrôlée à Tofagadot sur 500 mètres linéaires par IPRO Gao-Ménaka ;
- la réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation portant sur trente-huit (38) magasins dont : cinq (16) magasins de conservation d'échalote d'une capacité de 10 tonnes, un (01) magasin de conservation d'échalote d'une capacité de 30 tonnes, neuf (09) magasins de conservation d'échalote de 50 tonnes, deux (02) magasins de céréales de 100 tonnes, cinq (05) magasins de céréales de 1 000 tonnes et cinq (05) magasins d'unité de transformation de produits maraichers.

2.1.4.2. Aménagements, hydrauliques et infrastructures pastoraux

En matière d'aménagements, l'hydraulique et infrastructures pastoraux, les actions suivantes ont été menées au cours de la campagne 2022 :

- la matérialisation de :
 - 40 Km de piste de transhumance de Synda en passant par Wallo, Drimbé, Pètaka et Boni (Serma), par l'ONG ACTED dans la région de Douentza ; et de
 - 100 Km de piste pastorale en cours, par la NEF et l'ONG ACTED dans le cercle Bandiagara (communes de Diamnati, Dogani-Béré et Kendié)
- les balisages de :
 - une piste de passage d'animaux de 45 Km dans les villages d'Oro, Tienfa (commune de Madina Sacko), Djouladiassa (commune de Benkadi) jusqu'à la frontière de la commune de Massantola dans le cercle de Kolokani par l'AGRA-Mali dans la région de Koulikoro ;
 - une piste de commercialisation du bétail de 376 Km (Nara-Kati Dral) par AREPK.
- la réalisation de :
 - deux (02) réserves pastorales de 0,5 ha chacune clôturée avec grillage, dont une (01) à Nahali et une (01) Tichy, dans la commune de Djélébou, cercle de Kayes ;
 - quatre (04) SHPA dont, trois (03) dans le Cercle de Djénné dans la région de Mopti et un (01) à Foum-Alba par le (CICR) dans la région de Taoudenit ;
 - quatre (4) puits pastoraux à Synda, Wallo, Pètaka et Serma, par l'ONG ACTED dans la région de Douentza ;
 - six (06) forages et puits pastoraux dans chaque cercle de la région de Taoudenit par les Collectivités Territoriales
- les travaux de récupération de terres dégradées : 12 ha à Tichy, commune de Djélébou, cercle de Kayes (CSPEEDA) dans la région de Kayes ;
- la réalisation/Réhabilitation des forages mixtes dans les cercles de Taoudenit, Araouane, Al-Ourche, Achouratt et Boujbéha par AVSF/ADESAH dans la région de Taoudenit ;
- la poursuite des activités d'installation de 10 ha de la culture fourragère GIANT KING GRASS dans la région de Taoudenit (ETAT) ;
- la poursuite de l'ensemencement des cultures fourragères dans tous les cercles dont 10 ha/Cercle dans la région de Taoudenit (Collège Transitoire, ANICT) ;

- construction de 11 poulaillers traditionnels dans les cercles Koulikoro, Kolokani, Kangaba, Dioila, Bougouni, Kolondieba, Yanfolila et le District de Bamako dans le cadre du projet avicole DNPIA ;
- la réhabilitation du centre de collecte de lait de Nèguèla par le projet PDDEPS et la dotation de 06 plaques solaires de 300 Kw avec 04 batteries et un contrôleur ;
- l'inauguration du complexe d'élevage (marché à bétail, aire d'abattage, séchoir, BAB, SHPA, Chambre froide, parc de vaccination) et réception de deux tricycles muni de bac pour le transport de la viande à Koulikoro (AREP-K).

2.1.4.3. Aménagements et Réalisations d'Infrastructures piscicoles et aquacoles

Au cours de la campagne 2022, les réalisations d'infrastructures piscicoles et aquacoles ont été les suivantes : 246 étangs/Bassins aquacoles ; 10 mares ; 179 Bacs hors sol ; 43 Cages flottantes ; 3 Lacs et 21 Ecloseries. Comparées aux résultats de 2021, les réalisations de 2022 sont inférieures exception faite des créations d'étangs/Bassins aquacoles, de lacs et d'écloseries. Le tableau ci-dessous donne la répartition de ces infrastructures par région.

Tableau 8 : Répartition des effectifs des Infrastructures piscicoles et aquacoles par région

Régions	Mares	Etangs/Bassins aquacoles	Bacs hors sol	Cages flottantes	Lac	Ecloseries	Fermes aquacoles
Kayes	10	33	5		2	1	0
Koulikoro	0	37	5	0	1	10	0
Sikasso	0	0	0	0	0	0	0
Ségou	0	80	77	16	0	0	0
Mopti	0	4	5	7	0	0	0
Tombouctou	0	12	5	12	0	0	0
Gao	0	4	2	6	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0	0	0	0
Taoudénit	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	0	76	80	2	0	10	0
Total créés en 2022	10	246	179	43	3	21	0
Total créés en 2021	63	209	376	377	1	18	11
Cumul des 2 années	73	455	555	420	4	39	11

Source : CPS/SDR, à partir des données de la DNGR.

Ces infrastructures ont pu être réalisées grâce à l'appui de l'Etat, et l'accompagnement des partenaires au développement à travers des projets et programmes entre autres : PAFHa, PADEL-M, Jegue Ni Jaba, DDRK de Kidal, HELVETAS, programme PRIA, FAO, PAM, AMSS, NORDEV, ENDA-MALI, STOP SAHEL, PAHAM (Projet d'Aménagements Hydro agricole de Molodo Nord), PDI-BS, PRRE, DDRG (Développement Durable dans la Région Gao), ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement), ACF (Action Contre la Faim), LUX DEV (Coopération Luxembourgeoise de Développement), PURD : Programme d'Urgence de Relance de Développement).

2.1.5. Subventions des équipements agricoles

Les actions concertées avec l'Etat et ses partenaires, à travers les projets/programmes, les producteurs et les ONG ont permis d'acquérir plusieurs équipements. Les tableaux ci-après donnent la situation de ces équipements.

Les efforts financiers déployés par les projets, programmes et offices ainsi que les acquisitions directes par les producteurs, en 2022, ont permis d'équiper **1 500 exploitations agricoles** sur une prévision de **1 150** exploitations, soit un taux de réalisation des objectifs de **130,43%**. Comparé à 2021, qui a enregistré 1 375 exploitations agricoles équipées, cet effectif est en hausse de 9,09%.

Sur les **1 500** exploitations agricoles, 1 264 (soit 84,27%) sont équipées en **matériels motorisés** (tracteurs et motoculteurs) sur une prévision de 700 exploitations soit **180,57%** et **236** (soit 38,18%) en **matériels attelés** (charrues, houes asines, multicultureurs) sur 450 exploitations prévues soit un taux de réalisation de **52,44%**.



Groupes motopompes

Dans le cadre de la subvention des équipements, il est à signaler que les 225 tracteurs qui étaient en cours d'acquisition par l'Etat en 2021 et les 200 Motopompes photovoltaïques dont le marché était en cours d'approbation ont été remis officiellement au bénéficiaires.

Dans le tableau 9, sont consignés les équipements acquis par subvention au titre de la campagne Agricole 2022.

Tableau 9: Equipements subventionnés par l'Etat en 2022

Désignation	Quantités Prévues	Quantités reçues	Taux réalisation	Observations
Buteuses multifonctionnelles à traction animale	100	100	100%	
Motoculteurs (16 cv équipé de charrue, puddler, remorque (manche longue)	50	50	100%	
Batteuses (polyvalents)	50	100	200%	
Tracteurs (50 cv et 60 CV) équipé de charrue, pulvérisateur, remorque	200	225	112,5%	50cv (110) et 60 cv (115),
Motopompes de 20-25 cv	170	170	100%	5cv (100), 15cv (35) et 25cv (35)
Motopompes photovoltaïque	200	200	100%	
Décortiqueuses	50	50	100%	
Semoirs/épandeurs de maïs à traction motorisée (portée)	80	80	100%	
Botteleuses motorisées	50	50	100%	

Source : DNGR

Les objectifs de subvention des équipements ont été tous atteints grâce aux efforts consentis par l'Etat à travers le Programme d'équipements Agricoles. Il est important de préciser que ce programme a largement été soutenu par les acquisitions directes des particuliers portant entre autres sur **1017** tracteurs et accessoires, **255** motoculteurs et accessoires et d'autres équipements (cf. tableau A6 en annexe). Ces efforts ont permis de rehausser le niveau d'équipement (attelé et motorisé) des exploitations agricoles.

2.2 Situation Hydro Météorologique au 31 Octobre 2022

2.2.1. Pluviométrie (Source Agence Nationale Mali météo)

La situation pluviométrique de la campagne agricole 2022, a été caractérisée par une installation précoce des pluies. En effet, les pluies se sont installées dans certains grands bassins de production à partir de mi-mai. Ce qui a permis un démarrage précoce des opérations de semis pour les principales cultures dans certaines localités du pays notamment les régions de Bougouni et Sikasso. L'évolution des précipitations pendant la campagne est la suivante :

Au mois de mai 2022

La situation météorologique de la période du **1er au 10 mai 2022** a été caractérisée par la rentrée de l'air humide jusqu'à la latitude de Ségou ayant occasionné d'importantes quantités de pluie par endroit. La pluviométrie cumulée du 1er au 10 mai 2022 a été cependant déficitaire dans l'ensemble à l'exception des régions de Bougouni, de San, l'Est des régions de Kayes et de Sikasso et le Sud de la région de Koulikoro où elle a été normale à supérieure. Comparée à celle de 2021, elle est égale à supérieure partout excepté les régions de Nioro, Ségou, Mopti, Koulikoro et l'Est de celles de Koutiala, Sikasso, Ménaka et Kidal où elle a été inférieure.

La décade du **11 au 20 mai 2022** a été caractérisée par des activités pluvio-orageuses qui ont occasionné de faibles quantités de pluies à travers le pays. Les quantités de pluies recueillies ont été inférieures partout sauf à Koulikoro, Ouéléssébougou, Kangaba, Djenné, Koro et Ménaka. Elles sont également inférieures à celles de 2021 dans la majorité des stations d'observation météorologiques). Le cumul des pluies du 1er au 20 mai 2022 est inférieur au cumul moyen excepté le Sud-ouest du pays et les localités de Yelimané, Tominian, Koro et Ménaka. Comparé au cumul de 2021, il est inférieur en général dans la majorité des zones agro climatiques du pays.

La période du **21 au 31 Mai** a été caractérisée par la poursuite de la rentrée de l'air humide. Les quantités de pluies recueillies pendant cette décade ont été faibles à modérées dans l'ensemble et inférieures à la normale climatologique de 1981 à 2010, excepté dans les régions de Kayes, Nioro, Nara, Kita, Sikasso, Dioïla, Bougouni, Mopti, Douentza et Ménaka ainsi que dans les localités de Bourem et Tombouctou. Toutefois, elles ont été supérieures à celles de 2021 pour la même période dans la majorité des stations d'observation météorologique.

Quant au cumul des pluies recueillies du **1er au 31 mai 2022** il a été inférieur à la moyenne climatologique, excepté dans les régions de Kayes, Bougouni, Mopti, Dioïla et Ménaka, le Nord de la région de Sikasso et les localité de Bandiagara, District de Bamako, Bourem et Tombouctou (où il est normale à supérieur), mais supérieur à celui de 2021, excepté la région de San, le Sud de celle de Ségou, le Centre de la région de Koutiala, l'Est de la région de Sikasso et dans les localités de Kita, Yelimané, District de Bamako et Koro.

Au mois de juin 2022

Pendant la première décade du mois de juin, la situation météorologique a été caractérisée par des activités pluvio-orageuses ayant occasionné des quantités de pluies faibles à modérées à travers le pays. Ces quantités ont été inférieures à la normale climatologique partout sauf dans les localités de Nioro du sahel, Nara, Dioïla, Koro et N'tarla. Elles sont également inférieures à celles de 2021, excepté les régions de Nioro du sahel, Dioïla et Gao, le Nord de Nara et Mopti. Le cumul des pluies du 1er mai au 10 juin 2022 est inférieur au cumul moyen excepté la région de Bougouni, Dioïla, Ménaka, l'Est de la région de Mopti et le Nord des régions de Sikasso et Kayes. Comparé au cumul à la même période de 2021, il est supérieur à normal, excepté le Sud des régions de Kayes, Kita, Sikasso, Bougouni et le Centre de la région de Koulikoro.

La deuxième décade des activités pluvio-oragieuses d'intensité faible à modérée ont été enregistrées dans toutes les régions. Les quantités de pluies recueillies pendant la décade ont été supérieures à la moyenne climatologique et à celles de 2021 pour la même période en général. De même, le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 20 juin 2022 a été supérieur ou égal à la moyenne excepté les localités de San, Ségou et Macina où il est déficitaire. Comparé à celui de 2021, il est également supérieur ou égal excepté les localités de Yelimané, Kita, San, Ségou, Bla et Douentza où il est déficitaire.

Pendant la décade du 21 au 30 juin 2022, la situation pluviométrique a été caractérisée par des pluies régulières d'intensité faible à modéré ; assez bien réparties, avec en moyenne 3 à 4 jours de pluie. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été supérieures à la moyenne climatologique (1981- 2010) et à celles de 2021 pour la même période sauf dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Taoudéni et le Nord de celles de Kayes, Nioro, Nara et Ségou où elles ont été inférieures.

En outre, le cumul des pluies recueillies du **1^{er} mai au 30 juin 2022** a été dans l'ensemble supérieur à égal à la normale climatologique et à celui de 2021 pour la même période.

Au mois de juillet 2022

Au cours de la première décade, les hauteurs journalières enregistrées ont été faibles à modérées, en général. Les pluies ont été régulières avec en moyenne 3 à 4 jours de pluies par localité. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été inférieures à la moyenne climatologique de 1981-2010 et à celles de 2021, sauf dans les régions de Kayes, Nioro du sahel, Nara, Sikasso, San, Mopti, le Sud de celle de Bougouni et les localités de Keniéba, Ségou, Gao et Bourem où elles ont été supérieures à normales. Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 10 juillet 2022 reste dans l'ensemble supérieur à égal à la moyenne de 1981-2010 et à celui de 2021 pour la même période.

La période du 11 au 20 juillet 2022 a été caractérisée par des activités pluvio-oragieuses d'intensité faible à modérée avec des pluies régulières et bien réparties engendrant souvent d'importantes quantités de pluies par endroits. Il a plu en moyenne 4 à 5 jours. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires excepté les localités de Keniéba, Nioro du Sahel, Sikasso, Tombouctou, Diré et Ansongo où elles ont été déficitaires. Elles ont été supérieures à celles de 2021 pour la même période dans l'ensemble sauf dans les localités de Keniéba, Nioro du Sahel, Gourma-Rharous et Kidal. Aussi, le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 20 juillet 2022 reste dans l'ensemble supérieur à égal à la moyenne de 1981-2010 et à celui de 2021 pour la même période.

Au cours de la troisième décade, une nette amélioration de la situation pluviométrique caractérisée par d'importantes quantités de pluies journalières ont été enregistrées par endroits à travers le pays, dont 110 mm à Kola (Cercle de Dioïla), 91 mm à Nara, 87 mm à Sikasso, 81 mm à Koutiala, 70 mm à Ouéléssébougou, 67 mm à Ménaka, 65 mm à Bougouni et 55 mm à Kati. Les pluies ont été bien réparties, et il a plu en moyenne 4 jours au cours de la décade. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires excepté les régions de Mopti et Kita, le Sud de celle de Bougouni ainsi que les localités de Baraouéli, Bla, Macina et Diré où elles ont été déficitaires. Elles sont supérieures à égale à celles de 2021 pour la même période dans l'ensemble sauf dans les régions de Nioro, Mopti, Kita et le Sud de celles de Koulikoro, Sikasso et Tombouctou ainsi que les localités de Ouéléssébougou, Kolokani, Didiéni, Bancoumana et Sélingué.

Le cumul des pluies recueillies du **1^{er} mai au 31 juillet 2022** reste normal à excédentaire et supérieur à celui de 2021 dans l'ensemble.

Au mois d'août 2022

La première décade a été caractérisée par des pluies d'intensité modérée ayant occasionné d'importantes quantités journalières à Bougouni (118,7mm), Bourem (96mm), Mahina (90mm), Katibougou (84,1mm) et Ouéléssébougou (73,2mm). Il a plu en moyenne 4 à 5 jours pendant la

décade et les pluies ont été bien réparties dans l'espace et dans le temps. Les pluies recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires et supérieures à celles de 2021 partout excepté la région de Ménaka et les localités de Keniéba, Baguinéda, Nara, Kolondiéba, Kadiolo, Konobougou, Macina et Ansongo où elles ont été légèrement déficitaires à déficitaires (cf. cartes n°1 et 2). Le cumul des pluies enregistré du 1^{er} mai au 10 août 2022 reste normal à excédentaire à une année moyenne et supérieur à égal à celui de 2021 dans l'ensemble.

La décade du 11 au 20 Août 2022 a été favorable à des activités pluvio-oragieuses d'intensité modérée dans la majeure partie du pays. Par conséquent, d'importantes quantités de pluies journalières ont été enregistrées par endroits dont entre autres, 102,7 mm à Sikasso, 97,6 mm à Niono, 95,1 mm à Sélingué, 85mm à Tominian, 81,6 mm à Yanfolila, 64,9 mm à Kita, 63,4 mm à Sotuba, 51,9 mm à Katibougou et 50 mm à Koulikoro. Les pluies ont été régulières et assez bien réparties sur l'ensemble du pays. Les quantités de pluies recueillies pendant la décade dans les stations d'observation météorologiques ont été normales à excédentaires sauf à Nioro, Nara, Banamba et Gao où elles ont été légèrement déficitaires. Ces quantités ont été supérieures à celles de 2021 pour la même période, excepté dans les localités de Kita, Keniéba, Nioro, Sotuba, Banamba, Kangaba, Djenné, Mopti et Gao où elles ont été inférieures. Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 20 août 2022 reste normal à excédentaire et supérieur à égal à celui de 2021 en général.

Du 21 au 31 août 2022, des activités pluvio-oragieuses d'intensité faible à modérée avec en moyenne 6 jours de pluie ont été enregistrées. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté dans les régions de Gao, Ménaka, le Sud de la région de Koulikoro, le District de Bamako et les localités de Bafoulabé, Sikasso, Bla et Yorosso où elles ont été légèrement déficitaires. Comparées à celles de 2021, elles ont été supérieures ou égales, sauf dans le Sud de la région de Koulikoro, le District de Bamako, les localités de Bafoulabé, Sikasso, Bla, Yorosso, Gao, Ansongo et Ménaka, où elles ont été légèrement inférieures.

Le cumul des pluies recueillies du **1^{er} mai au 31 août 2022** reste dans l'ensemble, excédentaire et supérieur à celui de 2021 pour la même période.

Au mois de septembre 2022

La décade du 1^{er} au 10 septembre 2022, a été marquée par la poursuite des activités pluvio-oragieuses sur l'ensemble du pays. Il a plu en moyenne 5 jours dans la décade dans la majorité des stations. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté dans le Nord de la région de Tombouctou le Sud de celle de Bougouni et les localités de Nara et San où elles ont été légèrement déficitaires. Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 10 septembre 2022 reste dans l'ensemble, excédentaire et supérieur à celui de 2021 pour la même période

La décade du 11 au 20 septembre 2022 a été marquée par la poursuite des activités pluvio-oragieuses sur l'ensemble du pays. Il a plu dans la décade dans la majorité des stations. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté les localités de Tessalit, Bourem, Ménaka le sud de la région de Sikasso et Keniéba où elles ont été légèrement déficitaires. Comparées à celles de 2021, elles ont été supérieures ou égales, sauf dans le Sud de la région de Sikasso où elles ont été légèrement inférieures. Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 20 septembre 2022 reste dans l'ensemble, excédentaire et supérieur à celui de 2021 pour la même période.

Quant à la décade du 21 au 30 septembre 2022, elle a été marquée par la poursuite des activités pluvio-oragieuses d'intensité faible à modéré sur l'ensemble du pays. Les quantités de pluie recueillies pendant la décade ont été normales à excédentaires, excepté dans le Nord des régions de Nioro, Nara, Koulikoro, Mopti, l'Ouest de la région de Tombouctou et la localité de Kita. Elles ont été supérieures ou égales à celles 2021 dans l'ensemble. Le cumul des pluies recueillies du 1^{er} mai au 30 septembre 2022 reste dans l'ensemble, excédentaire et supérieur à celui de 2021 pour la même période.

Au mois d'octobre 2022

Au cours de la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2022, il a plu un peu partout sur l'ensemble du pays. La situation pluviométrique a été marquée par un démarrage précoce, une fin tardive avec une bonne répartition des pluies dans le temps et dans l'espace.

Le nombre de jours de pluies cumulé du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 est de 57 jours de pluies en moyenne par localités sur les 184 jours de la saison, il est supérieur à la moyenne quinquennale et à celui de l'année 2021.

Le nombre maximal de jours sec après le début de la saison est court à moyen de façon général sur l'ensemble des stations d'observations météorologiques du pays avec des fortes pluies par endroits ayant occasionné des inondations. En définitif, le stress hydrique saisonnier a été normale à très humide sur le pays.

2.2.2. Hydrologie : (Source Direction Nationale de l'Hydraulique DNH)

La situation hydrologique au cours de la saison a été marquée par :

- La baisse de niveau sur tous les cours d'eau de Mai à la deuxième décade de juin 2022. Pendant cette période, les légères montées souvent observées sur le Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango étaient dues aux eaux turbinées du Barrage de Sélingué.
- La poursuite du déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali du mois de Mai au 20 Juin.
- L'amorce du remplissage de la retenue de Sélingué pendant la 2^{em} décade de Juin, et celui de Manantali pendant la troisième décade de Juillet.

L'évolution mensuelle de la crue se présente comme suit :

Mois de mai 2022

La première **décade du mois de mai** a été marquée par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako et Koulikoro où une montée a été observée due aux eaux turbinées du Barrage de Sélingué. Les hauteurs d'eau décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière à la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Diré, Ansongo et du Sénégal à Kayes.

Au cours de la **deuxième décade du mois de mai**, la baisse du niveau s'est poursuivie sur tous les cours d'eau, à l'exception, du Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango où une montée a été observée due aux eaux turbinées du Barrage de Sélingué. A la confluence du Bani/Niger à Mopti et à Daka-Saidou sur le Bafing, les niveaux sont restés stationnaires. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Diré et Ansongo. Les hauteurs moyennes observées sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, du Bani à Douna et du Sénégal à Kayes.

Quant à la situation du **21 au 31 Mai 2022**, elle a été marquée par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Kirango et de la confluence du Bani/Niger à Mopti où une montée a été observée due aux eaux turbinées du Barrage de Sélingué. Les cours d'eau secondaires de la Falémé à Gourbassy et du Bakoye à Oualia sont à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango.

Les hauteurs moyennes observées sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Sénégal à Kayes.

Mois de juin 2022

La première décade du mois de juin a été marquée, par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Kirango, Diré et de la confluence du Bani/Niger à Mopti où une montée a été observée due aux eaux turbinées du Barrage de Sélingué. Les cours d'eau secondaires de la Falémé à Gourbassy et du Bakoye à Oualia sont à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Kirango, Ansongo et de la confluence du Bani/Niger à Mopti. Les hauteurs moyennes observées sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Sénégal à Kayes.

La deuxième décade du mois a été marquée par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Sénégal à Kayes. Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Le cours d'eau secondaire de la Falémé à Gourbassy est à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau à l'exception du Niger à Bamako, Kirango, Ansongo et de la confluence du Bani/Niger à Mopti. Les hauteurs moyennes observées sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Sénégal à Kayes.

La troisième décade, a été marquée, par l'amorce de la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Kirango, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Baoulé à Bougouni et du Bafing à Manantali-Amont. Le remplissage de la retenue de Sélingué est amorcé. Par contre le déstockage de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro et Kirango, du Sankarani à Sélingué-Amont et du Bafing à Manantali-Amont. Les hauteurs moyennes observées sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et Ansongo, de la confluence du Bani/Niger à Mopti et du Bafing à Daka-Saidou.

Mois de juillet 2022

La situation hydrologique de **la première décade du mois de juillet** a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bafing à Manantali-Amont. Le remplissage de la retenue de Sélingué est amorcé. Par contre le déstockage de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako et Koulikoro, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Sankarani à Sélingué-Amont et du Bafing à Manantali-Amont. Elles sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bani à Douna, du Baoulé à Bougouni, du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia et de la Falémé à Gourbassy.

La deuxième décade, a été caractérisée, par la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Baoulé à Bougouni, du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassy et du Bafing à Manantali-Amont. Le remplissage de la retenue de Sélingué est amorcé. Par contre le déstockage de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bafing à Manantali-Amont. A la station de Diré sur le Niger, le niveau est similaire à celui de l'année dernière. Elles sont inférieures ou similaires à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Bani à Douna, du Baoulé à Dioïla, du Sénégal à Kayes, de la Falémé à Gourbassy et du Bafing à Daka-Saidou.

La troisième décade a été caractérisée, par la montée de niveau sur tous les cours d'eau. Le remplissage de la retenue de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau. Elles sont

supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et de la confluence du Bani/Niger à Mopti.

Mois d'Août 2022

La montée de niveau sur tous les cours d'eau, exception faite du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia, du Bafing à Daka-Saidou et Bafing Makana, s'est poursuivie pendant **la première décade**, favorisant l'amorce du remplissage des eaux des retenues de Sélingué et Manantali. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Ansongo et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Kirango, Diré, Ansongo et du Sénégal à Kayes.

La situation hydrologique de **la deuxième décade du mois d'août** a été caractérisée, par la poursuite de la montée de niveau sur tous les cours d'eau à l'exception de la Falémé à Gourbassy et du Bafing à Bafing Makana. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, Ansongo et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako, Koulikoro, Kirango et Ansongo, du Sénégal à Kayes et de la Falémé à Gourbassy.

La troisième décade du mois a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau à l'exception du Baoulé à Bougouni. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, Bamako, Koulikoro et Ansongo, du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassy et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et Ansongo, du Sénégal à Kayes et de la Falémé à Gourbassy. Aussi les niveaux d'eau observés sont supérieurs à Sofara sur le moyen Bani 640 cm contre 583 cm et Mopti à la confluence Bani/Niger 608 cm contre 600 cm 1967, l'année la plus humide des 60 dernières années à la même date.

Mois de septembre 2022

Au plan hydrologique, **la première décade du mois de septembre** a été caractérisée par la poursuite de la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia et du Bafing à Daka-Saidou et Bafing Makana.

Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures dans le Bassin du Niger à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau ; mais inférieures dans le Bassin du Sénégal, à l'exception du Bakoye à Oualia. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro, Kirango et du Sénégal à Kayes.

La 2^{em} décade a été marquée par la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro et Diré, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Bani à Douna et du Baoulé à Dioïla. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception de la confluence du Bani/Niger à Mopti. Elles sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, Diré et de la confluence du Bani/Niger à Mopti

Du 21 au 30 Septembre, La situation hydrologique a été caractérisée, par la reprise de la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, du Baoulé à Dioïla, du Bakoye à Oualia, de la Falémé à Gourbassy, du Bafing à Daka-Saidou et Bafing Makana.

Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière et à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Niger à Ansongo et du Bakoye à Oualia.

Durant tout le mois, le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali s'est poursuivi, bien que des lâchers d'eau continuaient au niveau du Barrage de Sélingué. Les niveaux d'eau permettant le trafic fluvial des bateaux, sont atteints à Koulikoro et Mopti à partir de la 2^{em} décade.

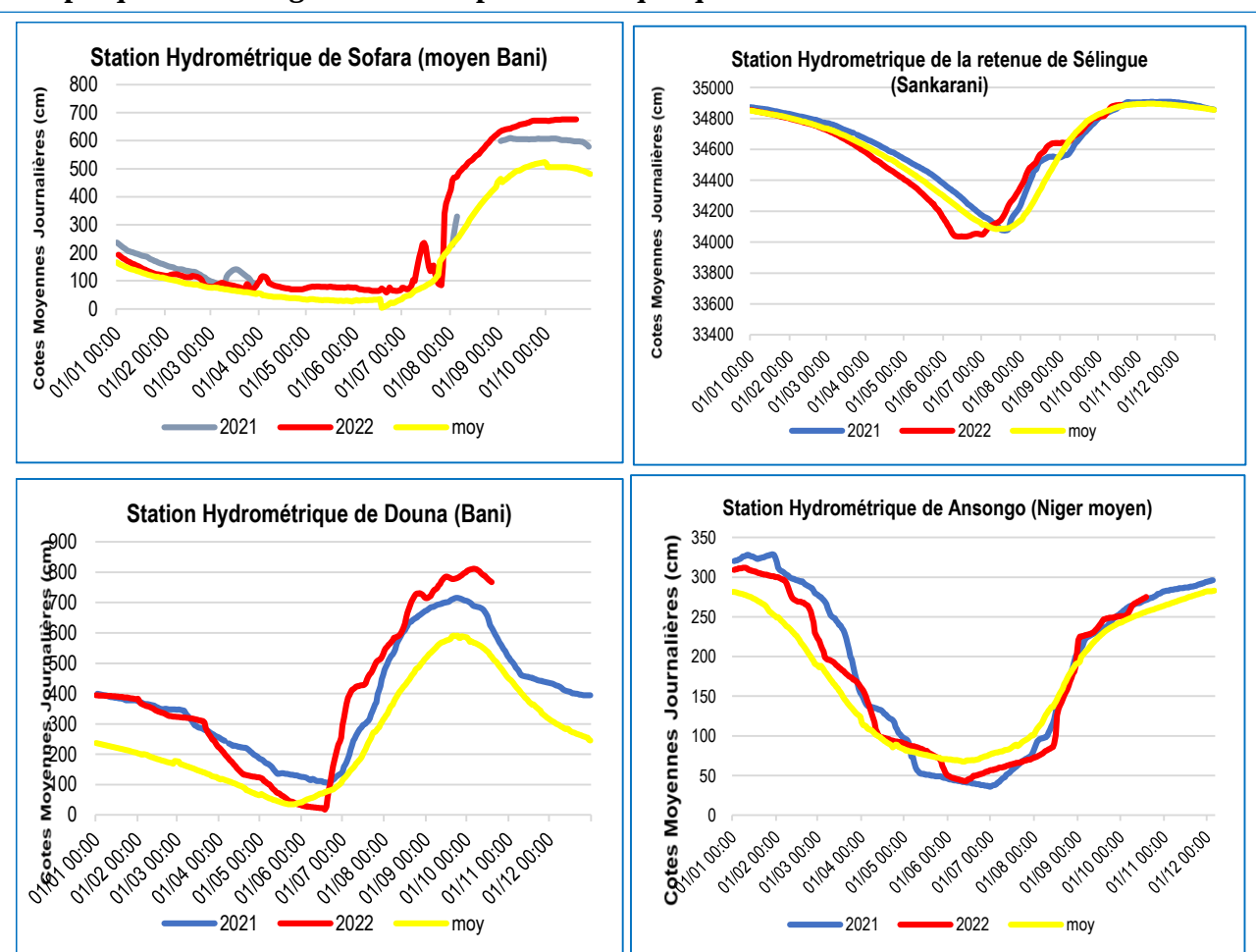
Mois d'octobre 2022

La situation hydrologique du mois d'octobre 2022 est caractérisée par la poursuite de la baisse des écoulements due à l'amorce de la décrue au niveau des sous bassins du Niger Supérieur et du Niger Inférieur. Par contre on assiste à une montée des écoulements au niveau des sous bassins du Delta Intérieur et du Niger Moyen à cause de l'arrivée de la crue guinéenne.

A la date du **20 Octobre 2022**, les niveaux d'eau observés aux stations hydrométriques de références sont largement supérieurs à ceux de l'année dernière à la même date. Aussi ces niveaux d'eau observés suscités sont supérieurs à la moyenne climatique 1990-2020 des 50 dernières années à la même date à l'exception du Niger à Kénieroba et Koulikoro. Le moyen Bani a connu une situation exceptionnelle comparable à la crue de 1967 entraînant des inondations dans les régions de San et de Mopti.

La cote de la retenue normale du barrage de Selingué a été atteinte le 29 octobre 2022 (ci-dessous la Situation Hydrologique à la date du 20 octobre 2021 au niveau des stations de référence)

Graphique 3 : Limnigrammes comparatifs de quelques stations de référence en 2022.



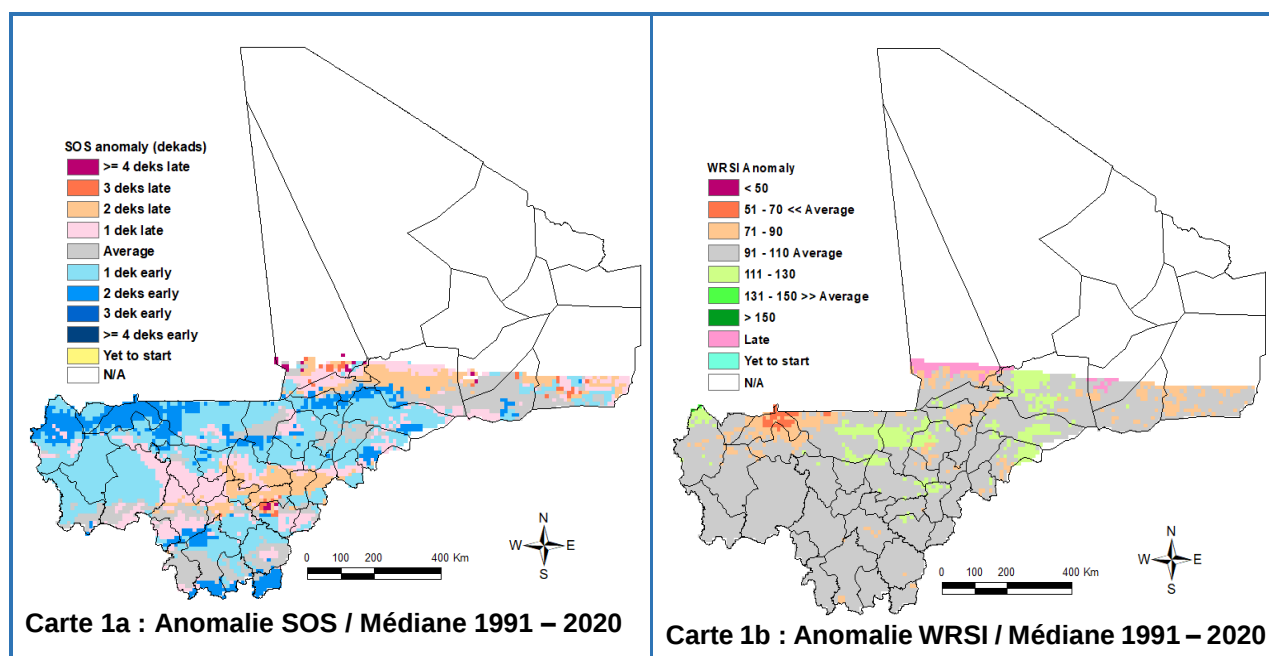
Source : Direction Nationale de l'Hydraulique _ DNH

2.3.Situation des cultures (Source Direction Nationale de l'Agriculture)

La campagne agricole s'est installée précocement dans le pays même si des séquences sèches ont retardé l'installation des cultures de juin à juillet dans certaines zones. Les conditions idoine de démarrage de la campagne agricole ont été observées depuis mai dans le sud du pays et à la deuxième décennie de juillet dans les zones agricoles des régions du nord du pays (figure 3a). Comparée à une année médiane (1981-2010), l'installation des conditions de démarrage de la campagne agricole a été normale à précoce d'une à deux semaines dans l'ensemble excepté au sud des régions de Koulikoro et de Ségou, les cercles de Rharous, Gao, Ansongo et Ménaka où un retard de deux à trois semaines voire plus a été observé (figure 8, carte 3b).

L'indice de satisfaction des besoins des plantes en eau montre un niveau globalement satisfaisant dans les zones agricoles excepté dans l'extrême nord des cercles de Nioro, Nara ; les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka où une situation de stress est susceptible d'être observée. Comparé à une année médiane, le niveau d'humidité résiduelle du sol est normal à excédentaire dans l'ensemble excepté dans les cercles de Nioro et Youwarou (Est) où un déficit 10 à 30% est observé (figure 8, carte 4b).

Figure 1: cartes des anomalies



Source : FEWS NET

Dans l'ensemble, les conditions ont été favorables au développement des cultures dans toutes les zones agricoles du pays à la faveur des pluies régulières qui ont été enregistrées tout au long de la campagne agricole. Ainsi, les opérations culturales (semis, entretiens, ...) se sont déroulées dans des conditions climatiques adéquates.

2.3.1.Rythme mensuel de l'évolution des réalisations en termes d'emblavure

Les semis ont commencé pour les cultures pluviales vers la fin mai à juin dans la zone Sud (Sikasso, Sud de Kayes, Koulikoro et de Ségou), de la mi-juin à juillet pour le reste du pays. Ils se sont poursuivis partout pour les différentes spéculations jusqu'en fin juillet voire début août.

Le tableau ci-après donne l'évolution mensuelle des réalisations par rapport aux objectifs du plan de campagne harmonisé 2021.

Tableau 10 : Evolution Mensuelle comparée des semis de céréales (%)

Période	Mai	Juin		Juillet		Aout	
	Réalisation du mois (%)	Réalisation du mois (%)	Total au 30/06 (%)	Réalisation du mois (%)	Total au 31/07 (%)	Réalisation du mois (%)	Total au 31/08 (%)
Ensemble céréales sèches							
2022/2023	0,26	16,74	17	79,01	96,01	5	101
2021/2022	0,018	16,23	16,25	57,67	73,92	20,72	94,64
2020/2021	1,42	18,58	20	57,33	77,33	21,66	98,99
2019 /2020	2,66	16,34	19	67	86	9	95
2018 /2019	3	20,14	23,14	64,86	88	7	95
2017 /2018	4	26	30	61,8	91,8	7,2	99
Moyen/ 5 ans	2,22	19,46	21,68	61,73	83,41	13,12	96,53
Riz							
2022/2023	0,12	24,03	24,15	29,70	53 ,85	16,15	70
2021/2022	0,059	7,51	7,57	34,95	42,52	34	76,52
2020 /2021	0,54	19,46	20	58	78	12,19	90,19
2019 /2020	0	6	6	36	42	41,25	83,25
2018 /2019	0,7	9,3	10	47	57	32	89
2017 /2018	1	8	9	42	51	41	92
Moyennes 5 ans	0,46	10,05	10,51	43,59	54,1	32,08	86,19
Ensemble des céréales							
2022/2023	0,20	20,38	20,57	54,36	74,93	21,07	96
2021/2022	0,039	11,87	11,91	46,31	58,22	27,36	85,58
2020 /2021	0,98	19	20	57,66	77,66	17	94,66
2019 /2020	1,33	11,17	12,5	51,5	64	19,25	83,25
2018 /2019	2,87	18,72	21,59	62,84	84,43	10,57	95
2017 /2018	2,5	24,5	27	58	85	13	98
2016/17	3	18	21	71	92	5	97
Moyennes 5 ans	2,14	18,28	20,42	60,2	80,62	12,96	93,58

Source : Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)

Les plus importants taux de réalisation ont été effectués en juillet ; ce qui dénote la précocité des semis. Les taux de réalisation des objectifs sont supérieurs à la campagne précédente et à la moyenne pour les céréales sèches, mais inférieurs pour le riz.

S'agissant de l'aspect végétatif des cultures, il a été jugé satisfaisant dans l'ensemble. En plus des observations au sol (missions et données de terrain), l'analyse des images satellitaires via le « GLAM2, Modis/Terra, NDVI-16 jours », a montré une évolution normale à excédentaire des conditions de cultures (mil, sorgho, maïs, fonio, riz, arachide, niébé et sésame, ...) dans les zones agricoles du pays. Les différentes observations effectuées entre août et septembre 2022 ont illustré de bonnes conditions de cultures et un bon aspect végétatif des différentes spéculations à travers le pays.

Cependant, des inondations suite aux fortes pluies et débordement des fleuves ont occasionné des pertes de superficies par noyade, aussi des pertes liées abandons de champs sont constatées.

2.3.2. Situation des pertes de superficies

Le total des superficies perdues toutes cultures confondues est de **154 116,03** ha dont **84 892,15** ha par suite d'inondation, **3 548,66** ha par sécheresse et **65 675,22** ha par abandon des champs après semis à cause de l'insécurité. Ces sinistres ont touché **127 621** producteurs dont **34 331** femmes, soit **16,3%** du total des producteurs touchés.

Par ailleurs, la crise sécuritaire et humanitaire sans précédent dans le pays (plus particulièrement à Koutiala, Mopti, Ségou et Douentza) a eu des incidences significatives sur la mise en valeur des terres agricoles. Cela s'est manifesté par des cas d'interdiction d'exploitation des terres et ou la crainte dans certaines zones (éloignées des villages) pour la conduite des opérations culturales.

Le tableau ci-dessous donne la situation des superficies perdues en 2022 par région selon la cause ainsi que le nombre de producteurs touchés selon le sexe.

Les pertes de superficies sont enregistrées dans toutes les régions mais à des degrés différents. Les régions de Mopti, San, Ségou, Koutiala et Bandiagara abritent les 84% des pertes de superficies et ceci pour cause d'inondation et d'abandon. La proportion des pertes dues à l'insécurité est plus élevée à Koutiala et Mopti avec chacune environ 25%, Ségou (19%), Bandiagara (18%) et Douentza (11%). Celle des pertes dues à l'inondation est plus élevée à Mopti (31%), San (21,4%), Ségou (17,0%) et Koutiala (12,5%).

Tableau 11 : Évaluation des superficies perdues par Région (Ha)

Régions	Superficies perdues				Nombre producteurs touchés		
	Inondation	Sècheresse	Abandon	Total	Homme	Femme	Total touchés
Kayes	1 522	-	-	1 522	1 041	79	1 120
Koulikoro	652	856	82	1 590	469	27	496
Sikasso	766	-	25	791	523	52	575
Ségou	14 428	107	12 497	27 033	13 602	1 205	14 807
Mopti	26 255	-	15 793	42 048	20 636	8 048	28 684
Tombouctou	4 416	-	-	4 416	11 704	1 586	13 290
Gao	2 690	2 550	100	5 340	-	-	-
Kita	740	-	-	740	506	25	531
Nioro du Sahel	61	-	81	142	104	64	168
Dioïla	1 269	-	-	1 269	808	58	866
Bougouni	486	-	35	520	754	31	785
Koutiala	10 625	-	16 487	27 112	3 425	287	3 712
San	18 197	-	1 253	19 450	9 865	264	10 129
Bandiagara	1 942	-	11 839	13 781	6 009	205	6 214
Douentza	527	-	7 484	8 011	23 380	22 185	45 565
District de Bamako	317	35	-	352	464	215	679
Ensemble MALI	84 892,15	3 548,66	65 675,22	154 116,03	93 290,00	34 331,00	127 621,00

Source : CPS/SDR (à partir des données DNA, Offices/Agences)

Les pertes de superficies ont concerné essentiellement les céréales (122 851,14 ha) représentant 79,71% des pertes totales. Le coton a enregistré des pertes de superficies de 27 036 ha (soit 17,54% du total des pertes) contre 17 830 ha (soit 51,63% de hausse) et les légumineuses/oléagineuses 3 794,15 ha contre 19 741 ha en 2021. Les pertes les plus importantes de superficies sont observées sur les parcelles de riz surtout dans les régions de Mopti et de Ségou avec respectivement 52,84% et 28,2% du total des superficies de riz perdues. S'agissant des céréales sèches, les pertes ont été enregistrées surtout dans les régions de Bandiagara (26,64%), San (21,64%), Douentza (15,56%), Ségou (9,02%) et Koutiala (8,25%). Globalement, les pertes enregistrées en 2022 sont moins importantes que celles de **2021** (cf, tableau A7, annexe).

Parmi les cultures, les niveaux des pertes sont élevés surtout pour le riz mil avec à lui seul 72 974 ha perdues (dont 45 380 ha inondées et 27 340 abandonnées suite à l'insécurité), soit 47,35% de l'ensemble des superficies perdues. Il suivi du mil (32 296 ha, 21% environ), du sorgho (11 255 ha, soit 7,3%) et du coton. (Cf, tableau A8, en annexe).

2.4. Situation acridienne et phytosanitaire

2.4.1. Situation acridienne

La situation du Criquet pèlerin est restée calme durant la campagne agricole. Les effectifs acridiens sont restés faibles, malgré la signalisation de présence d'ailés immatures/matures isolés de densité faible au niveau des aires d'habitat traditionnel du Criquet pèlerin (voir carte ci-dessous). Toutefois, le dispositif d'intervention est resté en état de veille au niveau de la Base d'intervention de Gao.

2.4.2. Situation phytosanitaire (Source : Office de Protection des Végétaux)

La situation phytosanitaire au cours de la campagne a été caractérisée par :

- ✓ de fortes pullulations exceptionnelles des **piqueurs suceurs** notamment les jassides (*Amrasca biguttula*, *Jacobiasca lybica*, *Jacobiella fascialis*) ont été observées sur les cultures de coton, de gombo, de dah, d'arachide et d'autres cultures maraîchères dans plusieurs zones de production agricole du pays. Des dégâts importants ont été constatés sur les cultures de coton et de gombo dans certaines zones de production agricole. Il faut noter que toutes les zones de production cotonnière des filiales de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) ont été concernées par ces infestations de jassides. Des mesures urgentes ont été prises par les acteurs concernés OPV, CMDT, DNA et les producteurs en vue d'anéantir les dégâts des jassides sur les productions agricoles pendant la campagne mais aussi envisager des dispositions supplémentaires pour améliorer le système de protection des cultures visées en général et celui du coton en particulier.
- ✓ des infestations de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) enregistrées par endroits avec des dégâts faibles dans les différents bassins de production de maïs des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kita, Nioro du Sahel, Dioïla, Bougouni, Koutiala et de San.
- ✓ des infestations faibles à moyennes de sauteriaux, de coléoptères, d'autres chenilles, de pucerons, de punaises, de cochenilles, de mouches blanches, d'iules, d'escargots, de termites, de maladies et de mauvaises herbes sur les cultures et en jachères, observées dans certaines localités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Tombouctou, Gao, Kita, Nioro du Sahel, Dioïla, Nara, Bougouni, Koutiala, San et de Bandiagara. Des dégâts légers ont été constatés sur les cultures.
- ✓ des mouvements d'oiseaux granivores (*Quelea quelea*, *Quelea erythrops*, *Passer luteus*, *ploceus cucullatus*) dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Nioro du Sahel, Dioïla et de Bougouni. Des dégâts faibles ont été observés sur les cultures de mil, sorgho, riz et maïs dans certaines localités des régions citées. Des conseils et orientations ont été donnés aux producteurs par les services techniques en vue de minimiser leur pression et diminuer les dégâts sur les cultures céréalières.
- ✓ des dégâts légers causés par des mouches des fruits (*Bactrocera dorsalis*, *Ceratitis sp*, *Dacus sp*) également observés par endroit sur les cultures fruitières, légumières et maraîchères dans certaines localités des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kita, Bougouni et de Koutiala.
- ✓ des infestations de **rongeurs** (*Arvicanthus niloticus*, *Ratus ratus* *Mastomys sp*) observées sur les cultures maraîchères et de riz de contre saison en zones Office du Niger et à San-Ouest.
- ✓ des **maladies** végétales et des **adventices** constatées sur les cultures maraîchères, céréalières et fruitières dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Gao, Bougouni, Koutiala, Kita et de San mais sans incidence majeure sur les productions agricoles.

Les prospections menées dans les zones concernées ont permis de détecter les foyers d'infestations et de les circonscrire à temps opportun. Les traitements effectués par les producteurs sous les conseils de l'encadrement technique et les appuis des partenaires dans la lutte contre les ennemis des cultures, ont contribué à limiter les dégâts des nuisibles et de protéger les cultures et les récoltes.

En résumé, les réalisations de la campagne phytosanitaire 2022 sont de **269 562 ha** prospectés sur une prévision annuelle de **430 270 ha**, soit un taux d'exécution de **62,65%**, contre **422 765 ha** en 2021. Les superficies infestées sont estimées à **108 515 ha** pour tous nuisibles confondus contre **205 149 ha** en 2021. Des traitements ont concerné **78 304 ha** sur une prévision annuelle de **195 140 ha**, soit une d'exécution de **40,13 %**, contre **152 711 ha** en 2021, mais les superficies traitées représentent **72,15%** de celles infestées. Le récapitulatif des réalisations techniques est présenté dans le **tableau 12**.

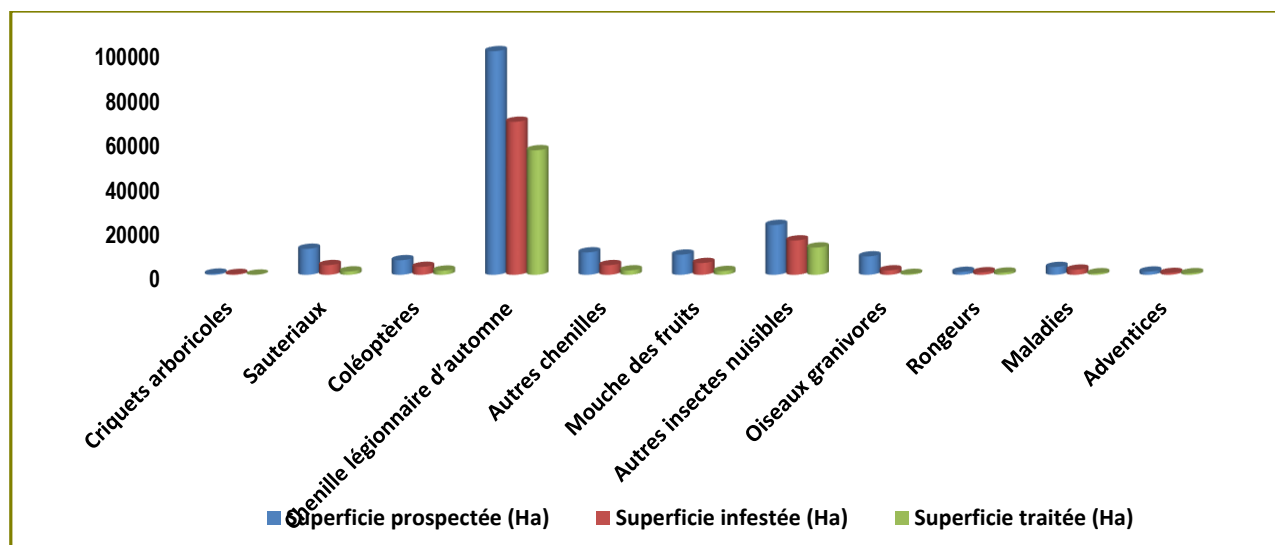
Tableau 12 : Superficies prospectées, infestées et traitées par ravageur

Types de Ravageurs	Superficie prospectée (Ha)	Superficie infestée (Ha)	Superficie traitée (Ha)	Rappel 2021		
				Superficie prospectée (Ha)	Superficie infestée (Ha)	Superficie traitée (Ha)
Criquets arboricoles	541	391	105	461	180,25	90
Sauteriaux	11684	4381	1535	14 933	5 557	1027
Coléoptères	6577	3597	1897	8 137	4 531	2724
Chenille légionnaire d'automne	194568	68667	55881	345 638	169 286	133 162
Autres chenilles	10088	4358	2012	13 491	7 992,5	6779
Mouche des fruits	9077	5320	1736	5 901	5 237	622
Autres insectes nuisibles	22372	15439	12259	8189	3638	2075,5
Oiseaux granivores	8288	2017	432	12401	3806,5	1244,5
Rongeurs	1346	1154	1013	5940	2803,5	1660,5
Maladies	3540	2337	708	1872	829,25	100,5
Adventices	1481	855	728	1802	1288	1122
Total 2022	269 562	108 515	78 304	422 765	205 149	152 711
Objectifs 2022	430 270		195 140	469 735		262 447
Taux de Réal.	62,65%		40,13%	90%		58,19%

Source : Office de Protection des Végétaux (OPV).

La figure ci-après donne la présentation graphique des superficies prospectées, infectées et traitées par type de nuisibles.

Graphique 4 : Superficies prospectées, infectées et traitées par type de ravageurs en 2022



Source : CPS/SDR

Les plus fortes infestations ont été occasionnées par la chenille légionnaire d'automne.

2.5. Situation pastorale et zoo sanitaire

2.5.1. Situation pastorale

La situation pastorale est globalement moyenne à déficitaire. Les conditions de croissance de la végétation ont été particulièrement défavorables à cause de l'installation tardive de la saison des pluies et des séquences sèches. Ces conditions de croissance de la végétation n'ont pas été favorables à une bonne production fourragère.

❖ Etat des pâturages au cours de la campagne

La situation pastorale est globalement bonne à moyenne. Les conditions de croissance de la végétation ont été normales. Elles ont été favorables à une bonne production de biomasse fourragère. La production de biomasse a été bonne et supérieure à celle de l'année dernière dans l'ensemble du pays excepté les régions de Gao, Tombouctou, Taoudenit, Ménaka et Kidal où elle est jugée passable.

Dans la partie sud des régions de Kayes, Kita, Koulikoro, Dioila, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Ségou, les pâturages sont bons. Toutefois, il existe un risque avéré de détérioration rapide dû à l'extension des sites d'orpaillage et la prolifération des feux de brousse.

Dans la partie sahélienne, les pâturages ont été moyens à bons. Cependant, il est à signaler que les pâturages des localités de la bande nord de la région de Nioro du sahel (Nioro, Nioro Tougouné Rangabé, Gadiaba-kadiel, Guétéma, Youri, Simby, Sandaré, Koréra-Koré, Baniéré-Koré, Diabigué, Gogui, Yérééré, Diarra, Diaye-Coura, Troungoumbé et Gavinané dans le cercle de Nioro ; Dioumara-Koussatta, Gomintradougou, Bema, Fassou-Débé et Guédébiné dans le cercle de Diéma) ont été insuffisants pour tenir les animaux sédentaires auxquels se sont ajoutés des transhumants mauritaniens.

Dans le Delta intérieur du Niger (zone inondée), les pâturages sont bons. Il a été constaté en fin août et début septembre, des concentrations anormales d'animaux dans les zones d'attente à cause de la forte crue qui a inondé les bourgoutières.

Dans la partie nord ; pour les régions de Tombouctou et Taoudenit, l'état des pâturages exondés a été jugé moyen en fonction du niveau de croissance des herbacés selon la localité. Les pâturages inondés présentent un bon état végétatif dans l'ensemble. Les difficultés d'acquisition des intrants (semences) ont entraîné la diminution des superficies de bourgoutière régénérée mais aussi le retard dans les activités d'aménagement et de pré-irrigation qui ont favorisé les dégâts de noyade des rejets causés par la forte crue. Ces dégâts de faible envergure ont été constaté tout le long de la bande du fleuve et les cours d'eau (Lacs et mares) particulièrement dans les communes de Séréré, de Gossi, de Hamzakoma, de Bambara Maoudé, de Banikane, et de Rharous (Cercle de Gourma Rharous) ; Lafia, Ber, Alafia et Bourem Inaly (Cercle de Tombouctou) où la forte crue a noyé les jeunes pousses de bourgou à Goundam surtout les parties Nord-Ouest et à Niafunké dans la partie Haoussa.

Pour les régions de Gao, Kidal et de Ménaka, les pâturages herbacés sont moyens à bons dans l'ensemble ; les pâturages ligneux sont bons sur l'ensemble des parcours pastoraux. Quant aux pâturages inondés (Bourgou), leur développement dans l'ensemble est jugé normal. Cependant la capacité de charge risque d'être vite dépassée du fait de la concentration des animaux déplacés à travers les cercles de Ménaka, Ansongo, Tidermène, Anderamboukane et ceux venus du Niger et du Burkina.

D'une manière générale, il est à signaler que les irrégularités successives de la pluviométrie au cours des dix dernières années ont affectés très négativement la croissance de certaines herbacés (Cram-cram, fonio sauvage etc.) entraînant leur rabougrissement. Ces espèces qui, normalement peuvent

atteindre 30 centimètres de hauteur dépassent difficilement 10 centimètres actuellement sur certains pâturages.

Les pâturages aériens présentent un très bon état dans l'ensemble mais souffrent énormément des effets de la coupe abusive pour des besoins des ménages mais aussi des pasteurs pour l'alimentation des animaux.

❖ Conditions d'abreuvement :

Les conditions d'abreuvement sont satisfaisantes au niveau des points d'eau temporaires, des fleuves, des puits, des forages, des mares, des marigots des canaux d'irrigations et des barrages de retenue d'eaux. Le niveau de remplissage des points d'eau est jugé bon dans l'ensemble. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surface encore disponibles (mares, marigot, lacs, fleuves).

L'état d'embonpoint des animaux est bon à moyen dans la majorité des zones pastorales excepté Ménaka, Gao, Ansongo, Kidal au nord, Djenné, Bla au centre où il est jugé moyen à mauvais.

❖ Mouvements des animaux :

Dans les zones agropastorales du sud et du centre, les animaux demeurent sur leurs terroirs d'origine sous la conduite des bergers et y profitent des pâturages herbacés et des résidus de récoltes en quelques endroits.

Dans la partie sahélienne (Nord et Ouest des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou), les troupeaux qui étaient partis du côté de la Mauritanie pour les pâturages salés sont de retour dans leurs terroirs d'origine.

Dans le Delta du Niger à Mopti, les troupeaux revenus de transhumance sont dans bourgoutières du Delta central du Niger.

Au centre et de façon générale, les mouvements ont été perturbés du fait des groupes armés qui s'attaquent aux bergers et aux animaux. Ainsi, dans la région de Mopti, les mouvements sont fortement perturbés dans l'ensemble des cercles.

Dans la partie Nord, à Ménaka et Andéramboukane, on note la présence de troupeaux transhumants venus du Burkina, Niger, des autres cercles de la région, des régions de Kidal et Gao à la recherche des meilleurs pâturages et terres salées. Dans les régions de Gao et Tombouctou, les animaux sont regroupés autour des points d'eau et le long de la vallée du fleuve Niger.

2.5.2. Situation zoo sanitaire

La situation zoo sanitaire est restée calme dans l'ensemble suite aux différentes actions de protections (vaccination et déparasitage) et la surveillance épidémiologique des maladies animales menées. Toutefois, la mise en œuvre de la campagne de vaccination a été perturbée par l'insécurité dans les régions nord et du centre qui limitent le déplacement des agents.

Les principales maladies visées ont été entre autres : la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), les charbons, les pasteurelloses, la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle. Par ailleurs, il a été rapporté une suspicion de la dermatose nodulaire contagieuse bovine dans certaines localités du cercle de Nioro (région de Nioro).

2.6. Situation de la pêche et de la pisciculture

La campagne de pêche 2022 s'est déroulée dans des conditions marquées par la faible pluviométrie et la faible crue de 2021 qui ont été défavorables aux conditions de reproduction des poissons. Aussi, le recrutement de nouveaux juvéniles a été faible, car les frayères ont été insuffisamment inondées

en en 2022. Par ailleurs, l'insécurité a contribué à réduire les captures, car l'accès aux pêcheries a été difficile dans beaucoup de localités.

Toutefois, les efforts de l'Etat par la mise en œuvre de la subvention des intrants aquacoles et la reprise de certaines infrastructures aquacoles se sont poursuivis. A ceux-ci s'est ajouté, l'investissement des privés par la construction d'écloserie, des unités de fabrique d'aliment, des ateliers de fabrication des infrastructures aquacoles. Aussi l'intervention des partenaires techniques et financiers a été salubre.

Du point de vue de la situation sanitaire, aucun événement relatif à la santé des poissons n'a été signalé.

En conclusion, on note que la campagne agricole 2022 a démarré dans un contexte difficile marqué par la hausse sensible des prix des intrants agricoles et des céréales, les sanctions infligées par la CEDEAO. Cependant, des atouts sont enregistrés à travers le maintien de la subvention des équipements et intrants (engrais et semences de maïs hybride), l'appui conseil, la réalisation des aménagements hydroagricoles (AHA), et l'assistance en faveur des populations vulnérables en période de soudure (alimentaire, moyens de d'existence et à la résilience) grâce aux efforts fournis par l'Etat et ses partenaires.

La situation pluviométrique de la campagne agricole 2022, a été caractérisée par une installation précoce des pluies. En effet, les pluies se sont installées dans certains grands bassins de production à partir de mi-mai. Ce qui a permis un démarrage précoce des opérations de semis pour les principales cultures dans certaines localités du pays notamment les régions de Bougouni et Sikasso du début de la campagne au 31 Août 2022. Le cumul des pluies enregistré du 1^{er} mai au 20 Octobre 2022 reste normal à excédentaire à une année moyenne et supérieur à égal à celui de 2021 dans l'ensemble. Les écoulements de l'année hydrologique 2022 ont une tendance globalement normale à excédentaire et ont été supérieurs à ceux de l'année dernière dans certains cours d'eau.

Les objectifs d'emblavures des céréales ont été atteints dans l'ensemble (102%), mais ils n'ont pas été atteints pour le riz, le maïs, le fonio avec des taux de réalisation respectifs de (97,1%), (93,8%), (82,4%) et le coton (97,9%). Il est à noter que des pertes de superficies de l'ordre de 2,43% ont été enregistrés par noyade, sécheresse et abandon suite à l'insécurité.

A la faveur des pluies régulières enregistrées tout au long de la campagne, les conditions ont été favorables au développement des cultures dans toutes les zones agricoles du pays. Toutefois, des difficultés d'accès aux engrais minéraux ont été constatées en raison d'une part, de l'insuffisance des quantités subventionnées et du retard dans l'approvisionnement auprès des producteurs, et d'autre part, des prix élevés de ces engrais sur les marchés. Ce déficit dans l'apport des engrais minéraux aurait affecté les rendements surtout du maïs et du riz irrigué. Par ailleurs une infestation généralisée du jacobie la fascialis a été constatée sur le cotonnier causant des dégâts moyens à importants dans toutes les filiales de la CMDT. Cette attaque sévère des jassides, couplée au déficit d'engrais minéraux ont engendrer des baisses de rendements du coton.

La situation du Criquet pèlerin est restée calme durant la campagne agricole. En plus de l'attaque des jassides, sur les cultures de coton, de gombo, de dah, d'arachide et d'autres cultures maraichères, la campagne phytosanitaire a connu des infestations d'autres nuisibles (chenilles légionnaires d'automne, sauteriaux, coléoptères, autres chenilles, pucerons, punaises, cochenilles, mouches blanches, iules, escargots, termites), des maladies et de mauvaises herbes sur les cultures et en jachères dans certaines localités du pays mais avec des faibles dégâts sur les cultures. Ces infestations ont été circonscrites par des interventions promptes, efficaces, effectuées par les producteurs en synergie avec les agents de la protection des végétaux, des autres structures et des partenaires impliqués dans la protection des cultures.

Sur le plan pastoral et zoo sanitaire, on assiste à l'amélioration des conditions d'alimentation, d'abreuvement et de l'état d'embonpoint des animaux dans les différentes zones agro-pastorales du pays. La vaccination des animaux contre les maladies infectieuses, notamment les charbons (bactérien et symptomatique), les pasteurelloses (bovine et ovine caprine), la peste des petits ruminants et les maladies aviaires, se poursuivra. La principale difficulté réside dans la forte réduction de la mobilité des animaux à cause de l'insécurité occasionnant de multiples conséquences.

Sur le plan halieutique et aquacole, les conditions hydrologiques, jugées non satisfaisantes, auxquelles dépend la production halieutique ont été défavorables pour la pêche de capture qui influence fortement la production nationale de poissons. Ainsi, l'incidence de la faible pluviométrie et les faibles crues de l'année précédente est ressentie sur le recrutement de nouvelles juvéniles de la présente campagne. Toutefois, la subvention des intrants et des équipements de la part de l'Etat et ses partenaires, l'investissement du secteur privé et les formations du personnel et des producteurs ont beaucoup contribué.

Tous ces paramètres climatiques combinés aux efforts de l'Etat et de ses partenaires en appui à la production agricole, malgré les difficultés rencontrées dans le déroulement de la campagne, ont permis l'obtention des résultats de la campagne ci-après présentés dans la seconde partie du document.

**DEUXIEME PARTIE :
RESULTATS DE LA CAMPAGNE
2022**

Dans cette deuxième partie, l'analyse se base sur des résultats issus de l'enquête agricole de conjoncture auxquels s'ajoutent les réalisations des différentes structures du secteur. Ainsi, dans un premier temps elle fait un rappel de la méthodologie de mise en œuvre de l'enquête agricole de conjoncture et les caractéristiques des exploitations agricoles auprès desquelles les informations sont collectées. Ensuite elle présente les résultats des productions agricoles (végétales, animale, halieutiques et piscicoles) obtenus au titre de la campagne 2021. Elle fait également une analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays.

3 RAPPEL DE LA METHODOLOGIE DE L'EAC, LIMITES DE L'ENQUÊTE ET QUELQUES CARACTERISQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les productions agricoles sont évaluées à travers le dispositif de l'enquête agricole de conjoncture (EAC), mis en place depuis plus de 40 ans, pour produire les informations détaillées sur les productions et les caractéristiques des exploitations Agricoles.

Ce dispositif est basé sur une méthodologie harmonisée, utilisée dans les 17 pays membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal, Togo, Burkina Faso, Mali, Liberia, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Tchad, Cap Vert) du Comité Inter Etat de lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS). Ainsi, on note en résumé que l'EAC, instrument de mesure des productions au niveau du CILSS repose sur une méthodologie scientifique bien élaborée.

Au plan institutionnel, la mise en œuvre du dispositif est assurée par la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Développement Rural (CPS/SDR) en collaboration avec la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA), la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA) et la Direction Nationale de la Pêche avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) et leurs structures déconcentrées.

3.1. Méthodologie de l'EAC

Au titre d la campagne 2022, elle a couvert toutes les régions (selon l'ancien découpage administratif) exceptés le District de Bamako où l'activité agricole est peu pratiquée et la région de Kidal pour la non disponibilité de données suite à des raisons d'insécurité. Sa mise en œuvre a été assurée par l'ensemble des structures habituellement impliquées dans l'EAC. Elle a couvert toutes les régions

L'enquête agricole de conjoncture est une enquête par sondage en grappes à deux degrés pour la majorité des modules de collecte. L'échantillon du premier degré est formé de sections d'énumérations (S.E) définies lors du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2009 réalisé par l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Le RGPH est la référence en matière de collecte des données pour disposer des informations plus précises sur le comportement des individus dans leur univers d'occupation dont le découpage prend en compte la dénomination internationale de zone de dénombrement (ZD) ou section d'énumération (SE).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le dispositif suit un échantillon de plus de 8000 exploitations Agricoles contre 2500 utilisées jusqu'en 2003, soit un échantillon de trois (03) fois plus. L'augmentation de la taille de l'échantillon d'exploitations agricoles à enquêter a permis de réduire considérablement les écarts qui existaient entre les exploitations de même physionomie sur le plan Agricole et d'améliorer la fiabilité/représentativité des données collectées.

Dans la répartition de l'échantillon, une plus grande importance a été accordée aux régions qui regorgent plus d'exploitations Agricoles et dont le potentiel agricole est significatif.

Le plan de sondage à 2 degrés a été utilisé pour la sélection de l'échantillon avec comme unités de tirage sont les SE et les exploitations agricoles (unités d'observations) :

- 1er degré : tirage des Sections d'Énumération (SE) proportionnellement à la taille c'est-à-dire, le nombre de S.E par région a été déterminé en fonction de l'importance relative de chaque région en ménages agricoles ;
- 2^e degré : tirage aléatoire simple de 10 exploitations dans chaque SE tirée.

Le tirage des SE est fait par des experts en échantillonnage (au bureau) et celui des exploitations par les agents chargés de la collecte sur le terrain, formés à cet effet. Pour ce faire, les SE tirées sont numérotées de façon continue de 1 à n nommées **grappe**. Dans chaque grappe, l'agent enquêteur procède au dénombrement des exploitations agricoles pour ensuite en tirer un nombre de dix (10) exploitations Agricoles, taille cible de l'échantillon d'une grappe, auprès desquelles les questionnaires de l'enquête sont administrés.

La collecte est faite en deux passages. Un premier passage qui a lieu de juillet à septembre permet de disposer des informations sur les prévisions des récoltes et les niveaux des stocks exploitants et un second passage (octobre à janvier) concernant tous les autres modules (recensement et mesure des parcelles ; installation des carrés de rendement récolte des carrés, cheptel, intrants, équipements etc...) permet d'obtenir les résultats définitifs de la campagne. Au cours de ces passages, les activités suivantes sont réalisées : **(i)** le dénombrement des exploitations dans les SE échantillons et au tirage des exploitations échantillons ; **(ii)** la collecte des données sur les caractéristiques socio-démographiques des exploitations agricoles sélectionnées ; **(iii)** le recensement de toutes les parcelles (y comprises celles des femmes et enfants) avec la mesure de leurs superficies ; **(iv)** le tirage des parcelles échantillon et installation des carrés de rendement dans les parcelles sélectionnées ; et **(v)** le renseignement de tous les autres modules (récolte des carrés, cheptel, intrants, équipements etc...).

Ainsi, après recensement de toutes les parcelles des exploitations échantillons de la SE, une parcelle sur trois est choisie au hasard par type de culture et par type d'association de cultures pour y recevoir un carré de rendement. Ceci constitue l'échantillon d'observation des rendements des cultures. Pour l'estimation des récoltes, la démarche méthodologique adoptée a consisté à appliquer aux superficies emblavées mesurées à l'aide des GPS, les rendements obtenus à travers les carrés de rendements.

La collecte a été effectuée à l'aide des applications sur tablettes. Des programmes de contrôle établis ont permis de capter les valeurs atypiques sur les superficies et les productions qui ont été vérifiées en faisant des rapprochements avec les autres variables connexes, notamment la production de la campagne précédente, l'appréciation de l'état de culture, la comparaison avec les rendements potentiels de la zone en question, le rapport entre la superficie et la population de l'exploitation, les observations particulières portées par l'enquêteur sur le questionnaire etc.

Le traitement est effectué par SPSS, les tableaux sont consolidés dans Excel.

Pour l'estimation de la production totale de la campagne, aux résultats de l'EAC, portant sur les exploitations agricoles familiales (secteur traditionnel), s'ajoutent les réalisations (d'hivernage et de contre saison de l'année n-1) des offices et Agences constituant le secteur moderne ainsi que celles de la contre saison des zones DRA. Ainsi, les informations disponibles sur le déroulement de la campagne (pluviométrie, crue, semis et état végétatif des céréales, situation acridienne et phytosanitaire), les niveaux de réalisations en termes d'emblavures et de productions du riz irrigué et du coton et des cultures de contre saison, ont été collectées auprès des services techniques déconcentrées (DRA, CMDT et OHVN), des offices et agences (ON, ORS, ORM, OPIB, ODRS, ADRS, OMB, etc.).

Les résultats par région et pour l'ensemble du pays sont obtenus par agrégation des données par cercle. Ils sont validés au niveau national par les structures techniques et au niveau régional par les experts du CILSS lors des rencontres, sur les résultats (prévisionnels et définitifs de la campagne,

regroupant l'ensemble des 17 pays membres de cette organisation sous-régionale sous le sigle « Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC).

Il importe de signaler que l'utilisation des tablettes et GPS et l'augmentation de la taille de l'échantillon ont permis de respecter la méthodologie de collecte et d'améliorer la qualité des données collectées.

❖ Présentation et couverture de l'échantillon

○ Couverture des unités primaires et secondaires

Le taux de couverture de l'échantillon au premier degré est de 89,7% et 88,8% au second degré.

Tableau 13: Répartition régionale de l'échantillon et du taux de couverture

Régions	Nombre SE échantillon	Nombre SE enquêtées	Taux (%) de couverture SE	Nombre exploitations agricoles échantillon	Nombre exploitations agricoles enquêtées	Taux (%) de couverture des exploitations
Kayes	142	126	88,7	1420	1258	88,6
Koulikoro	142	126	88,7	1420	1214	85,5
Sikasso	137	125	91,2	1370	1245	90,9
Ségou	125	117	93,6	1250	1169	93,5
Mopti	70	60	85,7	700	599	85,6
Tombouctou	84	84	100,0	840	827	98,5
Gao	40	26	65,0	400	260	65,0
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	740	664	89,7	7400	6572	88,8

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Sur les **740 SE** échantillon, **664 SE** ont pu être touchées, soit un taux de couverture de l'échantillon de **89,7%**. Le taux de couverture des unités secondaires (exploitations) est de **88,8%**.

❖ Limite de l'enquête

Cette campagne 2022, toutes comme les campagnes les trois (03) dernières campagnes (2019 à 2021), a le processus de l'enquête a subi un retard suite à des problèmes de mobilisations des fonds alloués à l'EAC liés à la crise politico socioéconomique qu'a connue le pays. Ainsi, le démarrage de l'enquête qui habituellement se fait courant juillet, n'a été effectif qu'en octobre 2022 ce qui par conséquence a impacté négativement le calendrier des opérations de collecte et de productions des résultats.

Aussi, l'insécurité persistante dans le pays n'a pas permis la couverture totale de l'échantillon et aussi a perturbé les opérations culturelles dans certaines zones de production.

Par ailleurs, l'EAC touche seulement les exploitations agricoles familiales et le second type d'exploitations agricoles que sont les entreprises agricoles selon la LOA, ne sont pas couvertes par l'enquête ce qui constitue aussi une limite de l'opération.

3.2. Quelques caractéristiques des exploitations agricoles

Les exploitations Agricoles sont les unités de production agricole. Au Mali, elles sont très majoritairement familiales, et peuvent être caractérisées par leur taille démographique, les facteurs de production dont elles disposent et par le système d'activités, mis en œuvre par les membres de la famille, qui combine, en général, activités agricoles et non agricoles et autres sources de revenus.

3.2.1. Structure de la population agricole

La population Agricole résidente est estimée à 18 035 981 d'habitants (Cf. tableau 14). Elle est concentrée dans les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro abritant les grands bassins de productions agricoles. Ainsi, Ségou reste la Région qui a le plus grand effectif de la population agricole (19,3%). Elle est suivie de Sikasso (19,1%) et Koulikoro (18,7%).

La population malienne reste rurale avec 94,6%. La population agricole résidente en milieu urbain représente 5,4%. Cette proportion est plus élevée dans les régions de Tombouctou, Gao et Ségou. Il est à noter que ces dernières années, les activités agricoles avec l'appui des projets et programmes de développement aux filières comme l'aviculture, l'embouche, la pisciculture et le maraîchage, prennent de l'ampleur dans les centres et périphéries urbains.

La population agricole résidente est composée de 53,1% d'hommes et 46,9% de femmes. La même structure est observée dans toutes les régions. Toutefois, la proportion de la population masculine la plus élevée (57,2% environ) est observée dans la région de Tombouctou suivie des régions de Gao avec un taux de 54,1%, Koulikoro (53,8%) et Sikasso (53,7%). La proportion des femmes est élevée dans les régions de Ségou, Mopti et Kayes avec un taux de l'ordre de plus 47% (Cf. tableau 14). Elle est majoritairement jeune avec 47,3% dont l'âge est compris entre 0 et 14 ans. La population âgée de 15 à 39 ans représente 35,1% de la population agricole totale et celle de 40 ans et plus constitue 17,6% dont seulement 4,5% ont plus de 60 ans. Les femmes sont majoritaires dans la tranche d'âge de moins de 15 ans (Cf. tableau 14 et graphique 5).

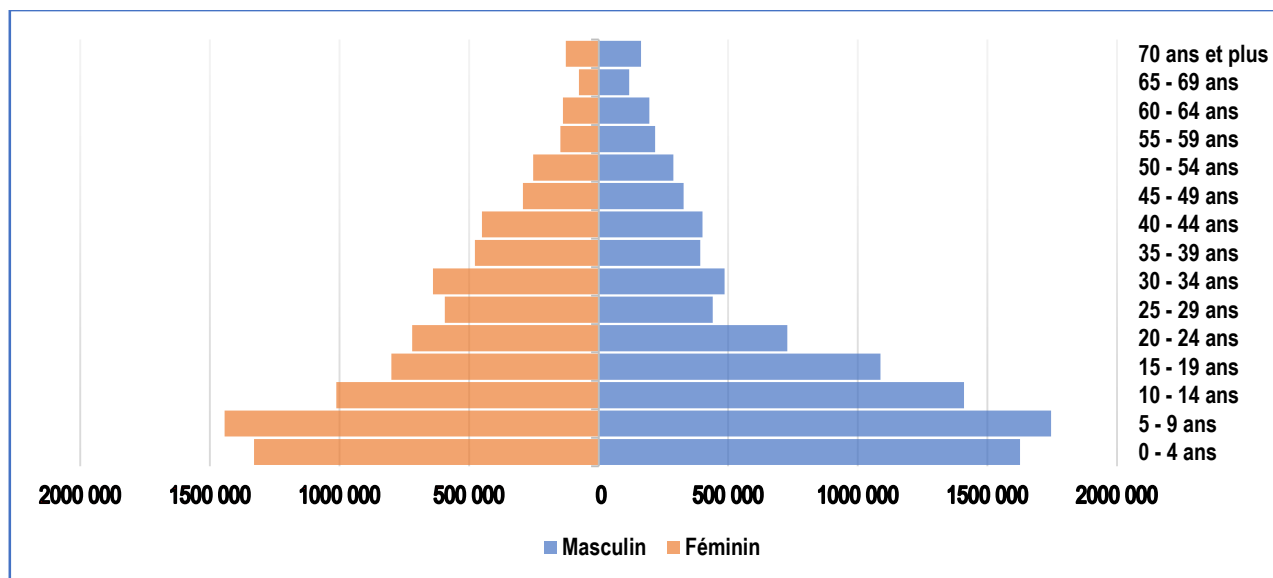
Tableau 14 : Structure de la population agricole

	Effectif Total	Milieu		Sexe Membre	
		Rural	Urbain	Féminin	Masculin
Effectif et proportion de la Population	18 035 981	94,6	5,4	46,9	53,1
Part (%) régions					
<i>Kayes</i>	15,9	93,8	6,2	47,5	52,5
<i>Koulikoro</i>	18,7	96,1	3,9	46,2	53,8
<i>Sikasso</i>	19,1	97,1	2,9	46,3	53,7
<i>Ségou</i>	19,3	92,7	7,3	47,9	52,1
<i>Mopti</i>	17,0	95,6	4,4	47,9	52,1
<i>Tombouctou</i>	5,8	90,2	9,8	42,8	57,2
<i>Gao</i>	4,3	90,6	9,4	45,9	54,1
<i>Kidal</i>	-	-	-	-	-
<i>District de Bamako</i>	-	-	-	-	-
Part (%) classes d'âges					
<i>Moins de 15 ans</i>	47,3	95,3	4,7	55,8	47,1
<i>15-39 ans</i>	35,1	93,8	6,2	50,7	49,3
<i>40-59 ans</i>	13,1	94,4	5,6	48,1	51,9
<i>60 ans et plus</i>	4,5	93,8	6,2	41,7	58,3

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La pyramide des âges (graphique 5) fait apparaître cette structure (très jeune) ci-dessus décrite de la population agricole. Ainsi, la forme de la pyramide avec une base large et un sommet rétréci révèle la jeunesse de la population.

Graphique 5 : Pyramide des âges de la population Agricole



Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

3.2.2. Structure et situation sociodémographique des exploitations agricoles

Cette partie traite de l'analyse des exploitations agricoles suivant les caractéristiques des chefs d'exploitation comme l'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction scolaire, les activités agricoles pratiquées. Le tableau 16 donne la structure démographique des exploitations agricoles.

A l'issue de l'EAC 2022, les exploitations agricoles sont estimées à 1 614 917 inégalement réparties entre les régions. On note ainsi, une concentration des exploitations agricoles dans les régions sud et du centre du pays (78,2%) et une proportion de 21,8% pour les régions de Tombouctou et Gao. Le tableau 15 donne la répartition spéciale et la composition démographique des exploitations agricoles.

Tableau 15 : Structure et démographie des exploitations agricoles

	Effectif Total des EAF	Milieu		Sexe Chefs d'exploitations	
		Rural	Urbain	Femmes	Hommes
Effectif des exploitations agricoles	1 614 917	93,1	6,9	3,9	96,1
Part (%) régions					
Kayes	13,6	94,1	5,9	2,5	97,5
Koulikoro	16,3	95,3	4,7	2,5	97,5
Sikasso	14,5	96,8	3,2	0,4	99,6
Ségou	18,8	90,7	9,3	3,3	96,7
Mopti	15,0	92,9	7,1	4,5	95,5
Tombouctou	12,4	91,1	8,9	7,8	92,2
Gao	9,4	89,4	10,6	8,9	91,1
District de Bamako	nd	nd	nd	nd	nd
Composition des exploitations agricoles					
Taille moyenne	11	11	9	5	11
Nombre moyen d'actifs agricoles	8	8	4	4	8

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

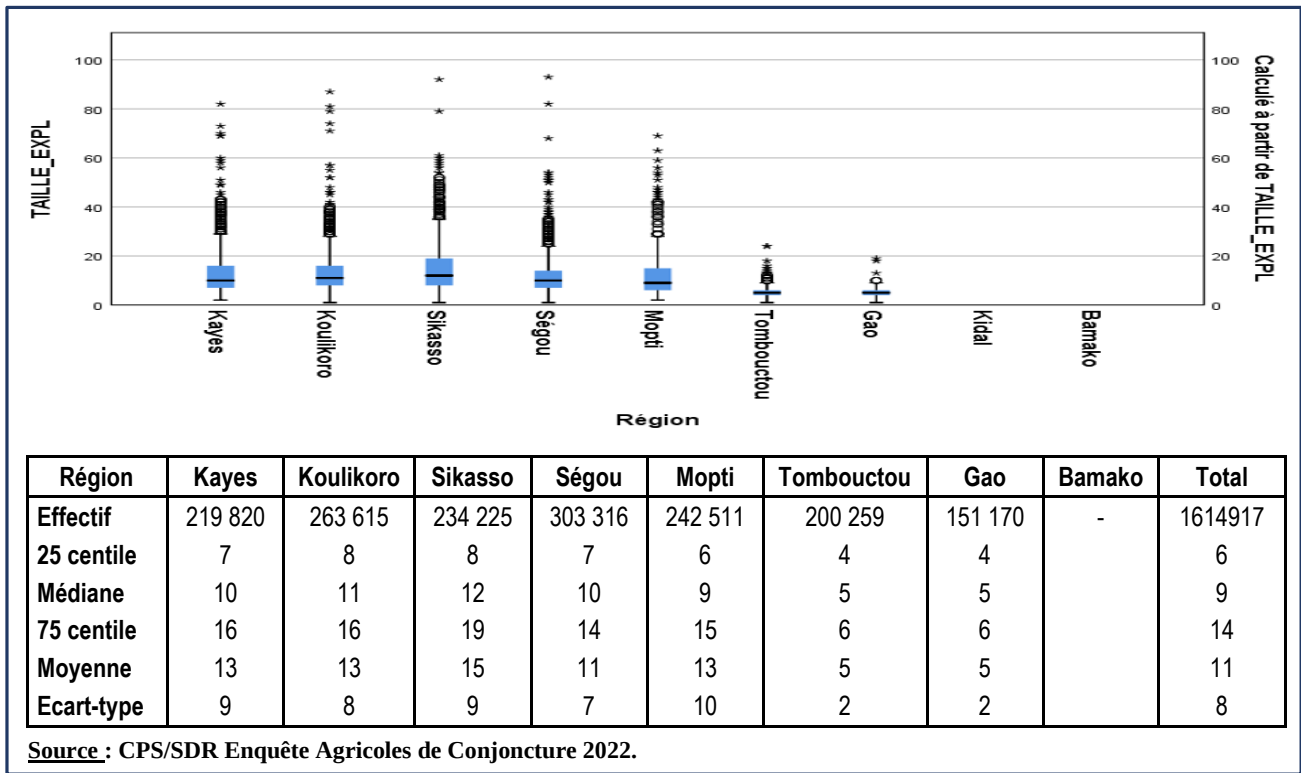
Les exploitations agricoles se trouvent essentiellement en milieu rural avec une proportion de 93,1% du total des exploitations agricoles contre environ 6,9% en milieu urbain (tableau 16).

Elles sont majoritairement dirigées par les hommes ; seulement 3,9% d’entre elles ont un chef de sexe féminin. La proportion des exploitations agricoles dirigées par les femmes est élevée dans la région de Gao (8,9%) par rapport aux autres régions. Cette situation s’expliquerait par le taux élevé des chefs d’exploitation femmes, en général des veuves avec environ 67% de l’effectif des chefs d’exploitation à Gao lié surtout aux effets néfastes de l’insécurité.

Avec un effectif estimé de **1 614 917** Exploitations agricoles pour une population agricole de **18 124 909** individus, la taille démographique moyenne est de onze (11) personnes par exploitation. Cependant, des disparités existent selon le milieu et le sexe du chef d’exploitation. La taille des exploitations agricoles est élevée en milieu rural qu’en milieu urbain soit 11 contre 9. Selon le sexe du chef d’exploitation, on note une forte disparité de la taille des exploitations. Ainsi, la taille moyenne des exploitations agricoles dirigées par des femmes est de cinq (5) personnes soit environ la moitié de la taille celles avec des chefs de sexe masculin (11). Les exploitations ont en moyenne 8 actifs agricoles¹. Celles dirigées par les hommes ont en moyenne 8 actifs agricoles tandis que les chefs d’exploitations femmes ont une taille moyenne en actif agricole de 4 individus.

Selon la répartition régionale, on observe également une disparité de la taille des exploitations agricoles (graphique 6).

Graphique 6 : Taille démographique des exploitations Agricoles



La disparité de la taille des exploitations agricoles est due à la forte variabilité, observée aussi entre les exploitations dans les régions, liée à l’existence d’exploitations de grande taille comme le cas des exploitations de Sikasso où l’écart type est important avec des exploitations de taille avoisinant 100 individus ou plus.

Le tableau 16 renseignent sur les caractéristiques des exploitations agricoles.

¹ **Actif agricole** : personne âgée de 6ans et plus qui participe aux travaux Agricoles (dans le sens le plus large)

Tableau 16 : Répartition des exploitations agricoles selon les caractéristiques des chefs d'exploitation

	Effectif Total des EAF	Sexe Chefs d'exploitations	
		Femmes	Hommes
Proportion des EAF (%) selon les classes d'âges des CE			
Moins de 15 ans	-	-	-
15-39 ans	18,3	16,3	18,4
40-59 ans	54,7	63,0	54,4
60 ans et plus	27,0	20,7	27,3
Age moyen du CM	51	51	51
Proportion des EAF selon le statut matrimonial des CE			
Célibataire	0,5	0,9	0,4
Marié(e) monogame	66,9	14,5	69,0
Marié(e) polygame	27,4	3,0	28,4
Séparé(e)	0,3	3,4	0,2
Divorcé(e)	0,2	1,3	0,2
Veuf /veuve	4,7	76,9	1,7
Education			
CM analphabètes (%)	67,5	73,8	67,3
CM ayant été à l'école formelle (%) dont avec	31,9	25,8	32,1
Niveau primaire	22,2	17,9	22,4
Niveau secondaire	2,8	4,2	2,7
Niveau supérieur	2,2	1,3	2,2
Sans aucun niveau	5,1	2,4	5,2
Effectif des EAF selon le type			
Agriculteur	1 423 336 (88,14%)	2,72	97,28
Eleveur	1 280 010 (79,26%)	3,61	96,39
Pêcheur	49 344 (3,06%)	2,20	97,80
Activités économiques principales des CE			
Agriculture	83,39	55,45	84,53
Elevage	8,07	30,82	7,14
Pêche	0,38	0,00	0,40
Commerce	1,42	6,55	1,22
Transformation des Produits Agricoles	0,06	0,15	0,06
Pisciculture	0,00	0,00	0,00
Cueillette	0,01	0,22	0,00
Apiculture	0,01	0,00	0,01
Sylviculture	0,03	0,00	0,04
Transformation des Prod. Non agricole	0,00	0,00	0,00
Chasse	0,00	0,00	0,00
Autres (à Préciser)	3,94	4,25	3,92
Activités économiques secondaires des CE			
Agriculture	2,75	3,49	2,72
Elevage	65,29	36,96	66,45
Pêche	1,65	0,00	1,71
Commerce	4,43	13,47	4,06
Transformation des Produits. Agricoles	0,39	4,60	0,22
Pisciculture	0,00	0,00	0,00
Cueillette	0,09	1,48	0,03
Sylviculture	0,19	0,00	0,20
Apiculture	0,00	0,00	0,00
Chasse	0,17	0,00	0,18
Transformation. Des Produits. Non agricoles	0,27	0,37	0,26
Autres (à Préciser)	3,09	2,22	3,12

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

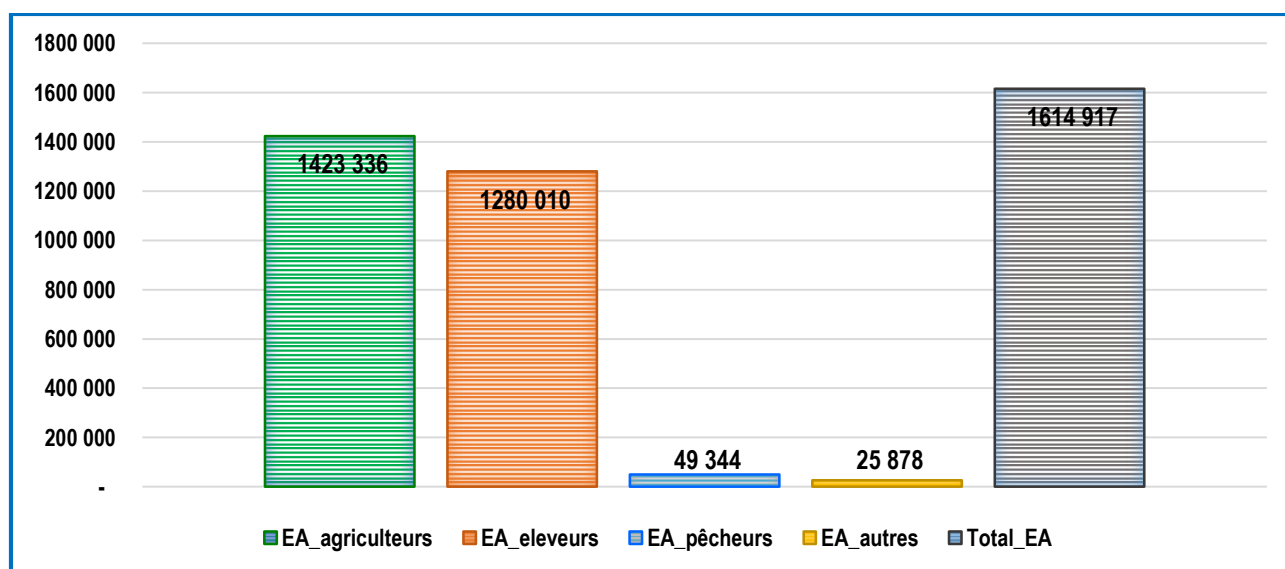
Au niveau national, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 51 ans. Plus de 50% des CE sont dans la tranche d'âge 40 à 59 ans. Moins d'1/5 ont moins de 40 ans. Ceux qui sont âgés de 60 ans et plus représentent 27%. Cette structure est observée chez les hommes et chez les femmes chefs d'exploitation, l'âge moyen est de 51 ans.

S'agissant de la situation matrimoniale des chefs d'exploitation, on peut noter que 94,3% vivent maritalement (en monogamie et en polygamie). Les célibataires représentent 0,5% des exploitants agricoles du pays. Les exploitants (es) agricoles veufs (ves) représentent 4,7%. Les divorcés(es) et les séparés(es) représentent environ de 0,5% des exploitants. Presque tous les chefs d'exploitation hommes (97,4%) sont mariés. Ils représentent 96,1% de l'ensemble des chefs d'exploitations agricoles du pays contre 3,9% pour les CE femmes. Les femmes veuves, chefs d'exploitation représentent 64,5% des chefs d'exploitations veufs et 76,9% des chefs d'exploitations femmes.

Il est à noter que 32,2% des chefs d'exploitation sont alphabétisés² et 27,2% ont fréquenté une école formelle. Les chefs d'exploitation scolarisés sont surtout des hommes (96,9%) contre seulement 3,1% pour les femmes et ces dernières correspondent à 25,8% de l'ensemble des femmes chefs d'exploitation.

Les exploitations agricoles familiales pratiquant l'agriculture sont estimées à 1 423 336, soit 88,14% de l'effectif total des exploitations agricoles familiales. Parmi ces EA agriculteurs, 2,72% sont dirigées par des femmes contre 97,28% par des hommes. Celles qui font de l'élevage sont au nombre de 1 280 010 dont 96,39% avec des hommes à la tête et 3,61% de femmes. L'effectif des exploitations pêcheurs sont estimés à 49 344 constitués essentiellement des chefs d'exploitation de sexe masculin (97,8%). Le graphique suivant donne la répartition des exploitations agricoles selon la pratique des principales activités agricoles.

Graphique 7: Effectif des exploitations Agricoles familiales pratiquant l'agriculture, l'élevage et la pêche.



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

A peu près 83,4% des chefs d'exploitations exercent l'agriculture comme activité principale, 8,1% pour l'élevage et seulement 0,4% pour la pêche. Certes, l'agriculture est l'activité principale qui domine très largement parmi les chefs d'exploitation, mais ils sont nombreux à exercer une seconde activité qui leur procure des revenus complémentaires. La double activité des chefs d'exploitation n'est qu'un des éléments de la pluriactivité globale de l'unité de production.

² Alphabétisé : toute personne qui sait lire et écrire dans une langue quelconque.

Ainsi, l'élevage est l'activité secondaire la plus exercée pour environ **65,3%** des chefs d'exploitation. Elle est suivie du commerce avec 4,4% alors que 1,7% ont la pêche comme activité secondaire. L'élevage est l'activité la plus exercée par les femmes et menée comme activité principale et secondaire respectivement par 30,8% et 37% des femmes chefs d'exploitation. Le commerce vient en deuxième position avec 13,5% comme activité secondaire des femmes.

3.2.3. Facteurs de production agricole

Toutes activités économiques dont agricoles nécessitent des ressources ou facteurs (humains ou matériels) que sont les inputs utilisés dans le processus de production. Pour la production agricole, ces facteurs sont la terre, l'eau, les capacités en termes d'utilisation de la main-d'œuvre agricole et des intrants diverses ainsi que des équipements agricoles. Cette section est consacrée à l'analyse, de l'accès à la terre et à l'eau, aux intrants et à la main d'œuvre, au crédit etc.

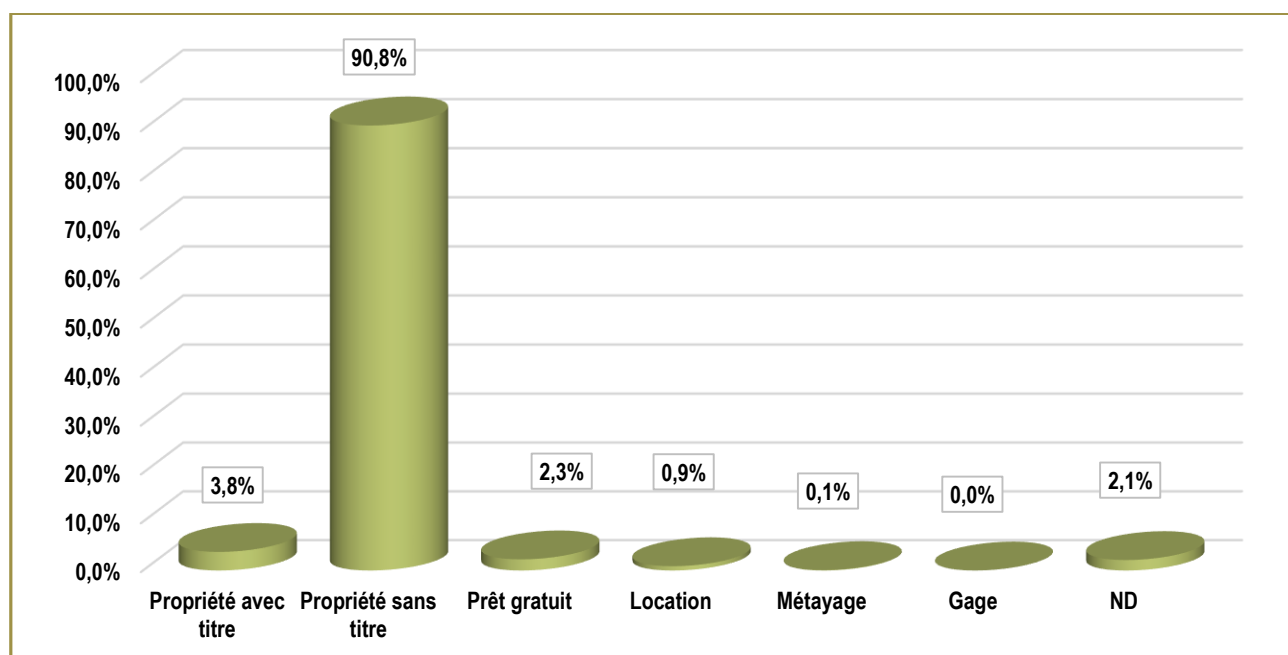
3.2.3.1. Parcelles des exploitations agricoles

Les parcelles disponibles des exploitations sont l'ensemble des parcelles des exploitations y compris celles mises en valeur plus les parcelles louées. Au titre de la campagne agricole 2022, l'enquête agricole de conjoncture a estimé l'effectif des parcelles exploitées à 4 205 226.

❖ Mode de propriété des parcelles

Sur l'effectif total des parcelles exploitées, 90,8% sont des propriétés sans titre 3,8% sont des propriétés avec titre et 3,3% louées/prêtées. (Graphique 8).

Graphique 8 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon leur statut



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le tableau 17 donne la répartition des parcelles selon le mode de propriété et le sexe du responsable des parcelles. De ce tableau, la même structure est observée chez les responsables de parcelles. Ainsi, les parcelles sans titre représentent 91,4% des parcelles des hommes 86,5% de celles des femmes, car en milieu rural les terres de cultures sont généralement des attributions coutumières. Les femmes sont engagées dans le prêt de parcelles plus que les hommes. De l'ensemble des parcelles de femmes, 10,8% sont des prêts gratuits contre 1,2% pour les hommes.

Tableau 17 : Répartition des parcelles selon leur mode de propriété des parcelles et le genre.

Sexe	Mode de propriété des parcelles												Total	
	Propriété avec titre		Propriété sans titre		Prêt gratuit		Location		Métayage		ND			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	154 312	4,1	3 420 838	91,4	46 168	1,2	3 4877	,9	3 088	,1	84 815	2,3	3 744 098	100,0
Féminin	5 523	1,2	398 778	86,5	49 626	10,8	2 039	,4	0	0,0	5 162	1,1	461 128	100,0
Total	159 836	3,8	3 819 617	90,8	95 794	2,3	36 916	,9	3 088	,1	89 976	2,1	4 205 226	100,0

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La répartition spatiale selon le mode de propriété est indiquée dans le tableau 18.

Les parcelles exploitées se trouvent concentrées dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou avec plus des deux tiers (2/3) de l'effectif total des parcelles, tandis que les régions de Mopti, Tombouctou et à Gao n'englobent que 21,5% des parcelles exploitées.

Excepté la région de Gao, la majorité des parcelles des autres régions sont sans titre à plus de 85% contre environ 68% pour la région de Gao pour laquelle les parcelles avec titre représentent près du tiers (32%) des parcelles. Elle est suivie des régions de Kayes avec 6,4% de parcelles avec titre, Tombouctou (4,82%) et Ségou (4,53%). C'est dans le régions de Kayes avec 5,3% des parcelles et de Koulikoro (3,6%) qu'on observe les parcelles en prêt gratuit par rapport au autres régions tandis que les parcelles louées et en métayage sont surtout observées dans la région de Mopti avec 3,5% des parcelles en location et 0,6% en métayage.

Tableau 18 : Répartition des parcelles par région selon leur mode de propriété.

Région	Propriété avec titre	Propriété sans titre	Prêt gratuit	Location	Métayage	Gage	ND	Total	% Région
Kayes	44 116	590 767	36 606	-	-	-	17 414	688 904	16,4
Koulikoro	4 077	846 900	32 255	8 469	-	-	4 737	896 438	21,3
Sikasso	2 170	792 309	4 092	-	-	-	51 331	849 901	20,2
Ségou	39 249	797 417	8 743	9 252	-	-	12 638	867 298	20,6
Mopti	3 470	511 329	11 649	19 195	3 088	-	2 466	551 197	13,1
Tombouctou	8 124	157 010	2 450	-	-	-	886	168 470	4,0
Gao	58 629	123 885	-	-	-	-	504	183 019	4,4
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	159 836	3 819 617	95 794	36 916	3 088	-	89 976	4 205 226	100,0
%	3,8	90,8	2,3	0,9	0,1	-	2,1	100,0	

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

❖ Nombre et superficie moyenne des parcelles exploitations et des exploitants(es)

Parmi les acteurs du monde rural, les femmes jouent un rôle central au Mali et sont les premières affectées par l'insécurité foncière. Représentant **46,9%** de la population dans les campagnes, les femmes rurales constituent en grande partie la main-d'œuvre agricole familiale. Elles participent à la création et/ou à l'entretien des parcelles communes et celles de ses pères, époux, etc. En effet, elles interviennent d'abord sur les parcelles des hommes et après sur les lopins de terres qui les sont octroyées et dont les récoltes servent de vivre pour la famille. Mais,

Une analyse basée sur le genre du chef d'exploitation montre que seulement 1,5% des parcelles sont possédées par les exploitations dirigées par les femmes contre 98,5% pour celles dont les hommes

sont à la tête. Les femmes ont un accès très limité à la terre car généralement, elles ont accès aux terres à travers les membres de sexe masculins, et sont donc, pour ce faire, dans une position de dépendance foncière et économique vis-à-vis des hommes. En moyenne, une exploitation agricole dispose de trois (03) parcelles. Il existe des disparités entre le sexe et les régions. Les exploitations dirigées par les femmes ont en, moyenne deux (2) contre trois (3) pour celles gérées par les hommes.

En ce qui concerne la taille, la superficie moyenne des parcelles cultivées par les exploitations agricoles est de 5,23 ha. Cette moyenne diffère d'une région à l'autre et d'une exploitation agricole à l'autre selon le sexe de son chef. Si la moyenne de la superficie des parcelles atteint à peu près 8 ha dans la région de Sikasso, elle ne représente que **0,77 ha** dans la région de Gao. Les parcelles possédées par les exploitations dirigées par les hommes sont trois fois plus grandes que celles possédées par les exploitations dirigées par les femmes (5,31 contre 1,47 ha en moyenne par exploitation).

Au sein des exploitations agricoles, la mise en valeur de la terre reste principalement une prérogative des hommes. En fait, les femmes sont seulement responsables de 11,1 % de l'ensemble des parcelles exploitées contre 88,9% sous la gestion des hommes. La proportion des parcelles gérées par les femmes est plus élevée dans la région de Kayes (27,8%) et de Koulikoro (16,5%). Les plus faibles proportions des femmes responsables de parcelles sont observées dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao 3 à 5% environ.

Aussi, les parcelles des femmes restent toujours de petite taille comparée à celles des hommes qui sont environ trois (03) fois plus grandes. Ainsi, la taille moyenne des parcelles des femmes est de 0,6 ha contre 1,77 ha pour celles des hommes responsables de parcelles, légèrement supérieure à la moyenne nationale de 1,64 ha.

La superficie moyenne des parcelles cultivées par exploitants est de 2,24 ha pour la région de Sikasso contre 0,5 à Gao. Les exploitants de la région de Koulikoro ont en moyenne 1,84 ha, ceux des régions de Ségou, Kayes, Mopti ont respectivement 1,77 ha, 1,56 ha, 1,08 ha et 0,94 ha.

Tableau 19 : Caractéristiques des parcelles par région et sexe des responsables de parcelles

Indicateurs	Total	Sexe Chef d'exploitation		Sexe responsable parcelle		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Nombre de parcelles	4 205 226	64 129	4 141 097	4 205 226	465 223	3 740 004
% des parcelles exploitées par région et sexe						
<i>Ensemble pays</i>	100,0	1,5	98,5	100,0	11,1	88,9
<i>Kayes</i>	16,4	<i>1,7</i>	<i>98,3</i>	100,0	<i>27,8</i>	<i>72,2</i>
<i>Koulikoro</i>	21,3	<i>0,8</i>	<i>99,2</i>	100,0	<i>16,5</i>	<i>83,5</i>
<i>Sikasso</i>	20,2	<i>0,2</i>	<i>99,8</i>	100,0	<i>8,0</i>	<i>92,0</i>
<i>Ségou</i>	20,6	<i>1,3</i>	<i>98,7</i>	100,0	<i>3,2</i>	<i>96,8</i>
<i>Mopti</i>	13,1	<i>2,7</i>	<i>97,3</i>	100,0	<i>2,4</i>	<i>97,6</i>
<i>Tombouctou</i>	4,0	<i>4,9</i>	<i>95,1</i>	100,0	<i>4,6</i>	<i>95,4</i>
<i>Gao</i>	4,4	<i>4,8</i>	<i>95,2</i>	100,0	<i>4,8</i>	<i>95,2</i>
<i>Kidal</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Bamako</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
Nombre moyen de parcelles par exploitation et par responsable de parcelle le selon le sexe						
<i>Ensemble pays</i>	3	2	3	2	1	3
<i>Kayes</i>	3	<i>2</i>	<i>3</i>	2	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Koulikoro</i>	4	<i>2</i>	<i>4</i>	2	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>Sikasso</i>	3	<i>2</i>	<i>4</i>	3	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>Ségou</i>	4	<i>3</i>	<i>4</i>	3	<i>1</i>	<i>3</i>
<i>Mopti</i>	2	<i>2</i>	<i>2</i>	3	<i>2</i>	<i>3</i>

Indicateurs	Total	Sexe Chef d'exploitation		Sexe responsable parcelle		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Tombouctou	1	1	1	1	1	1
Gao	1	2	1	1	1	1
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Superficie (ha) moyenne cultivée par exploitation et par responsable de parcelle selon le sexe						
Ensemble pays	5,23	1,47	5,31	1,64	0,60	1,77
Kayes	3,67	1,52	3,73	1,08	0,58	1,28
Koulikoro	7,09	4,19	7,11	1,84	0,50	2,00
Sikasso	7,81	2,93	7,83	2,24	0,77	2,36
Ségou	5,76	1,84	5,81	1,53	0,55	1,55
Mopti	4,41	2,82	4,45	1,77	1,51	1,78
Tombouctou	1,06	,56	1,09	0,94	0,52	0,96
Gao	,74	,21	,77	0,50	0,13	0,53
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd

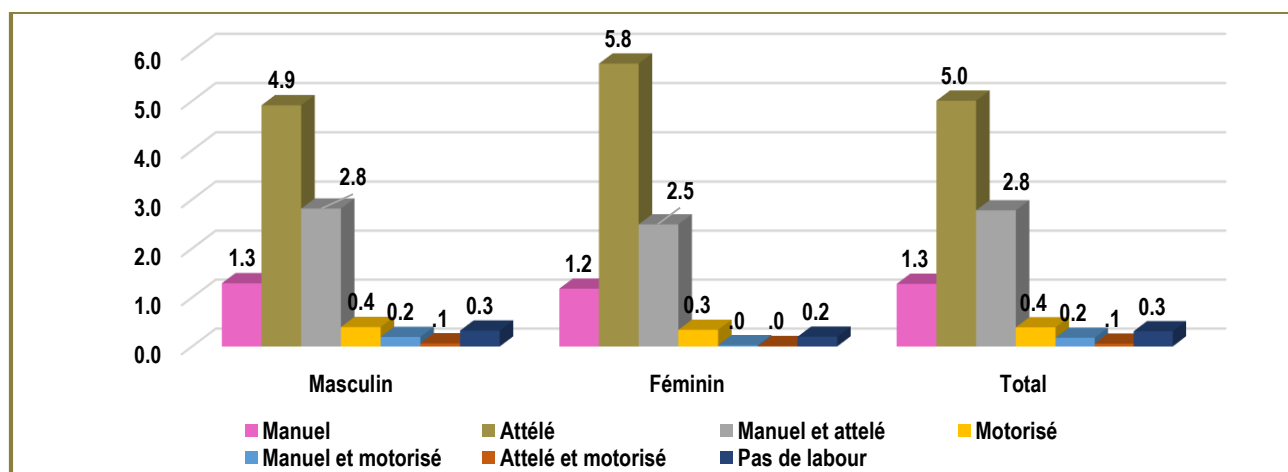
Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

❖ Mise en valeur des parcelles : mode de labour, cultures et méthodes de cultures pratiqués sur les parcelles

○ Mode de labour

Le labour attelé est le plus pratiqué sur les parcelles (à 50%) et ceci aussi bien sur les parcelles des hommes que sur celles des femmes. Les parcelles des hommes sont labourées à 49,1% en attelé contre 57,6 % pour celles des femmes tandis que le labour motorisé est utilisé sur 3,9% des parcelles. Cette proportion est de 4% pour les hommes responsables de parcelle et de 3,4% pour les femmes (cf. graphique 9).

Graphique 9 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon la méthode de labour appliquée selon le genre des responsables de de parcelles.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

L'analyse par région montre que l'attelage est beaucoup plus répandu dans toutes les régions quel que soit le sexe du responsable de la parcelle. Toutefois, il est moins élevé chez les femmes dans les régions de Tombouctou et Gao. La motorisation est plus utilisée pour le labour à Tombouctou, Mopti et Ségou, ceci surtout plus sur les parcelles des femmes que celles des hommes.

Tableau 20 : Répartition, par région, des parcelles (%) selon le type de labour pratiqué et le sexe des responsables.

Régions	Sexe du responsable de la parcelle	Méthode de labour de la parcelle						
		Manuel	Attelé	Manuel et attelé	Motorisé	Manuel et motorisé	Attelé et motorisé	Pas de labour
Kayes	Masculin	20,6	31,4	36,9	2,6	1,4	,7	6,4
	Féminin	14,9	47,6	32,2	,9	0,0	,0	4,4
	Total	19,0	35,9	35,6	2,1	1,0	,5	5,8
Koulikoro	Masculin	13,0	40,0	45,2	,3	,6	,2	,7
	Féminin	13,8	60,2	25,9	0,0	0,0	,2	0,0
	Total	13,1	43,3	42,0	,3	,5	,2	,6
Sikasso	Masculin	2,6	72,7	6,6	2,5	6,0	1,7	7,8
	Féminin	1,3	96,7	1,1	0,0	,2	0,0	,7
	Total	2,5	74,6	6,2	2,3	5,6	1,6	7,2
Ségou	Masculin	3,5	68,9	19,2	5,9	,1	,6	1,8
	Féminin	2,0	64,9	12,6	16,7	3,8	0,0	0,0
	Total	3,5	68,8	19,0	6,2	,2	,6	1,7
Mopti	Masculin	30,8	30,6	30,1	7,9	,0	,1	,5
	Féminin	2,8	18,3	23,8	55,1	0,0	0,0	0,0
	Total	30,1	30,3	30,0	9,0	,0	,1	,5
Tombouctou	Masculin	23,5	16,8	35,4	13,3	7,7	0,0	3,2
	Féminin	35,3	9,2	20,4	30,7	0,0	0,0	4,5
	Total	24,1	16,4	34,7	14,1	7,4	0,0	3,3
Gao	Masculin	17,1	25,3	56,9	0,0	,5	0,0	,2
	Féminin	14,3	7,5	78,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	17,0	24,5	57,9	0,0	,4	0,0	,2
Total	Masculin	12,9	49,1	28,1	4,0	2,0	,6	3,2
	Féminin	11,8	57,6	24,9	3,4	,2	,1	2,0
	Total	12,8	50,1	27,8	3,9	1,8	,6	3,1

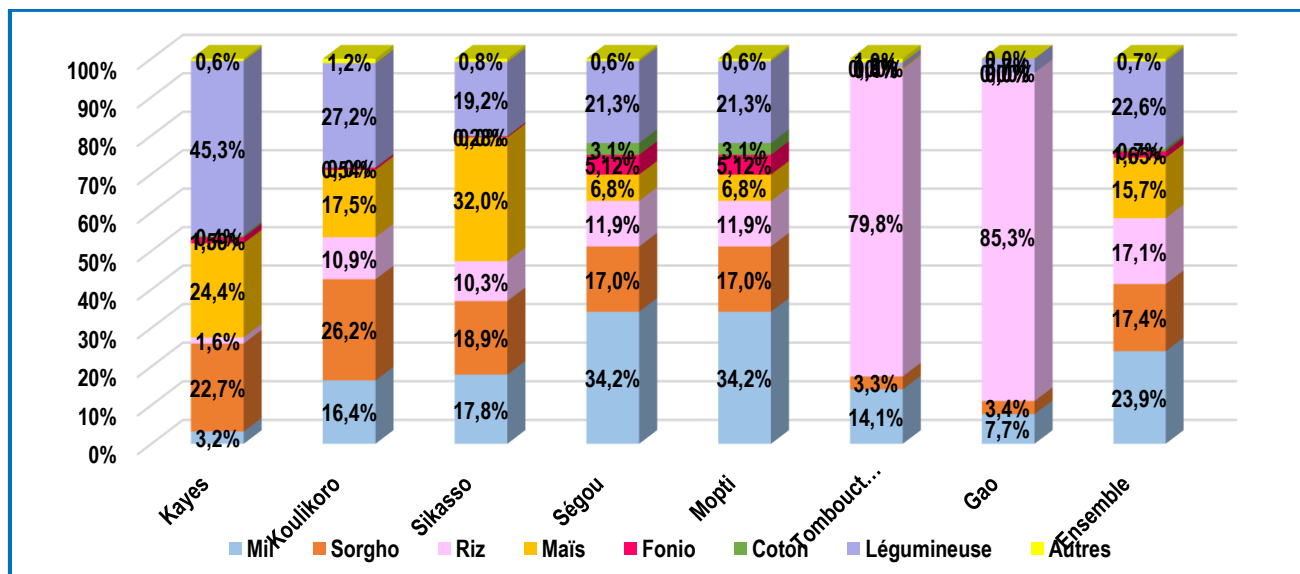
Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

o Cultures pratiquées

Le système de culture sur les parcelles au Mali reste principalement basé sur les céréales (plus de 90%%) des parcelles, les légumineuses 3,7%. Quant autres cultures (tubercules, légumes, fruits, tabac etc.) elles représentent 0,71% de l'effectif total des parcelles exploitées en 2022. On note une augmentation de nombre des parcelles de céréales par rapport à la campagne précédente. Cette augmentation des parcelles de céréales s'expliquerait par le fait que suite à la mauvaise campagne de 2021, les producteurs ne disposaient pas assez de stock de céréales, base de l'alimentation en milieu rural pratiquement et il fallait faire beaucoup de céréales en vue de la reconstitution du stock dans les greniers. Par ailleurs, elles résistent plus aux conditions climatiques avec la faiblesse et l'irrégularité des pluies.

Selon les régions, les assolements pratiqués sont très différents (Cf. graphique 10). Cependant les céréales sèches prédominent dans les régions du sud et du centre (avec 55 à 85% des superficies). Le riz occupe une place conséquente dans les régions du Nord (Tombouctou et Gao 80% et plus des parcelles de ces régions)

Graphique 10 : Répartition des parcelles des exploitations agricoles selon les cultures

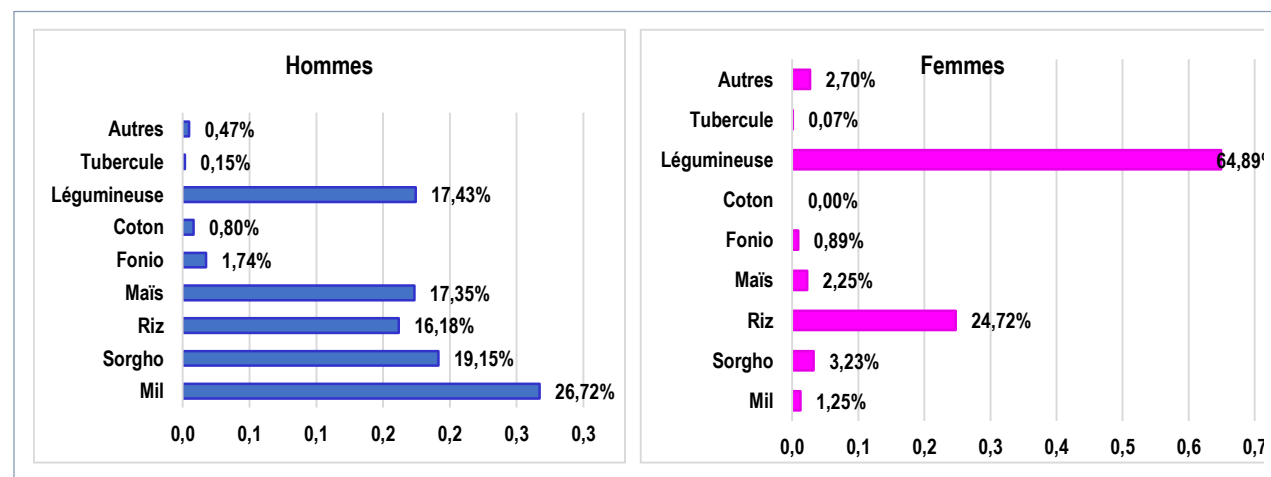


Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Les principales cultures pratiquées sur les parcelles des hommes sont : les céréales sèches (mil, sorgho, maïs et fonio) occupant 60% des parcelles, le riz (16,4%). Parmi les céréales sèches c'est le mil qui occupe plus de parcelles des hommes avec 27,34% suivi de sorgho avec 18,34%.

Quant aux femmes, elles pratiquent surtout la culture des légumineuses principalement constituées de l'arachide et du niébé. Cette catégorie de culture (légumineuse) occupe 64,89% des parcelles exploitées par les femmes. L'arachide constitue non seulement une source de revenu pour les femmes, mais aussi il sert d'ingrédient pour la préparation de beaucoup d'autres nourritures et de sauces. Le riz est la seconde culture la plus pratiquée par les femmes, 24,72% des parcelles de celles-ci portent le riz.

Graphique 11 : Proportions des parcelles exploitées selon le sexe du responsable et la culture principale pratiquée sur les parcelles.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La même structure est observée du point de vue répartition régionale. Toutefois il est à noter que seule dans la région de Kayes les femmes battent le record en ce qui concerne la culture de légumineuses avec au total 175 159 parcelles de légumineuses contre 137 056 pour les hommes. Ceci est due la pratique de la culture de l'arachide qui occupe le plus les femmes à Kita, grand bassin arachidier de la région de Kayes.

Tableau 21 : Répartition des parcelles selon le sexe du responsable et la culture pratiquée par région.

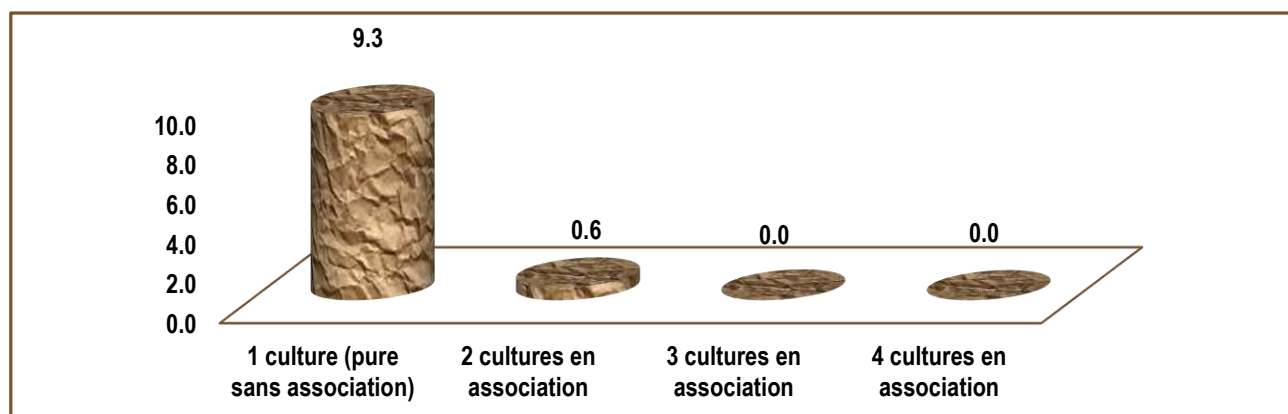
Région	Sexe	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Fonio	Coton	Légumi neuse	Tubercule	Autres	Total
Kayes	Masculin	21 943	152 610	9 138	163 573	7 697	2 982	137 056	633	2 489	498 121
	Féminin	0	3 973	1 729	4 595	3 265	0	175 159	323	1 737	190 782
	Total	21 943	156 584	10 867	168 168	10 963	2 982	312 215	956	4 226	688 904
Koulikoro	Masculin	146 647	227 016	40 595	152 755	4 878	0	175 744	144	2 388	750 168
	Féminin	391	8 000	57 418	4 558	0	0	67 759	0	8 144	146 269
	Total	147 038	235 016	98 013	157 313	4 878	0	243 503	144	10 532	896 438
Sikasso	Masculin	150 735	159 361	64 173	271 693	1 556	390	124 042	4 439	5 526	781 915
	Féminin	756	1 554	23 465	662	847	0	39 158	0	1 543	67 986
	Total	151 491	160 916	87 639	272 355	2 403	390	163 200	4 439	7 069	849 901
Ségou	Masculin	296 103	145 684	96 513	58 675	44 432	26 719	167 910	268	4 573	840 877
	Féminin	431	1 379	6 270	580	0	0	16 754	0	1 008	26 422
	Total	296 534	147 063	102 783	59 255	44 432	26 719	184 664	268	5 581	867 298
Mopti	Masculin	347 310	20 764	121 623	2 308	6 601	0	39 155	0	697	538 458
	Féminin	4 179	0	8 571	0	0	0	390	0	0	13 139
	Total	351 489	20 764	130 194	2 308	6 601	0	39 544	0	697	551 598
Tombouctou	Masculin	23 753	5 580	126 642	612	0	0	2 167	232	1 752	160 739
	Féminin	0	0	7 731	0	0	0	0	0	0	7 731
	Total	23 753	5 580	134 373	612	0	0	2 167	232	1 752	168 470
Gao	Masculin	14 087	6 173	147 245	0	0	0	6 715	0	0	174 220
	Féminin	0	0	8 799	0	0	0	0	0	0	8 799
	Total	14 087	6 173	156 044	0	0	0	6 715	0	0	183 019
Kidal	Total	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	Total	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble	Masculin	1 000 578	717 188	605 930	649 615	65 164	30 091	652 789	5 716	17 426	3 744 498
	Féminin	5 757	14 906	113 983	10 396	4 112	0	299 219	323	12 432	461 128
	Total	1 006 336	732 094	719 913	660 011	69 276	30 091	952 008	6 039	29 858	4 205 627

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

o Méthodes de Cultures pratiquées

S'agissant des méthodes de culture pratiquées, les parcelles sont exploitées à plus de 90% en culture pure (indice de disponibilité de parcelles), 6,4 % en association de deux cultures, les associations en trois (3) ou quatre (4) cultures sont insignifiantes (Graphique 12).

Graphique 12 : Répartition des parcelles lors de la campagne 2012-2013 selon le type d'association



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Sur le plan répartition géographique, les parcelles en associations sont beaucoup importantes à Mopti avec 27,9% de celle mise en valeur dans la région. Elle est suivie par celle de Ségou avec 8,1% et Sikasso avec 4,3% des parcelles cultivées.

Tableau 22: Répartition des parcelles (en %) selon le nombre de cultures présentes

Régions	Méthodes de culture							
	1 culture (pure sans association)		2 cultures en association		3 cultures en association		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	687 782	99,8	1 121	0,2	-	-	688 904	100,0
Koulikoro	888 304	99,1	8 134	0,9	-	-	896 438	100,0
Sikasso	813 636	95,7	36 265	4,3	-	-	849 901	100,0
Ségou	786 455	90,7	69 880	8,1	10 964	1,3	867 298	100,0
Mopti	393 666	71,4	153 902	27,9	3 630	0,7	551 197	100,0
Tombouctou	168 470	100,0	-	-	-	-	168 470	100,0
Gao	183 019	100,0	-	-	-	-	183 019	100,0
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	3 921 332	93,2	269 301	6,4	14 593	0,3	4 205 226	100,0

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

3.2.3.2. Système de culture et Accès des exploitations agricoles à l'eau : Irrigation des parcelles

❖ Systèmes de cultures

Au cours de la campagne agricole 2022, les modes de cultures les plus utilisés suivant l'importance relative du nombre de parcelles occupées ont été les modes pluvial et irrigué. Le tableau ci-après représente la répartition des parcelles exploitées selon le système de culture et la région.

Tableau 23: Répartition des parcelles selon le système de cultures présentes en 2022.

Régions	Système de culture								Nombre total de parcelles exploitées
	Irriguée		Culture pluviale		Culture de Décrue/Lacustre		Bas-fonds non aménagé		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Kayes	-	-	688 241	99,9	470	0,1	193	0,0	688 904
Koulikoro	8 303	0,9	888 135	99,1	-	-	-	-	896 438
Sikasso	-	-	845 825	99,5	253	0,0	3 822	0,4	849 901
Ségou	74 735	8,6	785 671	90,6	-	-	6 893	0,8	867 298
Mopti	95 648	17,4	421 255	76,4	-	-	34 294	6,2	551 197
Tombouctou	133 345	79,2	26 471	15,7	7 644	4,5	1 010	0,6	168 470
Gao	34 332	18,8	36 243	19,8	-	-	112 444	61,4	183 019
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble Pays	346 361	8,2	3 691 841	87,8	8 367	0,2	158 657	3,8	4 205 226

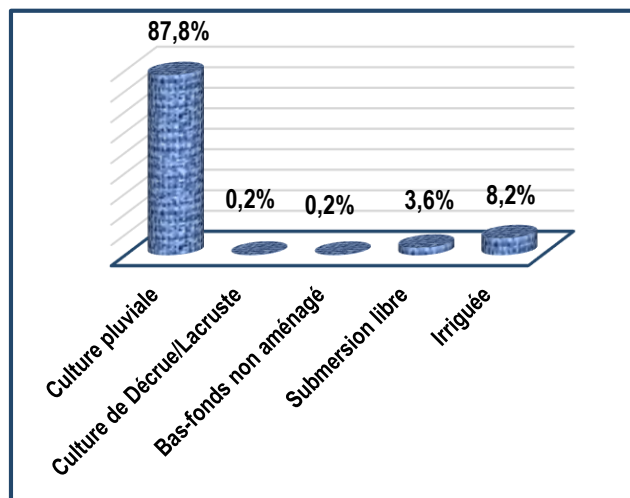
Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Les parcelles en mode pluvial représentent 87,8% de l'effectif total des parcelles exploitées et celles sous irrigation 8,2,0%. Le mode de culture en submersion libre a concerné 3,6% des parcelles cultivées au niveau national. Quant aux cultures de Bas-fonds non aménagés (ou de crue) et de décrue, elles restent faibles avec chacune 0,2% de l'ensemble des parcelles des exploitations agricoles familiales du secteur traditionnel (cf. graphique 13).

Cependant, il est à signaler que cette situation ne concerne pas les zones de culture avec maîtrise partielle et totale d'eau du secteur moderne gérées par les Offices rizicoles.

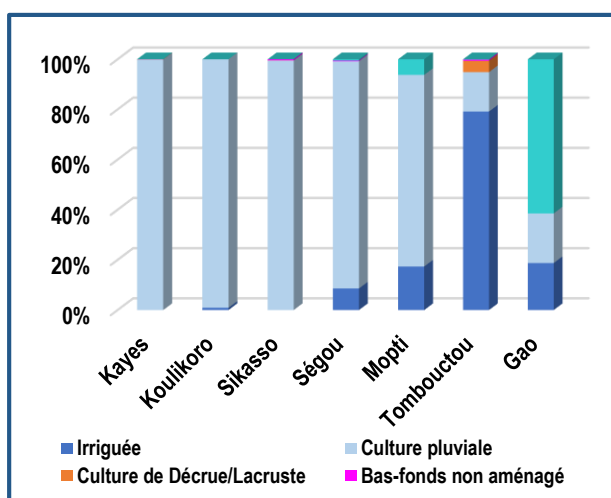
Le mode pluvial qui est le plus répandu dans toutes les régions. A Kayes, Koulikoro, Sikasso il concerne la quasi-totalité des parcelles mises en valeur au cours de la campagne avec 99% et plus, à Ségou 90,6% et Mopti 76,4%. C'est ce qui explique pourquoi les conditions pluviométriques observées au cours d'une campagne ont une grande influence sur la production agricole. La proportion des parcelles de culture de décrue /lacustre est très insignifiante, voire quasi nulle dans toutes les régions sauf à Tombouctou où elle est de 4,5%. Le fait que ce mode basé sur les lacs surtout dans la région de Mopti n'est pas apparu dans les observations peut s'expliquer par l'insécurité qui régnait dans cette zone au moment de l'enquête. La submersion libre est surtout fréquente à Gao et à Mopti où environ 61% et 6% % des parcelles sont concernées respectivement. Les parcelles en cultures irriguées apparaissent beaucoup plus dans les régions à production rizicole et abritant les offices d'encadrement comme Koulikoro (OPIB), Ségou (ON, ORS, OMB), Mopti (ORM, OMB), Tombouctou et Gao (PIV), (cf. graphique 14).

Graphique 14 : Répartition des parcelles mises en valeur au cours de la campagne 2022 suivant le mode de culture



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Graphique 13 : Répartition des parcelles mises en valeur par région suivant le mode de culture en 2022



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

❖ Accès des exploitations agricoles à l'eau : parcelles et superficies irriguées

Le tableau 24 donne la répartition des parcelles de cultures végétales selon la pratique de l'irrigation et le sexe du responsable de la parcelle. Sur les 4 205 226 parcelles de cultures végétales dénombrées dans les exploitations traditionnelles (secteur moderne non compris), 346 362 parcelles sont irriguées soit 8,2% de l'ensemble des parcelles exploitées par ces exploitations traditionnelles. Parmi l'ensemble des parcelles des femmes, 5,6% sont irriguées contre environ 8,6% pour les hommes.

Ces parcelles irriguées détenues par les exploitations agricoles traditionnelles, sont généralement des parcelles maraichères et des parcelles de riz qui sont aussi de petite taille en termes de superficie.

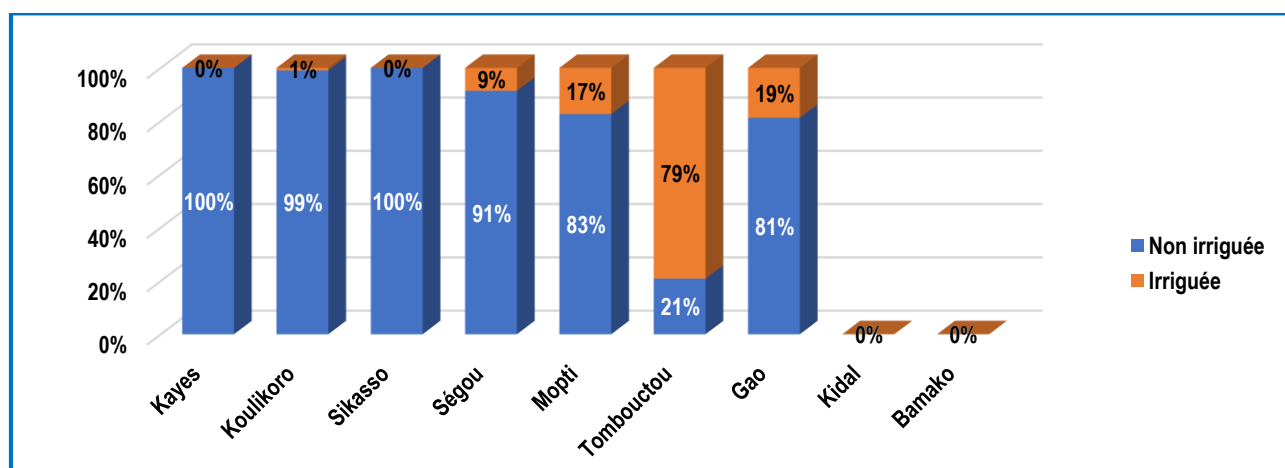
Tableau 24 : Répartition des parcelles de cultures selon le système de culture appliquée et le sexe du responsable (secteur traditionnelle)

Type Sexe	Parcelles						Superficie					
	Effectif Total Parcelles	Irriguée			Non irriguée		Non irriguée		Irriguée		Total Superficie	
		Effectif	% sexe	% / total	Effectif	% / total	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Masculin	3 744 098	320 394	92,5	8,6	3 423 704	91,4	6 421 513	91,6	250 698	8,4	6 672 212	100,0
Féminin	461 128	25 968	7,5	5,6	435 160	11,3	259 028	94,7	15 728	5,3	274 756	100,0
Ensemble	4 205 226	346 362	100,0	8,2	3 858 864	100,0	6 680 541	92,0	266 426	8,0	6 946 967	100,0

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition par région des parcelles des exploitations traditionnelles selon le système de culture appliquée. La région de Tombouctou se démarque des autres régions avec une forte proportion des parcelles irriguées (79%). Elle est suivie des régions de Gao (19%), Mopti (17%) et Ségou (9%).

Graphique 15 : Répartition des parcelles par région selon le système de culture.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

3.2.1.1. Accès aux services financiers

Le recours aux services financiers est considéré comme essentiel pour accroître la productivité agricole des petits exploitants agricoles. Les services financiers comprennent les comptes d'épargne, le crédit, les paiements numériques, la microfinance et l'assurance. Il est clair que les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'utiliser l'un de ces services. La dépendance continue à l'égard de l'argent liquide perpétue la marginalisation des pauvres et inhibe leur capacité à tirer parti des opportunités économiques au sein et en dehors de l'agriculture, ainsi qu'à absorber les chocs sans s'enfoncer davantage dans la pauvreté (guide line revue biennale de la déclaration de Malabo).

Les hommes et les femmes considérés dans ce profil sont des agriculteurs (exploitant au moins une parcelle) âgés de 15 ans et plus.

En 2022, sur **1 818 859** agriculteurs, **1 067 073** ont eu accès aux services financiers soit 58,67%. Cette proportion est de 51,43% pour les hommes agriculteurs contre seulement 7,23% des femmes agricultrices. Le taux d'accès le plus élevé aux services financiers est observé dans la région de Ségou avec un taux de 69,5% suivi des régions de Gao 67,9%, de Sikasso 60,3% et de Tombouctou 59,9%. La plus faible proportion est observée dans la région de Kayes avec un taux de 49,8% des agriculteurs ayant accès aux services financiers.

Tableau 25 : Répartition des agriculteurs ayant accès aux services financiers selon le genre et par région

Région	Sexe des exploitants ayant accès aux services financiers								
	Masculin			Féminin			Total		
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Kayes	81 947	134 450	216 398	108 959	55 389	164 348	190 906	189 840	380 746
Koulikoro	63 803	189 407	253 210	96 157	34 655	130 813	159 960	224 062	384 023
Sikasso	86 261	150 118	236 379	26 027	20 945	46 972	112 288	171 063	283 351
Ségou	67 417	176 863	244 281	14 514	9 547	24 062	81 932	186 411	268 343
Mopti	98 567	113 341	211 908	5 104	1 691	6 795	103 671	115 032	218 703
Tombouctou	57 096	86 892	143 988	3 577	3 952	7 529	60 673	90 844	151 517
Gao	40 637	84 392	125 029	1 719	5 428	7 147	42 356	89 820	132 176
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
D. de Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	495 729	935 464	1 431 193	256 057	131 609	387 666	751 786	1 067 073	1 818 859

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

L'effectif de la population agricole ayant contracté un crédit au cours de la campagne 2022 est estimé à 291 441 individus, soit une augmentation de 32% par rapport à la campagne précédente. Ces individus résident essentiellement dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao avec 77% de l'effectif total. Le nombre de femmes bénéficiaires de crédit représente 10% de l'ensemble des contractants contre 90% pour les hommes. Cette proportion est beaucoup plus élevée à Kayes, Sikasso et Mopti que dans les autres régions avec respectivement 31%, 12% et 11%. Le tableau montre également que 22,7% des femmes qui ont bénéficié d'un prêt se trouve dans la région de Kayes, près de 22,7% se trouve à Sikasso et 21,1% se trouve à Gao. Par contre du côté des hommes, la majorité des bénéficiaires de crédit de campagne se trouve dans la région de Gao 23,7% et 23% se trouve à Koulikoro. La faible présence des femmes s'expliquerait surtout par leurs moyens limités à répondre aux exigences et relever les défis liés aux transactions économiques. Rares sont les femmes rurales qui disposent de la capacité à offrir des garanties aux institutions financières afin d'obtenir du crédit de campagne (pour une activité saisonnière) ou du crédit d'équipement, que ce soit en nature ou en espèces. Le tableau ci-après donne la répartition de la population agricole résidente ayant contracté un crédit au cours de la campagne 2022.

Tableau 26 : Répartition par région et par sexe de l'effectif de la population agricole résidente ayant contracté un crédit au cours de la campagne 2022.

REGION	Sexe de membre ayant contracté des crédits de campagne								
	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	% ligne	% colonne	Effectif	% ligne	% colonne	Effectif	% ligne	% colonne
Kayes	15 557	69,5	5,9	6 812	30,5	22,7	22 369	100	7,7
Koulikoro	60 273	96,2	23,0	2 356	3,8	7,9	62 629	100	21,5
Sikasso	50 491	88,1	19,3	6 833	11,9	22,8	57 324	100	19,7
Ségou	32 314	91,5	12,4	3 005	8,5	10,0	35 319	100	12,1
Mopti	11 458	88,9	4,4	1 437	11,1	4,8	12 895	100	4,4
Tombouctou	29 353	90,2	11,2	3 195	9,8	10,7	32 547	100	11,2
Gao	62 049	90,8	23,7	6 310	9,2	21,1	68 358	100	23,5
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
D. de Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	261 494	89,7	100,0	29 947	10,3	100,0	291 441	100	100,0
Rappel 2021	204 905	92,6	100,0	16 386	7,4	100,0	221 291	100,0	100,0

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le tableau 27, présente les taux d'accès au crédit de la population agricole par région et par sexe. Ces taux ainsi présentés sont le rapport de l'effectif de la population agricole ayant contracté le crédit sur le nombre total de la population en âge de contracté un crédit (**personnes âgées de 18 ans et plus**).

Ainsi, au Mali dans l'ensemble, l'accès de la population agricole au crédit au cours de cette campagne est de 3,23% contre 2,58% pour la campagne précédente. Le faible taux d'accès de la population agricole au crédit s'explique entre autres par la faible capacité de financement des services du Système Financier Décentralisé (SFD), le manque de confiance engendré par la crise financière qu'ont connu ces SFD les dix dernières années, la difficulté d'octroi des garanties par les clients (Oumar Sy et Abdoulaye Niaré, 2017). A ces facteurs, s'ajoute la crise multidimensionnelle (COVID-19 et sociopolitique) qu'a connu le pays qui est venue exacerber les difficultés d'accès des ruraux aux services financiers en impactant les activités économiques de la population.

Toutefois, une forte disparité est observée entre les régions ; le plus grand taux étant observé à Gao 18,2% et le plus petit à Mopti 0,83%.

Du point de vu genre, au niveau national aussi bien que dans toutes les régions, des disparités hommes-femmes sont enregistrées pour ce qui est de l'accès au crédit agricole. Ainsi, le taux d'accès des hommes au crédit est 9 fois plus élevé que celui des femmes : 5,79% contre 0,67%.

L'analyse régionale montre que la disparité entre genre en matière d'accès au crédit de campagne est plus pointue dans les régions de Koulikoro, Ségou et Gao. Ainsi, le taux d'accès au crédit de campagne est 25 fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes à Koulikoro, 11 fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes à Ségou et Gao.

Tableau 27 : Taux de recours au crédit de la population agricole résidente par région et selon le genre.

Région	Masculin (%)	Féminin (%)	Ensemble (%)
Kayes	2,35	0,97	1,64
Koulikoro	7,12	0,28	3,70
Sikasso	5,90	0,85	3,45
Ségou	3,66	0,33	1,98
Mopti	1,49	0,18	0,83
Tombouctou	9,23	1,19	5,54
Gao	34,72	3,23	18,27
Kidal	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd
Ensemble	5,79	0,67	3,23

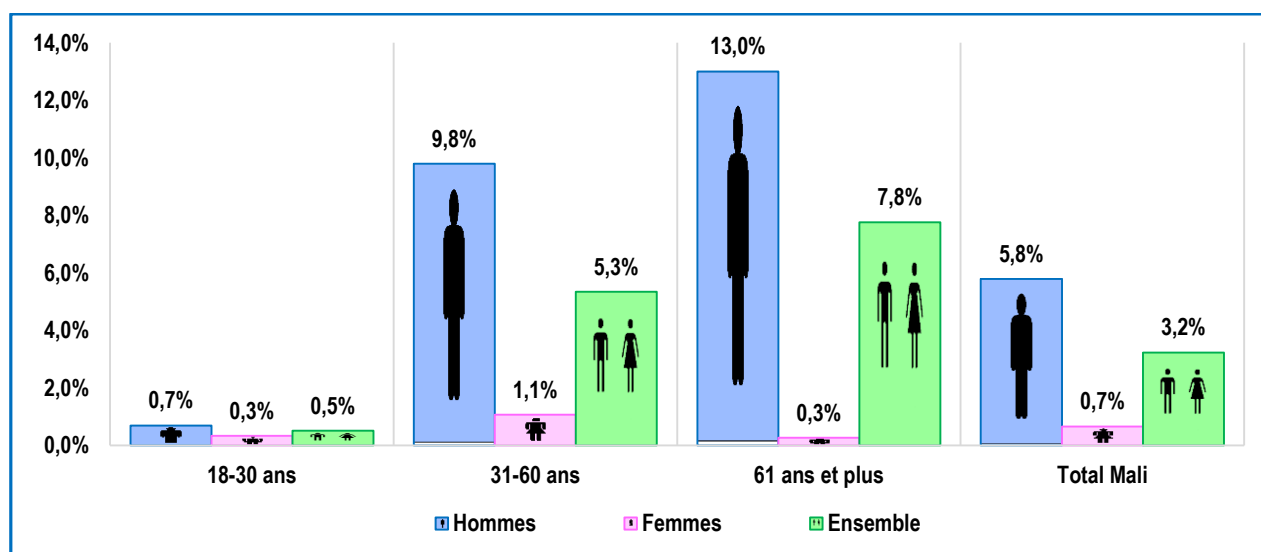
Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022. **Nd :** non disponible

Le faible taux de recours des femmes au crédit agricole serait lié à : (i) la difficulté de fournir des garanties suite au manque d'organisation pour certaines OP à constituer des groupes solidaires et au manque de ressource (terre, équipements etc.) pour d'autres ; à l'insolvabilité de certains membres des OP organisées ; (ii) le faible niveau d'éducation des femmes rurales les limitant dans le développement de leurs activités économiques ; (iii) et à des contraintes sociales à savoir l'accès difficile à la terre, mauvaise gestion du crédit (détournement du crédit de son objectif initial au

Les exploitants de la tranche d'âge 61 ans et plus sont ceux qui ont plus accès au crédit de campagne ; cela découle de la confiance que les institutions de microfinances leur accordent à cause de leur expérience. Ainsi, le graphique ci-dessous montre qu'il existe un lien entre l'âge et l'accès au crédit agricole. Plus l'âge est élevé plus la proportion d'individus ayant accès aux crédits est importante. Ainsi, les exploitants de 61 ans et plus sont ceux qui ont le plus obtenus de crédit de campagne (7,8%) suivi des exploitants de 31 à 60 ans (5,3%). Les exploitants jeunes 18 à 30 ans sont les moins nantis (0,5%).

Quel que soit l'âge l'accès des femmes au crédit comparé à celui des hommes reste très faible.

Graphique 16 : Taux d'accès au crédit de la population agricole résidente par tranche d'âge et selon le genre.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le montant global des prêts obtenus par les producteurs Agricoles en 2022 est estimé à 29,6 milliards contre 38,3 milliards pour la campagne précédente soit une réduction de 29%. La somme moyenne des emprunts par bénéficiaires est de 101 860 F CFA.

Il est à noter que le niveau moyen du volume de crédit alloué aux exploitantes Agricoles est inférieur à celui de leurs homologues de sexe masculin, soit un montant moyen de 51 617 francs CFA pour les femmes contre 107 660 francs CFA pour les hommes.

La région de Sikasso a reçu 30,8% du crédit octroyé aux producteurs, suivi de la région de Koulikoro 23% et de Ségou 13%.

La demande du crédit de campagne est le besoin le plus exprimé par les hommes. Le montant des prêts octroyés aux hommes représente 95% du montant total de crédit de campagne contre seulement 5 % pour les femmes (tableau 28).

Tableau 28 : Montant total (F CFA) emprunté par région selon le sexe du contractuel

REGION	Sexe de membre ayant contracté des crédits de campagne				Total		Part octroyée dans les régions (%)
	Masculin		Féminin				
	Montant total	Moyenne	Montant total	Moyenne	Montant total	Moyenne	
Kayes	1 763 329 764	113 348	291 659 881	42 815	2 054 989 645	91 868	6,9%
Koulikoro	6 683 678 465	110 891	139 050 466	59 019	6 822 728 932	108 939	23,0%
Sikasso	8 852 258 928	175 323	290 122 020	42 461	9 142 380 948	159 487	30,8%
Ségou	3 839 363 135	118 813	150 766 816	50 171	3 990 129 951	112 973	13,4%
Mopti	1 385 727 125	120 938	143 730 088	100 000	1 529 457 213	118 605	5,2%
Tombouctou	2 083 210 140	70 972	156 337 689	48 939	2 239 547 829	68 809	7,5%
Gao	3 544 888 179	57 131	362 140 651	57 394	3 907 028 830	57 155	13,2%
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	28 152 455 735	107 660	1 533 807 613	51 217	29 686 263 348	101 860	100,0%
% sexe	94,8%		5,2%		100,0%		

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022. nd : non disponible

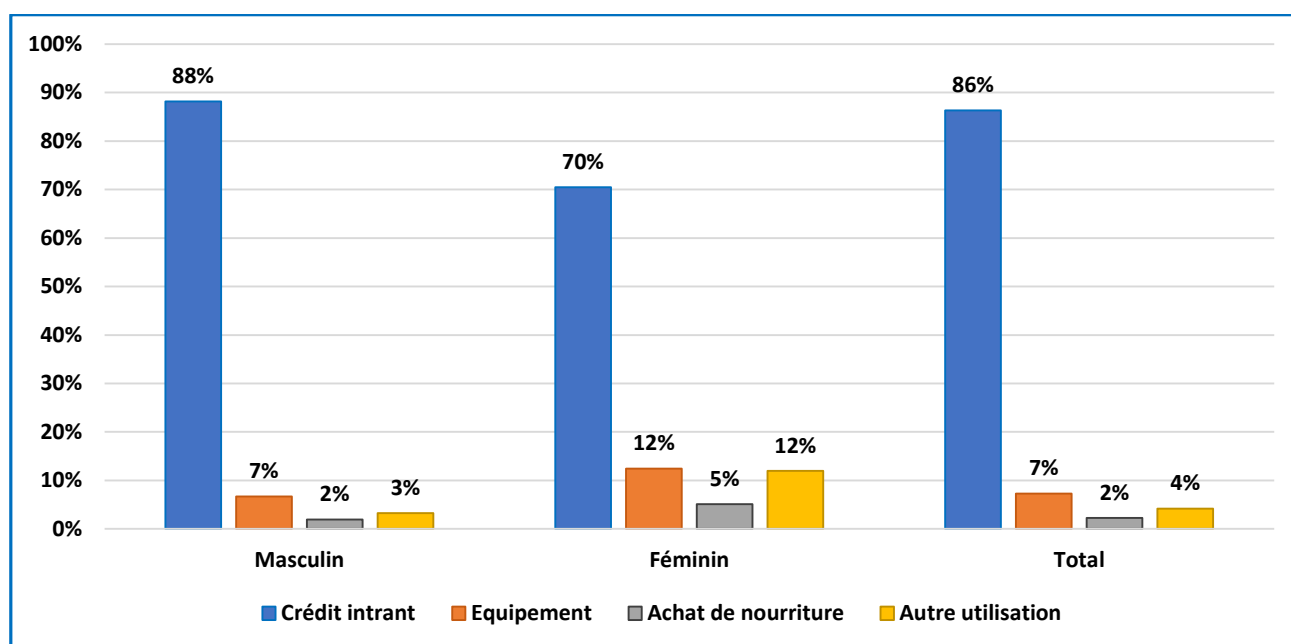
Les prêts octroyés sont surtout des crédits d'intrants agricoles. Quatre-vingts six pourcents (86%) du montant total emprunté sont destinés à l'acquisition d'intrants agricoles, sept pourcents (7%) pour les équipements, deux pourcents (2%) pour l'achat de nourriture et quatre pourcents (4%) environ pour la satisfaction d'autres besoins (Cf. graphique 17 ci-après).

De la demande masculine, la proportion du crédit d'intrants est de 88% contre 70% environ pour les femmes. Par contre, la demande du crédit d'équipement est le besoin le plus exprimé par les femmes, que par les hommes avec des proportions de 12% contre à peu près 7%.

Ce taux de demande en équipement démontre le niveau d'équipement faible des femmes et des organisations féminines et même leurs accès aux facteurs de productions comme la location des charrues à traction animale, les tracteurs pour le labour.

Dans la pratique, les femmes ont difficilement accès aux facteurs de production (charrues, tracteurs) avant que les hommes ne finissent le labour des parcelles des champs familiaux.

Graphique 17 : Répartition du montant total emprunté selon son utilisation et le sexe de l'emprunteur

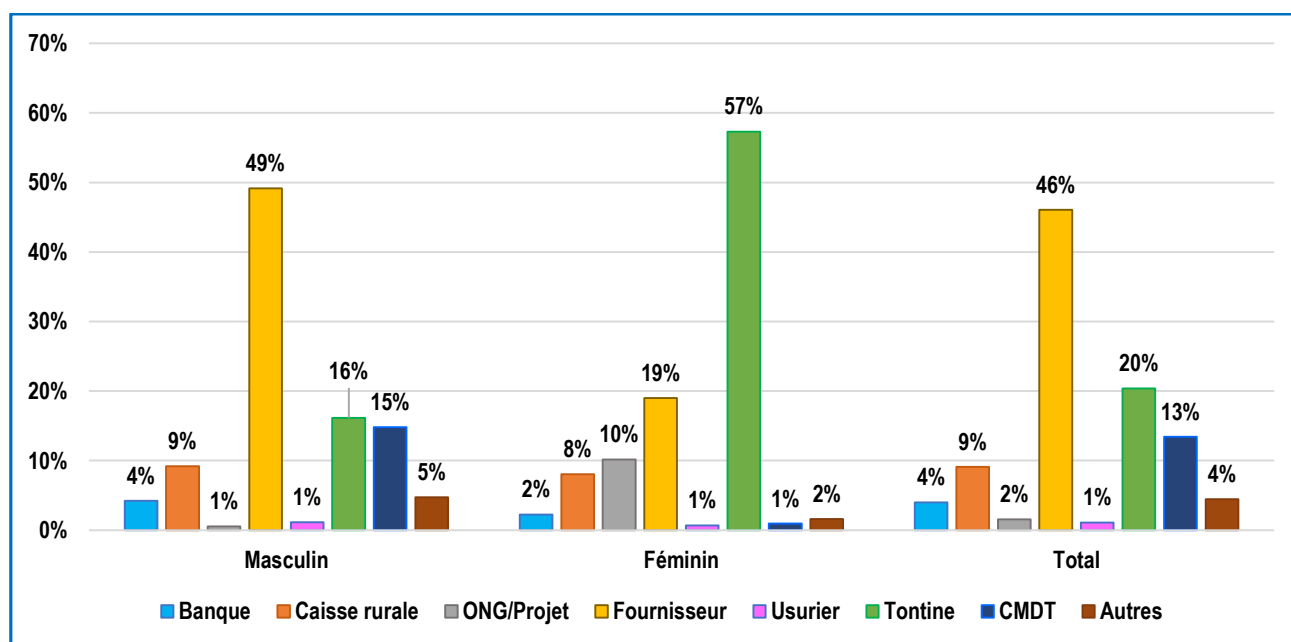


Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

En 2022, l'ensemble des crédits contractés par les exploitants agricoles sont octroyés par les fournisseurs à hauteur de 46%. Les stratégies de solidarité développées entre les exploitations (tontine et autres sources de financement) jouent un rôle non négligeable car elle a permis de financer 20% des crédits. La CMDT qui encadre et appui les cotonculteurs, a financé ces derniers à hauteur 13% de leur crédit global (Cf. graphique 18). La CMDT accorde généralement aux exploitations qui produisent du coton des crédits intrant et équipement en nature.

La stratégie de financement via les sources informelles (tontine et autres sources de financement) est beaucoup plus développée chez les femmes (59% de crédits octroyés) que chez les hommes (24% de crédits octroyés). Ces crédits informels financent exclusivement surtout le social (maladie, décès, mariage, baptême), les intrants, les petits équipements (houe, pelle, charrue et bœuf) et l'élevage.

Graphique 18 : Répartition du montant total des crédits aux producteurs Agricoles selon le sexe du contractuel et la nature du prêteur



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

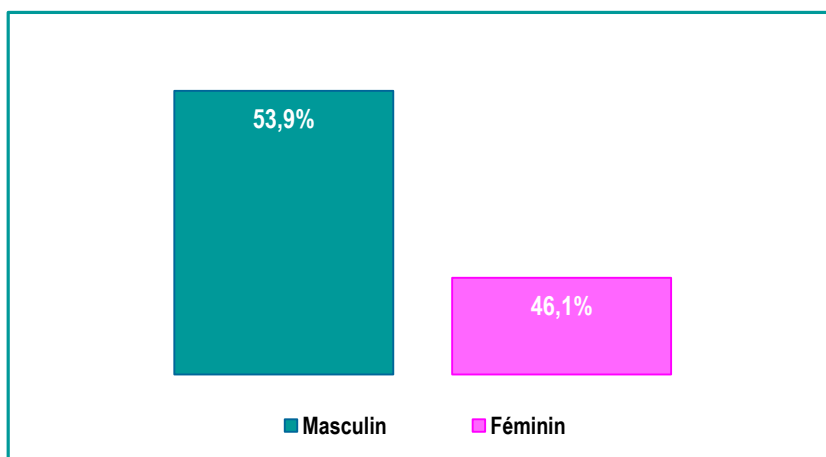
3.2.1.2. Utilisation de la main-d'œuvre agricole

La main d'œuvre de qualité est une ressource importante dans les activités économiques d'une exploitation agricole.

La main d'œuvre c'est l'ensemble des personnes dont le profil correspond à la définition de la population active économiquement formulée par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Selon les résultats de l'EAC, la population active est estimée à **11 908 872** personnes en 2022 composée de 53,9% de sexe masculin et 46,1% de féminin.

Graphique 19 : Répartition des actifs agricoles selon le sexe.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Dans les exploitations agricoles, le travail, notamment familial, est à la base de la production agricole et donc de la quasi-totalité de l'économie du pays, dont l'agriculture est le moteur.

Au Mali, la main d'œuvre familiale (MOF) est largement utilisée pour toutes les activités culturales et post-récolte (préparation, installation, sarclage, désherbage, épandage, traitement/défense des cultures, récolte et battage etc.). Ainsi, au cours de la campagne 2022, pour les travaux de préparation du sol, aussi bien que les autres activités culturales, la quasi-totalité des parcelles des exploitations agricoles (plus de 95%) ont bénéficié de l'intervention de la main d'œuvre familiale (ou de leurs membres). Le recours fréquent à ce type de main d'œuvre s'explique généralement par son caractère gratuit et facilement accessible.

En marge de la MOF, les exploitations font appel à la main d'œuvre externe, à savoir les salariés et les groupes d'entraide pour chacune des deux catégories (groupes) de travail agricole. La main d'œuvre salariée est utilisée sur 25,6% des parcelles pour la préparation des terres et 29,8% pour le sarclage, le désherbage, l'épandage d'engrais, la transformation, la récolte et le battage. Quant aux groupes d'entraide, ils sont principalement sollicités pour d'autres activités culturales (sur 24,8% des parcelles) et ce notamment pour le sarclage, le désherbage, la récolte et le battage.

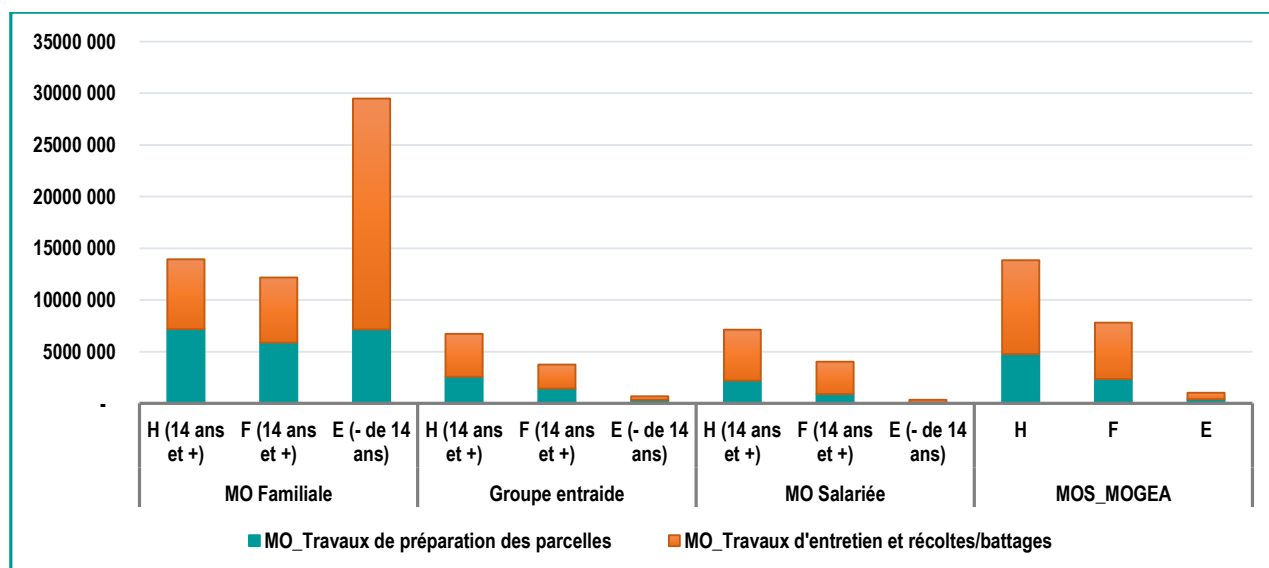
Tableau 29 : Utilisation de la main d'œuvre selon le type et les activités agricoles

ACTIVITES	Utilisation de la main-d'œuvre					
	Familiale		Salariée autre que des groupes d'entraide,		Groupe d'entraide	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Travaux préparation des sols	95,1%	4,9%	25,6%	74,4%	14,3%	85,7%
Sarclage, désherbage, épandage, traitement / défense des cultures, Récoltes / battages	94,2%	5,8%	29,8%	70,2%	24,8%	75,2%

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le graphique suivant fait une illustration de la distribution de la main d'œuvre. Il révèle que les membres des exploitations et les salariés sont utilisés pour les travaux d'entretiens tandis que les groupes d'entraide sont mobilisés pour les activités d'entretien, de récolte et post récolte.

Graphique 20 : Distribution du travail selon le type de main d'œuvre.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ces différentes interventions sur les parcelles concernées ont mobilisé comme :

- mains d'œuvre familiales : 12 171 633 hommes de 14 ans et plus, 29 495 618 femmes de 14 ans et plus, et 13 942 397 enfants de moins de 14 ans) ;
- mains d'œuvre salariées : 3 755 438 hommes, 695 636 femmes de 14 ans et plus et 6 732 262 enfants de moins de 14 ans ;
- membres des groupes d'entraide : composés de 4 043 838 hommes de 14 ans et plus, 339 195 femmes de 14ans et plus et 7 130 314 enfants de moins de14 ans.

Le tableau ci-après donne la distribution du travail selon le type de main d'œuvre et la catégorie des intervenants.

Tableau 30 : Synthèse Mains d'œuvre agricoles 2022

Type Main d'œuvre	Catégories de Main d'œuvre (individu/jour)		
	Hommes	Femmes	Enfants
Familiale	12 171 633	29 495 618	13 942 397
Non familiale _Salariée	3 755 438	695 636	6 732 262
Non familiale groupes d'entraide	4 043 838	339 195	7 130 314

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Parmi les acteurs du monde rural, les femmes jouent un rôle central dans les activités champêtres au Mali. Représentant **46,9 %** de la population dans les campagnes, les femmes rurales constituent en grande partie la main-d'œuvre agricole familiale (29 495 618 personne/jour). Elles participent à la création et/ou à l'entretien des parcelles communes et celles de ses pères, époux, etc. En effet, elles interviennent d'abord sur les parcelles des hommes et après sur les lopins de terres qui les sont octroyées et dont les récoltes servent de vivre pour la famille.

3.2.1.3. Utilisation des intrants divers

Le tableau ci-dessous donne la répartition des responsables de parcelles par sexe selon l'utilisation ou non des fertilisants (tous types d'engrais) au cours de la campagne 2022. Dans l'ensemble le taux d'utilisation fertilisants est de 32,7% contre 48,87% pour la campagne 2021. Le taux d'utilisation des fertilisants est plus élevé dans les régions de Sikasso et Tombouctou (47,1%), suivi de Mopti (35,7%) et de Ségou (33,3%).

L'analyse selon le sexe du responsable de parcelles montre que la proportion des responsables des parcelles de sexe masculin ayant utilisé l'engrais au cours de la campagne 2022 est de 34,7% contre 16% pour les femmes productrices.

Hormis la région de Tombouctou, la proportion des exploitants ayant utilisés des fertilisants sur leurs parcelles restent plus élevées pour les hommes que les femmes. Il ressort aussi que la proportion des exploitantes ayant fait usage d'engrais est faible à Kayes voire nulle à Gao.

Tableau 31 : Utilisation des fertilisants (minéraux et organiques) selon le sexe du responsable des parcelles et la région (%).

Sexe du resp. Parcelle	Utilise engrais (oui ou non) ?					
	Masculin		Féminin		Total	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
REGIONS						
Kayes	24,0	76,0	5,1	94,9	18,7	81,3
Koulikoro	33,6	66,4	18,4	81,6	31,2	68,8
Sikasso	48,5	51,5	32,5	67,5	47,1	52,9
Ségou	33,7	66,3	21,2	78,8	33,3	66,7
Mopti	35,8	64,2	31,4	68,6	35,7	64,3
Tombouctou	46,6	53,4	58,2	41,8	47,1	52,9
Gao	1,0	99,0	0,0	100,0	1,0	99,0
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	34,7	65,3	16,0	84,0	32,7	67,3

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

nd :non disponible

Selon le type, les taux d'utilisation des intrants sont : 42,1% pour la fumure organique, 23,1% pour les engrais chimiques et 19,6% pour les pesticides. Dans l'ensemble, quel que soit le type d'intrant utilisé, la proportion pour les producteurs est supérieure à celle de leurs homologues de sexe féminin.

Le taux d'utilisation des engrais organiques est plus élevé à Sikasso (52,4% des producteurs), suivi de Mopti où 51,8% des exploitants ont fait usage de ce type d'engrais.

S'agissant des engrais minéraux, les taux d'utilisation les plus élevés sont observés dans les régions de Tombouctou (70,6%), Sikasso (41,9%) et Ségou (22,6%). Le taux de Ségou ne prend pas en compte l'utilisation sur le riz irrigué (des offices) qui pourrait être très élevés.

Tableau 32 : Taux d'utilisation des intrants selon le type d'intrant et le sexe du responsable des parcelles et la région (%).

Sexe REGIONS	Types d'intrants								
	Engrais organiques			Engrais minéraux			Pesticides		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	37,2	7,8	29,0	9,3	2,2	7,3	24,9	8,2	20,2
Koulikoro	50,1	29,9	46,8	16,8	5,7	15,1	30,5	30,3	30,5
Sikasso	51,9	57,9	52,4	45,0	7,1	41,9	32,8	12,4	31,1
Ségou	44,8	24,7	44,1	22,8	17,8	22,6	9,7	14,8	9,8
Mopti	53,0	8,3	51,8	18,5	55,7	19,4	8,2	24,0	8,6
Tombouctou	22,7	36,8	23,4	70,2	79,4	70,6	12,1	14,1	12,2
Gao	1,5	0,0	1,5	0,5	0,0	0,5	0,1	0,0	0,1
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble	44,5	23,5	42,1	24,9	8,0	23,1	20,0	16,6	19,6

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

nd : non disponible

La quantité totale d'engrais utilisée au cours de la campagne 2022 s'élève à **16 303 059** tonnes, composée en majorité de fumure organique **16 282 373** tonnes soit 99,99% contre seulement **20 686** tonnes d'engrais minéraux soit 0,1%. Environ 90% de la quantité totale des engrais est utilisée sur les parcelles des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Il faut aussi noter que ces engrais sont employés à 96% sur les parcelles appartenant aux hommes contre 4% pour celles appartenant aux femmes.

Tableau 33 : Répartition de la quantité totale d'engrais organique et minéraux utilisée selon le sexe du responsable de la parcelles par région (tonne).

REGIONS	SEXE RESP. PARCELLE	ENGRAIS ORGANIQUE	UREE	DAP	NPK	COMPLEXE COTON	AUTRES ENGRAIS MINERAUX
Kayes	Masculin	2 866 824,94	499,08	2,24	132,86	367,26	685,22
	Féminin	41 971,92	39,29	0,22	19,06	40,13	1,00
Koulikoro	Masculin	2 589 708,78	224,21	13,32	293,05	193,52	79,65
	Féminin	144 724,11	5,04	0,00	5,34	0,00	0,00
Sikasso	Masculin	5 640 260,72	3 279,36	262,61	1 610,48	87,52	32,17
	Féminin	399 606,88	44,64	16,34	7,63	23,58	0,12
Ségou	Masculin	2 858 980,12	1 017,78	342,68	183,39	45,02	8,47
	Féminin	17 849,78	18,57	7,59	0,00	0,00	0,00
Mopti	Masculin	1 542 524,35	1 095,35	515,77	432,75	0,00	1,51
	Féminin	1 906,12	34,64	0,48	0,00	0,00	0,00
Tombouctou	Masculin	68 970,45	5 516,00	1 601,83	1 450,45	0,00	145,45
	Féminin	2 228,58	174,18	66,73	31,11	0,00	0,93
Gao	Masculin	106 817,14	14,22	5,92	8,29	0,00	1,97

REGIONS	SEXE RESP. PARCELLE	ENGRAIS ORGANIQUE	UREE	DAP	NPK	COMPLEXE COTON	AUTRES ENGRAIS MINERAUX
	Féminin		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Kidal	Masculin	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Féminin	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	Masculin	nd	nd	nd	nd	nd	nd
	Féminin	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	Masculin	15 674 086,49	11 646,00	2 744,37	4 111,27	693,32	954,44
	Féminin	608 287,40	316,36	91,36	63,13	63,71	2,05

Source : CPS, EAC_ Campagne agricole 2022.

3.2.1.1. Equipements Agricoles

3.2.4. Pratiques gestion durable des terres par les exploitations agricoles et producteurs

En plus des bonnes pratiques culturales (utilisation de semences améliorées, le labour sous différentes formes, la rotation...) et de la fertilisation des sols (l'apport d'engrais sur les parcelles), la jachère, certaines pratiques de conservation des eaux et des sols, les cultures de protection et conservation ainsi que la pratique de la foresterie et agro foresterie sont réalisées par certaines exploitants(es) agricoles pour la gestion durable de leurs parcelles de culture. Le tableau xx présente la situation de la gestion durable des terres par les exploitants.

Ainsi, au titre de la campagne 2022, des 4 205 266 parcelles seulement sur 150 802 parcelles, soit 3,59%, il a été réalisé au moins une activité de gestion durable des terres. Cette proportion est de 1,74% pour les parcelles des femmes contre 3,81% pour celles des hommes. Ces pratiques de gestion durable sont présentes dans toutes les régions mais à faible proportion et à des degrés différents selon les types de pratiques. Les régions utilisant le plus les pratiques de GDT sont Tombouctou (8,2% des parcelles) et Mopti (6,8%). Elles sont suivies de Kayes et Koulikoro (3,5% chacune).

Dans l'ensemble, les cordons pierreux sont les plus pratiqués (sur environ 2% des parcelles) contre, 0,79% pour la digue filtrante, 0,46% pour la haie morte/vive, 0,35% pour la demi lune et moins de 0,20% pour chacun des autres types de pratiques. Cependant, des disparités, en ce qui concerne la pratique de ces activités de GDT, existent entre les régions et les producteurs de sexe différent au sein des régions. Si la proportion des parcelles avec des cordons pierreux est supérieure par rapport aux pratiques dans toutes les régions, la haie morte/vive (2,3%) est la plus répandue à Kayes, la digue filtrante (6,8%) à Tombouctou et la demi lune (1,7%) à Gao. Les hommes utilisent plus les différents types de pratiques GDT sur leurs parcelles que les femmes et ceci dans toutes les régions, exceptées celles de Mopti et de Gao où elles ne sont pas du tout pratiquées par les femmes. Toutefois, la proportion des parcelles avec digue est supérieure à celle des hommes à Ségou (0,8% contre 0,6%), et de même pour les bourrelet de terre à Tombouctou (2,5% pour les femmes contre 0,0%). Les techniques comme la demi-lune et la bande enherbée ne sont pas utilisées par les femmes.

Tableau 34 : Répartition, par région, des parcelles (%) selon la pratique des activités de gestion durable des terres et le sexe des responsables de parcelles.

Régions	Sexe responsable des parcelles	Cordons Pierreux	Digue filtrante	Demi-lune	Zaï	Bourrelet de terre	Bande enherbée	Haie morte/vive	Cultures de protection/conservation des sols.	Ensemble pays
Kayes	Masculin	0,93	0,00	0,00	0,00	0,40	0,00	3,13	0,10	4,55
	Féminin	0,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,11	0,83

Régions	Sexe responsable des parcelles	Cordons Pierreux	Digue filtrante	Demi-lune	Zaï	Bourrelet de terre	Bande enherbée	Haie morte/vive	Cultures de protection/conservation des sols.	Ensemble pays
	Total	0,81	0,00	0,00	0,00	0,29	0,00	2,32	0,10	3,52
Koulikoro	Masculin	2,70	0,26	0,13	0,49	0,02	0,00	0,02	0,14	3,45
	Féminin	1,97	1,01	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3,78
	Total	2,58	0,38	0,11	0,54	0,01	0,00	0,02	0,12	3,51
Sikasso	Masculin	2,30	0,20	0,00	0,01	0,09	0,05	0,13	0,00	2,73
	Féminin	0,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,71
	Total	2,17	0,18	0,00	0,01	0,08	0,04	0,12	0,00	2,57
Ségou	Masculin	0,97	0,62	0,17	0,16	0,25	0,23	0,03	0,19	2,26
	Féminin	0,00	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,83
	Total	0,94	0,63	0,16	0,15	0,24	0,22	0,03	0,19	2,22
Mopti	Masculin	4,24	2,08	0,02	1,40	0,17	0,46	0,36	0,03	6,92
	Féminin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	4,14	2,03	0,02	1,37	0,16	0,45	0,35	0,03	6,75
Tombouctou	Masculin	2,17	7,10	0,21	0,04	0,00	0,17	0,04	0,04	8,45
	Féminin	0,00	0,00	0,00	0,00	2,48	0,00	0,00	0,00	2,48
	Total	2,07	6,77	0,20	0,04	0,11	0,16	0,04	0,04	8,18
Gao	Masculin	0,86	0,00	1,73	0,43	0,43	0,00	0,00	0,00	1,73
	Féminin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,82	0,00	1,65	0,41	0,41	0,00	0,00	0,00	1,65
Total	Masculin	2,10	0,84	0,16	0,36	0,17	0,13	0,51	0,09	3,81
	Féminin	0,94	0,37	0,00	0,26	0,04	0,00	0,09	0,05	1,74
	Total	1,98	0,79	0,14	0,35	0,16	0,12	0,46	0,09	3,59

Source : CPS, EAC_ Campagne agricole 2022.

4 PRODUCTIONS VÉGÉTALES



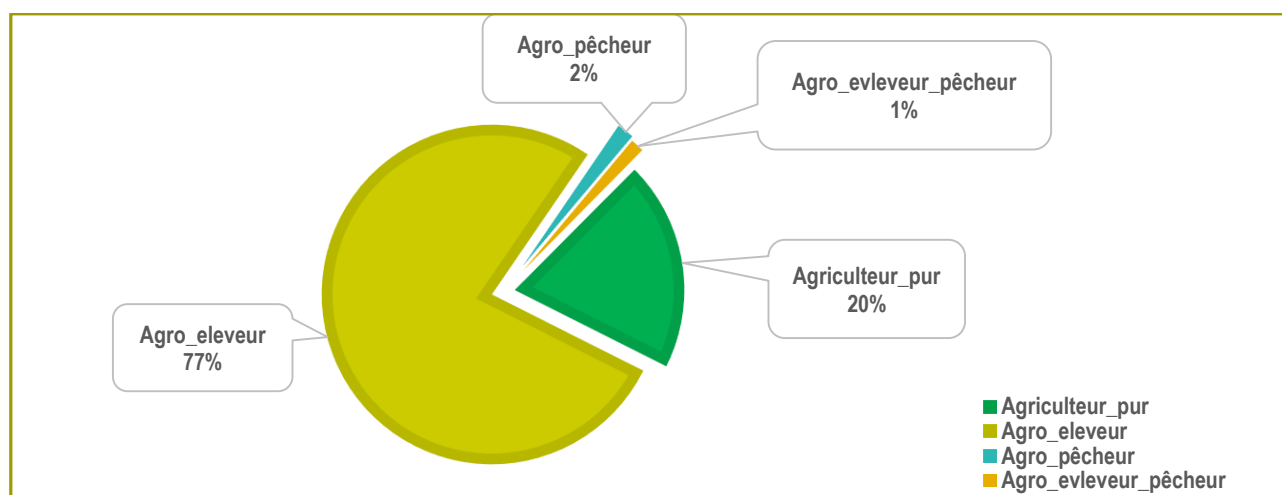
Cette partie du document porte sur l'analyse des résultats de la campagne en termes de productions végétales (céréalières, cotonnière et les autres cultures légumineuses et maraichères), Elle fait un rappel de la méthodologie d'évaluation des productions, donne la situation socio démographique des exploitations agricoles et renseigne les superficies, les productions, les rendements des différentes spéculations pratiquées par les exploitations agricoles ainsi que les facteurs de productions,

4.1. Pratique de la production des végétaux par les Exploitations Agricoles Familiales

Au Mali, sur un effectif total d'exploitations agricoles familiales dénombrées en 2022, l'agriculture est pratiquée par **1 423 336, soit par 88,14%**. Parmi cet effectif, 97 exploitations sur 100 sont dirigées par un chef d'exploitation de sexe masculin. Celles dirigées par les femmes représentent environ 3%, correspondant à 6,22% du total des exploitations agricoles dirigées par les femmes. Dans la socio-démographie africaine en général, ces femmes sont des veuves et les exploitations dirigées par celles-ci sont en situation fragile que l'agriculture pourrait autonomiser.

L'effectif des exploitations agricoles familiales agricoles est composé majoritairement d'agro éleveurs suivis des agriculteurs purs et agro pêcheurs. Les agro éleveurs pêcheurs sont en minorité. Le graphique ci-dessous présente la composition de l'effectif des EA agriculteurs selon le type.

Graphique 21 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).



Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

La production végétale est pratiquée dans toutes les régions mais à des degrés différents. Ainsi, sur 10 exploitations agricoles familiales, elle est pratiquée par 9 exploitations dans les régions de Sikasso, Kayes, Gao, Koulikoro et Mopti, et par 7 et 8 exploitations respectivement à Tombouctou et à Ségou. Dans l'ensemble, les exploitations agricoles familiales agriculteurs sont essentiellement des agro

éleveurs (77%) et il n'y a pas de différence significative selon le sexe des chefs d'exploitations et la région. Toutefois dans la région de Gao l'effectif des EA agriculteurs purs est légèrement supérieurs à celui des EA agro éleveurs. Le tableau ci-dessous donne la situation de la pratique de la production des végétaux par région et selon le sexe du chef d'exploitation.

Tableau 35 : Répartition par région, des exploitations agricoles pratiquant la production des végétaux selon le sexe des chefs d'exploitation et le type en 2022.

Régions	Chefs d'EA	Agriculteurs purs	Agro éleveurs	Agro pêcheurs	Agro éleveurs pêcheurs	Total Agriculteurs
Kayes	Hommes	39 792	157 961	0	751	198 503
	Femmes	1 056	3 459	0	0	4 514
	Total	40 847	161 419	0	751	203 017
Koulikoro	Hommes	20 615	210 279	0	978	231 873
	Femmes	168	4 730	0	0	4 898
	Total	20 784	215 009	0	978	236 771
Sikasso	Hommes	13 317	210 951	522	1 768	226 557
	Femmes	388	386	0	0	774
	Total	13 705	211 337	522	1 768	227 332
Ségou	Hommes	35 882	191 035	4 909	7 840	239 666
	Femmes	101	5 128	883	0	6 111
	Total	35 983	196 162	5 792	7 840	245 777
Mopti	Hommes	36 118	158 002	11 887	3 599	209 606
	Femmes	5 118	2 102	0	0	7 220
	Total	41 235	160 104	11 887	3 599	216 826
Tombouctou	Hommes	53 736	86 155	2 541	3 401	145 833
	Femmes	4 417	3 453	0	202	8 072
	Total	58 153	89 609	2 541	3 603	153 905
Gao	Hommes	69 391	60 772	2 397	0	132 561
	Femmes	3 112	4 035	0	0	7 147
	Total	72 503	64 807	2 397	0	139 708
Kidal	Hommes	nd	nd	nd	nd	nd
	Femmes	nd	nd	nd	nd	nd
	Total	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	Hommes	nd	nd	nd	nd	nd
	Femmes	nd	nd	nd	nd	nd
	Total	nd	nd	nd	nd	nd
Total	Hommes	268 851	1 075 154	22 257	18 337	1 384 599
	Femmes	14 360	23 293	883	202	38 737
	Total	283 211	1 098 447	23 139	18 539	1 423 336

Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

4.2. Réalisations de superficies et productions des céréales et leurs évolutions

En rappel, les productions et les superficies sont déterminée au niveau des deux (2) secteurs : traditionnel et moderne. **Le Secteur traditionnel** couvre l'ensemble des zones agricoles dominées par les céréales sèches des DRA, de l'OHVN et de la CMDT. A ce niveau, c'est l'EAC qui est utilisée pour déterminer la production. **Le Secteur moderne** comprend les zones couvertes par les offices Rizicoles et agences (ON, ORM, ORS, OPIB, ODRS) où l'encadrement est assez étoffé et les données (superficie, nombre d'exploitants, cheptel, équipements agricoles...) sont maîtrisées par les exploitants.

4.2.1. Superficies céréalières réalisées et son évolution

4.2.1.1. Superficies cultivées en céréales

Les superficies emblavées en cultures céréalières cette campagne sont estimées à **6 186 779 ha** dont **5 888 291 ha** occupées par les exploitations traditionnelles et **298 488 ha** pour les Agences et offices.

La répartition des superficies selon la région et la culture est consignée dans le tableau 36.

Tableau 36 : Répartition régionale de la superficie totale des céréales (en hectares).

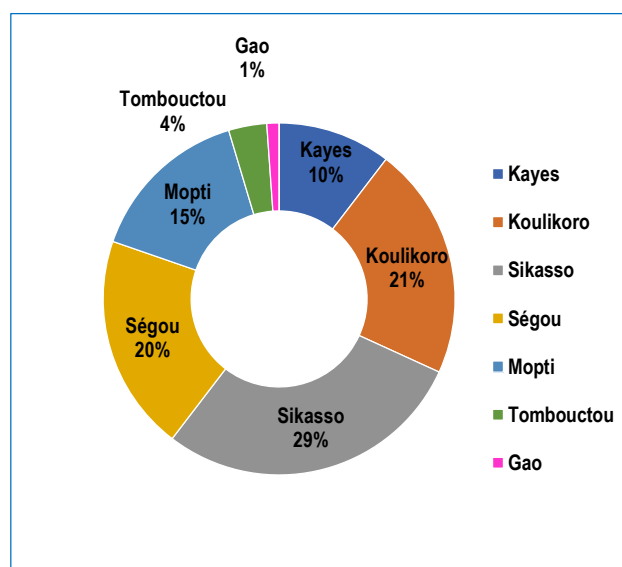
Régions	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé	Fonio	Total
Kayes	78 618	372 736	20 149	154 694	-	17 578	643 776
Koulikoro	371 095	496 498	88 392	360 903	-	8 111	1 324 999
Sikasso	320 644	437 794	165 329	838 635	-	5 749	1 768 151
Ségou	616 338	234 053	261 226	94 301	210	24 955	1 231 083
Mopti	614 911	67 303	240 359	2 738	-	7 261	932 572
Tombouctou	79 651	28 166	100 654	1 209	7 174	-	216 854
Gao	22 426	8 650	38 268	-	-	-	69 344
Total	2 103 684	1 645 201	914 378	1 452 480	7 384	63 654	6 186 779

Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

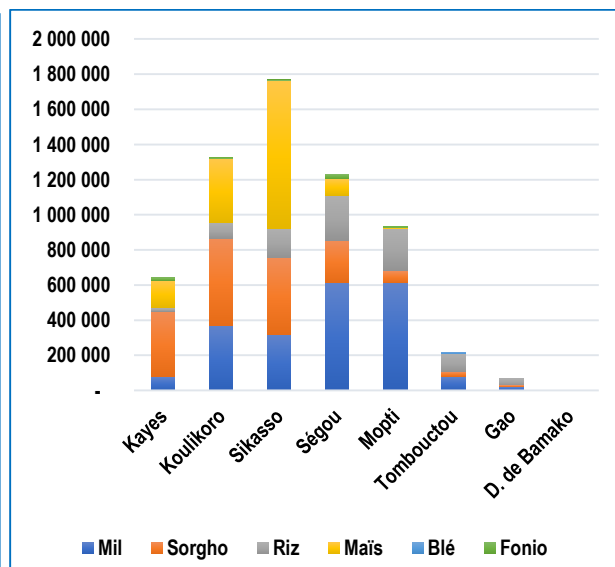
Les régions de Sikasso, Koulikoro, et Ségou enregistrent les plus grandes superficies de céréales avec au total 69,9% de la superficie totale cultivée en céréales (Cf. graphiques 22 et 23), car elles englobent les grands bassins de production.

Les régions de Mopti et Ségou restent les grands bassins de productions de mil avec chacune plus de 29% de la superficie totale nationale de mil. Le Sorgho a été beaucoup cultivé dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes. Le Maïs est surtout cultivé dans la région de Sikasso (58% de la superficie totale de maïs. Les régions abritant les grands Offices englobent la majeure partie des superficies de riz.

Graphique 22 : Répartition spatiale de la superficie totale de céréales.



Graphique 23 : Répartition de la superficie de céréales selon les cultures et par région.

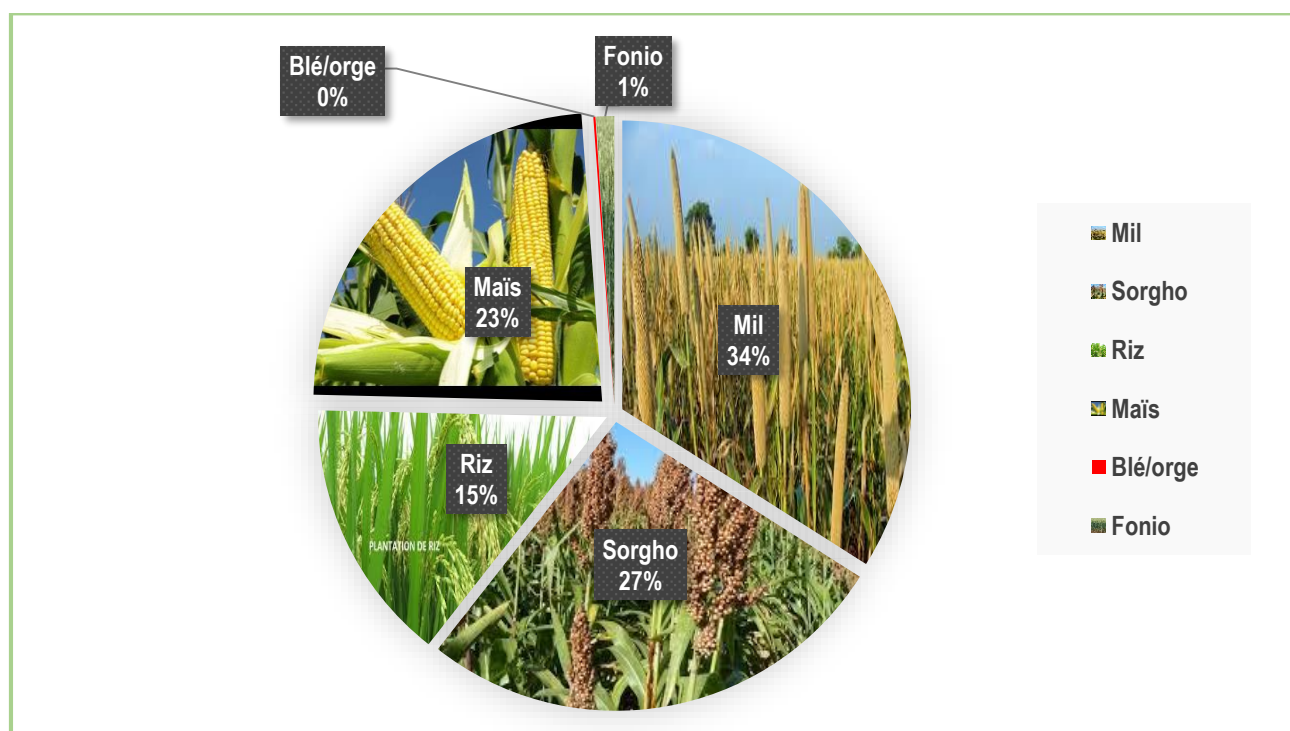


Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

Les céréales sèches (mil, sorgho et maïs) occupent largement les terres exploitées (84,1%). Ces céréales constituent l'essentiel de la base alimentaire des populations maliennes, surtout celles résidant en milieu rural. Le riz occupe 14,8% des surfaces cultivées au Mali cette campagne. Le graphique 24 illustre la répartition de la superficie des céréales selon les cultures.

En termes de classement par culture, le mil occupe la première place avec de grands espaces peu productifs (34%). Ensuite viennent le sorgho et le maïs, avec respectivement 27% et 23% des terres cultivées en céréales, suivis du riz. Le blé et le fonio représentent respectivement 0.12% et 1.03% des superficies totales céréalières.

Graphique 24 : Parts des cultures dans la superficie de céréales selon les cultures.



Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

Cette campagne, la tendance de la vocation culturale de céréale des régions est la suivante :

- Kayes : sorgho avec 57,9% de ses superficies cultivées ;
- Koulikoro : sorgho, maïs, et mil avec respectivement 37,5%, 27,2% et 28,0% ;
- Sikasso : maïs avec 47,4%, sorgho 24,8% et mil 18,1% ;
- Ségou : mil, riz et sorgho avec respectivement 50,1%, 21,2% et 19,0% ;
- Mopti : mil et riz avec respectivement 65,9% et 25,8% des superficies ;
- Tombouctou : riz, mil et sorgho avec respectivement 46,4%, 36,7% et 14,0% des superficies ;
- Gao : Riz (55,2%) mil (32,3%) et /sorgho (12,5%).

4.2.1.2. Evolution des superficies céréalières

❖ Comparaison par rapport aux objectifs du Plan de campagne harmonisé et consolidé.

Par rapport aux objectifs, les réalisations en termes d'emblavures ont été de l'ordre de **102,1%**. Toutefois, les objectifs ne sont atteints que pour le mil, le sorgho et le blé avec respectivement **112,5%, 104,0% et 101,3%** comme taux de réalisation.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des superficies par culture et selon les années ou période.

Tableau 37 : Evolution des superficies des 5 dernières années.

Cultures	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
Campagnes							
2017/2018	2 155 729	1 585 986	767 874	1 233 008	4 496	55 838	5 802 931
2018/2019	2 158 263	1 435 122	969 519	1 258 559	8 240	46 476	5 876 179
2019/2020	1 989 953	1 500 778	924 644	1 432 151	4 262	60 409	5 912 197
2020/2021	2 164 374	1 831 825	898 060	1 170 148	7 000	68 394	6 139 800
2021/2022	2 079 082	1 546 030	874 031	1 536 189	7 000	76 804	6 119 137
Moyenne période 2017-2021	2 109 480	1 579 948	886 826	1 326 011	6 200	61 584	5 970 049
Objectifs Plan de campagne 2022	1 869 898	1 582 260	941 233	1 548 793	7 289	77 272	6 061 726
Superficie_ 2022 (Ha)	2 103 684	1 645 201	914 378	1 452 480	7 384	63 654	6 186 779
VARIATIONS (%)							
Variation / moyenne période 2017 à 2021 (%)	-0,3	4,1	3,1	9,5	19,1	3,4	3,6
Variation / 2021 (%)	1,2	6,4	4,6	-5,4	5,5	-17,1	1,1
Taux de réalisation des Objectifs du PCH 2022	112,5	104,0	97,1	93,8	101,3	82,4	102,1

Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

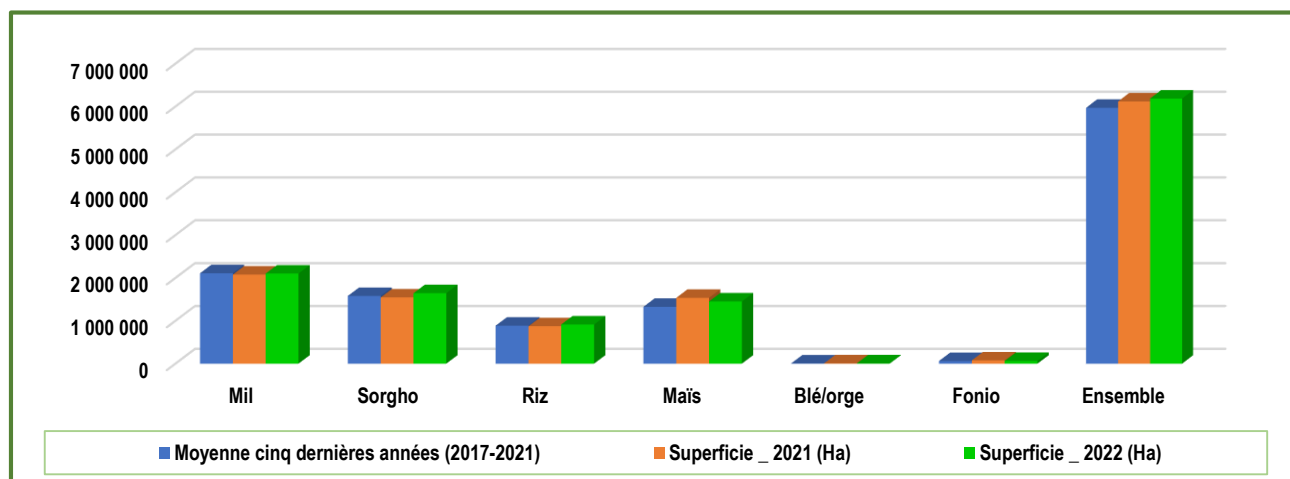
❖ *Comparaison par rapport à la production de la campagne précédente et à la moyenne des productions des cinq (05) dernières campagnes.*

La superficie emblavée en céréales cette campagne est en hausse de **1,1%** par rapport à la campagne passée (2021). Toutes les cultures, exceptés le maïs et le fonio, enregistrent des accroissements de superficie par rapport à la campagne dernière.

Comparée à la moyenne des cinq (05) dernières campagnes, elle est en hausse de **3,6%** avec toutefois une légère baisse de superficie (0,3%) observée pour le mil.

La hausse des emblavures totales de céréales, par rapport à la campagne passée, est imputable en grande partie au sorgho et au riz avec respectivement 6,4% et 4,6% de hausse. En effet, les cultures semblent avoir bénéficiés de la prolongation des périodes de semis et de l'apport des nouveaux aménagements. Aussi, le sorgho a tiré profit des superficies du maïs qui a enregistré une baisse de 5,4% suite à des difficultés d'accès aux intrants observées cette campagne.

Graphique 25 : Evolution comparée des superficies des cultures



Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

Avec des séquences sèches de courtes durées par endroit à normales en début d'hivernage et vers la fin de saison des pluies, les activités agricoles se sont bien poursuivies, ce qui a permis d'atteindre les objectifs de semis.

Les hausses de la production céréalière de **14,5%** et de la superficie cultivée en céréales de **1,1%** observées par rapport à la campagne 2021, dénote une amélioration de l'intensification agricole. Cette situation serait due : i) au démarrage précoce des opérations de semis dans les grandes zones de production (sud du pays) ; ii) au maintien de la subvention des engrais et des semences de maïs hybride ; iii) aux nombreux appuis en nature (vivres et non vivres) et en cash (argent) effectués à l'endroit des populations vulnérables par l'Etat et ses partenaires (PAM, HCR, CICR, ONG, ...), contribuant à améliorer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables ; iv) à une légère amélioration de la disponibilité en main d'œuvre locale suite au retour des bras valides des placers et des centres urbains ; v) à une reprise effective de la culture du coton avec un prix incitateur (285 F CFA/kg) et ; vi) surtout à des conditions agro climatiques favorables tout au long de la campagne.

4.2.2. Production céréalière et son évolution

4.2.2.1. Production céréalière réalisées

La production céréalière au titre de la campagne **2022** est estimée à **10 098 303 tonnes** dont **8 929 937 tonnes** pour le secteur traditionnel (environ **88,48 %**) et **1 168 366 tonnes** pour les offices rizicoles soit **11,57%** pour le secteur moderne.

Nous notons que le niveau de précision est porté à 95% soit un intervalle sur les résultats des récoltes de [9 593 388 - 10 603 218] tonnes.

Le tableau 38 donne, par région et par culture, les résultats de production céréalière obtenus au cours de la présente campagne agricole.

Tableau 38 : Répartition régionale de la production totale des céréales (en tonnes) en 2022

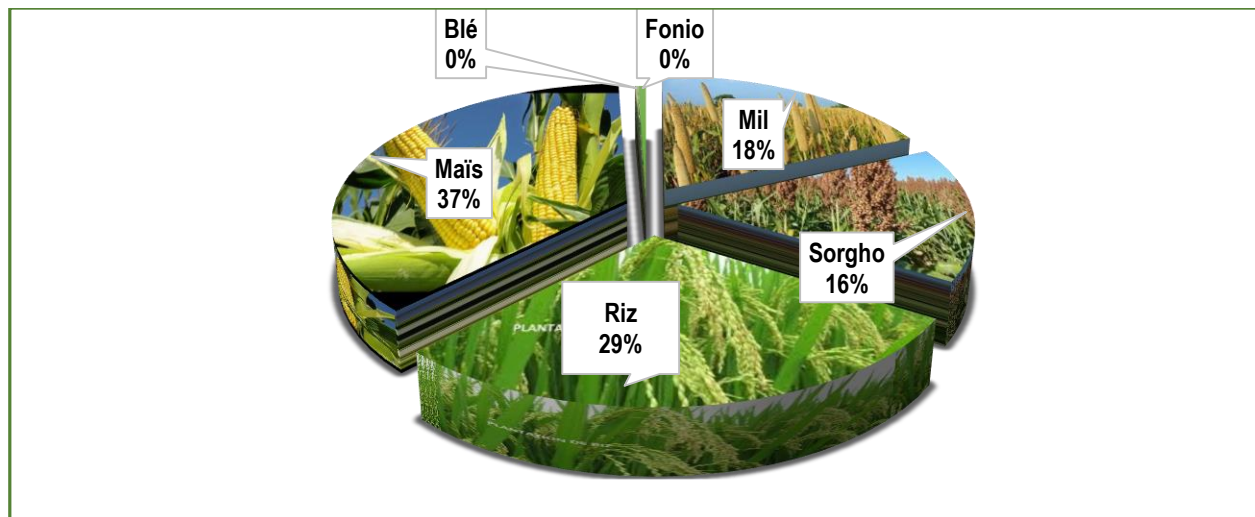
Régions	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé	Fonio	TOTAL	Poids par région
Kayes	66 723	350 268	52 661	259 346	-	15 820	744 818	7,38
Koulikoro	337 137	490 156	226 017	857 225	-	5 272	1 915 808	18,97
Sikasso	305 237	431 515	456 121	2 409 156	6	3 306	3 605 341	35,70
Ségou	553 696	232 550	1 129 780	205 176	578	17 201	2 138 980	21,18
Mopti	498 084	45 339	545 544	-	-	6 120	1 095 087	10,84
Tombouctou	63 075	29 267	406 863	1 596	21 283	-	522 084	5,17
Gao	8 970	3 307	63 908	-	-	-	76 185	0,75
Total	1 832 923	1 582 403	2 880 892	3 732 499	21 866	47 719	10 098 303	100,00
Poids par culture	18,15	15,67	28,53	36,96	0,22	0,47	100,00	

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La production céréalière est composée essentiellement de 36,96% de Maïs et 28,53% de Riz soit environ 65,49% de la production céréalière totale pour ces deux (02) cultures. Le mil et le sorgho représentent respectivement 18,15% et 15,67% (graphique 26).

La prédominance du maïs et du riz sur la production nationale s'explique non seulement par leur potentiel productif, mais également par les actions d'intensification dont elles sont les principaux bénéficiaires (subvention des engrais, recherche variétale, équipements agricoles, aménagement périmètre rizicole, rotation coton/maïs etc.).

Graphique 26 : Parts des cultures dans la production nationale de céréales au Mali en 2021.

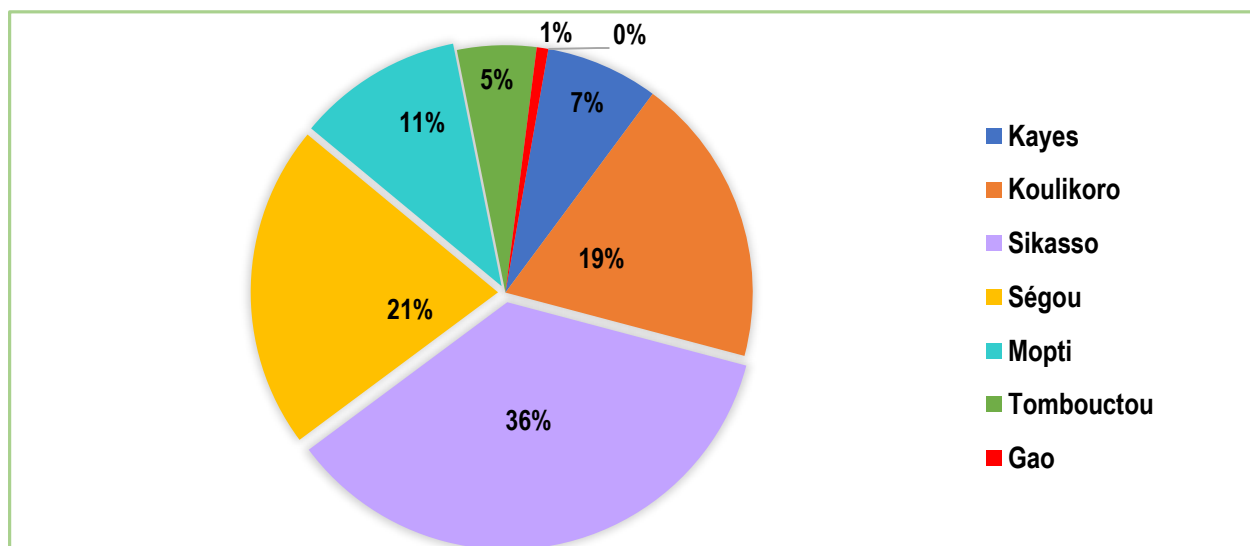


Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Par ailleurs l'analyse par région montre une répartition inégale de la production (graphique 27). En effet, les régions de Sikasso (35,7%) et Ségou (21,18%) produisent l'essentiel de la production céréalière nationale avec un total de 56,88% de la production céréalière nationale. Ces deux régions doivent leurs performances respectivement aux cultures du maïs à Sikasso (64,54% de la production nationale de maïs) et du riz à Ségou (39,22% de la production nationale de riz).

On rappelle que la région de Ségou abrite les plus grands bassins de production du riz irrigué au Mali (ON, ORS, OMB). Quant au maïs à Sikasso, il bénéficie des avantages liés au système coton (les arrières effets de la fertilisation des parcelles du coton suite à la rotation du coton et du maïs, et aussi l'octroi de l'engrais à crédit pour les parcelles de maïs).

Graphique 27 : Parts des régions dans la production céréale.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

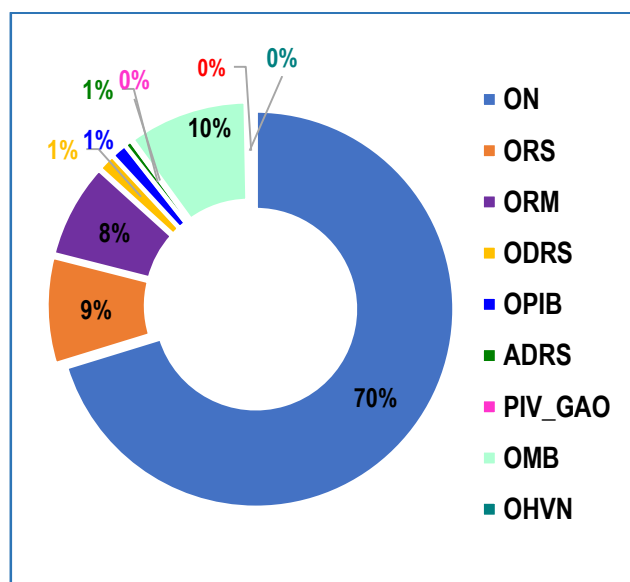
❖ Production de riz irrigué en 2022

Cette campagne, la production de riz au niveau des offices et agences est estimée à **1 147 926 tonnes** dont :

- **79,39%** produites dans la seule région de Ségou abritant les grands offices (ON, ORS et OMB), suivie de Mopti (environ 11,94%) et de Koulikoro (6,25%) ;

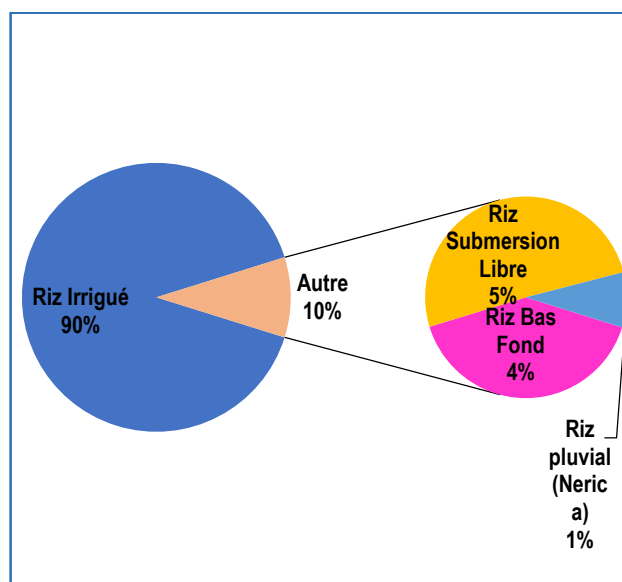
- **1 037 243 tonnes** de riz irrigué (793 192 tonnes en maîtrise totale et 244 051 tonnes submersion contrôlée), soit **90,36%** de la production des offices. Le riz irrigué représente **36%** de la production nationale rizicole (dont 27,53 % sous maîtrise totale et 8,47% en submersion contrôlée) ;
- le riz en submersion libre et des basfonds représentent respectivement 4,89% et 3,90% de la production de riz des offices /agence.

Graphique 29 : Part des Offices dans la production de riz irrigué en 2022



Source : CPS/SDR_ données offices 2022

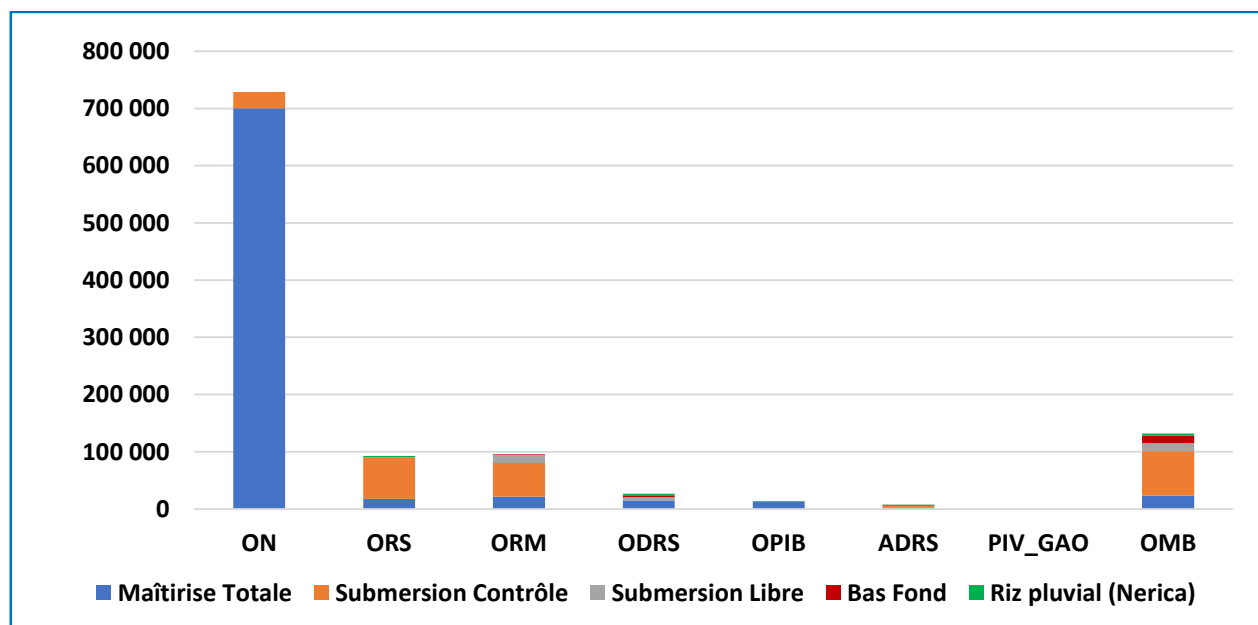
Graphique 28 : Production de riz irrigué selon les systèmes 2022



Source : CPS/SDR_ données offices 2022

L'essentielle de la production irriguée provient de l'Office du Niger (ON), avec environ **728 691 tonnes**, soit **70,25%** de la production totale de riz irrigué, et **dont les 96,1%** sont sous maîtrise totale de l'eau et constituent 91,9% de la production totale de riz sous maîtrise totale e l'eau.

Graphique 30 : Part des Offices dans la production de riz selon le système de production



Source : CPS/SDR_ données offices 2022.

4.2.2.2. Evolutions des productions céréalières

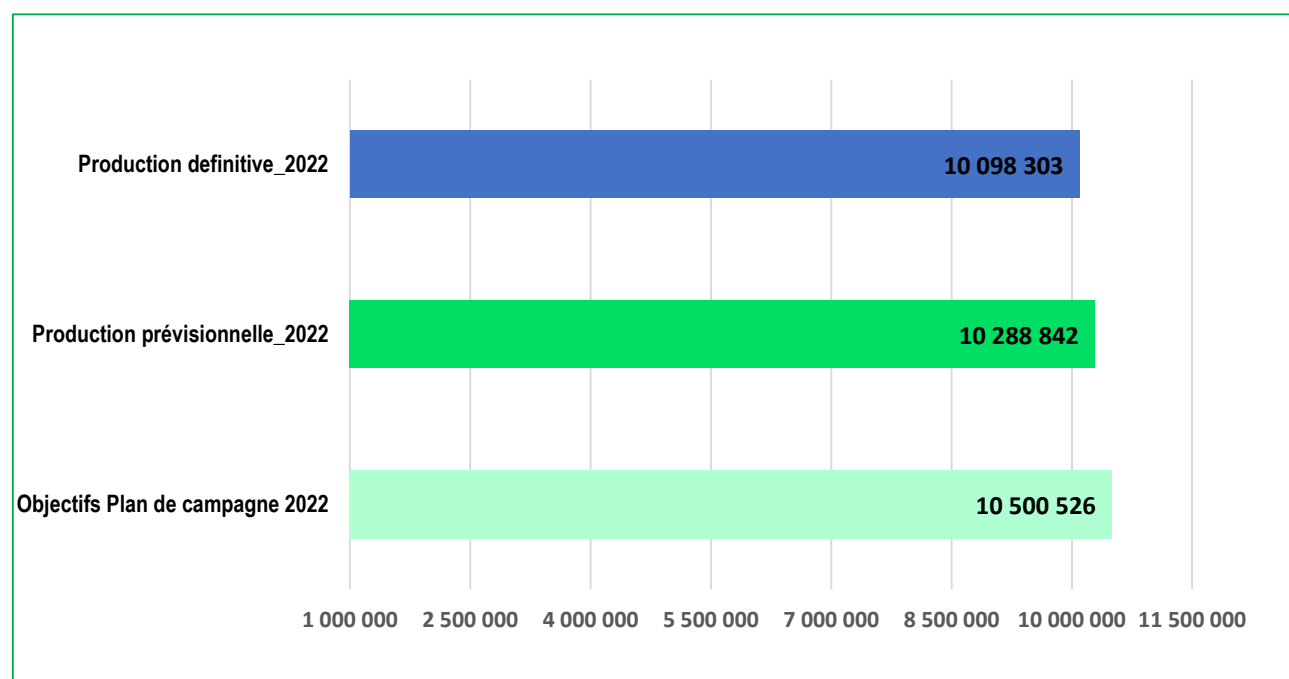
❖ **Comparaison par rapport aux prévisions et niveau de réalisation des objectifs du Plan de campagne harmonisé et consolidé.**

Les niveaux de productions prévisionnelles et définitives de la campagne ainsi que les objectifs du Plan de campagne sont illustrés dans le graphique 31.

La production totale de céréales obtenue en 2022, est en baisse de 1,85% par rapport aux prévisions estimées à 10 288 842 tonnes. Cette baisse s'expliquerait par les pertes des récoltes liées à la sécheresse et inondations survenues par endroit au cours de la campagne. La baisse du niveau des récoltes par rapport aux prévisions a été observée pour toutes les céréales sauf le fonio et le riz pour lesquels les niveaux de prévisions ont été respectivement dépassé de 26% et 0,6%.

Ainsi, dans l'ensemble ce niveau de production céréalière correspond au taux de réalisation de **96,17%** des objectifs de productions de céréales (10 500 776 tonnes) de la campagne 2022. Toutefois, les objectifs de la campagne, en termes de production, ne sont atteints que pour le mil et le sorgho.

Graphique 31 : Comparaison du niveau de production de céréales obtenue en 2022 par rapport aux prévisions et aux objectifs du Plan de campagne harmonisé et consolidé.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

❖ **Comparaison par rapport à la production de la campagne précédente et à la moyenne des productions des cinq (05) dernières campagnes.**

Comparée aux résultats des campagnes précédentes, la production de céréales de la présente campagne 2022 est en hausse de **14,5%** par rapport à la campagne 2021 et de **2,9%** par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années 2017-2022 (cf. tableau 39, graphique 32).

La hausse de la production de céréales qui est essentiellement liée à celles des productions du mil/sorgho et du riz, s'expliquerait par l'extension des superficies emblavées cette année et aussi le faible niveau des productions de la campagne 2021.

Le tableau 39 donne les niveaux des productions des 5 dernières années et l'évolution par rapport aux campagnes précédentes.

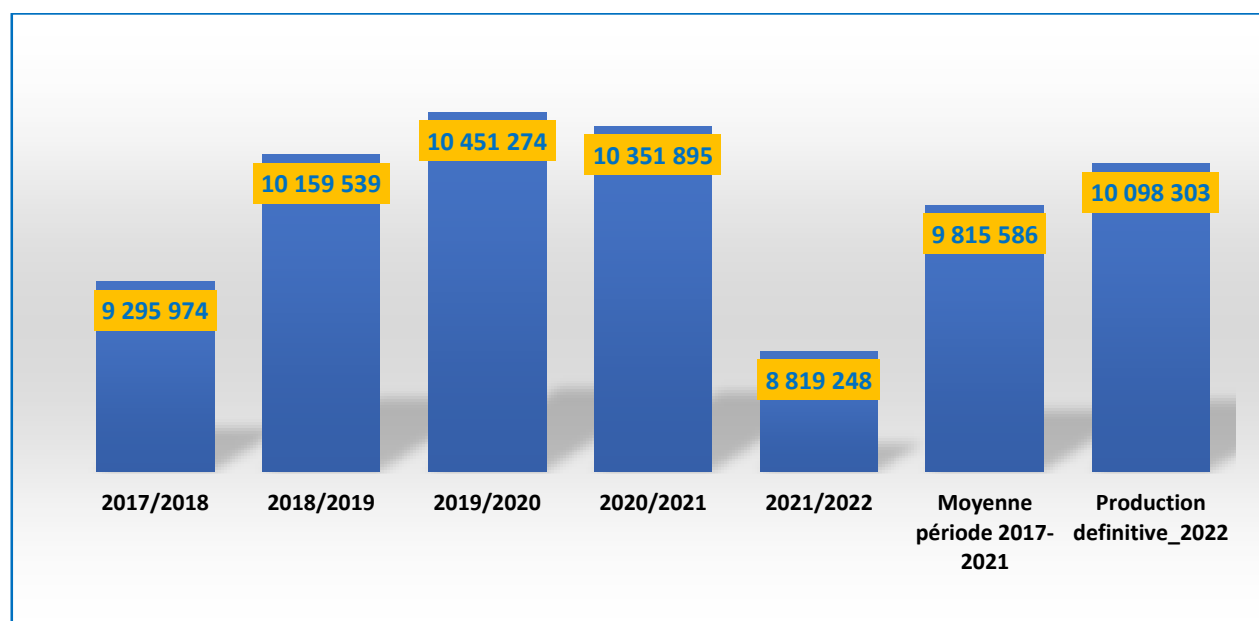
Tableau 39 : Productions des 5 dernières années et variations de la production de céréales de 2022 par rapport à celles des précédentes années..

Cultures	Campagnes /	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé/orge	Fonio	Total
	2017/2018	1 492 650	1 423 358	2 707 557	3 598 205	28 015	46 189	9 295 974
	2018/2019	1 840 321	1 469 688	3 167 528	3 624 950	29 185	27 868	10 159 539
	2019/2020	1 878 527	1 511 110	3 196 336	3 816 536	8 226	40 538	10 451 274
	2020/2021	1 921 171	1 822 694	3 010 027	3 516 865	37 124	44 014	10 351 895
	2021/2022	1 487 683	1 239 656	2 420 245	3 603 000	21 000	47 664	8 819 248
	Moyenne période 2017-2021	1 724 070	1 493 301	2 900 339	3 631 911	24 710	41 254	9 815 586
	Objectifs Plan de campagne 2022	1 589 413	1 503 147	3 008 090	4 324 476	22 153	53 247	10 500 526
	Production prévisionnelle _2022	1 844 664	1 603 394	2 864 723	3 904 687	33 542	37 833	10 288 842
	Production définitive_2022	1 832 923	1 582 403	2 880 892	3 732 499	21 866	47 719	10 098 303
VARIATIONS (%)								
Variation par rapport à la campagne 2021 (%)		23,2	27,6	19,0	3,6	4,1	0,1	14,50
Variation par rapport à la moyenne de 2017-2021 (%)		6,3	6,0	-0,7	2,8	-11,5	15,7	2,9
Taux réalisation des Objectifs du Plan de camp 2022		115,3	105,3	95,8	86,3	98,7	89,6	96,17
Variation par rapport aux prévisions 2022 (%)		-0,6	-1,3	0,6	-4,4	-34,8	26,1	-1,85

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

L'illustration graphique de l'évolution de la production céréalière est donnée dans le graphique 32.

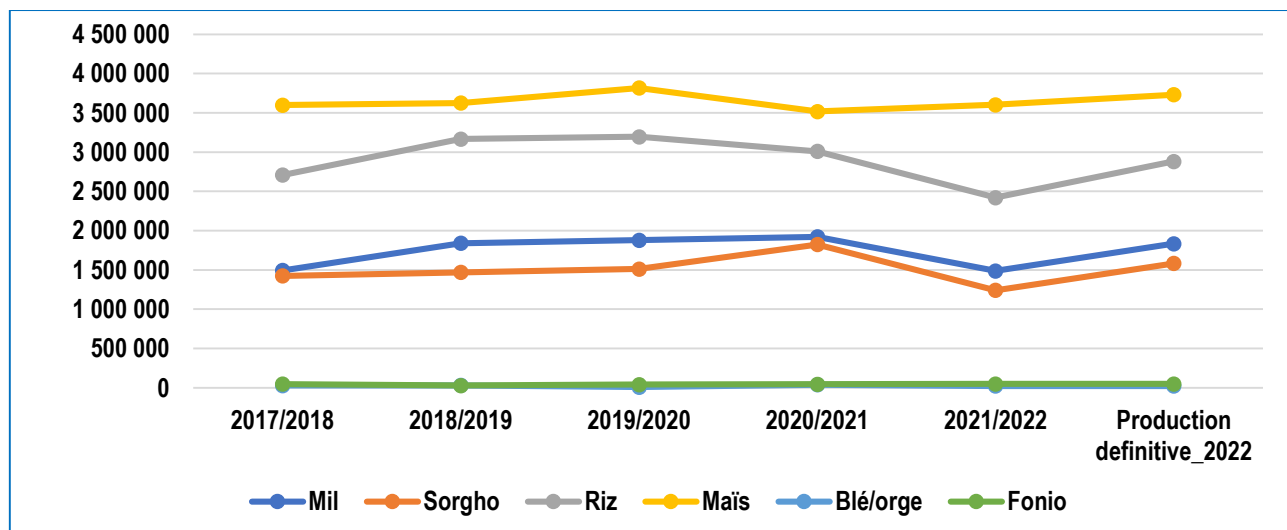
Graphique 32 : Evolution des productions de céréales par rapport à celles des années précédentes et à la moyenne des cinq années.



Source : CPS/SDR _ Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

Dans l'ensemble, on note une évolution croissante de la production sur la période de 2017 à 2022 avec un taux de progression moyen annuel (TCAM) de 1,4%.

Graphique 33 : Evolution des productions des cultures céréalières de 2017 à 2022.



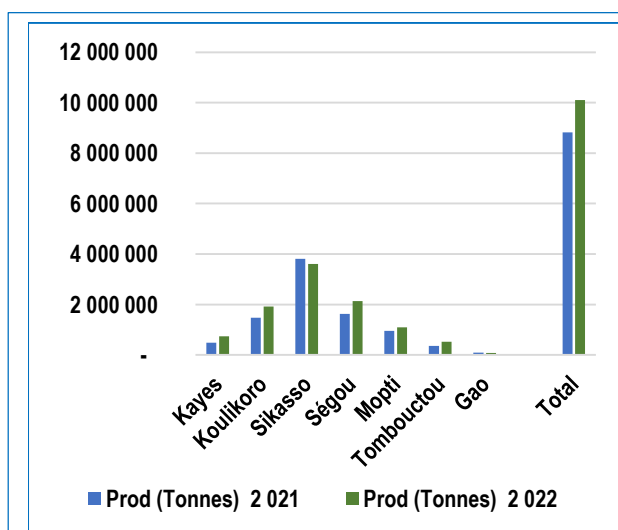
Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ainsi, toutes les cultures céréalières, exception faite du blé, ont connu une évolution à la hausse au cours des cinq années (graphique 33) aux rythmes annuels de 3,5% pour le mil, 1,8% pour le sorgho et 1,04% pour le riz, 0,6% pour maïs et 0,5% pour le fonio.

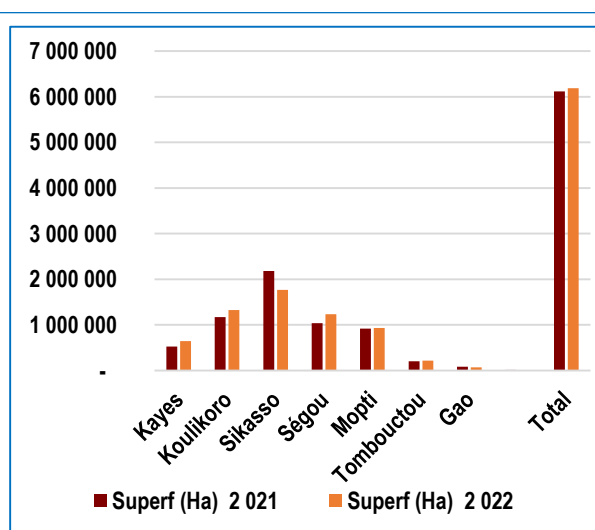
L'analyse des données par région montre que la hausse de productions est liée à celles de l'ensemble des régions exception faite des régions de Sikasso et de Gao qui ont enregistré des baisses de production d'environ 5% et 19% respectivement. Ces baisses de production à Sikasso et Gao sont fonction des réductions des superficies de 18,89% et de 16,25% par rapport à la campagne précédente (graphiques 34 et 35), liées à la baisse des emblavures des cultures, principalement celle du maïs à Sikasso.

Cette baisse des emblavures de maïs dans la région de Sikasso, s'expliquerait par l'insuffisance des engrais liée aux difficultés d'accès aux engrais minéraux (embargo, insuffisance des quantités subventionnées et retard dans l'approvisionnement auprès des producteurs, prix élevés des engrais sur les marchés). Ce déficit dans l'apport des engrais minéraux, a affecté les rendements du maïs et du riz irrigué.

Graphique 34 : Evolution des productions de céréales par région de 2021 à 2022.



Graphique 35 : Evolution des superficies de céréales par région de 2021 à 2022.



Source : CPS/SDR Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) 2022.

4.2.3. Bilans céréaliers et proxys caloriques

4.2.3.1. Bilan céréalier

Le bilan céréalier est élaboré en deux (2) temps : novembre et mars d'où le bilan prévisionnel et le bilan ex-post.

❖ Bilans céréalier prévisionnel 2022 révisé

Le bilan céréalier estime le volume de céréales en excédent ou déficit auquel on peut s'attendre par rapport aux besoins alimentaires de la population. C'est une estimation fondamentale pour tous les opérateurs céréaliers du pays : producteurs, commerçants, Etat, partenaires...

Le tableau ci-après est l'illustration du bilan prévisionnel pour la campagne 2022-2023

Tableau 40 : Bilan céréalier prévisionnel du Mali pour la campagne 2022/2023 (révisé en mars_2023).

Unité : millier de tonnes				
Postes	Riz	Blé et orge	Céréales sèches	Total
Population au 30/04/2023				22 294 000
1 Disponibilité	1654,95	17,55	5620,47	7292,96
Production brute	2880,89	21,87	7195,54	10098,30
Production disponible	1590,25	17,49	5328,80	6936,55
Stocks au 01/11/2022	64,69	0,05	291,67	356,42
Stocks paysans	61,86	0,05	285,25	347,17
Autres stocks	2,83	0,00	6,42	9,25
2 Besoins	1870,95	225,51	3386,77	5483,23
Norme de consommation (kg/hbt/an)	75,78	10,00	128,22	214,00
Consommation humaine	1689,54	222,86	2858,51	4770,92
Stocks finaux prévus au 31/10/2023	181,41	2,65	528,26	712,32
Stocks paysans	160,68	0,07	510,40	671,16
Autres stocks	20,73	2,57	17,86	41,16
3 Excédent (+) Déficit (-) brut	-216,003	-207,97	2233,699	1809,73
4 Solde import-export	296,95	342,58	0,28	639,80
Importations commerciales prévues	291,72	342,13	0,41	640,65
Aides prévues	5,28	0,45	0,67	6,40
Exportations prévues	0,05	0,00	0,80	0,85
5 Excédent (+) déficit (-) net	80,94	134,61	2233,98	2449,53
6 Disponibilité apparente (kg/hbt/an)	87,55	16,15	252,12	355,83

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ce bilan céréalier ci-dessus dégage un excédent brut de **1 809,73 mille** tonnes environ, toutes céréales confondues dont 2 233 699 tonnes pour les céréales sèches. Le riz et le blé enregistrent des déficits respectifs de 216 003 tonnes et 207 970 tonnes.

Si l'on tient compte des données prévisionnelles d'importations et d'exportations commerciales, le bilan prévoit un excédent net de **2449,53** mille tonnes de céréales. Ainsi, les résultats de production renforcés par les importations et les aides alimentaires prévues donneraient une disponibilité céréalière apparente attendue par habitant estimée à **355,83 kg/habitant/an** contre **318,38 kg/habitant/an en 2021**.

Il est à signaler que ce bilan ne prend pas en compte toutes les pertes post récolte, les transformations en bière et les exportations non contrôlés (données non disponibles). Si l'on tient compte de tous ces paramètres, l'excédent et la disponibilité céréalière apparente attendue par habitant seraient en baisse.

Toutefois, des disparités sont toujours observées entre les différentes localités du pays, avec localités excédentaires et déficitaires.

4.2.3.2. Calcul des proxys caloriques par région

Le proxy calorique traduit le niveau apparent de consommation énergétique des céréales par région et au niveau national. Le tableau ci-dessous donne les proxys calorifiques par région et par culture.

Tableau 41 : Proxys caloriques par Région (kcal / pers / jour).

Régions	Mil	Sorgho	Riz	Maïs	Blé	Fonio	Total
Kayes	173	915	71	703	0	41	1902
Koulikoro	718	1053	250	1912	0	11	3945
Sikasso	596	850	462	4924	0	6	6838
Ségou	1222	518	1293	474	0	38	3545
Mopti	1262	116	717	0	0	15	2111
Tombouctou	482	226	1614	13	160	0	2495
Gao	85	32	315	0	0	0	433
TOTAL	651	567	531	1388	7	17	3161

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le tableau 41 indique que, pour cette campagne, le Mali sera excédentaire, avec une disponibilité énergétique céréalière de **3161 kcal/personne/jour** supérieure à la norme de **2 100 kcal par personne par jour (FAO)**. Cependant, de fortes disparités existent entre les régions.

En effet, les populations des régions de Gao, Kayes, Mopti sont dans l'ensemble vulnérables. Ainsi, les populations de Gao, très vulnérables, ont une disponibilité énergétique céréalière (433 kcal par personne par jour) très en dessous de la norme (2 100 kcal par personne par jour) alors que, les régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro sont excédentaires.

En se basant toujours sur la disponibilité énergétique céréalière, et en poussant l'analyse au niveau local, les populations de certaines localités des régions comme Kayes et Tombouctou ne sont pas vulnérables. De même, celles de certaines localités des régions classées autosuffisantes ont des disponibilités énergétiques céréalières inférieures à la norme. Ce qui montre que l'autosuffisance céréalière au niveau national n'est pas synonyme de l'autosuffisance céréalière à l'échelle des régions et moins encore à des niveaux plus bas, cercles et ménages. Il y a donc lieu de tenir compte de cet état de fait dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire.

4.3. Production et commercialisation du coton et leur évolution

4.3.1. Production cotonnière et son évolution

Au titre de la campagne 2022, sur une prévision de 780 000 tonnes de coton il a été réalisé une production évaluée à 526 000 tonnes pour une superficie 596 093 ha, soit un rendement de 882 kg/ha (contre 973 kg/ha en 2021). Cette production de coton graine correspond à 67,44 % de taux de réalisation des objectifs contre 95,47% de réalisation en 2021. En rappel, le fort niveau de réalisation de 2021 est lié à l'engouement des producteurs suite à la reprise de la culture après la crise cotonnière de 2020. Le tableau ci-après donne les réalisations de coton en 2022 et 2021.

Tableau 42 : Production, superficie et rendement de coton en 2022.

	Objectifs 2022	Réalisations 2022	Taux (%) de réalisation 2022	Réalisations 2021
Production (tonnes)	780 000	526 000	67,44	773 322
Superficie (ha)	760 000	596 093	78,43	795 000
Rendement (kg/ha)	1026,3	882	85,94	973

Source : CMDT

Comparée aux années précédentes, la production de coton graine obtenue cette campagne 2022 est inférieure à celle de 2021 (773 322 tonnes), soit 31, 7% de baisse et à la moyenne des cinq (05) dernières années (602 643 tonnes), soit 12,7% de baisse. Cette baisse s'explique de la production du coton s'expliquerait par : (i) la flambée des prix des intrants agricoles sur le marché mondial (suite de l'impact de la guerre en Ukraine) ; (ii) l'embargo imposé au Mali par la CEDEAO et l'UEMOA de janvier à juillet 2022, privant le Mali de l'accès aux principaux ports d'approvisionnement du pays ; et (iii) l'attaque de *Jacobinella fascialis* sur le coton.

4.4. Productions des autres cultures

4.4.1. Production des cultures légumineuses et oléagineuses

La production totale des légumineuses alimentaires/oléagineuses est estimée à 803 952 tonnes contre 717 034 tonnes pour la campagne 2021 soit une hausse de 12,12%.

Tableau 43 : Productions des cultures de rente 2022/2023 et comparaison avec celles de 2021-2022 et la moyenne des 5 dernières années

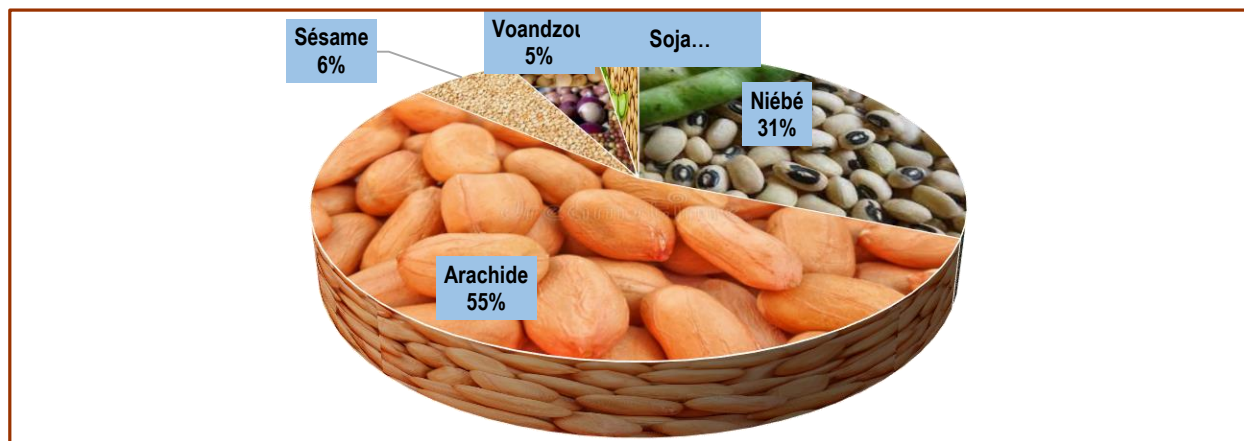
Cultures	Production définitive 2022	Objectifs 2022	Production 2021	Moyenne 2017-2021	Taux réalisation des objectifs	Variation par / 2021 (%)	Variation par / moyenne (%)
Niébé	250 317	315 517	263 799	235 685	79,34	-5,11	6,21
Arachide	442 679	432 436	367 822	435 967	102,37	20,35	1,54
Sésame	48 083	51 069	37 457	43 885	94,15	28,37	9,57
Voandzou	42 803	nd	29 363	28 260	-	45,77	51,46
Soja	20 070	16 352	18 593	12 529	122,74	7,94	60,19
Total	803 952	-	717 034	756 326	-	12,12	6,30

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022

La production des légumineuses alimentaires pour la campagne 2022 est constituée en plus grande partie par l'arachide avec une production de 442 679 tonnes (soit 55,06% de la production totale des légumineuses) pour un objectif de 432 436 tonnes soit 102,37% de réalisation. Le niébé vient en seconde position avec une production estimée à 250 317 tonnes (soit 31,14%) sur une prévision de 315 517 tonnes, soit 79,34% de réalisation.

S'agissant du sésame et du soja, leurs productions sont estimées à 48 083 tonnes et 20 070 tonnes respectivement avec 94,15% et 122,74% de taux de réalisation des objectifs du plan de campagne. La production de voandzou est d'environ 42 803 tonnes.

Graphique 36 : Part des cultures dans la production totale de légumineuses

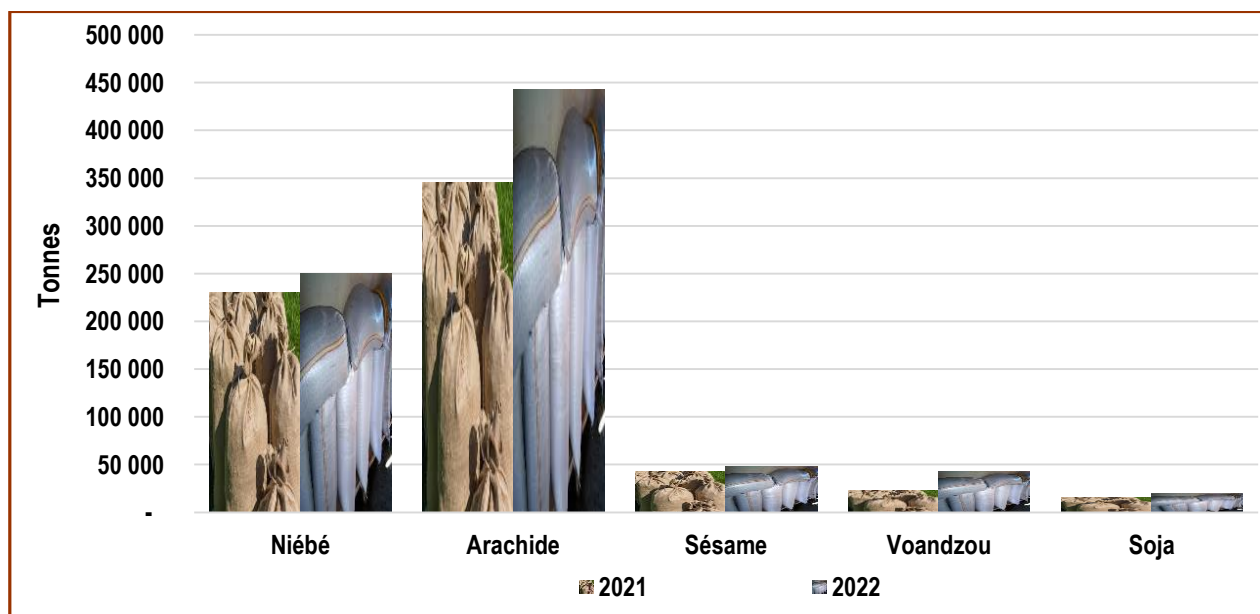


Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Comparée au résultat de la campagne 2021, dans l'ensemble, la production totale de légumineuses/oléagineuses a enregistré une hausse de production de 12,12% et de 6,30% par rapport à la moyenne des productions des cinq (5) dernières années. Toutefois, le niébé a enregistré une baisse de production de 5,11%. Ainsi, les hausses par rapport 2021 et à la moyenne de 2017-2021 ont été respectivement de : 20,35% et 1,54% pour l'arachide ; 28,37% et 9,57% pour le sésame ; 7,94% et 60,19% pour le Soja. Ces hausses de productions seraient imputables à la bonne pluviométrie et aussi au fait que certains producteurs, face aux difficultés d'approvisionnement en intrants, se sont rabattus sur la culture des légumineuses. A ceci il faut noter l'impact de programme spécial auquel est soumis le soja.

Le graphique 38 donne l'évolution comparée des productions de légumineuses par culture de 2021 à 2022.

Graphique 37 : Evolution de la production des légumineuses de 2020 à 2021



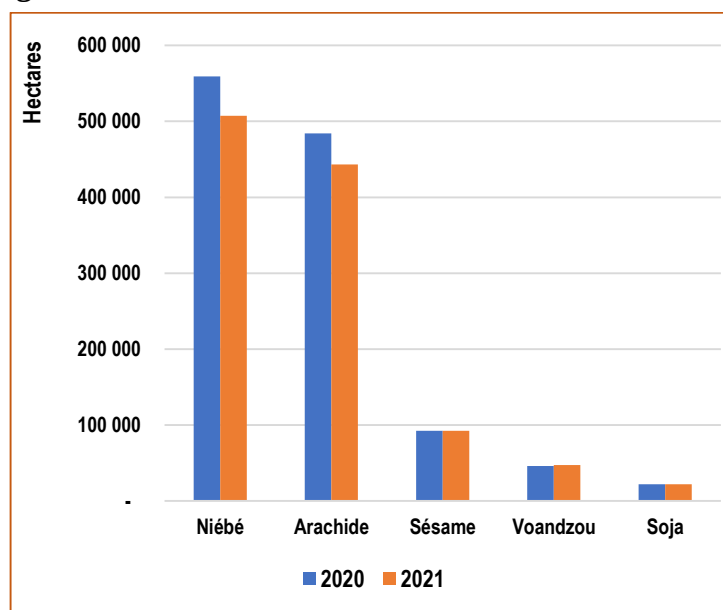
Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ainsi, par rapport à 2021, exception faite du soja, toutes les cultures légumineuses /oléagineuses ont enregistré des baisses de productions de : 25,7% pour l'arachide ; 22,6% pour le niébé ; 26,2% pour le voandzou ; 10,4% pour le sésame. Le soja a enregistré une hausse de production de 10,6%.

Ces baisses sont liées à celles de superficies (-0,3% à -26%) et rendements (-10% à -28%) des cultures suite :

- (i) au déroulement capricieux de la pluviométrie (démarrage difficile, inondation et sécheresse) causant des pertes de superficies des légumineuses/oléagineuses (19 741 ha) et impactant négativement leurs productivités ;
- (ii) à l'insécurité réduisant l'accès des producteurs à leurs parcelles (environ 1400 ha perdus par suite d'abandon) dans certaines zones dont les bassins de production de légumineuses (régions de Mopti et de Ségou).

Graphique 38 : Evolution de la superficie des légumineuses de 2020 à 2021



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

4.4.2. Production des tubercules

La production totale de tubercules au titre de la campagne 2022 est estimée à 1 329 770 tonnes contre 1 261 511 tonnes en 2021. Le tableau 44 donne la répartition de la production de tubercules par culture et leur évolution.

Tableau 44 : Productions des tubercules en 2022 et leurs évolutions

Cultures	Production définitive 2022	Production 2021	Moyenne 2017-2021	Variation par / 2021 (%)	Variation par moyenne / (%)
Manioc	181 460	167 863	269 710	8,10	-32,72
Igname	162 945	142 699	100 670	14,19	61,86
Patate	748 657	731 449	496 016	2,35	50,93
P. de terre	236 708	212 000	230 140	11,65	2,85
Taro	-	7 500	9 304	-	-
Total	1 329 770	1 261 511	1 105 840	5,41	20,25

Sources : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La production totale de tubercules de 2022 est composée de 181 460 tonnes de manioc, 162 945 tonnes d'igname, 748 657 tonnes de patate et de 236 708 tonnes de pomme de terre.

Elle est en hausse de 5,41% par rapport à la campagne 2021. La hausse est observée pour toutes les cultures et ceci suite à la bonne pluviométrie enregistrée cette année. Elle enregistre un accroissement (20,25%) significatif par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes dans l'ensemble. Toutefois, une baisse d'environ 33% par rapport à la moyenne des cinq dernières années est observée pour le manioc.

5 PRODUCTIONS ET SANTE ANIMALES



Ce chapitre traite de la pratique de l'élevage et des espèces possédées au Mali, des productions animales (viande, lait cuirs et peaux, œufs etc.) et leur commercialisation.

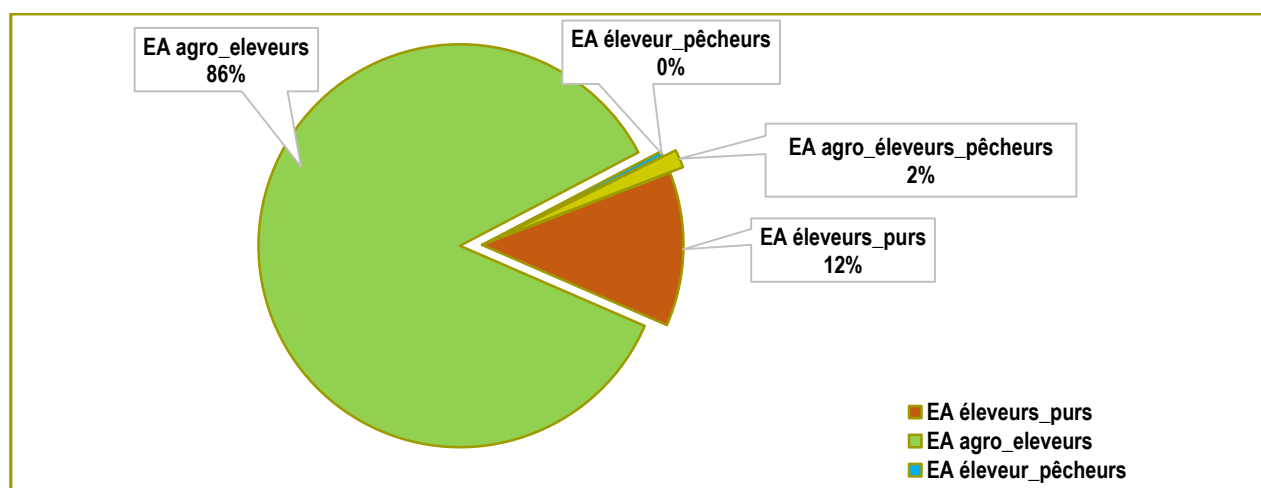
5.1. Productions animales et alimentation du bétail

5.1.1. Pratique de l'élevage et espèces animales possédés

Au Mali, l'élevage, pratiqué dans la presque totalité des régions sous forme traditionnelle et extensive, constitue la deuxième source de revenus des populations après l'agriculture. Il, est pratiqué par **1 280 010** exploitations agricoles, soit par 79,26% des 1 614 917 dénombrées cette campagne. Comme précisé dans le tableau 17 ci-haut, il est pratiqué comme activité secondaire par 65,3% de l'effectif total des exploitations soit 1 054 402 exploitations, enregistrant une baisse par rapport à 2021 (67,4%) et 2021 (79,5%). Comparativement à l'agriculture, la proportion des exploitations agricoles familiales pratiquant l'élevage comme activité principale est relativement moins importante.

A l'image de la structure générale des exploitations agricoles, sur l'effectif des exploitations éleveurs 3,6% sont dirigées par des femmes. Ces dernières représentent 73% de l'effectif total des exploitations avec des chefs de sexe féminin. Parmi les EA éleveurs, en termes d'effectif, après les agros éleveurs (86%), les pasteurs viennent en deuxième position avec 12%, suivis des agro éleveurs pêcheurs.

Graphique 39 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).



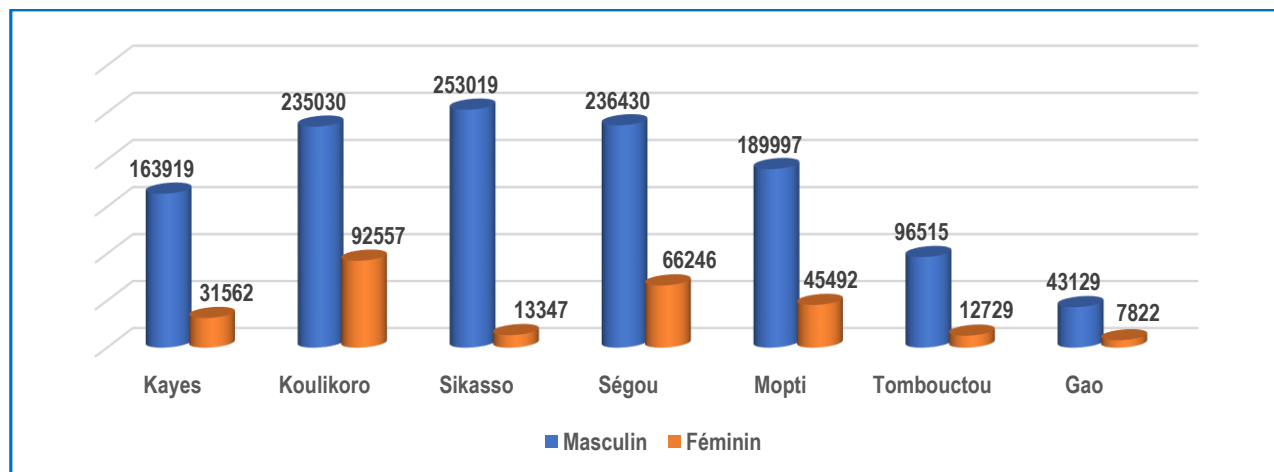
Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ainsi, l'activité de l'élevage est pratiquée par **1 487 794** personnes au Mali dont 269755 femmes correspondant à 18,13% de l'effectif total des possesseurs de cheptel. La région de Koulikoro compte plus d'effectif femme possesseur de Cheptel avec un taux de 6,22%.

Comparé à la campagne dernière, (1 868 306 personnes dont 363 719 femmes, soit 19,47% en 2021), cet effectif est inférieur et ceci du fait de la non couverture du district de Bamako par l'enquête de 2022.

Les propriétaires de cheptel sont concentrés dans les régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso, grandes zones de productions végétales à forte densité d'agro éleveurs. Ces trois régions englobent 60,27% de l'effectif total des propriétaires d'animaux. La figure ci-dessous donne la répartition des propriétaires de cheptel.

Graphique 40 : Répartition l'effectif des éleveurs selon la région et le genre.



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Les hommes restent les plus possesseurs de cheptel et ceci dans toutes les régions avec des proportions variant de 71,75% à 94,99%. Les plus grands taux sont observés dans la région de Sikasso et Tombouctou avec respectivement 94,99% et 88,35% des éleveurs hommes dans l'ensemble des effectifs de ces régions. Dans aucune des régions les femmes n'ont pu atteindre 30% de l'effectif éleveur. Néanmoins, les femmes ont dépassé la barre des 20% dans les régions de Koulikoro (28,25%), Ségou (21,89%).

Parmi les éleveurs hommes, les régions de Sikasso, Tombouctou et Gao comptent les plus grands effectifs. Sikasso a le taux le plus élevé avec 94,99% tandis que Koulikoro compte seulement 71,75% des hommes possesseurs de cheptel. Les proportions élevées des femmes propriétaires de cheptel sont observées dans les régions de Koulikoro, Ségou et de Mopti avec respectivement 28,25% ; 21,89% et 19,32%. Par contre, leurs proportions sont faibles dans les régions de Sikasso (5,01%), de Tombouctou (11,65%) et de Gao (15,35%).

Tableau 45 : Répartition de la proportion des éleveurs bétail selon le sexe, par région

Région	Masculin		Féminin	
	% Ligne	% Colonne	% Ligne	% Colonne
Kayes	83,85	13,46	16,15	11,70
Koulikoro	71,75	19,30	28,25	34,31
Sikasso	94,99	20,77	5,01	4,95
Ségou	78,11	19,41	21,89	24,56
Mopti	80,68	15,60	19,32	16,86
Tombouctou	88,35	7,92	11,65	4,72
Gao	84,65	3,54	15,35	2,90
Kidal	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd
Total	81,87	100,00	18,13	100,00

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022. nd : non disponible

Les espèces élevées par les exploitations agricoles au Mali sont les bovins les ovins/caprins, les asins, les camelins, les équins, les porcins et la volaille. L'activité de l'élevage se caractérise par une prépondérance de l'élevage des petits ruminants. En fait, 33,94% et 21,65% des exploitations éleveurs possèdent respectivement des ovins et caprins. Les grands ruminants sont aussi importants avec des taux de possession par les exploitations de 40,69 % pour les bovins, 2,63% pour les asins, 0,28 % pour les équins, 0,25% pour les porcins et 0,55% pour les camelins.

Les faibles taux de possession de porcins et de camelins par les exploitations s'expliquent par la non consommation de la viande de porc par certaine population liée à certaines restrictions sociales dans le pays et la pratique de l'élevage de camelins seulement par les populations nomades qui parcourent les zones désertiques.

Tableau 46 : Répartition (en %) des effectifs des exploitations agricoles possédant du cheptel par région selon les espèces.

Régions	Espèce animale							
	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins	Equins	Porcins	Autres
Kayes	40,12	35,33	19,80	4,62	0,00	0,12	-	-
Koulikoro	32,44	29,87	31,84	5,36	-	0,39	0,08	0,02
Sikasso	37,26	32,90	24,51	4,57	-	0,01	0,75	-
Ségou	34,23	32,27	24,00	6,54	0,01	1,93	1,02	-
Mopti	48,40	33,74	17,19	0,49	0,01	0,09	0,07	0,02
Tombouctou	27,46	44,17	20,46	0,35	7,56	-	-	-
Gao	21,05	39,71	39,24	-	-	-	-	-
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	
Total	40,69	33,94	21,65	2,63	0,55	0,28	0,25	0,01

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

nd ; non disponible

S'agissant de la volaille plus de deux tiers (2/3) des exploitations agricoles familiales pratique leur élevage sous forme traditionnelle ou extensive. Ainsi, sur les **1 280 010** exploitations agricoles, éleveurs, **820 605** (soit 64,11%) pratiquent l'élevage de la volaille, correspondant à 57,65% du total des exploitations agricoles familiales dénombrées en 2022. La quasi-totalité de ces exploitations éleveurs de volaille sont dirigés par les hommes (97,07%) contre 2,93% de femmes cheffes de ménage.

Tableau 47 : Répartition par région des exploitations agricoles et des membres des exploitations possesseurs de volailles.

Régions	Sexe du Chef d'exploitation						Propriétaires de volaille					
	Masculin		Féminin		Total		Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	84 611	97,21	2 428	2,79	87 040	100,00	59 241	65,13	31 719	34,87	90 960	100,00
Koulikoro	195 280	97,18	5 661	2,82	200 941	100,00	159 601	68,97	71 795	31,03	231 395	100,00
Sikasso	177 235	99,73	486	0,27	177 721	100,00	186 789	91,61	17 108	8,39	203 897	100,00
Ségou	189 671	97,60	4 656	2,40	194 327	100,00	153 682	71,51	61 219	28,49	214 901	100,00
Mopti	107 600	97,87	2 341	2,13	109 941	100,00	78 555	55,65	62 617	44,35	141 172	100,00
Tombouctou	31 074	90,35	3 319	9,65	34 393	100,00	25 769	74,78	8 691	25,22	34 460	100,00
Gao	11 109	68,39	5 134	31,61	16 243	100,00	3 837	23,62	12 406	76,38	16 243	100,00
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	796 580	97,07	24 026	2,93	820 605	100,00	667 474	71,54	265 554	28,46	933 028	100,00

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

nd ; non disponible

Il a été dénombré **933 028** éleveurs de volaille dont 667 474 hommes (71,54%) contre 265 554 femmes (28,46%).

Si dans aucune des régions la proportion des femmes possesseurs de bétail n'a atteint 30%, celles ayant de la volaille ont un pourcentage plus élevé que les hommes dans la région de Gao avec 76,38%. Et dans les régions de Mopti, Kayes et Koulikoro cette proportion dépasse les 30%. Dans les autres régions, les hommes restent avec les plus grandes proportions (plus de 70%).

En 2022, en aviculture l'élevage de poulets est très important, il est pratiqué par 764 157 exploitations 93,12% des exploitations agricoles d'élevage contre **13,73%** pour celui des pintades. Les canards/oies et les dindons sont élevés respectivement par 3,43% et 0,62% des exploitations agricoles d'élevage tandis que la proportion pour les pigeons est de 7% environ.

Le tableau ci-après donne la distribution des exploitations pratiquant l'aviculture selon les espèces élevées.

Tableau 48 : Répartition par région des exploitations agricoles possédant des volailles selon les espèces.

	Type de volaille				
	Poulet	Pintades	Canards/ Oies	Dindons	Pigeons
Kayes	77 166	9 636	1 684	56	2 167
Koulikoro	190 496	35 926	7 494	2 352	18 109
Sikasso	168 618	27 844	7 528	1 062	5 389
Ségou	182 831	22 079	9 137	1 100	23 388
Mopti	101 906	11 633	1 926	530	4 919
Tombouctou	27 807	4 766	401	-	1 486
Gao	15 333	753	-	-	157
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd
Total	764 157	112 638	28 169	5 100	55 615

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

5.1.2. Effectif du cheptel

Selon les résultats de l'Enquête Agricole de Conjoncture de 2022, l'effectif du bétail détenu par les exploitations agricoles familiales au Mali est estimé à **13 729 389** bovins, **11 449 373** ovins, **7 303 867** caprins, **888 604** asins, **184 049** camelins, **95 466** équins, **88 844** porcins et **4073** Autres espèces soit un effectif total de **12 141 681** en équivalent unités bétails tropical (UBT). Il est à signaler que cet effectif ne prend pas en compte le cheptel de la région de Kidal et le District de Bamako non couverte par l'enquête. Le tableau 49 donne les effectifs du bétail, par espèce et par régions en 2022. Il montre l'importance relative de l'élevage de différentes espèces au Mali et celle des régions en termes de possession de bétail.

En termes de nombre de têtes les petits ruminants (ovins et caprins) sont les plus dominants au Mali, avec plus de 19 millions de têtes, dû à leur fort de taux de croissance et l'importance de leur élevage. Ils sont utilisés non seulement pour la production de viande mais aussi pour la thésaurisation et ceci surtout par les femmes.

La majorité de l'effectif de bovins est répartie entre les régions de Mopti, Sikasso, et Koulikoro avec respectivement 54,05% ; 13,81% et 10,49%. Les régions du Nord regroupent les proportions les moins élevées de bétail à l'exception des camelins avec 99% de leurs effectifs à Tombouctou. Les asins sont surtout élevés par les exploitations des régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou grands bassins de production où ils sont utilisés non seulement pour le transport mais surtout pour les travaux

champêtres. Les équins sont plus élevés dans les régions de Ségou (63,57%) et de Koulikoro (18,15%). Les effectifs les plus élevés de porcins sont enregistrés dans les régions de Sikasso (45,72%) et Ségou (38,28%). Les camelins sont concentrés dans la région Tombouctou avec un taux de 98,77 % de l'effectif total des camelins du pays.

Tableau 49 : Effectifs détenus par les exploitations agricoles familiales et importance relative (%) des régions en possession du cheptel par espèce en 2022.

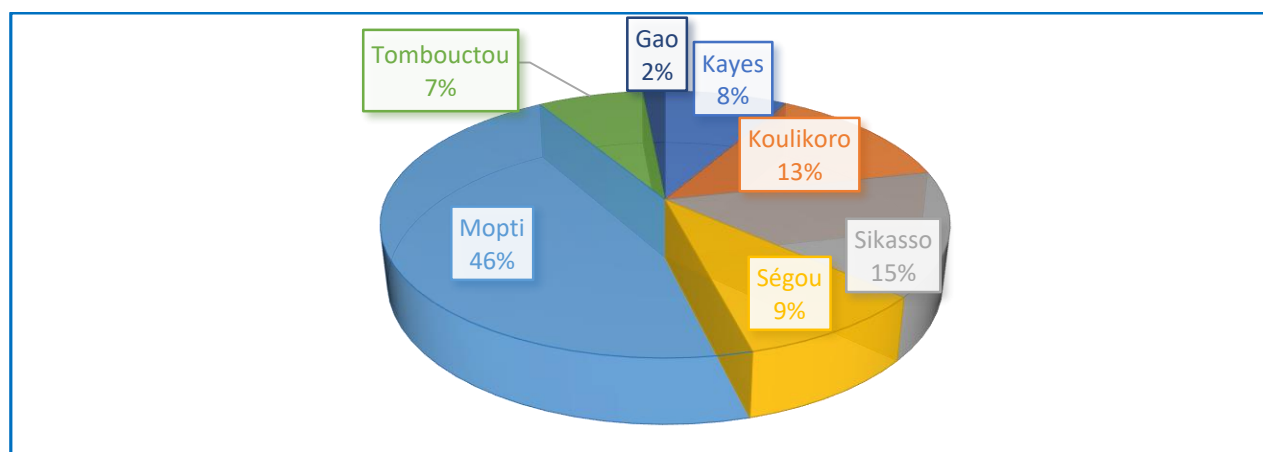
Espèce	Espèce animale														Total	
	Bovins		Ovins		Caprins		Asins		Camelins		Equins		Porcins			
	Région	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	UBT
Kayes	1 128 208	8,22	993 526	8,68	556 601	7,62	129 939	15	89	0,05	3 373	3,53	0	-	1 000 196	8
Koulikoro	1 439 834	10,49	1 326 083	11,58	1 413 395	19,35	237 965	27	0	-	17 332	18,15	3 379	4,03	1 396 007	11
Sikasso	1 895 773	13,81	1 674 081	14,62	1 247 460	17,08	232 637	26	0	-	341	0,36	38 300	45,72	1 720 251	14
Ségou	1 074 419	7,83	1 013 106	8,85	753 344	10,31	205 272	23	233	0,13	60 688	63,57	32 067	38,28	1 078 182	9
Mopti	7 420 845	54,05	5 173 333	45,18	2 636 489	36,10	74 400	8	1 939	1,05	13 732	14,38	10 029	11,97	6 026 101	50
Tombouctou	660 761	4,81	1 062 580	9,28	492 324	6,74	8 391	1	181 788	98,77	0	-	0	-	803 168	7
Gao	109 548	0,80	206 666	1,81	204 254	2,80	0	0	0	-	0	-	0	-	117 776	1
Total 2022	13 729 389	100,00	11 449 373	100,00	7 303 867	100,00	888 604	100	184 049	100,00	95 466	100,00	83 776	100,00	12 141 681	100
2022 (UBT)	9 610 572	79,15	1 144 937	9,43	730 387	6,02	355 442	3	184 049	1,52	95 466	0,79	16 755	0,14		

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La conversion en unités de bétail tropical (en 1 tête de bétail d'un poids de 250kg) fait ressortir le niveau élevé de l'élevage des bovins (79,15%) et des petits ruminants (15,45%) dans le pays.

Les régions de Mopti, Sikasso et Koulikoro restent comme zone d'élevage par excellence respectivement 45,45%, 15,08% et 13,16%.

Graphique 41 : Importance relative (%) des régions en possession du cheptel en 2022.



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La taille moyenne du cheptel par exploitant est de 18 têtes pour les bovins, 16 et 15 têtes respectivement pour les ovins et caprins, 2 têtes pour les asins et équins, 30 têtes pour les camelins, 6 têtes pour les porcins et 7 têtes pour Autres espèces. Toutefois, des disparités existent entre les régions.

Ainsi, l'effectif moyen de bovins détenus par exploitant et par région varie entre 5 têtes à Gao et 66 têtes pour la région de Mopti. Quant aux petits ruminants, la taille moyenne varie de 7 à 39 pour les ovins et 8 à 48 pour les caprins. La taille moyenne minimale par exploitant en ovins et caprins sont observées dans la région de Ségou et les maximales à Mopti.

La taille moyenne en asins et équins varie entre 1 et 4 têtes par exploitant dans l'ensemble à l'exception des régions de Mopti, Tombouctou et Gao où elle atteint des maximums de 4 têtes pour les Asins et 2 têtes pour les Equins par exploitation. Quant aux porcins, la taille moyenne est plus élevée dans les régions de Mopti, Sikasso et Koulikoro qui en élève beaucoup.

Ces moyennes qui prennent en compte la transhumance ne traduisent pas concrètement le potentiel du cheptel dans les régions du nord dans la mesure où le nomadisme, système d'élevage très développé au nord n'est pas cerné par l'enquête.

Tableau 50 : Effectif moyen de cheptel détenu par propriétaire

Région	Espèces							
	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Camelins	Equins	Porcins	Autres Espèces
Kayes	11	11	11	3	1	2	0	0
Koulikoro	8	10	11	2	0	2	8	3
Sikasso	10	13	13	2	0	1	9	0
Ségou	7	7	8	2	1	2	4	0
Mopti	66	39	48	1	1	1	14	12
Tombouctou	25	17	16	4	47	0	0	0
Gao	5	8	10	0	0	0	0	0
Total	18	16	15	2	30	2	6	7

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La répartition des effectifs d'animaux par genre (cf. tableau 51), montre dans l'ensemble que quelle que soit l'espèce, les hommes sont plus possesseurs de cheptel que les femmes avec 55,6% à environ 98,5% des effectifs des espèces.

Ainsi, plus de 98% des effectifs de gros bétail (bovins, camelins et équins) sont détenus par les hommes. Les femmes, quant à elles, ne détiennent qu'un effectif très faible variant entre 1% et 2% de ces effectifs. Elles sont surtout propriétaires de porcins et de petits ruminants avec respectivement 44,4% et 22,1% de leurs effectifs. La même structure est observée dans les régions. Le plus grand taux de bétail détenu par les femmes est observé à Ségou avec 69,2% des porcins. Les effectifs élevés de petits ruminants possédés par les femmes sont observés dans les régions de Koulikoro (48,4%) des caprins et Mopti (19,8%) des ovins.

Tableau 51 : Répartition (en %) des effectifs du cheptel des exploitations agricoles par région selon les espèces et le sexe du propriétaire.

			Région							
			Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Total
Espèce animale	Bovins	Masculin	98,1	99,6	99,8	99,0	96,6	91,0	81,8	98,1
		Féminin	1,9	0,4	0,2	1,0	3,4	9,0	18,2	1,9
	Ovins	Masculin	88,2	85,8	99,1	84,5	80,2	89,9	84,4	87,4
		Féminin	11,8	14,2	0,9	15,5	19,8	10,1	15,6	12,6
	Caprins	Masculin	62,6	51,6	89,9	62,1	75,1	80,6	86,4	68,4
		Féminin	37,4	48,4	10,1	37,9	24,9	19,4	13,6	31,6
	Asins	Masculin	98,4	95,0	100,0	99,0	98,3	94,1	0,0	98,1
		Féminin	1,6	5,0	0,0	1,0	1,7	5,9	0,0	1,9
	Camelins	Masculin	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	100,0	0,0	100,0
		Féminin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Equins	Masculin	100,0	100,0	100,0	97,6	100,0	0,0	0,0	98,5
		Féminin	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	1,5
	Porcins	Masculin	0,0	100,0	84,2	30,8	100,0	0,0	0,0	55,6
		Féminin	0,0	0,0	15,8	69,2	0,0	0,0	0,0	44,4
	Autres à préciser	Masculin	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
		Féminin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La transhumance (déplacement des troupeaux) est pratiquée par les exploitations en saison sèche, pour la recherche de l'eau et des ressources alimentaires et ou en saison des pluies pour la recherche de pâturages à l'écart des zones de cultures, des zones de présence des vecteurs de maladies (tsé-tsé, tiques, autres insectes hématophages), des zones à forte pression pathologique (parasites gastro-intestinaux ou hépatiques) et des zones inondées (mise en eau du delta intérieur du Niger notamment). Ainsi, en 2022, 145 800 exploitations soit 9,79% des 1 487 794 exploitations éleveurs de bétail, ont déclaré avoir des effectifs en transhumance. Parmi celles-ci, les exploitations gérées par les femmes représentent 3,65% contre 96,34 pour les chefs d'exploitation hommes.

Tableau 52: Répartitions, par région, des exploitations pratiquant la transhumance selon le sexe du chef d'exploitation et des effectifs du bétail transhumants des exploitations agricoles par région selon les espèces et le sexe du propriétaire.

Régions	Sexe du chef d'exploitation			Espèces concernées			
	Masculin	Féminin	Total	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins
Kayes	18 108	0	18 108	188 718	119 442	59 700	
Koulikoro	20 524	99	20 623	93 364	48 056	80 315	
Sikasso	16 566	0	16 566	85 036	44 928	29 905	
Ségou	11 488	145	11 633	61 705	15 078	16 330	
Mopti	40 391	3 596	43 986	4 460 423	1 718 422	570 472	
Tombouctou	32 607	1 482	34 090	341 822	212 310	42 799	147 856
Gao	794	0	794	794	119 442	59 700	
Kidal							
Bamako							
Total	140 477	5 323	145 800	5 231 863	2 158 236	799 522	147 856

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

En ce qui concerne les volailles, selon le dispositif de l'enquête agricole de conjoncture l'effectif de volailles des exploitations traditionnelles familiales est estimé à **21 188 493 sujets, (voir en annexe tableaux A17)**, composé essentiellement de **poulets (70,6%)**, de pintades (**15%**) et de pigeons (**7,9%**). Le tableau ci-dessous donne l'importance relative des régions et des espèces élevées en aviculture.

Tableau 53 : Importance relative (%) des régions et des espèces élevées en aviculture en 2021.

Régions	Type volaille					
	Poulet	Pintades	Canards/ Oies	Dindons	Pigeons	Total
Kayes	6,96	0,68	0,04	0,00	0,00	7,89
Koulikoro	21,49	2,76	0,21	0,16	0,01	25,82
Sikasso	26,13	2,63	0,28	0,03	0,00	29,51
Ségou	16,33	2,26	0,70	0,04	0,02	21,30
Mopti	11,02	1,13	0,07	0,01	0,01	12,80
Tombouctou	1,47	0,38	0,03	-	0,00	2,03
Gao	0,59	0,05	-	-	0,00	0,65
Total	83,99	9,88	1,32	0,24	0,05	100,00

Source: CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2021.

Les volailles sont beaucoup plus élevées par les exploitations dans les régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti avec environ **89,44%** de l'effectif total de volailles.

Ainsi, la région de Sikasso a les effectifs les plus élevés avec 29,51% du total des volailles. Elle est suivie des régions de Koulikoro (25,82%), Ségou (21,30%) et la région de Mopti 12,80%.

5.1.3. Production fourragère pour l'Alimentation du bétail

❖ Semences pour la production de fourrage et Superficie emblavée

Dans le cadre du programme de diffusion des cultures fourragères, 125 405 kg de semences contre 46 744 Kg en 2021. Cette quantité de semences est composées :

- de maïs fourrager (16 461 kg), de sorgho fourrager (12 339 kg), de niébé fourrager (28 573 kg), de panicum maximum (9 858 Kg), de *mucuna* (9316 kg) et de 17 570 Kg de cenchrus bi Florus (cram-cram) réparties entre les producteurs dans les régions Kayes, Koulikoro Sikasso, Ségou, Tombouctou, Gao et le District de Bamako ; et
- de bourgou (28 728 Kg), distribuées aux producteurs dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Taoudéni

Les superficies réalisées en cultures fourragères sont de 7 961,61 ha sur une prévision de 14 442 ha, soit 55,13%, contre 12 305,45 ha en 2021, soit une baisse de 35,30%.

La restauration des espaces pastoraux a porté sur la régénération de 11 568 ha de bourgoutières sur une prévision de 26 620 ha, soit une réalisation de 43,46% des objectifs, contre 15 122 ha en 2021, soit une baisse de 23,50%. Le faible taux de réalisation des activités de régénération de bourgoutières s'expliquerait par l'insécurité et les inondations survenues au cours de l'hivernage dans les régions de Mopti et Tombouctou.

Tableau 54 : Productions fourragères réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années (en hectare)

	Prévision 2022	Réalisation 2022	Taux (%) Réalisation	Réalisation 2021	Ecart %
Productions fourragères					
Cultures fourragères (ha)	14 442	7 961,61	55,13	12 305,45	-35,30
Bourgou (ha)	26 620	11 568	43,46	15 122,00	-23,50

Source : CPS/SD à partir des données de la DNPIA.

❖ Production de fourrage et disponible fourrager

La production totale de fourrages des cultures fourragères est estimée à 149 392 tonnes de MS capable de nourrir 265 586 têtes de bovins pendant 3 mois contre 230 686 tonnes de MS en 2021 pour 410 108 têtes de bovins pendant 3 mois.

La production fourragère disponible englobe l'ensemble des productions fourragères naturelles des 25 sites, des résidus agricoles ainsi que les productions de bourgou. Elle est évaluée à **61 837 334** tonnes de matières sèches (TMS) pour un besoin global théorique du cheptel résident de toutes les régions pour huit (8) mois, estimé à **27 255 427 TMS** (contre **26 332 137 TMS** la campagne précédente), soit un écart de **+34 581 907 TMS**.

Cet écart cache des disparités énormes (cf. tableau 55) car la biomasse herbacée est calculée à partir des résultats de la pluviométrie moyenne des centres contrôlés par Mali Météo. Il y a des localités qui ont enregistré des périodes de sécheresse et la crue du fleuve Niger a noyé les bourgoutières au niveau du Delta. Par ailleurs, des feux de brousse ont été enregistrés dans certaines localités.

Le tableau ci-après présente la situation récapitulative des productions fourragères disponibles et les détails du bilan fourrager.

Tableau 55 : Bilan fourrager 2022-2023

Régions	Production disponible totale de biomasse (TMS)	Effectifs (UBT)	Besoins fourragers des UBT pendant 8 mois (TMS)	Ecart (TMS)	Taux de couverture des besoins fourragers (%)	Taux de couverture normalisé des besoins fourragers (%)
Bamako	118 774	49 628	74 441	44 332	2	23
Gao	5 125 469	1 586 240	2 379 360	2 746 109	2	37
Kayes	11 162 654	1 613 415	2 420 123	8 742 531	39	64
Koulikoro	6 485 192	2 142 262	3 213 393	3 271 799	17	34
Ménaka	330 352	487 923	731 885	-401 533	1	-38
Mopti	2 852 415	3 698 883	5 548 325	-2 695 909	5	-32
Ségou	9 856 755	2 800 138	4 200 207	5 656 548	20	40
Sikasso	24 651 108	2 054 140	3 081 210	21 569 897	85	78
Tombouctou	999 152	2 167 880	3 251 820	-2 252 669	2	-53
Taoudénit	48 464	77 430	116 145	-67 681	0	-41
Kidal	207 002	1 492 346	2 238 519	-2 031 517	0	-83
Total	61 837 334	18 170 285	27 255 427	34 581 907	173	39

Source : DNPIA

Le bilan fourrager est globalement excédentaire avec des déficits souvent très prononcé dans certains cercles qui sont structurellement déficitaires pendant une bonne partie de la saison pastorale. Ainsi, les régions déficitaires sont celles de Mopti, Tombouctou et Kidal qui enregistrent les plus grands déficits fourragers de plus de deux millions de TMS. Les régions de Taoudéni et Ménaka enregistrent le plus faible déficit respectivement de 67 681 TMS et 401 533 TMS.

Malgré l'abondance de biomasse observée à travers le pays, des contraintes existent, entre autres :

- l'effet néfaste des feux de brousse ;
- l'insécurité qui sévit et qui interdit l'accès à certains pâturages ;
- les séjours prolongés au niveau des bourgoutières ;
- la prolifération de sites d'orpaillage.

5.1.4. Production de viande

La production de viande est issue des abatages contrôlés et non contrôlés ou domestiques.

❖ Abatages contrôlés et production de viande (source DNPIA)

La production contrôlée de viande est déterminée à partir des abatages effectués dans les différents centres d'abattage (abattoirs frigorifiques et abattoirs régionaux) et tueries de volaille du District de Bamako et des régions.

Ainsi, sur une prévision de **129 837 tonnes** la production contrôlée de viande en 2022 est estimée à **87 610,84 tonnes** toutes espèces confondues, soit un taux de réalisation de **67,48%**. Comparée à la réalisation de 2021 (**77 194 tonnes**), cette production de viande contrôlée viande est en hausse de **13,49%** (cf. tableau 56). Cette augmentation s'expliquerait en partie par l'effet de l'embargo imposé

à notre pays qui a entraîné une suspension des exportations d'animaux en direction des pays voisins. Il est à signaler que le circuit d'approvisionnement des marchés à bétail et les prix élevés des animaux et des aliments pour bétail pratiqués au cours de l'année ont fortement influencé le niveau des abattages en maints endroits, surtout dans les zones de forte insécurité.

Toutefois, cette production de viandes contrôlées est supérieure à la production moyenne des cinq dernières années (87 610,84 tonnes contre 84 511,41 tonnes, soit **3,67%** de hausse).

Tableau 56 : Comparaison de la production de viande contrôlée réalisée en 2022 avec celles de la campagne 2021 et la moyenne des 5 dernières années

	Réalisation 2021	Moyenne 2017-2021	Objectif du plan de campagne	Réalisation 2022	Taux de réalisation (%)	Variation par rapport à la moyenne 2017-2021 (%)	Variation par rapport à 2021 (%)
Production de Viandes Contrôlées (en tonne)	77 194	84 511,41	129 837	87 610,84	67,48	3,67	13,49

Source : DNPIA.

❖ Abattages domestiques et production de viande non contrôlée

Les abattages domestiques sont cernés à travers le dispositif de l'enquête agricole de conjoncture. L'estimation de ce type de production de viande est faite sur la base des effectifs abattus dans les exploitations individuellement (abattages individuels) d'une part et ceux opérés de façon communautaires (abattages collectifs) d'autre part.

➤ Abattages individuels et quantité de viande produite

En 2022, les abattages d'animaux non contrôlés effectués individuellement dans les exploitations agricoles ont porté sur 142 475 têtes de bovins, 1 670 039 têtes d'ovins, 743 246 têtes de caprins, 44 454 têtes de porcins, 24 463 têtes de camelins, 3 638 079 sujets de volaille (dont 82% de poulet, 10% de pintade, 8% d'autres volailles) (cf. tableau 57).

Les abattages individuels concernent surtout les volailles et les petits ruminants représentant 96% des abattages de l'effectif des animaux abattus individuellement par les membres de l'exploitation. Dans presque toutes les régions les proportions de l'effectif de volaille (poulet, pintade et autres volailles) abattues représentent plus de 60% des effectifs d'animaux abattus exception faite des régions de Mopti, Tombouctou et Gao, avec respectivement 58%, 43% et 10%, où les ruminants (bovins, ovins et caprins) surtout les ovins et caprins sont les plus abattus.

Dans l'ensemble, les volailles sont suivies des petits ruminants avec 27% et 12% des abattages individuels respectivement pour les ovins et les caprins. Les fortes proportions des abattages de volailles et de petits ruminants sont le fait que ces animaux sont plus consommés par les ménages lors des grands événements comme les fêtes de Tabaski, nouvel an, Ramadan, Maouloud (pour les volailles), les fêtes de Tabaski, Ramadan, baptêmes et les cas d'urgence pour les petits ruminants.

S'agissant du gros bétail, les bovins sont surtout abattus lors des fêtes de Ramadan et Tabaski (55%) et des cérémonies de mariages (8,7%) alors que 43% des abattages de porcins sont effectués lors des fêtes de Noël, de Pâques et de nouvel an. Les dromadaires sont essentiellement abattus lors des fêtes de Tabaski 75%. (cf. tableau A18 en annexe).

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'animaux abattus par les membres des exploitations par région. De ce tableau, il ressort que les abattages individuels de volailles sont concentrés dans les régions de Koulikoro et Ségou avec 50% de l'effectif total abattu. Ceux des bovins sont beaucoup effectués dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Gao avec 76% de l'effectif total abattu.

Les abattages de petits ruminants sont effectués dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti avec 70% de l'effectif total abattu. Les porcins sont abattus essentiellement dans la région de Ségou (30%), Sikasso (29%) et Koulikoro (20%).

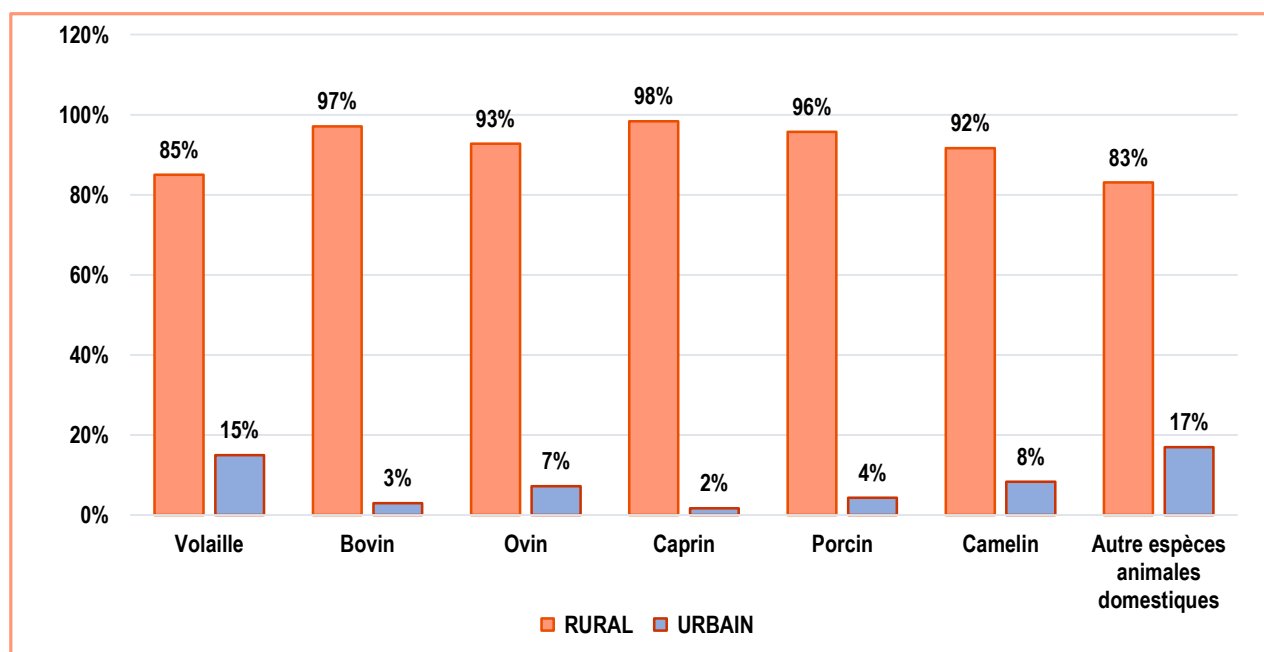
Tableau 57 : Répartition par région, de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations traditionnelles selon les espèces (en %)

Espèces	Poulet	Pintade	Autres volailles	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin	Camelin	Autres espèces animales domestiques
Régions									
Kayes	365 491	111 800	26 197	34 057	212 935	34 882	4 392	6 073	657
Koulikoro	827 273	122 069	71 749	22 032	348 402	230 419	8 878	9 388	9 400
Sikasso	506 396	37 703	8 269	22 487	229 069	115 243	12 966	6 851	3 776
Ségou	691 152	52 768	38 221	13 522	278 071	126 904	13 203	2 035	4 394
Mopti	401 629	11 287	136 207	13 639	292 210	80 199	3 768	0	2 382
Tombouctou	166 494	32 385	3 826	7 112	189 241	70 575	1 245	115	975
Gao	25 658	1 506	0	29 627	120 111	85 024	0	0	0
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
District de Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	2 984 093	369 517	284 469	142 475	1 670 039	743 246	44 454	24 463	21 584

Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

Il est à noter que plus des 2/3 des abattages non contrôlés d'animaux ont surtout eu lieu en milieu rural, avec au minimum 92% pour le bétail et 85% pour la volaille (cf. graphique 42 ci-après).

Graphique 42 : Répartition (%) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par espèces selon les milieux.

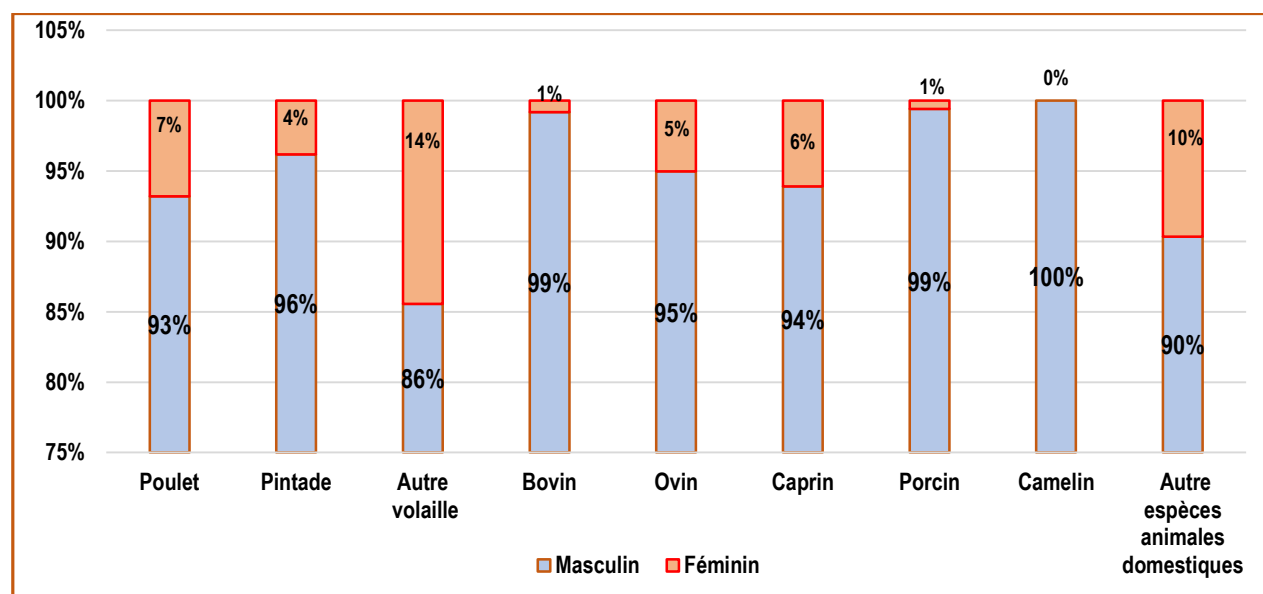


Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

Les responsables des abatages individuels non contrôlés sont essentiellement des hommes. Le graphique ci-dessous illustre la distribution des abatages selon le sexe des responsables et l'espèce des animaux abattus. Il ressort de ce graphique que les femmes interviennent rarement dans les

abattages à domicile. Elles sont responsables de 7% des abattages de poulets, 5% et 6% respectivement de ceux des ovins et des caprins.

Graphique 43 : Répartition (en %) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par région et sexe du responsable selon les espèces



Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

La production de viande issue de ces abattages individuels effectués dans les exploitations agricoles familiales est estimée à travers l'application des équivalents carcasses, ce qui correspond au poids des carcasses produites par les abattoirs (incluant donc des parties non comestibles comme les os et les tendons). Les effectifs d'animaux abattus et la quantité de viande correspondante par région sont donnés dans le tableau 58.

Ainsi, la production totale de viande des abattages individuels des exploitations agricoles est estimée à 61 389,840 tonnes de viandes dont 56 112,762 tonnes de viande rouge (soit 91%) et 5277,078 tonnes de viandes de volailles (soit 9%).

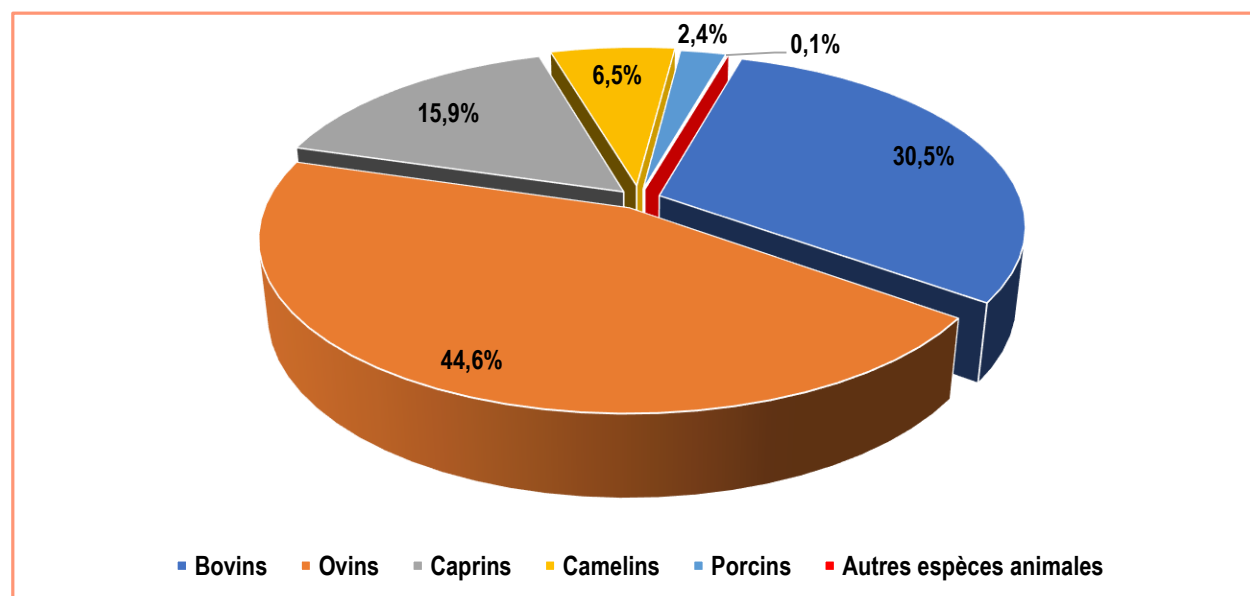
Tableau 58 : Nombre d'animaux et Quantité de viandes (en kg) obtenues par région et par espèce abattue individuellement dans les exploitations traditionnelles en 2022.

REGIONS	ESPECES														Quantité totale de viande
	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Porcins		Volailles		Autres espèces animales		
	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Nbre	Poids	Poids
Kayes	34 057	4 086 880	212 935	3 194 024	34 882	418 583	6 073	910 966	4 392	131 775	503 488	736 225	657	1 314	9 479 768
Koulikoro	22 032	2 643 786	348 402	5 226 030	230 419	2 765 028	9 388	1 408 146	8 878	266 354	1 021 091	1 492 222	9 400	18 800	13 820 368
Sikasso	22 487	2 698 450	229 069	3 436 032	115 243	1 382 914	6 851	1 027 678	12 966	388 990	552 368	839 080	3 776	7 552	9 780 696
Ségou	13 522	1 622 632	278 071	4 171 069	126 904	1 522 848	2 035	305 321	13 203	396 100	782 141	1 173 468	4 394	8 788	9 200 226
Mopti	13 639	1 636 623	292 210	4 383 152	80 199	962 385	0	0	3 768	113 053	549 123	695 106	2 382	4 763	7 795 082
Tombouctou	7 112	853 459	189 241	2 838 609	70 575	846 904	115	17 271	1 245	37 350	202 705	300 232	975	1 950	4 895 775
Gao	29 627	3 555 220	120 111	1 801 670	85 024	1 020 289	0	0	0	0	27 164	40 746	0	0	6 417 925
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total 2022	142 475	17 097 051	1 670 039	25 050 587	743 246	8 918 952	24 463	3 669 383	44 454	1 333 622	3 638 079	5 277 078	21 584	43 168	61 389 840

Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

La production de viande rouge issue des abattages individuels est composée essentiellement de : 44,64% de viande ovine, 30,47% de viande bovine et 15,89% de viande caprine. Quant à la viande de volailles elle est composée comme suit : 4 476,14 tonnes de chair de poulet (85%) ; 554,28 tonnes de chair de pintade (11% environ) et 246,66 tonnes d'autres volaille (5%).

Graphique 44 : Répartition (en %) de l'effectif des animaux abattus individuellement dans les exploitations agricoles traditionnelles par région et sexe du responsable selon les espèces.



Source : CPS/SDR Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

➤ Abattages collectifs

Les abattages collectifs sont des mises à mort d'animaux, dévolus à la production de viande, effectuées de façon communautaire. Au Mali, ce type d'abattage est fréquemment effectué lors des fêtes religieuses, pour lesquelles des groupes d'individus (ménages, personnes) se mettent ensemble pour abattre des animaux et se partager la viande appelé « **ton-ton de viande** ». Ainsi, un grand nombre d'animaux sont abattus par la population clandestinement (hors des abattoirs ou des établissements destinés à cet usage et agréé par l'autorité administrative compétente).

Selon les résultats de l'Enquête Agricole de Conjoncture 2022, la production totale de viande issue des abattages collectifs des exploitations agricoles est estimée à 13 955,54 tonnes de viandes, composée à 87% de viande bovine, 11% de viande de petits ruminants et de 1 % de viande porcine. La région de Kayes vient en tête avec 29% des productions totales, suivie de Koulikoro 24%, Ségou 17%, Sikasso 14% et Mopti 12%. Le tableau suivant donne la distribution par région selon l'espèce.

Tableau 59 : Quantité de viandes (en kg) obtenue par espèce abattue collectivement

Espèces Régions	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin	Camelin	Autres animaux	Total	Poids des régions
Kayes	3 473 302	386 460	152 480	0	2 534	34 890	4 049 666	29%
Koulikoro	2 807 263	265 757	280 106	0	3 333	10 210	3 366 669	24%
Sikasso	1 889 102	13 858	36 220	0	29 169	0	1 968 350	14%
Ségou	2 086 835	105 884	83 843	4 908	88 922	45 597	2 415 989	17%
Mopti	1 505 864	154 833	40 984	0	1 524	6 924	1 710 128	12%
Tombouctou	364 460	16 638	3 193	32 992	0	233	417 516	3%
Gao	24 590	2 246	0	0	0	395	27 231	0%
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd

Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	12 151 416	945 675	596 827	37 901	125 482	98 249	13 955 550	100%
%	87%	7%	4%	0%	1%	1%	100%	-

Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

La distribution selon les évènements (tableau 60), confirme que les abattages collectifs sont surtout effectués pour la célébration des fêtes musulmanes, qui totalisent environ 83,4%, principalement celles du Ramadan et du Mouloud pour lesquelles près de 76,0% de la quantité de viande issue des abattages collectifs sont produits. En plus de ces fêtes, on note également les cas d'urgences et autres surtout en milieu rural avec environ 13% de la viande d'abattages collectifs.

Tableau 60 : Quantité de viande issue des abattages collectifs selon les évènements et le milieu.

Evènements	Milieu		
	Urbain	Rural	Total
Fête de Ramadan	70,5%	65,6%	65,9%
Fête de Tabaski	8,6%	3,0%	3,4%
Fête de Maouloud	14,8%	9,8%	10,1%
Achura	4,9%	4,0%	4,0%
Fête de Noël	0,1%	0,8%	0,8%
Fête de nouvel an	0,0%	0,5%	0,5%
Fête de Pâques	0,3%	0,5%	0,5%
Mariage	0,0%	0,5%	0,4%
Baptême	0,0%	0,2%	0,2%
Décès / Funérailles	0,0%	0,0%	0,0%
Accueil de visiteurs	0,2%	1,3%	1,2%
Abattage d'urgence	0,2%	4,8%	4,5%
Tontine	0,0%	9,1%	8,5%
Autres (à préciser)	0,3%	0,1%	0,1%
Total	100%	100%	100%

Source : CPS/SDR, Enquête Agricole de Conjoncture 2022.

La même structure est observée selon les milieux. Cependant la proportion des abattages effectués collectivement lors de ces fêtes musulmanes est élevée en milieu urbain (87,25%) que rural (70,98%). Les abattages d'urgence et pour autres motifs sont surtout fréquents en milieu rural.

➤ **Quantité totale de viande non contrôlée (issue des abattages individuels et collectifs)**

La quantité de viande non contrôlée est la somme des quantités de viandes issues des abattages clandestins familiaux et collectifs effectués au cours de différents évènements sociaux, religieux et coutumiers (fêtes religieuses, baptêmes, mariages, décès, sacrifices, fêtes de fin d'année, etc.).

Elle est estimée à 75 345,4 tonnes dont 70 068,3 tonnes de viande rouge (soit 93%) et 5 277,1 tonnes de chair de volaille représentant 7%. Elle provient essentiellement des régions de Koulikoro (22,8%), Kayes (18%), Sikasso (15,6%) et Ségou (15,4%). La production de viande non contrôlée est inférieure à celle de 2021 estimée à, 84 506,5 tonnes, soit une baisse de 10,84%. La baisse par rapport à celle de 2021 s'expliquerait par la non couverture du district de Bamako par l'EAC de 2022.

Cette quantité de viande non contrôlée ne prend pas en compte les nombreux abattages de volailles effectués au niveau des marchés qui échappent à tout contrôle vétérinaire. Il est à signaler que ce phénomène prend une grande ampleur dans les villes et la prise en compte des quantités de chair qui

y sont issues, estimées, pourrait revoir à la hausse le niveau des quantités de viandes non contrôlées. Cette situation porte atteinte à la santé des consommateurs.

Le tableau 61 ci-dessous donne la situation par région et par espèce animale.

Tableau 61 : Quantité totale de viandes (en tonnes) obtenues par région et par espèce abattue dans les exploitations traditionnelles (individuel + collectif)

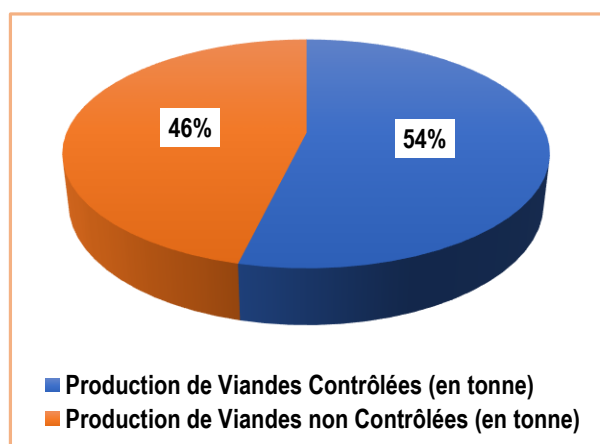
Régions	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Total	Poids des espèces (%)
Espèces											
Caprin	7 560,2	5 451,0	4 587,6	3 709,5	3 142,5	1 217,9	3 579,8	nd	nd	29 248,5	38,8%
Ovin	3 580,5	5 491,8	3 449,9	4 277,0	4 538,0	2 855,2	1 803,9	nd	nd	25 996,3	34,5%
Bovin	571,1	3 045,1	1 419,1	1 606,7	1 003,4	850,1	1 020,3	nd	nd	9 515,8	12,6%
Porcin	911,0	1 408,1	1 027,7	310,2	0,0	50,3	0,0	nd	nd	3 707,3	4,9%
Camelin	134,3	269,7	418,2	485,0	114,6	37,4	0,0	nd	nd	1 459,1	1,9%
Autres animaux	36,2	29,0	7,6	54,4	11,7	2,2	0,4	nd	nd	141,4	0,2%
Total viande rouge	12 793,2	15 694,8	10 910,0	10 442,7	8 810,1	5 013,1	6 404,4	nd	nd	70 068,3	93,0%
Poulet	548,2	1 240,9	759,6	1 036,7	602,4	249,7	38,5	nd	nd	4 476,1	5,9%
Pintade	167,7	183,1	56,6	79,2	16,9	48,6	2,3	nd	nd	554,3	0,7%
Autre volaille	20,3	68,2	22,9	57,6	75,7	1,9	0,0	nd	nd	246,7	0,3%
Total viande volaille	736,2	1 492,2	839,1	1 173,5	695,1	300,2	40,7	nd	nd	5 277,1	7,0%
Quantité totale viande	13 529,4	17 187,0	11 749,0	11 616,2	9 505,2	5 313,3	6 445,2	nd	nd	75 345,4	100,0%
Part des régions (%)	18,0%	22,8%	15,6%	15,4%	12,6%	7,1%	8,6%	nd	nd	100,0%	

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

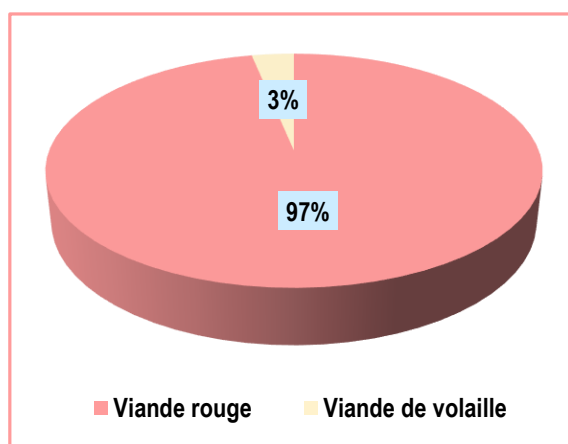
❖ Production totale de viande estimée (Contrôlée et non contrôlée) et son évolution

En 2022, la production totale de viande au Mali est de 162 956,24 tonnes contre 165 113,13 tonnes en 2021 dont une légère baisse de 1,30%. Cette production est composée de 87 610,84 tonnes de viande contrôlée soit 53,76% et 75 345,40 tonnes de viande non contrôlée, soit 46,24% issue des abattages familiaux et communautaires. Les graphiques ci-dessous donne la structure de la production totale de viande.

Graphique 46: Production de viande selon la source



Graphique 45 : Production de viande totale selon le type



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La viande rouge représente 96,8% de la production totale de viande et celle de la volaille et 3,2%.

La production totale de viande rouge (**157 679,14 tonnes**), rapportée à la population totale (**22 294 000** habitants, (source DNPDP, projection à partir de RGPH 2009), équivaut à une consommation moyenne de **7,072 kg** de viande rouge /hbt/an contre **21 Kg** considéré comme seuil critique (Politique Nationale de l’Elevage, 2004). Ce faible niveau s’expliquerait par la non exhaustivité des statistiques d’abattages ne prenant en compte que partiellement celles produites au niveau des régions du nord (contrôlés et non contrôlés) du fait de la situation sécuritaire qui prévaut dans leurs différentes localités et en particulier des données d’abattages non contrôlés de volaille effectués sur les marchés.

Au titre de la campagne agricole 2022, en plus de la viande, les réalisations en productions animales ont porté sur les cuirs et peaux, le lait, les produits avicoles et le miel.

5.1.5. Production de lait

Les espèces de bétail concernées pour la production laitière sont les bovins, ovins, caprins et camelins.

La production laitière est estimée par le dispositif de l’EAC 2022 à travers le module sur l’élevage qui renseigne l’effectif des femelles ayant fait l’objet de trait au cours des 12 derniers mois, la durée moyenne de traite et la quantité moyenne de lait par femelle traite et par jour.

Ainsi, pour une espèce donnée, la production de lait est obtenue en faisant le produit de la production moyenne journalière de lait par l’effectif des lactantes puis par la durée moyenne de la lactation. Le tableau 56 donne la situation de la production de lait au Mali en 2022.

La quantité de lait traite (disponible laitier) en 2022 est estimée à **847 838 tonnes**. Considérant que le disponible laitier correspond à 44% du potentiel laitier, ce dernier est estimé à **1 926 904,55 tonnes**.



Tableau 62 : Répartition de la quantité totale de lait produite par espèce et par région en tonne

REGIONS	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Total
Kayes	96 961	12 753	21 819	-	131 533
Koulikoro	46 611	10 317	26 390	-	83 318
Sikasso	135 912	1 088	427	-	137 427
Ségou	25 029	8 965	15 643	-	49 637
Mopti	326 763	12 354	28 314	-	367 431
Tombouctou	14 943	14 486	18 524	2 774	50 727
Gao	7 950	5 800	14 013	-	27 763
Kidal	-	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-	-
Total	654 169	65 764	125 131	2 774	847 838

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le lait de vache constitue le volume, le plus important de la production laitière nationale avec plus de 2/3 de celle-ci, elle est constituée à environ 77,16% de lait de bovins et 25,52% de celui des petits ruminants (14,76% pour les caprins et 7,76% pour les ovins). La part des camelins est de 0,33%.

La région de Mopti est la région potentielle de production de lait avec **43,34%** de la quantité annuelle de lait. Ceci s'expliquerait par l'importance du lait de vaches et de petits ruminants dans cette région. La part des régions du sud varie entre 6% et 16% du disponible laitier. Toutefois, il est important de signaler que cette estimation laisse très peu de place à la situation actuelle de la production de lait dans le milieu péri urbain en général et celui de Bamako en particulier.

Il est à noter que cette campagne, pour appuyer la production de lait, 690,5 tonnes d'aliments concentrés type lait ont été utilisés contre 6 123,05 tonnes en 2021.

À travers le pays, la collecte de lait cru local s'effectue auprès des centres et points aménagés approvisionnés par les coopératives et associations d'éleveurs. Ainsi, 133 centres et points aménagés ont été observés en 2022. Le tableau 57 donne la situation de la collecte de lait cru local en 2022.

Tableau 63 : Quantité de lait cru local collecté en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et des prévisions de 2022.

	Réalisation 2021	Objectifs du plan de campagne	Réalisation 2022	Taux de réalisation des objectifs	Variation par rapport à 2021 (%)
Lait collecté	10 000,81	11 562	7 812,42	67,57	-21,88

Source : CPS/SD à partir des données de la DNPIA..

La quantité de lait collectée auprès de ces centres et points aménagés est évaluée à **7 812,42 tonnes** sur une prévision de **11 562 tonnes**, soit un taux de réalisation de **67,57%**. Cette quantité de lait collectée représente **0,92%** du disponible laitier.

Comparée à celle de la campagne précédente (**10 000,37 tonnes en 2021**), elle est en baisse de **21,88%**. Ce faible niveau de lait collecté par rapport au disponible et à la quantité de la campagne précédente, s'expliquerait par la non-remontée des données suite à l'instabilité des agents de terrain due à l'insécurité qui prévaut dans le pays surtout dans le nord et centre du pays zones d'élevage par excellence.

5.1.6. Production de cuirs et peaux

➤ Production contrôlée de cuirs et peaux

La production contrôlée de cuirs et peaux est obtenue sur la base des estimations faites à partir des abattages contrôlés. Les quantités totales de cuirs et peaux produites dans les différents centres d'abattage du pays sont estimée à :

- **505 944 pièces** de cuirs verts sur une prévision de **509 247 pièces**, soit **99,35%** de réalisation des objectifs et contre **482 333 pièces** en 2021, soit **4,06%** de hausse ;
- **1 335 059 pièces** de peaux vertes ovines et caprines sur une prévision de **1 394 924 pièces**, soit **95,71%** de taux de réalisation des objectifs et contre **1 127 559 pièces** en 2021, soit une de **18,4%** de hausse ;

Ces quantités de cuirs et de peaux sont également supérieures aux moyennes des cinq dernières années. Les informations concernant la production de cuirs et peaux sont présentées dans le tableau 64.

Tableau 64 : Productions contrôlées de cuirs et peaux (en nbre) en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années

Types	Réalisation 2021	Moyenne 2017-2021	Objectifs du plan de campagne	Réalisation 2022	Taux de réalisation des objectifs	Variation par rapport à la moyenne 2017-2021 (%)	Variation par rapport à 2021 (%)
Cuirs verts	486 208	448 214	509 247	505 944	99,35	12,88	4,06
Peaux vertes	1 127 559	1 200 874	1 394 924	1 335 059	95,71	11,17	18,4

Source : CPS/SD à partir des données de la DNPIA.

➤ Exportations contrôlées de cuirs et peaux et principaux pays de destination

En 2022, les exportations contrôlées sont d'environ 121 670 pièces de cuirs verts contre 217 261 pièces en 2021 ; 88 601 de peaux ovines contre 213 776 pièces en 2021 et 27 178 peaux caprines contre 81 227 pièces en 2021. Les pays de destination sont : le Ghana, le Nigeria, le Benin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, la Guinée, l'Algérie, la Mauritanie et le Niger.

Les quantités de cuirs et peaux exportées sont évaluées à 710,54 millions de FCFA contre 1,340 milliards de FCFA en 2021.

5.1.7. Productions avicoles

La production de poulets de chair et d'œufs de consommation est particulièrement développée dans les zones péri-urbaines du District de Bamako et des capitales régionales.

Les productions avicoles sont cernées à travers deux systèmes de production, à savoir :

- *L'aviculture traditionnelle*, pratiquée surtout dans les zones rurales comme activité de diversification de revenu, estimée à environ 80% des effectifs et ;
- *L'aviculture moderne*, surtout localisée dans les zones périurbaines de Bamako, Ségou, Sikasso et Mopti. Cette activité prend de l'essor autour du centre urbain de Bamako avec plus de 50% de l'effectif.

Les informations concernant les productions avicoles sont présentées dans le tableau 59.

Tableau 65 : Productions avicoles (en tonne) réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années

Produits avicoles	Réalisation 2021 (tonne)	Moyenne 2017-2021	Objectifs du plan de campagne	Réalisation 2022	Taux de réalisation des objectifs	Variation / moyenne 2017-2021 (%)	Variation / 2021 (%)
Pondeuses	3 217 590	2 595 225	3 342 644	2 912 548	87,13	12,23	- 9,48
Œufs	408 811 714	386 245 879	514 710 232	417 849 531	81,18	8,18	2,21
Poulets de Chair	5 278 626	4 875 187	7 729 961	7 645 153	98,9	56,82	44,83

Source : CPS/SD à partir des données de la DNPIA.

Sur une prévision de 3 342 644 sujets, l'effectif de pondeuses mises en place pour la production d'œufs est de **2 912 548 sujets**, soit **87,13%** de réalisation, contre **3 217 590** pondeuses en 2021, soit une baisse de **9,48%**. La période d'embargo conjuguée avec les prix élevés voire la pénurie d'aliments (subvention) a joué négativement sur les activités avicoles. Toutefois, la production de pondeuses est supérieure à la production moyenne des cinq dernières années (2 921 548 sujets contre 2 595 225 sujets, soit 12,23% de hausse).

La production d'œufs de table est estimée à **417 849 531 œufs** de consommation sur une prévision de **514 710 232 sujets**, soit **81,18%** contre **408 811 714** en 2021, soit une augmentation de **2,21%**. Il est à signaler que cette production provient essentiellement du secteur avicole moderne (fermes avicoles modernes).

S'agissant de la production de poulets de chair, elle est le fait de professionnels exerçant dans la zone périurbaine de certaines capitales régionales et du district de Bamako. En 2022, la production de poulets de chair est évaluée à **7 645 153 sujets** sur une prévision de **7 729 961** (soit **98,9%** de réalisation) contre **5 278 626 sujets** en 2021, soit une hausse de **44,83%**.

L'augmentation des productions d'œufs de table et de poulets de chair serait due aux efforts de soutien déployés par l'Etat à travers la subvention en intrants d'élevage, et l'installation de jeunes et femmes dans le cadre du projet aviculture de la DNPIA, la formation et les investissements qui entre autres, on peut noter :

- l'installation de 10 jeunes dans la production d'œufs dans la région de Koulikoro et le District de Bamako et périphérie ;
- l'installation de 11 jeunes dans la production de poulets de chair dans la région de Koulikoro et le district de Bamako et périphérie ;
- l'installation de 35 jeunes dans l'aviculture traditionnelle améliorée dans les régions de Koulikoro, Bougouni, Dioila, et le district de Bamako.
- la subvention de l'aliment volaille pour 2 133,75 tonnes dont 1 435,40 tonnes d'aliment pour les pondeuses et 698,35 tonnes pour les poulets de chair ;
- la dotation de 8 aviculteurs (5 Kangaba et 3 Kolokani) en kits d'aviculture (Mangeoires 2, Abreuvoirs 2, Pelle 1, Râteau 1, Produits vétérinaires, 20 sujets, Aliment volaille) ;
- la dotation de trois (3) producteurs de poulets de ponte de 03 kits composés d'intrants et de matériels sur budget national dans la région de Sikasso ;
- la dotation de cinq (5) producteurs d'aviculture semi améliorée de 05 kits composés d'intrants et de matériels sur budget national dans la région de Sikasso.

5.1.8. Productions apicoles

La production de miel et de cire constitue une source de revenu importante pour les producteurs.

Au titre de l'année 2022, la production nationale de miel est estimée à 388,62 tonnes sur une prévision de 1 837 tonnes, soit un taux de réalisation **21,16%**. Elle est en baisse de **9,45%** par rapport à celle de 2021 estimée à 429,17 tonnes et de **33,83%** par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années (**587,35 tonnes**). Le tableau ci-après donne la production de miel.

Tableau 66 : Productions de miel réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années (en tonne)

Produits apicoles	Réalisation 2021 (tonne)	Moyenne 2017-2021 (tonne)	Objectifs du plan de campagne (tonne)	Réalisation 2022 (tonne)	Taux de réalisation des objectifs (%)	Variation par rapport à la moyenne 2017-2021 (%)	Variation par rapport à 2021 (%)
Miel	429,17	587,35	1 837	389	21,16	- 33,83	- 9,45

Source : CPS/SD à partir des données de la DNPIA.

En conclusion, excepté les productions de miel et de pondeuses, toutes les autres productions sont supérieures celles de la campagne passée et à la moyenne des 5 dernières années. Ces hausses sont imputables aux bonnes conditions d'élevage observées cette campagne et aussi aux différents appuis de l'Etat et ses partenaires à l'endroit des éleveurs.

5.2.Santé animale

Les activités réalisées dans le domaine de la santé animale ont porté sur : la protection sanitaire du cheptel, la santé publique vétérinaire et la surveillance épidémiologique des maladies animales. Elles sont réalisées grâce à la conjugaison des efforts des agents des secteurs privé et public.

5.2.1. Protection sanitaire du cheptel

La stratégie de lutte contre les maladies animales est basée essentiellement sur la prophylaxie médicale (vaccination) et le déparasitage.

❖ Vaccination des animaux

Selon les résultats de l'enquête agricole de conjoncture, les exploitations ayant vacciné leur bétail sont au nombre 693 231 dont 678 729 (soit 97,91%) avec des chefs hommes et 14 501 (soit 2,09%) pour les chefs femmes. Ainsi sur les 1 280 010 exploitations possesseurs de bétail 54,2% ont vacciné leurs animaux. Cette proportion est de 31,4% (14 501 exploitations sur 46 162) pour les exploitations dont les chefs sont de sexe féminin et 55,0% (678 729 exploitations sur 1 233 848) pour celle avec des chefs de sexe masculin.

L'analyse au niveau individu (Cf. tableau 67), indique que dans l'ensemble 57,3% des propriétaires de bétail ont déclaré avoir vacciner leurs animaux au cours de la campagne 2022. Des disparités sont observées entre les régions et aussi entre les sexes. Ainsi, cette proportion varie entre 34,1% à Gao et 73,3% à Koulikoro.

La proportion des propriétaires de sexe masculin est élevée que celle de leurs homologues de sexe féminin avec respectivement 59,5% contre 47,8% et ceci dans toutes les régions. La plus faible proportion chez les femmes est observée dans la région de Sikasso avec 9,6% contre 71,6% pour les hommes.

S'agissant de la volaille, la proportion des éleveurs de volaille ayant vacciné leurs effectifs est de 31,1% dans l'ensemble. Celles des propriétaires de volaille femmes et hommes sont respectivement de 27,5% et 32,6%.

Tableau 67 : Proportions des propriétaires de cheptel ayant vacciné leurs effectifs en 2021 selon la région et le sexe du propriétaire.

Régions	Possesseurs de bétail ayant vacciné leurs animaux (%)			Possesseurs de volaille ayant vacciné leurs effectifs (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kayes	50,3	38,0	48,3	24,4	8,4	18,9
Koulikoro	78,0	61,4	73,3	38,1	37,6	38,0
Sikasso	71,6	9,6	68,5	42,1	40,2	41,9
Ségou	62,8	56,3	61,3	28,4	37,5	31,0
Mopti	41,4	35,3	40,2	22,7	17,9	20,6
Tombouctou	36,3	26,7	35,2	8,2	26,6	12,9
Gao	35,3	27,6	34,1	-	-	-
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	59,5	47,8	57,3	32,6	27,5	31,1

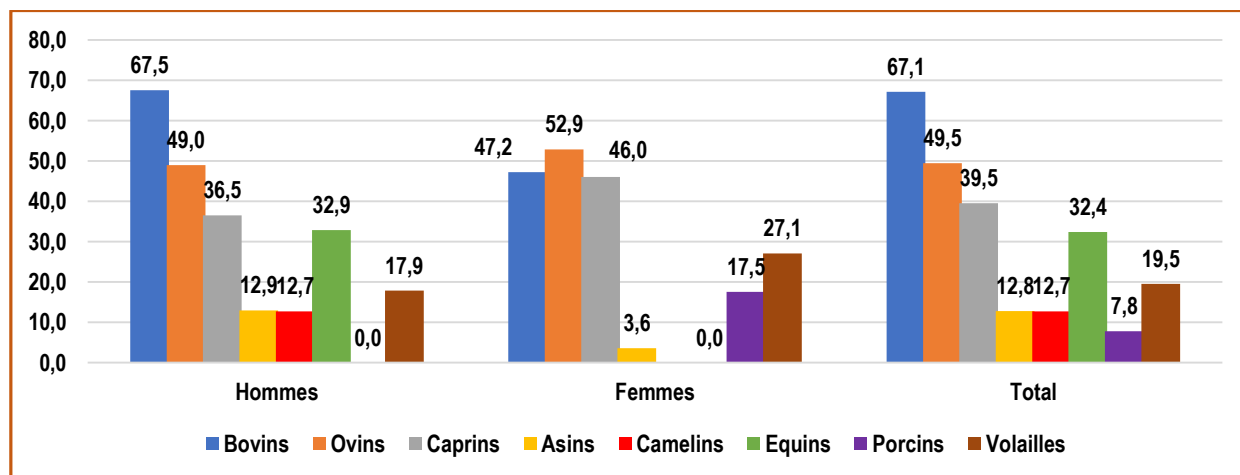
Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Du point de vue espèce animale, les bovins et les ovins/caprins sont les espèces les plus vaccinées et les porcins sont les moins vaccinés. Si les proportions des propriétaires de bovins et d'ovins

ayant vacciné leurs animaux sont respectivement 67,1% et 49,5%, cette proportion est de 7,8% pour les propriétaires de porcins.

La même structure est observée chez les hommes et femmes propriétaires de bétail. Toutefois, la proportion des femmes propriétaires d'animaux ayant vacciné leurs asins est la plus faible avec 4% (Cf. graphique 47). Le détail par région, est consigné dans les tableaux A19 à A23 en annexe.

Graphique 47: Proportions des propriétaires de bétail ayant vacciné leurs animaux selon les espèces

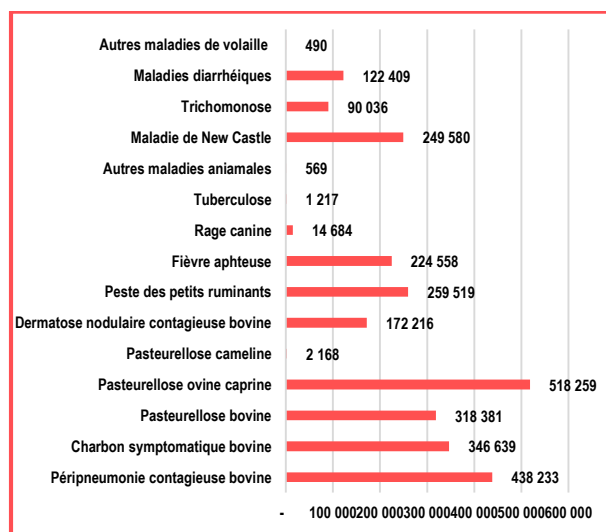


Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

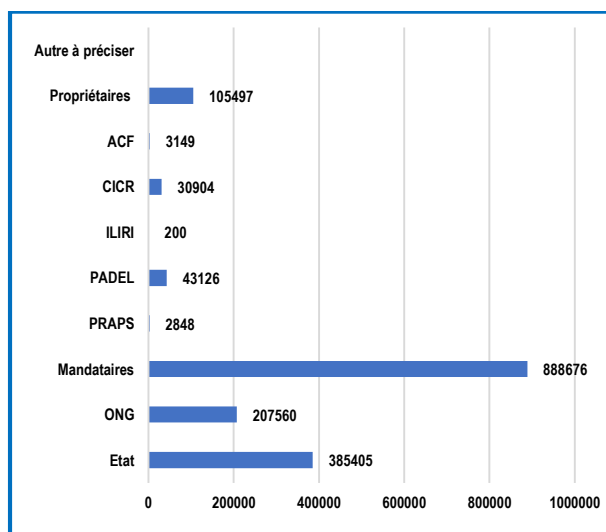
Les vaccinations ont ciblé principalement la pasteurellose ovine caprine, la péripneumonie contagieuse bovine (PCB), le charbon symptomatique bovine (CSB), la pasteurellose bovine (PB), et la peste de petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse et la dermatose modulaire contagieuse bovine (graphique 49). Pour la volaille, il s'agit de la Maladie de New Castle (249 580 cas, les Maladies diarrhéiques et la Trichomonose.

Les principales institutions prestataires intervenant pour les vaccinations du bétail des exploitations agricoles familiales sont les mandataires, les services techniques étatiques et les ONG.

Graphique 48 : Maladies contre lesquelles les animaux ont été vaccinés



Graphique 49 : Type d'institutions prestataires des vaccinations effectuées



Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

De source des services vétérinaires, en 2022, les réalisations en termes de vaccination ont porté, toutes espèces confondues sur : **45 501 473 animaux** vaccinés sur une prévision de **72 307 058 têtes**, soit un taux de réalisation **62,9%** contre **71 831 468 têtes** en 2021. La baisse de 36,66% rapport à 2021 s'expliquerait essentiellement par la faible mobilisation du budget notifié au programme dans le cadre de la Loi des finances 2022 occasionné par le contexte socio politique et économique difficile, (embargo de la CEDEAO), qu'a connu le pays.

La part des privés sur ces effectifs vaccinés est de 30 331 718 têtes vaccinées dont :

- 3 413 827 pour la PPCB contre 3 215 520 têtes en 2021 ;
- 3 253 775 contre la PPR, contre 2 244 000 têtes en 2021.

Les régions de Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudénit, marquées par l'insécurité ont vu leurs résultats atteints grâce à l'appui du CICR. Le tableau 68 présente la situation des vaccinations effectuées.

Tableau 68 : Vaccinations effectuées selon les types de maladies en 2022.

Maladies	Rappel 2021 (têtes)	Prévisions 2022 (têtes)	Réalisations 2022 (têtes)	Taux de réalisation (%)	Variation par rapport à 2021 (%)
Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB)	4 642 056	8 000 000	4 668 785	58,36	0,58
Charbon symptomatique	2 322 458	3 420 000	2 019 184	59,04	-13,06
Charbon bactérien / bovin	184 777	390 600	171 053	43,79	-7,43
Charbon bactérien/Ovin	164 052	1 500 000	115 387	7,69	-29,66
Charbon bactérien/Camelien	1 754	30 000	5 567	18,56	217,39
Charbon bactérien /Asin	208	22 000	100	0,45	-51,92
Pasteurellose bovine	2 624 107	3 500 000	2 290 804	65,45	-12,70
Pasteurellose ovine/caprine	1 850 984	2 500 000	1 691 247	67,65	-8,63
Pasteurellose cameline	2 462	18 000	2 453	13,63	-0,37
Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)	676 270	520 000	758 202	145,81	12,12
Fièvre aphteuse	27 942	175 000	52 117	29,78	86,52
Peste des petits Ruminants	4 657 372	10 000 000	4 874 723	48,75	4,67
Clavelée	85 587	57 600	113 360	196,81	32,45
Rage	10 707	117 545	11 038	9,39	3,09
Maladie de Newcastle	16 986 027	18 156 313	9 604 592	52,90	-43,46
Variole aviaire	12 436 595	7 000 000	6 049 191	86,42	-51,36
Maladie de Gumboro	12 505 271	7 900 000	6 462 744	81,81	-48,32
Bronchite infectieuse	12 622 113	8 000 000	6 583 481	82,29	-47,84
Cholera aviaire	9 113	500 000	7 050	1,41	-22,64
Coryza	21 613	500 000	20 395	4,08	-5,64
TOTAL	71 831 468	72 307 058	45 501 473	62,90	-36,66

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

De ce tableau, il ressort que les principales maladies visées ont été : la maladie de Newcastle la peste des petits ruminants la péripleumonie contagieuse bovine, les pasteurelloses et les charbons

Des taux de réalisation très satisfaisants contre la Clavelée (196,8%) et la Dermatose nodulaire contagieuse bovine (145,81%), la Variole aviaire, la Maladie de Gumboro et la Bronchite infectieuse avec chacune plus de 80% sont observés. Des taux satisfaisants de 65 à 67% contre les Pasteurelloses bovine et ovine/caprine ont été enregistrés.

Toutefois, exception faite de la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB), de la Dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB), la fièvre aphteuse, la peste de petits ruminants, la clavelée et la rage, des baisses d'effectifs vaccinés contre les autres maladies sont observées par rapport à 2021. La baisse a été beaucoup significative pour le Charbon bactérien avec un écart très élevé. Elle s'explique par la rupture dans l'approvisionnement. Par ailleurs, il est à noter le contexte d'insécurité impactant négativement les mouvements du cheptel et des agents vaccinateurs et par conséquent la mise en œuvre des activités de vaccination à travers le pays.

Pour les besoins de vaccination, en 2022 le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) a produit 34 747 550 doses de vaccins sur une prévision de 60 000 000 doses, soit un taux de réalisation global de 57,91% contre 41 625 500 doses en 2021, soit une baisse de 16,52%.

Parmi ces quantités produites, 29 127 925 doses (soit 83,83% de la quantité totale produite) ont été vendues au Mali sur une prévision de 43 500 000, soit 66,96% contre 31 570 000 doses en 2021. Le tableau ci-après donne la situation de la production de vaccins.

Tableau 69 : Quantités produites de vaccins selon le type en 2022.

Indicateurs et cibles de performance	Réalisation de 2021	Objectifs de production	Réalisation de 2022.	Taux de réalisation (%)	Variation par rapport à 2021
Vaccins Lyophilisés (Quantité produite)	23 660 000	39 000 000	17 315 700	44,4	-6 344 300 (-26,81%)
Vaccins Liquides (Quantité Produite)	17 965 500	21 000 000	17 431 850	83,01	-533 650 (-2,97%)
Total	41 625 500	60 000 000	34 747 550	57,91	-6 877 950 (-16,52%)

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

La non-atteinte des objectifs de productions du LCV en 2022 est expliquée par le retard dans l'approvisionnement en intrants de production lié à l'embargo imposé à notre pays pendant le premier semestre de l'année et à la vétusté des équipements de production.

❖ Déparasitage des animaux

Au cours de la campagne 2021, dans l'ensemble, 662 566 exploitations sur les 1 280 010 exploitations agricoles éleveurs, soit 51,8%, ont déclaré avoir déparasité leurs bétails. Cette proportion est de 52,3% pour les chefs d'exploitations hommes et 37,3% pour les femmes, chefs d'exploitations. S'agissant du déparasitage de la volaille, ces proportions sont de 36,1% pour l'ensemble des exploitations éleveurs de volaille et de 36,3% contre 26,7% respectivement pour les chefs d'exploitations hommes et femmes.

Les propriétaires de cheptel ayant déparasité leurs animaux représentent 51,9% et 34,3% respectivement pour le bétail et la volaille. En ce qui concerne le déparasitage, la proportion des femmes propriétaires d'animaux ayant déparasité leurs bétails reste très inférieure à celle des hommes avec 7,3% contre 61,7% tandis que pour le déparasitage de la volaille il n'y a pas de différence significative entre les propriétaires hommes (34,4%) et femmes (34,1%). On note une amélioration dans la pratique du déparasitage du bétail par rapport à l'année 2021 pour laquelle les proportions des propriétaires ayant déparasité leurs animaux sont estimées à 5,8% pour les femmes et 58,8% pour les hommes.

Koulikoro est la région où le déparasitage des animaux est plus pratiqué (64,2%) du fait qu'elle englobe les zones périphériques du District de Bamako où l'aviculture moderne est très développée. Dans cette région, le déparasitage est beaucoup pratiqué par les hommes avec une proportion de plus de 85% des éleveurs.

La faible proportion des propriétaires de bétail ayant déparasité leurs effectifs est observée dans la région de Tombouctou (26,7%) avec toutefois 19,5% pour les femmes. La forte proportion des femmes est observée dans la région de Gao (49,5%) (cf. tableau ci-dessous).

Par contre, la pratique du déparasitage de la volaille est aussi Elle est suivie des régions de Sikasso et de Ségou.

Tableau 70 : Proportions des propriétaires de bétail ayant déparasité leurs animaux en 2021 selon la région et le sexe.

Régions	Possesseurs de bétail ayant déparasité leurs animaux (%)			Possesseurs de volaille ayant déparasité leurs sujets (%)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Kayes	42,9	2,5	36,4	18,4	7,7	14,7
Koulikoro	87,4	5,4	64,2	45,4	61,0	50,2
Sikasso	61,1	2,5	58,2	42,0	25,0	40,6
Ségou	73,9	5,1	58,8	31,2	41,7	34,2
Mopti	49,9	8,1	41,8	23,4	19,1	21,5
Tombouctou	27,6	19,5	26,7	5,0	29,6	11,2
Gao	58,8	49,5	57,4	18,4	7,7	14,7
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	61,7	7,3	51,9	34,4	34,1	34,3

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Le tableau ci-après indique le déparasitage des animaux effectué durant la campagne par la structure technique en charge de la santé animale.

Tableau 71 : Déparasitage des animaux (nombre)

Espèces	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022	Taux de réalisation 2022 (%)	Variation (%) par rapport à 2021
Bovins	2 896 153	1 485 260	2 210 285	149	-24
Ovins	1 187 194	710 803	745 329	105	-37
Caprins	595 213	371 315	363 565	98	-39
Asins	60 408	58 350	39 532	68	-35
Equins	35 081	15 914	31 003	195	-12
Canins	6 010	1 591	3 437	216	-43
Camelins	15 502	4 774	10 018	210	-35
Porcins	7 094	2 652	7 711	291	9
Lapins	901	1 061	2 964	279	229
Volailles	25 068 052	1 803 530	17 868 391	991	-29

Source : DNSV

Les principales pathologies concernées sont les trypanosomoses, les parasitoses internes et externes. Les traitements ont concerné : 2 210 285 bovins ; 745 329 ovins ; 363 565 caprins 39 532 asins ; 31 003 équins ; 3 437 canins ; 10 018 camelins ; 7 711 porcins ; 2 964 lapins et 17 868 391 volailles. Les taux de réalisations (98% et plus) sont très satisfaisants pour toutes les espèces concernées sauf les asins pour lesquels il a été satisfaisant avec 68%. Cependant, dans l'ensemble, les niveaux de réalisations sont inférieurs à ceux de la campagne passée avec toutefois des niveaux très élevés pour les lapins (229% de hausse) et les porcins (9%).

Les écarts à la baisse observés s'expliquent par la faible mobilisation du budget liée au contexte socio politique et économique difficile, (embargo de la CEDEAO), qu'a connu le pays.

5.2.2. Surveillance épidémiologique des maladies animales

La surveillance passive des maladies animales a concerné : la visite de villages, de troupeaux et d'exploitations avicoles, la gestion des foyers de maladie, le contrôle sanitaire des animaux sur les marchés/foires hebdomadaires, à l'importation/ exportation au niveau des Postes d'Inspection frontaliers (PIF) et les animaux en transhumance.

❖ Visites des troupeaux

Les visites sont effectuées afin de suivre la situation épidémiologique. Les résultats obtenus sont indiqués dans le tableau qui suit.

Tableau 72 : Visites de villages et de troupeaux

Paramètres	Réalisation 2021	Prévision 2021	Réalisation 2021	Taux de réalisation 2021 (%)	Variation
Nombre de visites de villages	37 980	54 148	40 107	74,07	5,6
Nombre troupeaux de bovins	75 749	176 939	72 858	41,18	-3,82
Nombre troupeaux d'ovins	55 617	93 143	58 990	63,33	6,06
Nombre troupeaux de caprins	49 753	81 655	50 977	62,43	2,46
Nombre troupeaux de camelins	2 658	3 746	2 202	58,78	-17,16
Nombre troupeaux d'asins	17 276	27 095	19 292	71,2	11,67

Source : DNSV

Pour la campagne les niveaux de réalisation des visites de villages et de troupeaux prévues par espèces ont été moyens dans l'ensemble, avec 41 à 74% environ de taux de réalisations. Au cours de visites, les effectifs observés sont les suivants : 72 858 troupeaux de bovins, plus d'une centaine de millier de troupeaux de petits ruminants, 2 202 troupeaux de camelins et **17 276** troupeaux d'asins.

Le Laboratoire Vétérinaire de Gao (LVG) a visité, à des fins de diagnostic, 40 troupeaux en 2022 contre 45 en 2021 (Troupeaux : 15 bovins, 12 ovins 13 caprins et 5 camelins) dans 1 villages (ville de Gao) pour des effectifs de : 10 bovins, 12 ovins, 12 caprins et 6 camelins sur une prévision de 50 troupeaux, soit un taux de réalisation de 80%. 150 échantillons de sols ont été prélevés (en deux passages) dans 30 villages, sur 16 sites dans la région de Tombouctou et 14 sites dans la région de Gao.

❖ Gestion des foyers des maladies

La situation zoo-sanitaire pendant la campagne 2021 a été marquée par une flambée de foyers de certaines maladies animales dans presque toutes les régions du Mali. Il s'agit entre autres de la DNCB, la Rage canine, la PPR, la PPCB, la Pasteurellose Bovine, du Charbon Symptomatique, de la Maladie du Goumboro, la Grippe aviaire, la Dracunculose (Ver de Guinée), la Clavelée, et de la Fièvre aphteuse.

Le tableau ci-dessous donne la situation détaillée des foyers enregistrés.

Tableau 73 : Foyers de maladies animales signalés

Affections	Nbre de foyers	Effectifs sensibles	Malades	Morts	Abattus
PPCB	3	274	29	24	4
Fièvre aphteuse	3	1 061	18	0	0
PPR	2	907	803	536	0
Rage	31	31	31	7	24
Maladie de Newcastle	1	500	180	170	150
IAHP	1	352 462	352 462	352 401	6 140
Gumboro	1	1 500	59	400	5
Peste porcine africaine (PPA)	1	356	356	228	105
DNCB	5	4 011	171	2	0
Ver de Guinée	2	187	59	2	0
Total	50	361 289	354 168	353 770	6 428

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

Au total, **50 foyers** de maladies animales ont été signalés contre **76 foyers** en 2021. Ces foyers ont fait, toutes espèces confondues **361 289** sensibles, **354 168** malades, **353 770** morts et **6 428** abattus. Le principal a été l'IAHP avec **352 462** sensibles dont **352 401** morts.

Sur ces 50 foyers de suspicions signalés de maladies animales, 34 ont été confirmés par les laboratoires dont 30 foyers de rage, 1 foyer de grippe aviaire (IAHPP), et 1 foyer de Ver de Guinée.

Il est à signaler que les mesures réglementaires ont été prises dans tous ces foyers afin de les éteindre et éviter leur extension. Ainsi, tous ces foyers déclarés ont été maîtrisés.

❖ Suivi des marchés / foires hebdomadaires et exploitations avicoles

Les réalisations en termes de suivis des marchés et foires hebdomadaires et des exploitations avicoles sont consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 74 : Situations du Suivi des marchés et foires hebdomadaires et des exploitations avicoles(nombre)

Types suivis	Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Taux de réalisation 2022 (%)	Variation / 2021 (%)
Suivi des marchés et foires hebdomadaires					
Marches à volailles Suivi	120	120	772	643,33	543,33
Foires hebdo Suivi	825	825	5 530	670,3	570,3
Suivi des exploitations avicoles					
Elevages avicoles modernes	450	500	4 881	976,2	984,67
Elevages avicoles traditionnels	122 954	68 500	54 497	79,56	-55,68

Source : DNSV

Les objectifs de suivi des marchés et foires hebdomadaires ont été atteints à plus de 100%. Il a porté 5 843 664 poulets, 2 561 711 pintades, 330 149 canards, 30 505 dindons, 774 607 pigeons, 3 738 oies et 4 973 cailles. Les écarts à la hausse s'expliquent par l'application des mesures sanitaires, observées avec l'apparition de la grippe aviaire dans notre pays.

S'agissant du suivi des exploitations avicoles, les réalisations sont les suivantes :

- Modernes : 7 278 334 poulets, 22 774 pintades, 1 727 canards, 1 360 dindons, 5 257 pigeons, 279 oies et 18 151 cailles.
- Traditionnels : 3 836 193 poulets, 1 378 495 pintades, 341 509 canards, 55 129 dindons, 1 099 284 pigeons, 48 159 oies et 4. cailles.

Les écarts observés s'expliquent d'une part par l'application des mesures sanitaires, observées avec l'apparition de la grippe aviaire dans notre pays et la faiblesse des ressources financières octroyées au programme sur le budget national par rapport au nombre d'exploitations traditionnelle programmées pour être suivi.

❖ Contrôle des animaux vivants à l'importation et à l'exportation

Les produits d'élevage importés sont principalement les produits avicoles (poussins d'un jour et les œufs à couver) et les exportations portent surtout sur les animaux sur pieds (bovins, petits ruminants, équins et oiseaux domestiques et sauvages). Les résultats de contrôle sanitaire des animaux à l'importation et à l'exportation sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

En 2022, le contrôle à l'importation a concerné **4 771 434** poussins d'un jour contre 1 3 613 616 en 2021 et **2 366 630 œufs** à couver contre 9 270 157 en 2021, en provenance des pays indemnes de la grippe aviaire (Maroc, Sénégal, Hollande, Belgique, Tunisie).

Pendant la campagne, 380 autorisations ont été délivrées par la DNSV contre 420 en 2021, pour l'importation de 11 669 096 poussins de chairs 11 844 735 poussins de ponte, 6 128 poussins reproducteurs, 10 636 244 Pondeuses, 100 œufs à couver, 206 pièces de pigeon, 410 autruches, 164 autruchons, 110 dindons, 14 canards, en provenance, du Burkina Faso, de la Belgique, de l'Espagne, du Maroc, de la Turquie et de la Hollande.

Comparées à la campagne passée 2021, les réalisations de 2022 sont inférieures et les écarts observés s'expliquent par la suspension des importations suite à l'embargo de la CEDEAO d'une part et à l'application des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire.

S'agissant de l'exportation des animaux, les contrôles à l'exportation ont porté sur 112 119 Bovins, 252 047 Ovins, 61 013 Caprins, 351 Equins, 2 219 Oiseaux sauvages et 34 032 Oiseaux domestiques à destination des pays suivants : Burkina Faso, Guinée Libéria, Sénégal Côte d'Ivoire, Algérie, Nigeria, Ghana, Niger, Thaïlande, USA et France.

Tableau 75 : Effectif des animaux contrôlés à l'importation et à l'exportation

Désignation	Réalisation		Variation (%) / 2021	Provenances/Destinations
	2021	2022		
Effectif des animaux contrôlés et nombre d'autorisations délivrées à l'importation				
Poussin d'1 jour	3 613 616	4 771 434	32,04	Maroc, Sénégal, Hollande, Belgique et Tunisie
Œufs à couver	9 270 157	2 366 630	-74,47	
Autorisations délivrées	420	380	162	Burkina Faso, Belgique, Espagne, Maroc, Turquie et Hollande
Effectif des animaux contrôlés à l'exportation				
Bovins	216 802	112 119	-48	Burkina Faso, Guinée Libéria, Sénégal Côte d'Ivoire, Algérie, Nigeria, Ghana, Niger, Thaïlande, USA et France
Ovins	480 523	252 047	-48	
Caprins	94 187	61 013	-35	
Equins	620	351	-43	
Oiseaux sauvages	10 108	2 219	-78	
Oiseaux domestiques	123 709	34 032	-72	

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV) .

❖ Contrôle des animaux en transhumance

Au cours de la campagne 2022 le contrôle a concerné les animaux transhumants internationaux (en provenance et à destination d'autres pays) et nationaux. Il a consisté à la vérification et à la délivrance de certificats internationaux de transhumance (CIT) et aussi au contrôle des certificats de vaccination (CV).

Le tableau ci-dessous donne la situation des contrôles des animaux en transhumance.

Tableau 76 : Contrôle des espèces animales en transhumance intra-Eta et interne en 2020.

Désignation	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022	Taux de réalisation 2022 (%)	Variation (%) par rapport à 2021
Certificats Internationaux de Transhumance (CIT)					
Contrôlés	583	600	347	57,83	-40,48
Délivrés	485	600	250	41,67	-105,56
Certificat de Vaccination (CV)					
Contrôlés	1 151	600	112	18,67	-90,27

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

Ainsi, au cours de la campagne 2021 les réalisations ont été les suivantes :

- 347 Certificats Internationaux de Transhumance (CIT) contrôlés sur 600 prévus soit 57,83% de réalisation, portant sur 43 541 bovins, 13 433 ovins, 14 485 caprins, 75 asins, 239 Camelins et 40 équins au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti ;
- 250 Certificats Internationaux de Transhumance délivrés par les services vétérinaires sur 600 prévus, soit 41,67% de réalisation, contre 485 en 2021.
- 112 Certificats de Vaccination (CV) contrôlés sur 600 prévus, soit une réalisation de 18,67% contre 1 151 en 2021. Ces contrôles ont porté sur un effectif de 211 221 bovins, 740 920 ovins, 836 271 caprins, 13 296 camelins, 54 équins et 82 758 asins au niveau des régions de Kayes, Sikasso, Ségou et Ménaka.

Comparées à la campagne passée 2021, les réalisations de 2022 sont inférieures et ceci serait dû à la fermeture des frontières suite à l'embargo de la CEDEAO.

5.2.3. Santé publique vétérinaire

En 2022, les réalisations faites en santé publique vétérinaire ont porté sur le contrôle des produits et denrées alimentaires d'origine animale et des aliments pour animaux aux niveaux des frontières, marchés et foires, boutiques et centres d'abattage.

❖ Contrôles à l'importation, à l'exportation, dans des boutiques, sur les marchés et foires

Au cours de la campagne, les produits et denrées alimentaires d'origine animale et des aliments pour animaux ont fait l'objet de contrôles à l'importation, à l'exportation, dans des boutiques, sur les marchés et foires.

Ainsi les contrôles ont été effectués dans 45 000 boutiques sur 40 000 prévues, soit un taux de réalisation de 112,5% contre 38 150 en 2021 ; et dans 1 950 foires et marchés ont sur 1 900 prévus, soit un taux de réalisation de 102,63% contre 1 710 en 2021 (tableau ci-après).

Tableau 77 : Nombre de boutiques, foires et marchés contrôlés

Paramètres	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Taux (%) de réalisation 2021	Ecart
Boutiques contrôlées	38 150	40 000	45 000	112,5	17,95
Foires et marchés contrôlés	1 710	1 900	1 950	102,63	14,03

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

Les résultats obtenus des contrôles des produits et denrées alimentaires d'origine animale et des aliments pour animaux, au cours de la campagne 2022, sont consignés dans le tableau ci-dessous

Sur 155 629 tonnes de produits et denrées alimentaires d'origine animale et des aliments pour animaux contrôlées à l'importation, sur les marchés, foires et boutiques, 155 584 tonnes soit 99,97 % répondent aux normes sanitaires et donc jugées propres à la consommation.

Les quantités saisies sont estimées à **45,51 tonnes** dont : 50,476 tonnes de lait et produits laitiers et de Œufs et ovo produits ; 44,690 tonnes de viande fraîche de volaille et 0,340 tonnes de foies de veaux impropres à la consommation. En plus de ces produits prohibés, il a été saisi **15 tonnes** de produits et denrées alimentaires d'origine animale dans les boutiques et marchés, des produits et médicaments vétérinaires dans les établissements pharmaceutiques vétérinaires. Ces quantités saisies sont supérieures à celles de 2021. Les écarts à la hausse ainsi observés s'expliqueraient par l'application rigoureuse des mesures prises suite à l'apparition de la grippe aviaire à IAHP.

Tableau 78: Statistiques des contrôles à l'importation, l'exportation, des boutiques et marchés.

Nature du produit	Importation			Exportation			Boutiques et Marchés		
	Quantité 2021 (t)	Quantité 2022 (t)	Variation (%)	Quantité 2021 (t)	Quantité 2022 (t)	Variation (%)	Quantité 2021 (t)	Quantité 2022 (t)	Variation (%)
Lait et produits laitiers	8 182,44	8 738,26	6,79	-	-	-	4 907,99	1 399,70	-71,48
Poissons et produits de pêche	17 421,07	100 212,94	475,24	3 846	101,99	-97,35	17 156,96	40 390,02	135,41
Aliments pour animaux et volailles	4 139	7 019,50	69,59	267	95	-64,42	4 139	650,41	-84,29
Œufs et ovo produits	3 167,77	81,006	-97,44	56	2 613,05	4 527,32	2 518,88	475,82	-81,11
Viandes et produits carnés	2 231,53	246,79	-88,94	47,73	1 980,84	4 050,09	1 969,27	375,8	-80,92
Miel et produits apicoles (litre)	-	-	-	201	1 804	797,51	171	115	-56
Cuirs et peaux	-	-	-	1 616,18	209,79	-87,02	-	-	-

Source : CPS/SDR à partir des données de la Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

❖ Inspection de viande

Les inspections de viande ont été réalisées dans les 12 abattoirs et les 702 aires d'abattage prévus, soit 100% de réalisation comme en 2019 (tableau 63).

Tableau 79 : Inspection de viande dans les abattoirs et aires d'abattage (nombre)

Paramètres (nombre)	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux (%) de réalisation 2020	Ecart
Abattoirs	12	12	12	100	0
Aires d'abattage	702	702	702	100	0

Source : Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV)

Les résultats des inspections effectuées au niveau de ces abattoirs et aires d'abattage sont consignés dans le tableau 80.

Durant la campagne 2022, les inspections de viande ont porté sur 585,021 tonnes de viande (bovines, ovines, caprines, camelines et porcines) contre **45 866,18** en 2021.

Suite aux inspections effectuées, les saisies totales ont concerné **12,612 tonnes** (dont 77,43% pour cause de tuberculose et 22,57% pour d'autres motifs que tuberculose) contre **9,815 tonnes** en 2021 (dont 80,06% pour cause de tuberculose et 19,94% pour d'autres motifs que tuberculose) soit une hausse de 22,18% par rapport à 2021.

Les saisies partielles sont estimées à 62,116 tonnes (dont 62,12% pour cause de tuberculose et 37,88% pour motifs divers) contre **4 349,18** de tonnes (dont 96,7% pour cause de tuberculose et 3,3% pour autres motifs) en 2021, soit un écart de (- **4 295,68**) tonnes.

Les écarts à la baisse des saisies globales, effectuées sont le résultat du renforcement des capacités à travers : l'élaboration et la mise disposition des procédures opérationnelles standardisées, de manuel, de directives ; la formation et la réactivation du réseau de surveillance épidémiologique des maladies animales y compris les zoonoses et aussi de l'engagement accru des agents en charge de l'inspection de la viande à mener à bien les actions engagées pour la protection de la santé des consommateurs des risques sanitaires liés à la consommation de viande.

Tableau 80 : Contrôle des Abattages dans les centres

Paramètres	Quantité estimée de viande (t) en 2021	Quantité estimée de viande (t) en 2022
Carcasses inspectées, dont :	45 866,18	585,021
- Saisies totales pour cause de Tuberculose	7,858	9,765
- Saisies totales pour autres motifs que Tuberculose	1,957	2,847
- Saisies partielles pour cause de Tuberculose	4 206,11	33,235
- Saisies partielles pour autres motifs que Tuberculose	143,07	20,27

Source : CPS/SDR à partir des données de la Direction Nationale des Services Vétérinaire (DNSV).

En conclusions, dans l'ensemble, les productions animales ont connu une évolution moyenne à bonne suite l'engouement grandissant de certaines filières comme l'embouche des animaux, les cuirs et peaux et l'aviculture boostées par l'appui de l'Etat et des partenaires en subvention d'aliment du bétail, à la mise en œuvre des projets et programmes d'appui à la promotion des filières animales à travers divers types d'intervention notamment :

- l'installation des jeunes et des femmes ;
- la réalisation d'infrastructures d'aménagements hydro-agropastoraux ;
- la diffusion des cultures fourragères ;
- l'organisation des professionnels ;
- les réalisations d'infrastructures de transformation et de commercialisation ;
- l'amélioration génétique à travers l'insémination artificielle.

S'agissant de la santé animale, malgré la situation sécuritaire, des efforts non négligeables ont été fournis. La protection sanitaire du cheptel est améliorée à travers les réalisations des activités de prévention, contrôle et éradication des maladies. Ainsi la campagne de vaccination contre les maladies prioritaires, a été exécutée avec satisfaction, La gestion des foyers a constitué une des étapes les plus déterminantes, toutefois, des cas de foyers de maladies signalés dans certaines localités ont été maîtrisés.

La sécurité sanitaire et la qualité des aliments sont améliorées à travers l'intensification du contrôle dans les établissements de production, de transformation et de commercialisation des aliments.

Certes, des efforts conséquents sont fournis par l'Etat et ses partenaires à travers le département du MDR et les projets et programmes, dans le domaine de la production et santé animale, en vue la disponibilité des produits de qualité (viande, lait, Œufs etc.) de manière permanente sur les marchés à prix abordable, mais avec l'accroissement démographique, la couverture totale des besoins des populations en produits animaux de meilleure qualité, reste un défi à relever.

6 PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET ACQUACOLES



Cette partie porte sur la pratique de la pêche par les exploitations agricoles et analyse les productions halieutiques et aquacoles du pays.

Le Mali est doté d'un fort potentiel halieutique continental. La pêche y est essentiellement une activité artisanale et se pratique sur tous les plans d'eau (fleuves, lacs, mares) principalement dans le Delta Intérieur du Niger, la zone de Gao et la zone de Sikasso. La pêche est une source importante de revenus et un enjeu pour la sécurité alimentaire des populations du pays.

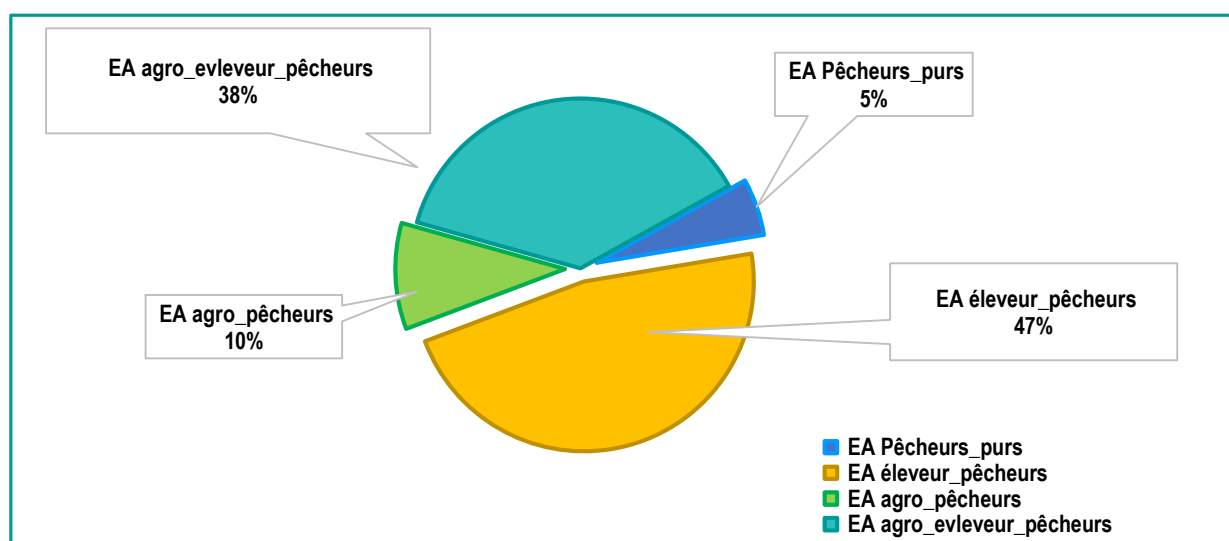
La production de poissons au Mali est passée d'une exploitation principalement axée sur la capture de poissons à l'élevage d'un nombre croissant d'espèces. Elle est évaluée à travers les captures et les productions aquacoles.

6.1.Pratique de la pêche par les exploitations agricoles familiales en 2022

La pêche est l'activité de capture d'animaux aquatiques. Elle est pratiquée par les exploitations agricoles à des fins récréatives ou professionnelles pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

En 2022, le dispositif de l'enquête agricole de conjoncture a identifié 49 344 exploitations agricoles familiales sur 1 614 917 dénombrees, soit 3,06% intervenant dans le domaine de la pêche. Le graphique donne la répartition des exploitations pêcheurs selon le type.

Graphique 50 : Répartition des exploitations agricoles familiales pratiquant la production végétale selon le type (%).



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Ce graphique indique que ces exploitations agricoles familiales pêcheurs, sont composées en grande partie des EA éleveurs pêcheurs (47%) et d'agro éleveurs pêcheurs (38%). Les EA pêcheurs purs représentent cinq (5) pourcent de l'effectif total des EA qui pratique la pêche.

Les exploitations agricoles pêcheurs gérées par des femmes ne sont qu'une minorité (1 085 exploitations, soit 2,20%) contre 48 259 EAF, soit 97,80% pour les chefs d'exploitations sexe masculin (tableau 16 ci-haut).

L'activité de pêche est pratiquée par 6 135 exploitations agricoles, soit 0,38% de l'effectif total des exploitations en tant qu'activité principale, et 26 566 exploitations, soit 1,65% des exploitations comme activité secondaire.

Comparativement aux autres activités, qu'elle soit menée comme activité principale ou secondaire des exploitations agricoles familiales, la pêche vient en quatrième (4^{ème}) position après l'agriculture, l'élevage et le commerce avec des proportions très faibles.

L'effectif des membres des exploitations agricoles qui pratiquent la pêche est estimé à **108 472 personnes** dont 994 femmes (0,92%) et 107 479 hommes (99,08%).

La pêche se pratique dans toutes les régions du pays avec des exploitations de pêcheurs et des pêcheurs présents en nombre important dans les régions de pêche (Ségou, Mopti, Koulikoro et Tombouctou). Le delta central du Niger concentre le maximum dans les régions de Mopti, Ségou ainsi que d'autres plans d'eau tels les lacs de retenue et les plaines inondables en zone office du Niger.

Le tableau suivant montre la répartition, par région, des exploitations et des membres des exploitations qui pratiquent la pêche selon le sexe.

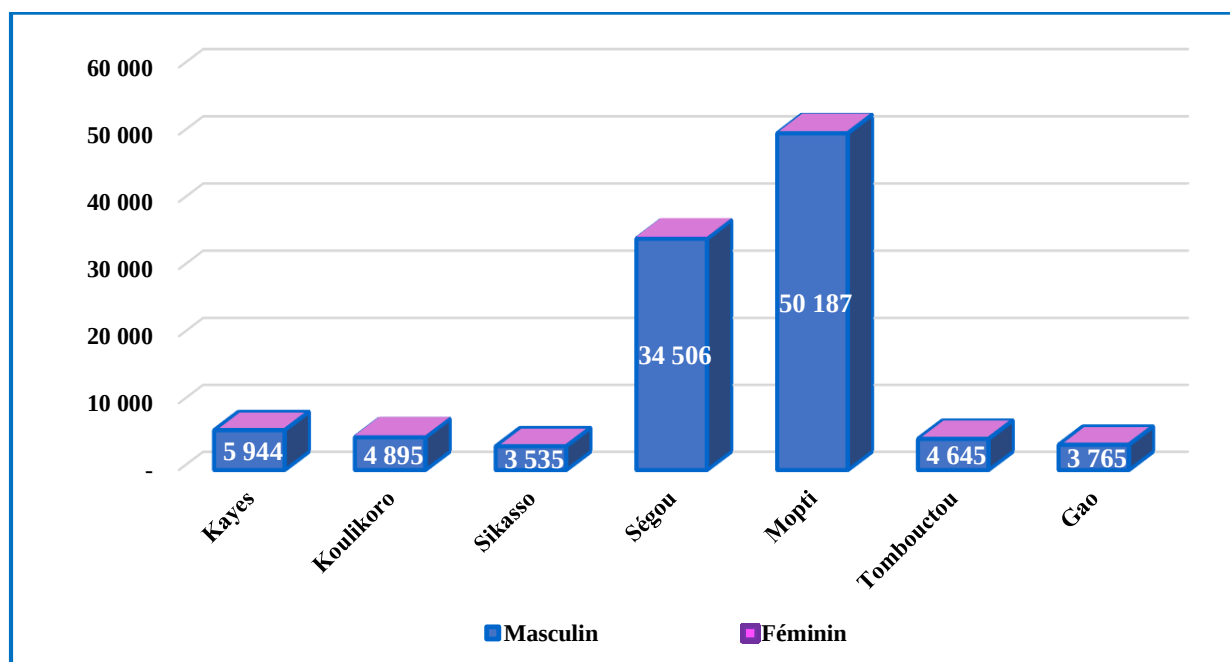
Tableau 81 : Répartition des exploitations et de leurs membres des exploitations qui ont pratiqué la pêche en 2022 selon le sexe, par région.

Région	Chefs d'exploitation			Membres des exploitations		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	1 022	-	1 022	5 944	0	5 944
Koulikoro	1 103	-	1 103	4 895	317	5 213
Sikasso	2 290	-	2 290	3 535	0	3 535
Ségou	14 373	883	15 256	34 506	335	34 841
Mopti	17 743	-	17 743	50 187	254	50 441
Tombouctou	9 331	202	9 532	4 645	88	4 733
Gao	2 397	-	2 397	3 765	0	3 765
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	48 259	1 085	49 344	107 479	994	108 472

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

La région de Mopti compte à peu près la moitié du total des membres de EA pêcheurs (46,5%), dont 99% sont des hommes et 1% des femmes. Elle est suivie de Ségou (32,12%) qui se démarque des autres régions avec une proportion plus élevées des femmes pêcheurs (34%), représentant un peu plus des 1/3 de l'effectif total des femmes pêcheurs du Mali.

Graphique 51: Répartition des membres des exploitations ayant pratiqué la pêche selon le sexe, par région.



Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Plusieurs espèces sont capturées, essentiellement des tilapias et des clarias en pourcentages élevés. Les captures des exploitations agricoles familiales sont presque exclusivement destinée à l'alimentation humaine.

6.2. Production de poissons

6.2.1. Situation de la production des captures

❖ Captures par les exploitations agricoles

La production des captures est évaluée à travers le dispositif de l'EAC auprès des exploitations agricoles et aussi par les services techniques à travers les enregistrements en débarquement contrôlé.

Selon les résultats de l'EAC, la quantité de poissons capturés par les membres des exploitations agricoles pêcheurs est estimée à **70 363 tonnes** en 2022 dont la majeure partie est réalisée par les hommes, soit un taux de **99%**.

Les membres de l'exploitation traditionnelle qui pratiquent la pêche s'élève à 108 472. Dans l'ensemble des exploitations agricoles, environ 70% des pêcheurs pratiquent la pêche pour l'autoconsommation et seulement environ 6,9% la pratique pour la vente. La région de Kayes se démarque des autres régions en ayant le taux le plus élevé pour l'autoconsommation, soit près de 90,04% et le taux le plus faible dans la région de Gao, soit 0%.

Pour la vente, la région de Koulikoro se démarque avec une proportion très élevée de poisson vendu, soit 72%.

Tableau 82 : Répartition (%) des membres de l'exploitation selon le sexe et la destination de la production, par région.

Région	Masculin			Féminin			Total		
	Autocon-sommation	Vente	Mixte	Autocon-sommation	Vente	Mixte	Autocon-sommation	Vente	Mixte
Kayes	90,04	2,18	7,78				90,04	2,18	7,78
Koulikoro	21,47	70,40	8,13	-	100	-	20,16	72,20	7,64
Sikasso	81,32	5,32	13,36				81,32	5,32	13,36
Ségou	78,97	8,35	12,69	100	-	-	79,16	8,27	12,57
Mopti	75,66	0,00	24,34	-	100	-	75,29	0,49	24,22
Tombouctou	18,46	7,05	74,50	100	-	-	19,97	6,92	73,11
Gao	0,00	0,00	100	-	-	-	-	-	100
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble pays	70,25	6,44	23,31				70,00	6,90	23,10

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Dans le tableau 83 ci-dessous, nous remarquons que sur les 70 363 tonnes de production annuelle obtenue dans les exploitations traditionnelles, environ 1/3 de la production annuelle de poissons est destinée à la consommation annuelle (32,66%). Par contre, plus de la moitié (52,78%) est destinée à la vente.

Parmi les régions de Koulikoro et de Mopti se démarquent, chacune, avec environ 28% de production annuelle chacun dont la majeure partie est destinée à la vente. Sur la vente totale, Koulikoro à elle enregistre plus de la moitié (soit 50,92%).

Tableau 83 : Répartition de la production annuelle par région

Région	Production annuelle	Consommation annuelle	Vente annuelle
Kayes	324	252	46
Koulikoro	20 220	1 248	18 912
Sikasso	850	412	141
Ségou	10 009	5 807	2 365
Mopti	19 864	14 269	5 124
Tombouctou	11 513	453	4 928
Gao	7 582	541	5 624
Kidal	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd
Total	70 363	22 983	37 139

Source : CPS/SDR, Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

❖ Captures contrôlées au niveau des débarcadères

La production des exploitations agricoles familiales, comparée à celle enregistrée au niveau des débarcadères contrôlés (**101 614 tonnes**) par les services techniques de la pêche, est inférieure. Cependant, Bamako et Kidal n'ont pas été couverts par l'enquête. Le tableau ci-après donne la situation détaillée par région de la pêche de capture contrôlée en 2022.

Sur une prévision de **107 644 tonnes** il a été enregistré en débarquement contrôlé **101 614 tonnes de poissons** soit un taux de réalisation de **94,4%**.

Cette production, comparée à aux captures de la campagne précédente 2021, estimées à 112 336 tonnes, est en baisse de 10%, soit un écart de (– 10 684) tonnes. Cette baisse est liée aux effets des conditions hydrologiques déficitaires de 2021.

Tableau 84 : Production de pêche de capture 2022.

Régions	Réalisations 2021	Objectifs 2022	Réalisations (T) 2022	Taux de réalisation (%)	Variation (%) par rapport à 2021
Kayes	1 798	1 997	1 943	97	8
Koulikoro	6 963	8 843	8 370	95	20
Sikasso	5 062	6 523	6 230	96	23
Ségou	23 785	13 278	12 555	95	-47
Mopti	35 028	25 588	23 875	93	-32
Tombouctou	15 927	17 386	15 791	91	-1
Gao	22 974	33 114	31 838	96	39
Ménaka	458	571	695	122	52
Kidal	0	0	0	0	0
Bamako	303	344	317	92	5
Total	112 298	107 644	101 614	94,4	-10

Source : Direction Nationale de la Pêche (DNP) 2022.

6.2.2. Production aquacole

Les productions aquacoles sont issues des activités piscicoles. En 2022, elles ont été fortement soutenues dans le cadre de la mise en œuvre du programme national de subvention des intrants Agricoles. Le tableau n°85 donne les résultats de productions piscicoles.

Tableau 85: Production aquacole en tonne dans les régions 2022.

Régions	Réalisation 2021	Objectifs 2022	Réalisations (T) 2022	Taux de réalisation (%)	Variation (%) par rapport à 2021
Kayes	156	82	90	110	-42
Koulikoro	2 631	1 552	1 796	116	-32
Sikasso	982	791	894	113	-9
Ségou	2 955	4 093	3 542	87	29
Mopti	269	437	462	106	72
Tombouctou	185	320	424	133	129
Gao	149	237	142	60	-5
Kidal	0	0	0	0	0
District de Bamako	1 359	1 210	1 402	116	3
Total	8 487	8 722	8 752	100	3,12

Source : Direction Nationale de la Pêche (DNP) 2022

Sur une prévision de **8 722 tonnes**, la production aquacole a atteint **8 752 tonnes** soit, un taux de réalisation de **100,3%**. La production de piscicole a connu une amélioration par rapport à 2021 (**8 487 tonnes**), avec une hausse de 3,1%, soit un écart de **(+265) tonnes**, liée d'une part surtout à la hausse de la production des régions de Ségou (+ 587 tonnes), de Tombouctou (+ 239 tonnes) et de Mopti (+193 tonnes) suite aux actions multiples de l'Etat et de ses partenaires au développement (subvention des intrants, investissements, équipements et formations du personnel technique et des producteurs).

Par ailleurs, il est à noter que les productions des grandes fermes privées ainsi que les productions intensives en cage flottante avec l'appui des projets notamment, JNJ et le PAFHA ont fortement contribué à l'atteinte de ce résultat.

6.3. Production nationale totale de poissons et son Evolution

La Production totale de poissons est évaluée à **110 366 tonnes en 2022** sur une prévision de **116 366 tonnes** soit un taux de réalisation de **94,8%**.

Elle est composée de : **101 614 tonnes** de production de pêche de capture et de **8 752 tonnes** de production de pisciculture, représentant **7,93%** de la production nationale. Le tableau 82 présente les objectifs et les niveaux de réalisations de 2021 et 2022.

Tableau 86 : Production totale de poisson (tonne) réalisées en 2022 et comparaison avec celles de la campagne 2021 et la moyenne de 5 dernières années

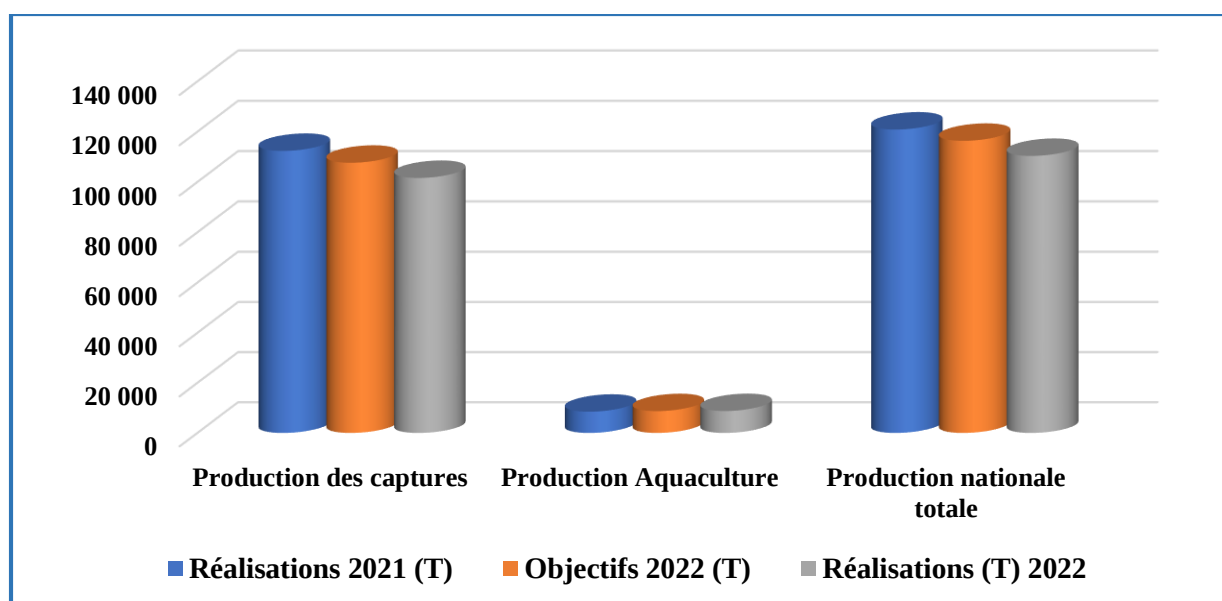
Productions	Réalisation 2021 (t)	Moyenne 2017_2021	Objectifs 2022 (t)	Réalisation 2022 (t)	Taux (%) réalisation	Variation 2021	Variation moyenne
Captures	112 368	106 374	107 644	101 614	94,4	-10	- 4,47
Aquacole	8 487	6 477	8 722	8 752	100,3	3,12	35,13
Totale	120 855,00	112 850,00	116 366	110 366,00	94,8	- 8,68	- 2,20

Source : CPS/SDR.

La production nationale de poissons enregistrée cette campagne est inférieure à la production totale de 2021 qui était de **120 855 tonnes** et à la moyenne (**112 850 tonnes**) des cinq (5) dernières années 2017 à 2021 avec des baisses respectives de 8,68% et 2,20%, et ceci malgré la croissance de la production aquacole en 2022. Ces baisses sont liées à la diminution de la production halieutique (pêche de capture), fortement influencée par les paramètres climatiques, passant de 112 368 tonnes en 2021 à 101 614 tonnes en 2022. Il est à noter aussi l'incidence de la faible pluviométrie et les crues en 2021 qui est ressentie sur le recrutement de nouvelles juvéniles en 2022.

Le graphique illustre l'évolution comparative des réalisations par rapport aux prévisions et aux résultats de la campagne précédente.

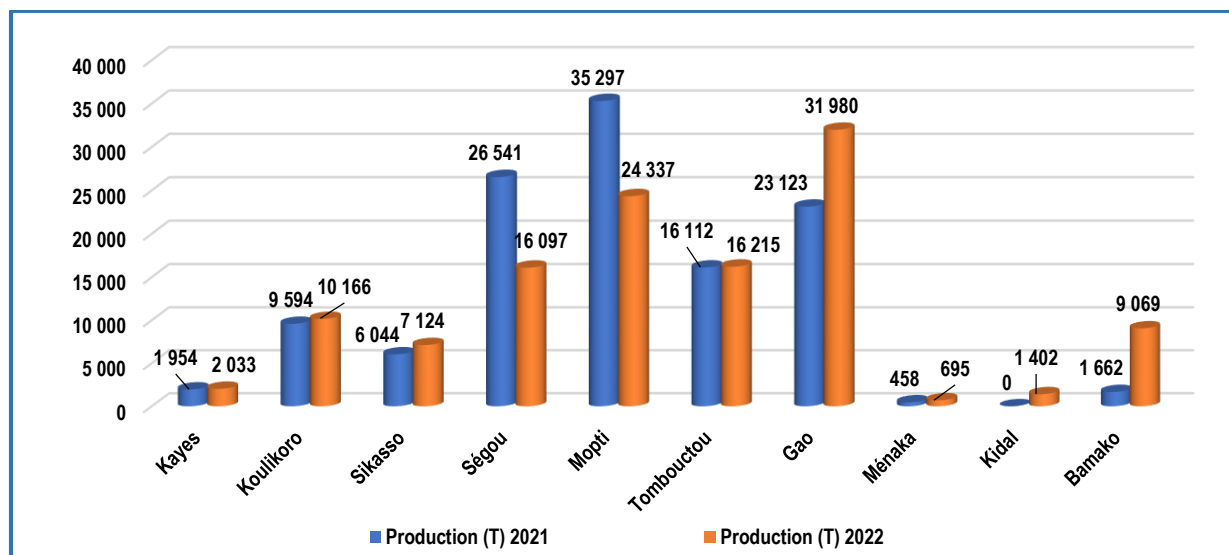
Graphique 52 : Comparaison des niveaux de réalisations



Source : CPS/SDR, à partir des données de la DNP.

Cependant, l'analyse par région montre une évolution à la hausse des productions de poissons des régions de Mopti, Ségou, Gao et Sikasso. La hausse a été significative à Mopti et Ségou, ce qui pourrait s'expliquer par les efforts de collecte de données de captures à Mopti et la reprise de certaines infrastructures aquacoles et l'abondance des mares communautaires dans la région de Ségou. Le graphique ci-après illustre l'évolution par région de la production de poissons.

Graphique 53 : Production totale de poisson par région en 2021 et 2022



Source : CPS/SDR.

6.4. Commercialisation de poissons

Les poissons sont vendus sous plusieurs formes (frais, fumé, séché, brulé, huile, farine, bouillon) en fonction des besoins des consommateurs.

La promotion des fours de fumage, des séchoirs améliorés, l'amélioration des conditions d'accueil des poissons sur les marchés ont permis d'améliorer la qualité des poissons livrés à la vente. Des normes de qualité de production et de transformation de poisson avec l'appui du PADEL-M et la labélisation du poisson avec l'appui du Projet d'appui à la Filière Halieutique (PAFHa) sont en train d'être élaborer par la Direction Nationale de la Pêche (DNP) et ses partenaires en vue du développement de la commercialisation de poissons.

❖ Commerce interne de poissons

Il s'agit des ventes de poissons enregistrées au niveau des différents marchés à l'intérieur du pays. Le tableau ci-après présente la situation du commerce de poisson intra pays.

Tableau 87: Commerce intérieur du poisson en 2022.

Type de poisson	Réalisations (T) 2021	Réalisations (T) 2022	Ecart par rapport à la campagne 2021
Frais	21 281	38 497	(+)17 216
Fumé	14 518	10 858	(-)3 660
Séché	8 212	6 052	(-)2 160
Brulé	5 983	3 001	(-)2 982
Huile	-	-	-
Farine	-	-	-

Source : Direction Nationale de la Pêche (DNP) 2022

Les réalisations des poissons transformés ont connu des baisses par rapport à celles de la campagne précédente 2021. L'écart est énorme en ce qui concerne les poissons fumé (-3 660 tonnes). Ces baisses sont fonction de celle de la production halieutique due aux conditions hydrologiques défavorables.

❖ Exportation des poissons

Le contrôle de conditionnement à l'exportation de poisson est effectué au niveau des régions de Mopti, Gao et Ménaka. Les exportations de poisson enregistrées au niveau de ces régions ont pour destinations principales : le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria. Les réalisations en exportation de poissons sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 88 : Exportations de poissons (tonnes) en 2021.

Nature du poisson	Réalisation 2021	Objectifs 2022	Réalisations (T) 2022	Taux de réalisation (%)	Variation (%) par rapport à 2021
Frais (t)	4679	6080	3613	59	-23
Fumé (t)	1980	3700	2376	64	20
Séché (t)	1578	1850	650	35	-59
Total en équivalent frais	23 674	13 205	13 205	373	-17

Source : Direction Nationale de la Pêche (DNP).

Les exportations ont porté sur 3 613 tonnes de poissons frais, 2 376 tonnes de poissons fumés et 650 tonnes de poissons séchés pour un total de 13 205 tonnes en équivalent frais, soit 11,9% de la production nationale. L'exportation de poisson en 2022 a connu une baisse de 17%, par rapport à 2021, liée l'embargo durant lequel les exportations ont souffert à cause des difficultés de moyens de transport. Les principales destinations ont été : le Nigeria, le Niger, le Burkina Fasso, et la Côte d'Ivoire.

En conclusion, la campagne halieutique et aquacole 2022 s'était déroulée dans un contexte relativement défavorables suite aux mauvaises conditions hydrologiques de 2021. Toutefois, les résultats de l'année 2022 sont jugés satisfaisants dans l'ensemble. Ils ont été soutenus par une volonté politique et une collaboration étroite de tous les acteurs de la filière à l'économie et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la lutte contre la pauvreté. Les activités des partenaires (PAFHa, JNJ...), les productions des grandes fermes privées et les activités d'élevage intensif de poisson en cage flottante ont fortement contribué à l'atteinte des résultats.

Cependant, la persistance de l'insécurité, les crises socio-politiques, les effets des changements climatiques sur le sous-secteur, les effets de l'exploitation aurifère dans les cours d'eau, l'embargo, qui a provoqué des ruptures de stocks d'aliments et l'impacts de la guerre Russo-ukrainien qui a eu des répercussions sur les prix des aliments poissons et d'autres intrants ont réduit les ambitions de la campagne 2022.

7 SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE



7.1. Situation alimentaire : Approvisionnement des marchés et évolution des prix des produits agricoles

7.1.1. Situation des marchés

7.1.1.1. Niveau d'approvisionnement des principaux marchés (Source OMA)

❖ En productions végétales

L'approvisionnement des marchés est en grande partie tributaire à la production agricole.

- **Céréales**

En rappel, la production de céréales en 2022 est supérieure à la moyenne des cinq dernières années de 4,8% et à celle de l'année dernière de 16,7%. L'approvisionnement des marchés est en amélioration à la faveur de la disponibilité des récoltes jugées globalement moyennes dans le pays. Il demeure suffisant dans l'ensemble hormis les zones d'insécurité du centre et du nord qui connaissent des perturbations consécutives à la volatilité de la situation sécuritaire.

L'offre reste suffisante sur les marchés dans l'ensemble, excepté celles des zones d'insécurité du Liptako Gourma et dans le nord de Ségou, où des perturbations sécuritaires engendrent des dysfonctionnements qui se traduisent par des baisses de flux, qui sont souvent importantes par endroits. La hausse saisonnière de l'offre se poursuivra jusqu'à la fin de la période des récoltes en février. Cette hausse de l'offre profite à la reconstitution des stocks des commerçants, institutionnels et des coopératives.

En ce début de la période intermédiaire, on note une rétention des stocks au niveau des producteurs, ayant dégagés des surplus de production, en attente des prix plus rémunérateurs sur les marchés. L'offre sur les marchés est appréciée supérieure à celle de l'année dernière à la même période en raison, d'une part, de la relative bonne disponibilité de céréales, et d'autre part, d'une demande plus forte. Comparée à une année moyenne, l'offre est semblable à l'exception de celles du maïs et du riz qui sont en baisse en raison de la baisse des rendements consécutive aux difficultés d'accès aux engrais chimiques lors de la campagne écoulée. L'offre des produits importés (riz importé, pâtes alimentaires, huile, sucre, lait en poudre...) reste stable par rapport au mois dernier mais en dessous de la moyenne en raison de la conjoncture économique difficile.

Les demandes des céréales sont faibles au niveau des communautés rurales en raison de l'existence d'une disponibilité de céréalière moyenne à importante. Quant aux demandes institutionnelles, elles sont plus importantes que celles d'une année normale en raison de l'épuisement des stocks en fin de l'année alimentaire écoulée. La demande des communautés rurales s'accroîtra graduellement de mars/avril 2023 jusqu'à la période de soudure en raison de l'épuisement des stocks des petits producteurs ayant connu une baisse de leur production et des ménages, en particulier dans les zones d'insécurité. Quant aux demandes des pays voisins tels que la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso, les sorties de céréales se poursuivent,

de façon informelle, en dépit de la mesure d'interdiction des exportations de céréales du Gouvernement.

- **Produits de rente**

Les produits de rente composés du niébé, l'arachide, sésame et des produits maraîchers (oignons, tomates, etc.), leur disponibilité est moyenne avec un niveau supérieur à celui de l'année dernière à la même période. Ces produits sont totalement d'origine locale hormis le niébé dont une partie provient du Burkina Faso.

- **Tubercules**

La disponibilité de la pomme de terre sur les marchés est appréciée moyenne et similaire à celle de l'année dernière à la même période. Les récoltes sont en cours et se poursuivent toujours dans les zones de production et s'annoncent moyennes. Quant à l'igname de provenance de la RCI, la disponibilité est également moyenne. Les prix de la pomme de terre et de l'igname sont similaires à ceux de l'année dernière à la même période.

❖ **En productions animales (source OMA)**

Dans la région de Mopti, on note un approvisionnement peu abondant des marchés à bétail et les prix ont été plus élevés que ceux de l'année dernière de façon générale. Toutefois, la tendance est à la baisse observée à partir de septembre sur la majorité des marchés bétails de la région.

Dans la région de Ségou, les marchés ont fonctionné normalement sauf celui de Dougabougou qui a été fortement perturbé à cause de l'insécurité. De façon générale, les niveaux d'approvisionnement ont été bons et supérieurs à ceux de l'année dernière sur les marchés fonctionnels. Les prix ont évolué en dents de scie avec des niveaux plus élevés que ceux de l'année dernière.

Dans la bande sahélienne, les marchés ont été moins approvisionnés qu'en 2021. Cette situation est la résultante de l'insécurité qui sévit dans la zone.

Globalement sur l'ensemble du pays, les marchés ont été moins approvisionnés cette année par rapport à 2021 avec pour conséquence, l'augmentation des prix de vente des animaux. Cette baisse de la fréquentation des marchés est occasionnée par l'insécurité et les attaques opérées sur les marchands de bétail par les Groupes Armés Terroristes et les Bandits armés.

❖ **En productions halieutiques et piscicoles**

La disponibilité du poisson est moyenne dans l'ensemble. L'offre de poisson est en dessous de son niveau de l'année dernière à cause de la faiblesse de la crue sur les cours d'eau, qui a réduit la reproduction des espèces aquacoles et aussi aux perturbations sécuritaires dans le delta intérieur du Niger qui est la plus grande zone de production de poisson. Le marché de Mopti constitue le principal centre de regroupement de poisson venu du nord et des principales zones de production de la région. Les poissons sont disponibles en frais, séché et fumé. En plus de la production nationale en provenance principalement du delta du Niger, des différents barrages (Selingué, Manantali, Markala), on note aussi la poursuite des importations de poissons de mer du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. De plus en plus, les produits de la pisciculture sont très abondants sur les marchés et permettent l'amélioration des offres notamment au niveau des centres urbains.

7.1.1.2. Reconstitution des stocks et achats du PAM (Source : CSA)

- **Commerçants céréaliers,**

Au regard du niveau des productions agricoles, les stocks au niveau des ménages des zones de production sont moyens dans l'ensemble et faibles au niveau des zones ayant connu une baisse des productions et des zones déficitaires. Ils sont supérieurs à ceux de l'année dernière et semblables à ceux d'une année moyenne. Les différents stocks sont en cours de reconstitution au niveau des commerçants grossistes en prélude des achats institutionnels en cours. Sur l'ensemble des marchés, les stocks de céréales sont relativement bien reconstitués et en hausse par rapport au niveau de l'année dernière au niveau des commerçants. Ils sont en légère hausse par rapport à la moyenne quinquennale en raison du retard dans le démarrage des achats institutionnels, de la faiblesse du niveau des stocks marchands/stock report en fin d'année alimentaire.

S'agissant des stocks d'aliment- bétail, le niveau est en baisse par rapport à celui de l'année dernière et à la moyenne à la même période en raison de la baisse importante de la production cotonnière de la campagne écoulée entraînant une baisse de l'offre et des sorties informelles vers l'extérieur.

▪ **Institutionnels,**

Les demandes institutionnelles sont très importantes. La reconstitution des stocks institutionnels est en cours au niveau de l'OPAM, du PAM, du CICR etc..., en prélude aux assistances alimentaires pour les périodes de pré-soudure et de soudure. Au niveau de l'OPAM, les achats dans le cadre de la reconstitution du Stock National de Sécurité sont en cours dans les bassins céréaliers du pays tels que Koutiala, San, Ségou, Sikasso, Bougouni, le Séno etc. Selon le plan national de réponses 2023, les intentions de reconstitutions pour le Stock National de Sécurité (SNS) est d'environ 30.000 tonnes au niveau de l'OPAM ; ce qui est supérieur au niveau moyen des cinq dernières années en raison du niveau bas des stocks. Il en est de même pour les humanitaires qui doivent assister un effectif de populations vulnérables proche de celui de l'année dernière. Dans certaines localités du pays, le PAM distribue des coupons alimentaires aux bénéficiaires qui se ravitaillent au niveau des commerçants témoins. Les unités de transformation telles que les grands Moulin, les moulins du Sahel, les moulins modernes du Mali etc., continuent de reconstituer leurs stocks.

▪ **Communautaires**

Il s'agit principalement des stocks au niveau des banques de céréales, des associations villageoises, et des coopératives de consommation. Les opérations de reconstitution amorcées depuis la période des récoltes se poursuivent de façon disparate suivant leur disponibilité financière. Le rythme de reconstitution de stocks est apprécié inférieur par rapport à celui de l'année dernière et à la normale en raison des difficultés de trésorerie et du niveau élevé des prix des céréales.

Dans les régions du nord et du centre, la reconstitution des stocks reste affectée par les problèmes de dysfonctionnements des banques de céréales et l'insécurité à travers les pillages de stocks voire parfois même leur destruction totale, mais également par la dégradation de l'axe routier Mopti-Gao entraînant ainsi une hausse des frais de transport.

Dans les zones de migration de la région de Kayes notamment les cercles de Kayes, Nioro et Yelimané, la reconstitution des stocks à travers les grands achats en lien avec les ressources envoyées par les migrants se poursuit sans difficultés majeures en raison de la bonne disponibilité des récoltes dans la zone. Ailleurs, la reconstitution des stocks communautaires se poursuit timidement en raison des problèmes de dysfonctionnement et du niveau élevé des prix des céréales.

▪ **Synthèse des principales difficultés liées aux stocks cette année**

Parmi les difficultés, on peut citer entre autres :

- Le niveau élevé des prix des céréales de base qui réduit la capacité des banques de céréales, des associations villageoises et les coopératives dans la reconstitution,
- La faiblesse de la demande au niveau des commerçants grossistes,

Le maintien de l'interdiction d'exportation des céréales (mil, maïs, sorgho, riz) et d'aliment-bétail depuis décembre 2021 limite les échanges formels entre le Mali et ses voisins.

7.1.1.3. Flux des produits

Les flux internes n'ont pas changé excepter dans les zones d'insécurité où une baisse des flux est observée. Les céréales présentes sur les marchés sont d'origine locale de même que pour les légumineuses exception faite du niébé qui vient du Burkina à plus de 60% sur les marchés de Sikasso et de Bamako. Les principales destinations restent les zones de consommation habituelle des régions du Nord et du Sahel Occidental en plus de Bamako.

Quant au bétail, les marchés sont fournis par le cheptel national en grande partie et du cheptel de la Mauritanie. Les principales destinations du bétail vendu sont les centres urbains du pays et les pays voisins. Les mouvements du bétail sont fortement perturbés dans le centre et le nord du pays en particulier dans les zones de Ménaka, Ansongo et Gao en partie.

S'agissant des poissons, les offres proviennent des grandes zones de pêcheries du pays notamment la région de Mopti, les barrages de Manantali et Sélingué, les pêcheries situées tout au long du fleuve Niger et ses affluents ainsi que les autres cours d'eau. De plus, il existe d'importantes quantités de poissons importés des pays côtiers et de la Chine. Ces quantités de poissons sont destinées aux grands centres de consommation principalement la ville de Bamako qui regorge de plusieurs hôtels/restaurants/gargoteries.

En ce qui concerne les flux externes, en dépit de l'interdiction des exportations, les sorties de céréales se sont poursuivies vers la Mauritanie, la Guinée, le Sénégal et le Burkina Faso de façon informelle. Les frontières étant poreuses, des sorties de céréales sont effectuées par les acteurs étrangers qui collectent directement auprès des producteurs sans se référer aux marchés. La route du poisson, principal axe routier reliant le Séno (Bankass, Koro) au Burkina est beaucoup plus sollicitée pour les sorties informelles vers ce pays. Les exportations d'arachide se poursuivent comme d'habitude vers le Sénégal, le Burkina Faso, la Mauritanie et la Guinée avec un niveau semblable à celui de l'année dernière mais légèrement inférieur à la moyenne en raison du niveau de prix très élevé. Pour les flux rentrants composés du niébé (Burkina Faso), du riz importé (Sénégal), du maïs (RCI), du fonio (Guinée), ils sont supérieurs à ceux de l'année dernière mais semblables à la moyenne.

La principale difficulté liée au flux des produits agropastoraux cette année est l'insécurité qui réduit considérablement les flux internes au niveau des zones d'insécurité (Gao, Ménaka, Mopti, Tombouctou ...). Le transfert de céréales dans ces zones devient un risque qui fait rehausser le prix du transport et par conséquent le prix de vente des produits alimentaires. A celle-ci, peut s'ajouter l'état défectueux des routes. En revanche, les prix des animaux sont en baisse, surtout dans les zones d'insécurité du centre et du nord, à cause de la mévente et du brigandage. L'insécurité a beaucoup réduit les exportations de poissons locaux vers le Burkina, le Niger et le Nigeria et même vers Bamako.

7.1.2. Evolution des prix des produits Agricoles

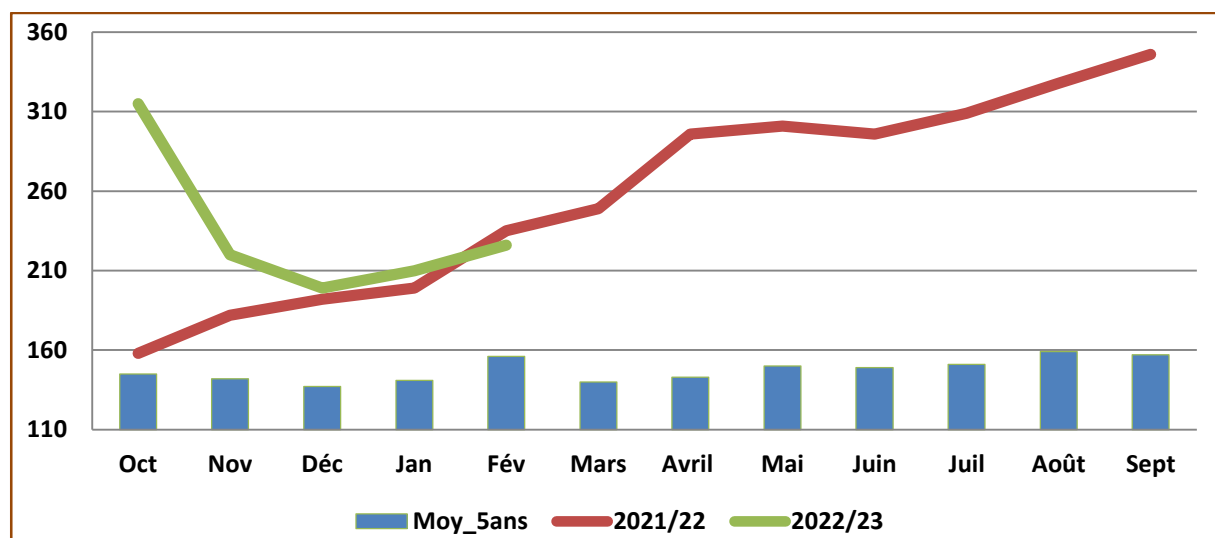
Les prix des principales denrées sont fluctuants avec une tendance à la hausse.

❖ Evolution des prix des produits agricoles

➤ Prix moyens nationaux au producteur des céréales

Les prix des céréales de base en janvier 2023 par rapport au mois passé sont presque stables dans l'ensemble sur les marchés des capitales régionales. Par rapport à la moyenne quinquennale, les prix des céréales de base restent nettement supérieurs sur tous les marchés. Ces niveaux de prix réduisent l'accès adéquat des ménages pauvres aux denrées. Quant aux denrées importées, elles restent disponibles de façon suffisante en dépit des effets de l'insécurité. Leurs prix restent supérieurs à la moyenne en dépit des facilités fiscales accordées par le Gouvernement en raison de la conjoncture économique mondiale marquée par une inflation. En perspective, les prix des céréales de base connaîtront la hausse saisonnière à partir de Février/Mars 2023 et de façon graduelle jusqu'en septembre 2023 avec un niveau supérieur à la moyenne quinquennale.

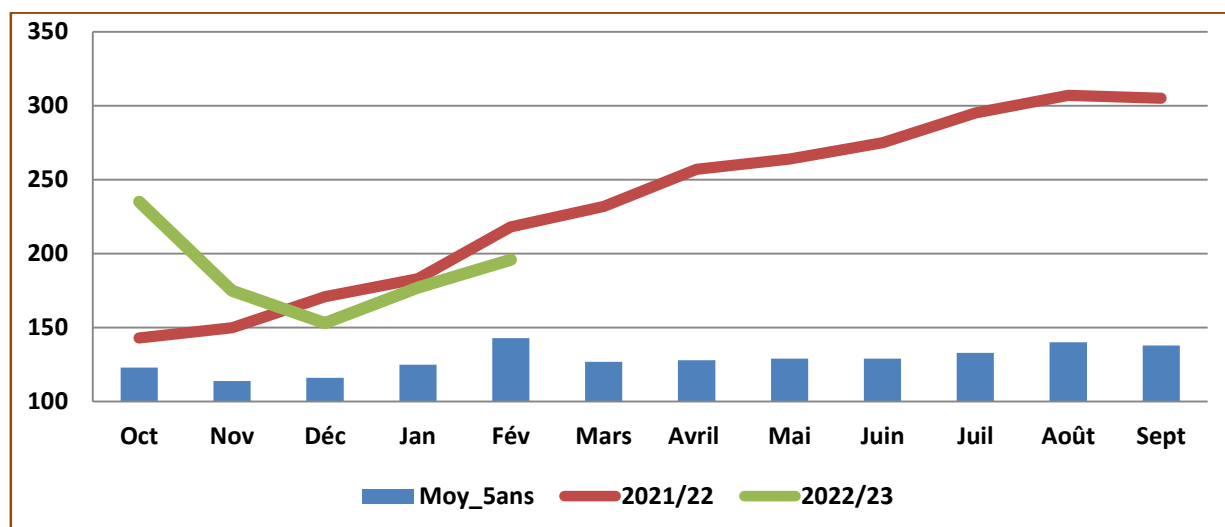
Graphique 54 : Evolution du prix moyen national au producteur du Mil



Source : OMA

Le prix du mil observe une baisse d'octobre à décembre 2022. De décembre 2022 on note une légère augmentation jusqu'en février 2023 ; toutefois, le niveau en février est légèrement inférieur à celui de 2022 mais toujours en hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

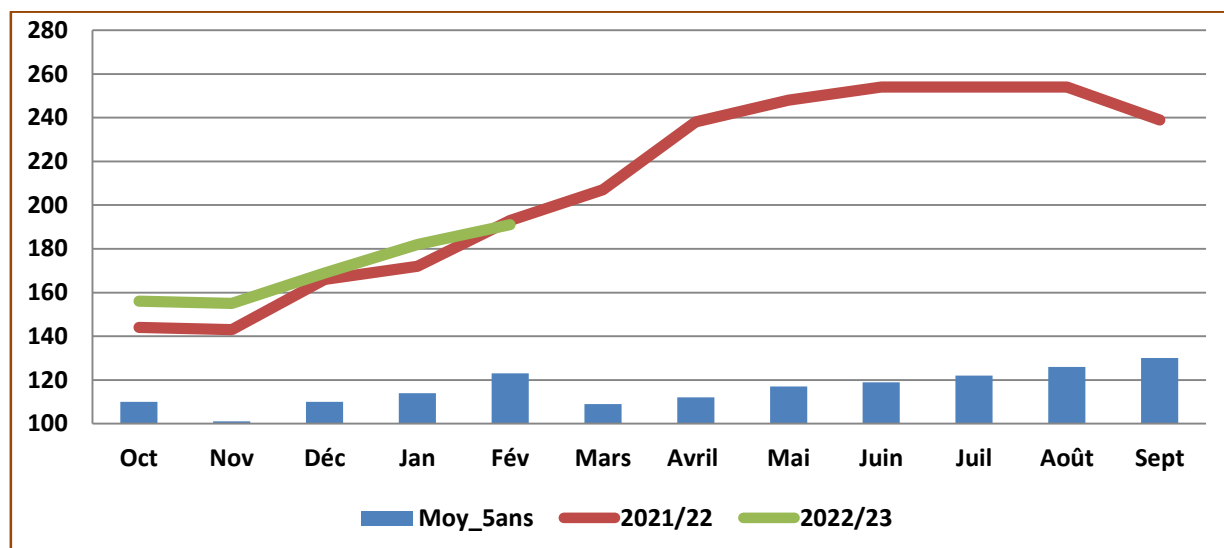
Graphique 55 : Évolution du prix moyen national au producteur du Sorgho



Source : OMA

Le prix du sorgho a baissé d'octobre à décembre 2022. De décembre 2022 on note une légère hausse jusqu'en février 2023 ; toutefois, le niveau en février est légèrement inférieur à celui de 2022 mais toujours en hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

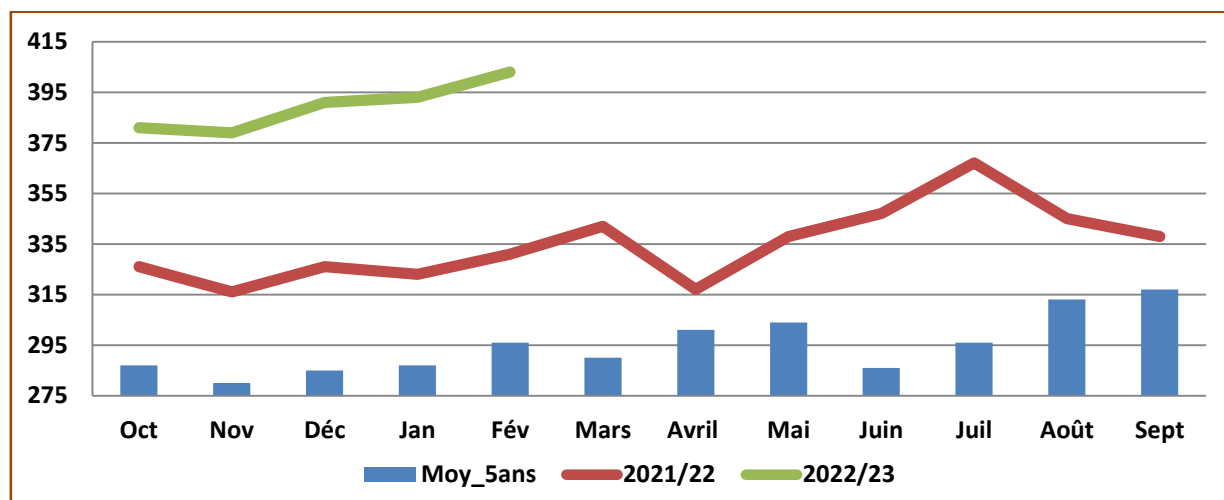
Graphique 56 : Évolution du prix moyen national au producteur du maïs



Source : OMA

Le prix du maïs est resté stable d'octobre à novembre 2022, niveau de prix jugé globalement normal. A partir de novembre 2022 la hausse a débuté et s'est poursuivie jusqu'en février 2023. Le niveau en février est identique à celui de 2022 mais toujours en hausse par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Graphique 57 : Evolution du prix moyen national au producteur du Riz local :



Source : OMA

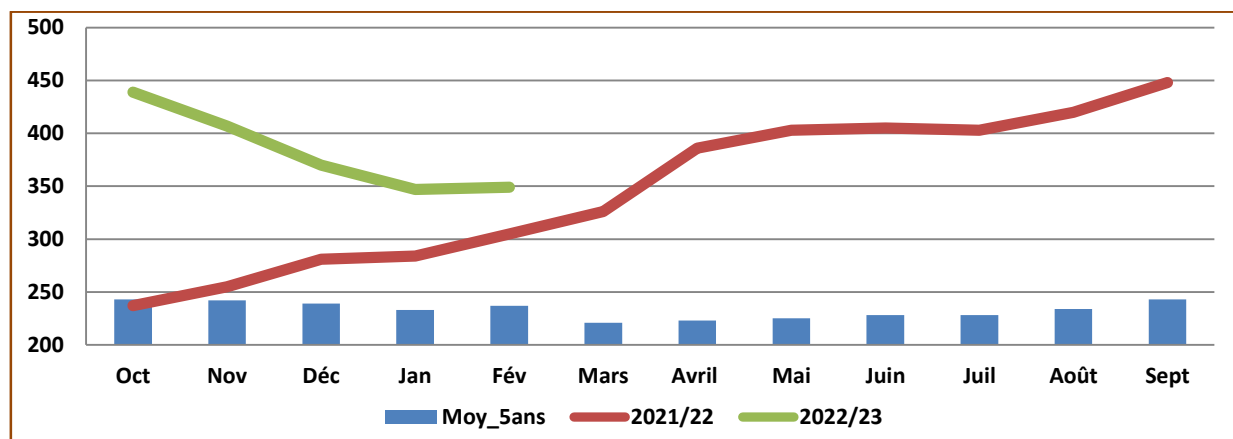
Le prix du riz local quoique ayant connu une légère baisse de d'octobre à novembre 2022 en raison des récoltes, reste largement supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. A partir de novembre 2022, le prix a repris la hausse et s'est poursuivi jusqu'en février 2023 avec toujours un niveau largement supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années.

❖ Prix moyens nationaux au consommateur des céréales

➤ Prix moyens nationaux au consommateur des céréales

S'agissant des prix à la consommation, ils ont connu une évolution à la baisse par rapport à la même période de l'année écoulée

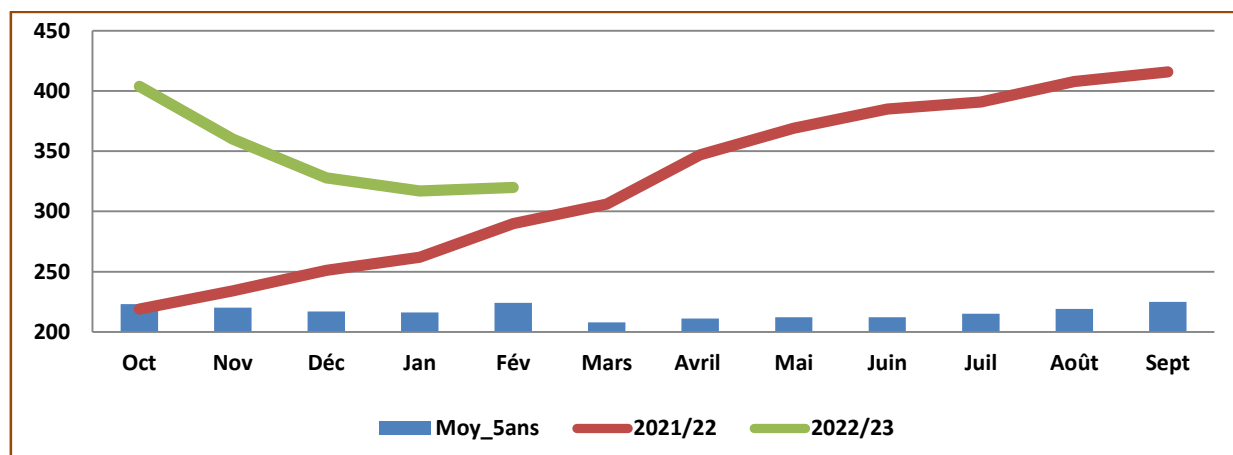
Graphique 58 : Evolution du prix moyen national au consommateur du Mil



Source : OMA

Le prix du mil observe une baisse d'octobre 2022 à février 2023 tout en restant supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années.

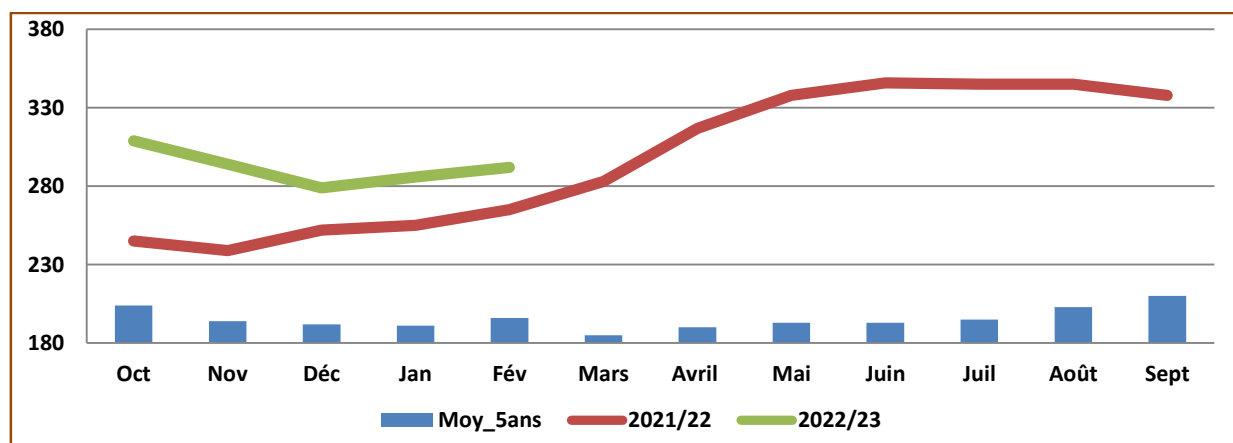
Graphique 59 : Évolution du prix moyen national au consommateur du Sorgho



Source : OMA

Le prix du sorgho tout comme le mil, observe une baisse d'octobre 2022 à février 2023 tout en restant supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années.

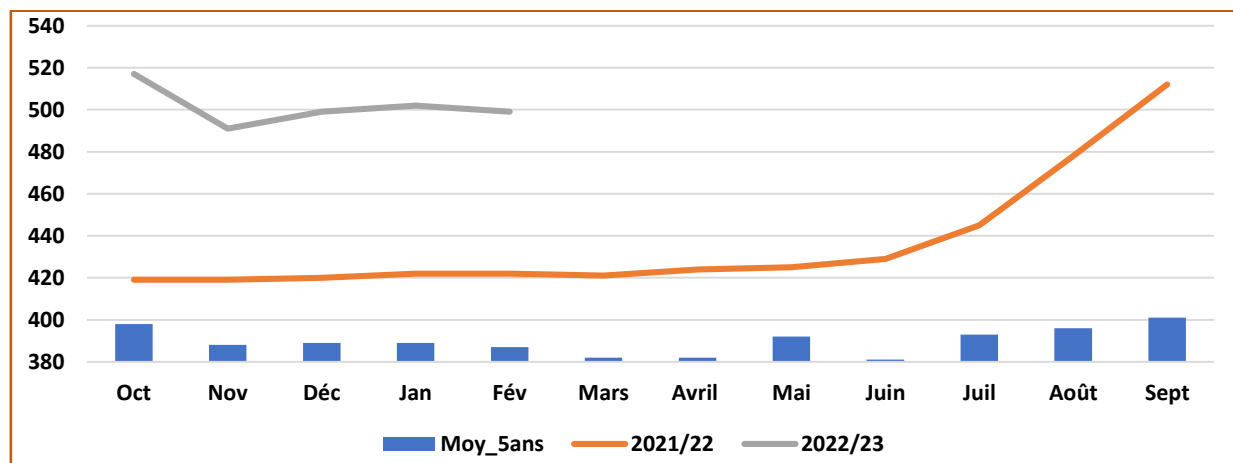
Graphique 60 : Évolution du prix moyen national au consommateur du maïs



Source : OMA

Le prix du maïs a connu une baisse d'octobre à décembre 2022 tout en restant supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. A partir de novembre 2022 la hausse a débuté et s'est poursuivie jusqu'en février 2023 avec un niveau toujours supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années.

Graphique 61 : Evolution du prix moyen national au consommateur du Riz local :



Source : OMA

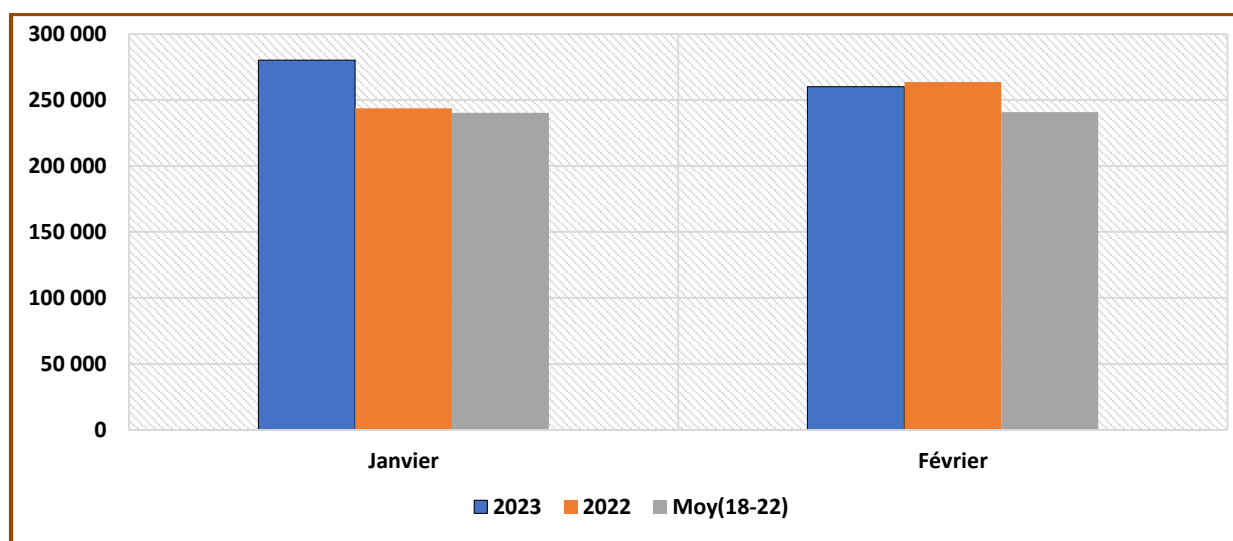
Le prix du riz local quoique ayant connu une légère baisse de d'octobre à novembre 2022 en raison des récoltes, reste largement supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. A partir de novembre 2022, le prix a repris la hausse légère qui s'est poursuivie jusqu'en février 2023 avec toujours un niveau largement supérieur à celui de l'année dernière à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. L'on note cependant une légère baisse de janvier à février 2023.

❖ Prix des productions d'élevage (source : DNPIA)

➤ Evolution du prix des animaux

Tableau 89 : Evolution du Prix du bœuf

Graphique 62 : Comparaison des prix du bœuf de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années



Source : DNPIA

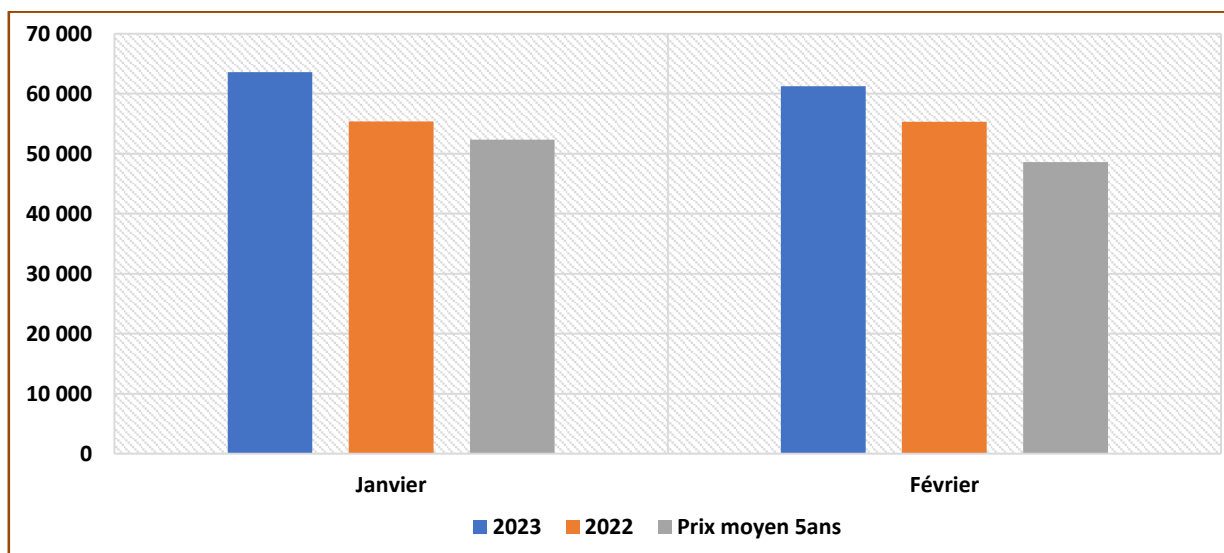
Le prix du bœuf en février 2023 est inférieur à ceux du mois précédent et de l'année dernière à la même période. Toutefois, il est supérieur à la moyenne des 5 dernières années pour le mois de février. Comparés à ceux de janvier 2022 et la moyenne, il est supérieur.

Tableau 90 : Evolution du Prix du Mouton

Années	Prix moyen du Mouton	
	Janvier	Février
2023	63 596	61 250
2022	55 359	55 302
Prix moyen 5ans	52 351	48 594

Source : DNPIA

Graphique 63 : Comparaison des prix du mouton de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années



Source : DNPIA

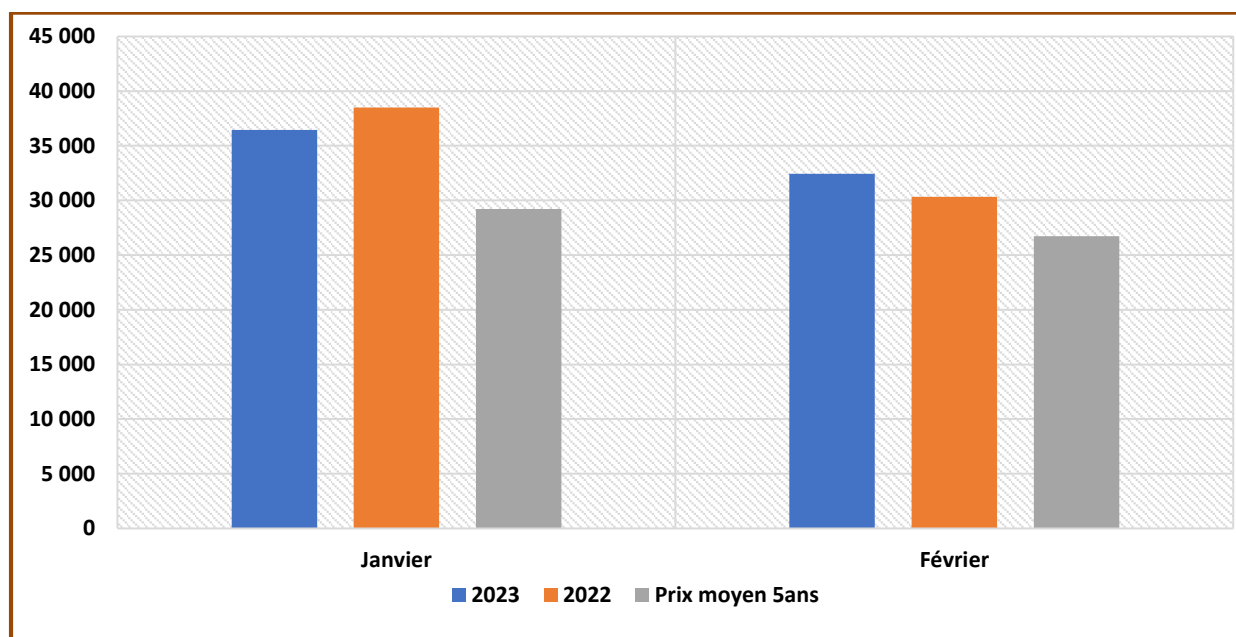
Commentaires : Le prix en cours est supérieur à celui de l'année précédente à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. Cependant ce niveau de prix est à celui du mois précédent.

Tableau 91 : Evolution du Prix de la Chèvre

Années	Prix moyen de la Chèvre	
	Janvier	Février
2023	36 445	32 438
2022	38 500	30 333
Prix moyen 5ans	29 218	26 721

Source : DNPIA

Graphique 64 : Comparaison des prix de la chèvre de 2023, 2022 et moyenne des 5 dernières années



Source : DNPIA

Commentaires : Le prix de février 2023 est supérieur à celui de l'année précédente à la même période et à la moyenne des 5 dernières années. Cependant ce niveau de prix est à celui du mois précédent. De façon générale les prix de février sont inférieurs à ceux de janvier.

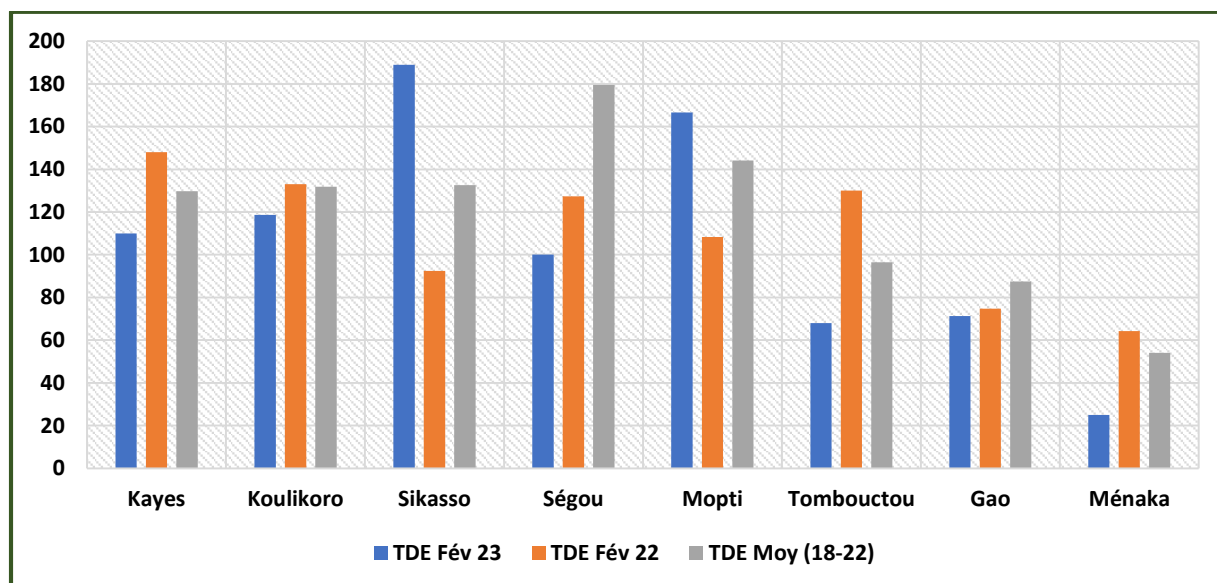
o Termes de l'échange bétail/céréales

Tableau 92 : Situation des termes de l'échange chèvre/mil

	TDE		
	Fév-23	Fév-22	Moy (18-22)
Kayes	110	148	130
Koulikoro	119	133	132
Sikasso	189	92	133
Ségou	100	127	179
Mopti	167	108	144
Tombouctou	68	130	96
Gao	71	75	88
Ménaka	25	64	54

Source : DNPIA

Graphique 65 : Evolution Termes de l'échange chèvre/céréales



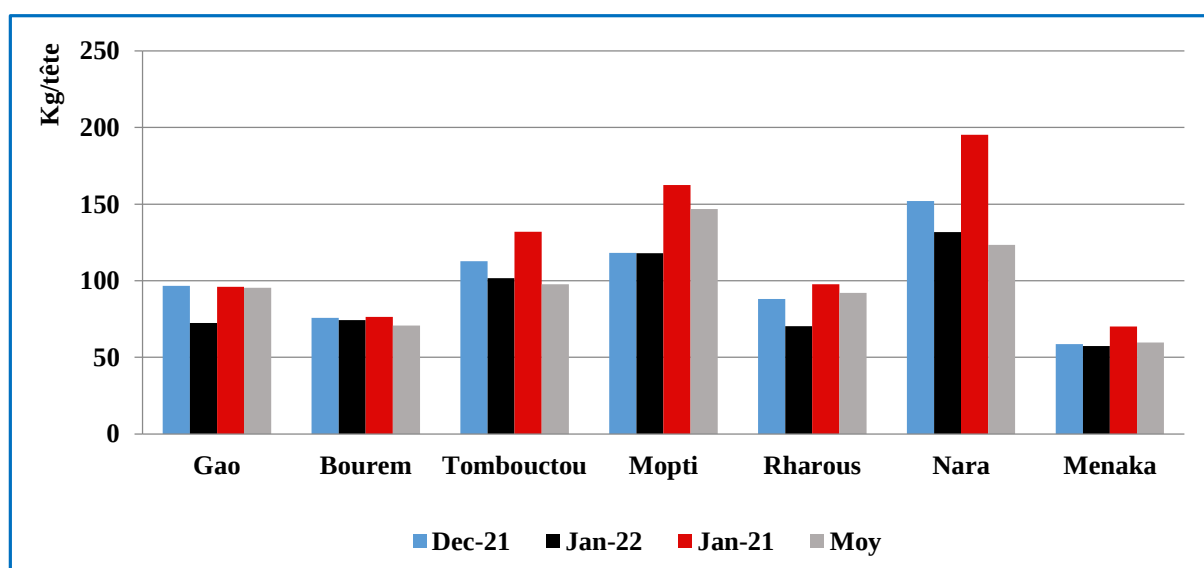
Source : DNPIA

Commentaires : Les termes de l'échange sont partout défavorables aux éleveurs sauf à Sikasso et Mopti où ils sont favorables. Par rapport à l'année dernière, ils sont en détérioration partout excepté à Sikasso et Mopti où ils sont en amélioration.

7.1.3. Situation des termes de l'échange

Les termes de l'échange chèvre/mil sont dans l'ensemble similaires à supérieurs à la moyenne des cinq dernières années. Ils sont similaires à Gao et en hausse de 6% à Bourem, 24% à Rharous, 29% à Ménaka, 32% à Mopti et 51% à Tombouctou. Par rapport à la moyenne quinquennale, les termes de l'échange chèvre/mil sur les marchés pastoraux suivis sont en dégradation dans l'ensemble à cause de la hausse des prix des céréales. Ils sont en baisse à Gao et Rharous (-24%), Mopti (-20%), Ménaka (-4%) et en légère amélioration à Nara (+7%), Bourem (5%) et Tombouctou (+4%); ce qui limite l'accès des ménages éleveurs au marché.

Graphique 66 : Evolution des termes de l'échange chèvre /céréale



Source : Observatoire des Marchés Agricoles (OMA).

7.2. Situation nutritionnelle

Au Mali, la malnutrition constitue un problème de santé publique comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Elle est l'une des causes majeures de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Il s'agit d'un problème de santé à dimension multifactorielle dont les causes sous-jacentes sont le manque d'accès à une alimentation de qualité, les soins et les pratiques inappropriés d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisance d'accès à l'eau potable et aux services de santé.

Les études réalisées ces dernières années, permettent de décrire la situation nutritionnelle du pays et de montrer l'ampleur de la malnutrition non seulement au niveau national mais aussi de façon spécifique dans les régions administratives. Selon les résultats de ces différentes études, la situation nutritionnelle reste préoccupante surtout avec la crise socio politique et la détérioration la situation sécuritaire impactant par endroit, l'accès des populations aux aliments et services sociaux de base.

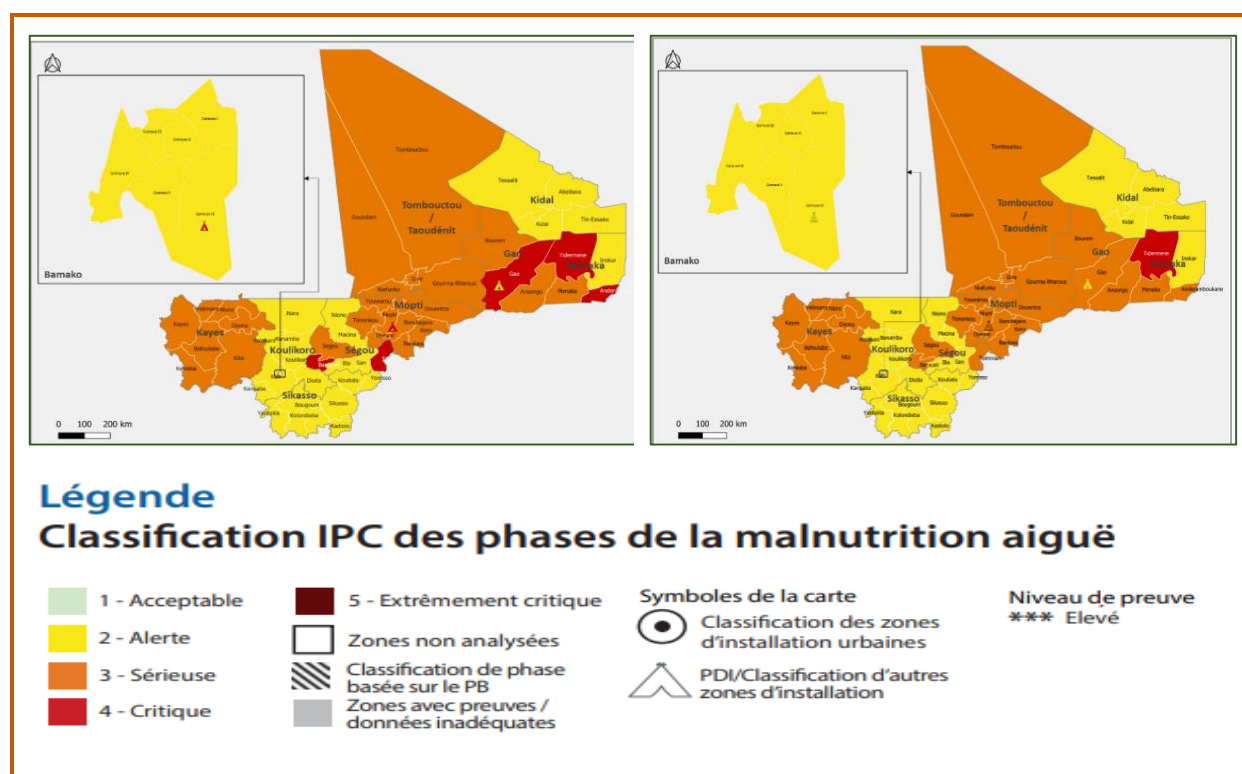
7.2.1. Situation de la malnutrition aiguë globale au niveau national et régional

Au Mali, la malnutrition constitue un problème de santé publique comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne.

En dépit des efforts déployés par le gouvernement avec ses partenaires techniques et financiers dans la lutte contre la malnutrition, ce phénomène reste encore un des lourds fardeaux pour lesquels les communautés en général paient un lourd tribut en particulier les couches vulnérables que sont les enfants, les adolescents(es) et les femmes en âge de procréer.

Figure 3 : Situation actuelle : juin - octobre

Figure 2: Situation projetée : Nov. 22 à Mai



Source : DNN.

L'analyse de l'IPC nutrition a révélé en période Situation actuelle (juin - octobre 2022) en situation acceptable aucun cercle contre 3 cercles en 2021 ; en alerte 29 cercles contre 21 en 2021 ; en situation sérieuse 28 cercles contre 25 en 2021 et en situation critique 5 cercles contre 9 en 2021.

A part les régions de Koulikoro, Sikasso, Kidal et le District de Bamako qui sont totalement en alerte, les autres régions Kayes, Tombouctou, Taoudénit et Mopti sont en situation sérieuse. Seuls Ségou, Gao et Ménaka sont entre la situation d'alerte, sérieuse et critique. Les PDI des sites de Bamako et la région de Mopti sont en situation critique.

De façon générale, la situation nutritionnelle s'est dégradée de 2022 par rapport à 2021 sauf pour la situation critique qui a diminué.

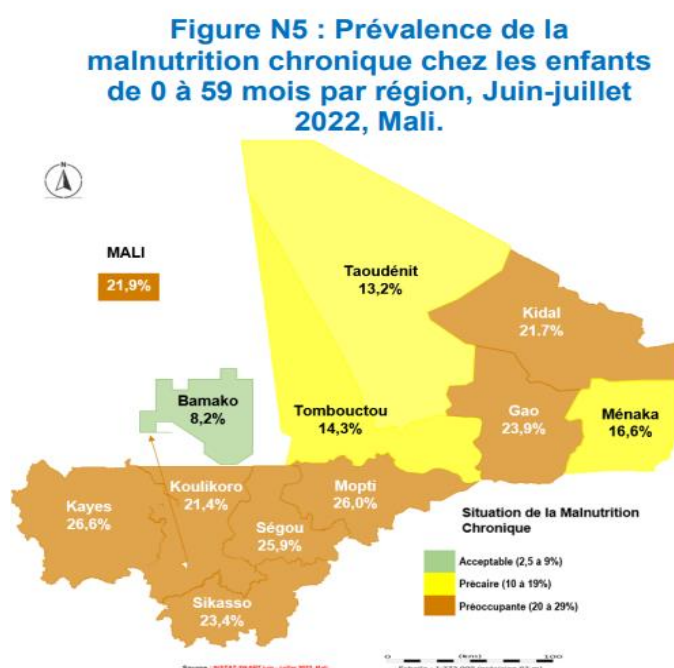
En période projetée, la situation alerte est restée stable mais la situation sérieuse a augmenté au profit de la situation critique.

7.2.2. Situation de la malnutrition chronique globale au niveau national et régional

Tout comme la malnutrition aigüe, des progrès sont réalisés dans la lutte contre la malnutrition chronique. Toutefois, elle reste encore un des épineux problèmes de santé au vu de sa prévalence nationale (21,9%). Elle concerne encore plus de deux (2) enfants de moins de cinq ans sur dix (10), qui souffrent d'un problème de croissance avec toutes les conséquences possibles.

L'analyse des prévalences régionales de la malnutrition chronique à travers la SMART (réalisée en juin-juillet 2022) montre que sept (7) régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao et Kidal) sur onze (11) sont dans une situation préoccupante par rapport à cet indicateur ; trois (3) régions (Tombouctou, Taoudénit et Ménaka) sur onze (11) sont dans une situation précaire et une région (Bamako) est dans une situation acceptable, comme la montre la carte ci-dessous.

Figure 4 : Situation actuelle : juin - octobre 2022



Source : DNN.

7.3. Situation alimentaire : zones et populations à risque identifiées

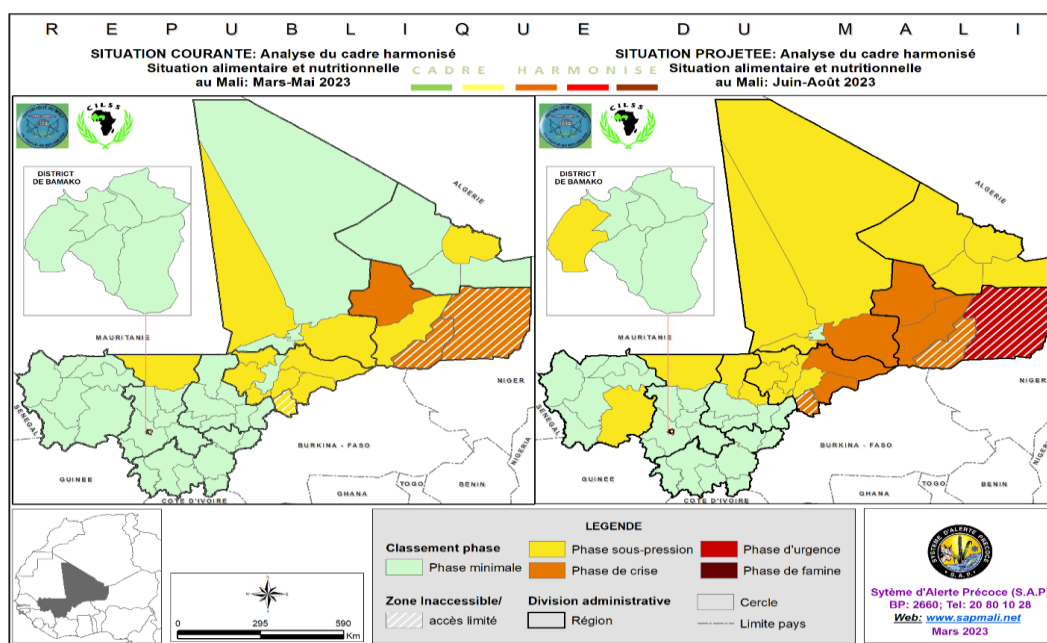
7.3.1. Zones identifiées à risque

Le résultat de l'analyse du cadre harmonisé donne ce qui suit :

- **En phase courante mars à mai 2023** : 3 zones en crise (Ansongo, Bourem et Ménaka), 12 zones sont en phase sous pression (Nara, Bandiagara, Bankass, Djenné, Douentza, Koro, Tenenkou, Youwarou, Goundam, Gourma- Rharous, Gao et Abeïbara) ; et 41 zones et le District de Bamako en phase minimale.
- **En situation projetée de juin à août 2023** : 01 zone est en phase urgence (Ménaka), 7 zones en crise (Ansongo, Bourem, Gao, Bankass, Douentza, Koro, Gourma Rharous) ; 18 zones en phase sous pression (Commune IV, Kita, Nara, Macina, Niono, Mopti, Bandiagara, Djenné, Tenenkou, Youwarou, Tombouctou, Goundam, Niafunké, Taoudenit, Kidal, Abeïbara, Tessalit et Tin Essako) et 25 zones et les 05 communes du district de Bamako seront en phase 1.

La figure ci-après donne la présentation spatiale des zones affectées selon la situation.

Figure 5: Carte des zones en insécurité alimentaire :



Source : Cadre Harmonisé (CH)

En ce qui concerne les facteurs contributifs, la production agropastorale a eu un impact positif léger à moyen sur les indicateurs de résultats en dépit des baisses de superficies et/ou de rendements en divers endroits. L'insécurité et les cas de dégâts des déprédateurs ont eu des impacts négatifs légers à moyens sur les indicateurs de résultats dans les zones concernées. La faible disponibilité de l'eau potable a eu un impact négatif léger à fort sur les indicateurs de résultats.

Des prix des céréales, supérieurs à la moyenne quinquennale sur la plupart des marchés aussi bien en situation courante qu'en période projetée, affectent négativement (moyen à fort) l'accessibilité des ménages pauvres aux vivres qui ont alors recours à des stratégies d'adaptation atypiques.

L'utilisation des aliments y compris l'eau continue d'être impactée négativement par le faible taux de ménage ayant accès à l'eau potable de manière satisfaisante dans certains cercles du pays. La prévalence des maladies qui reste élevée et aussi le dysfonctionnement des services sociaux de base ont aussi un impact négatif sur l'utilisation des aliments dans l'ensemble du pays.

Les Facteurs aggravant la situation sont entre autres :

La persistance de l'insécurité civile au Centre et au Nord voire le sud du pays, engendrera des perturbations des activités socio-économiques (baisse des productions agricoles, enlèvements de bétail, dégâts/pillages de récoltes), des mouvements inhabituels de populations et des difficultés d'accès aux services sociaux de base et d'accès humanitaire dans les zones concernées.

L'inflation des prix, en raison d'un environnement national, sous régional et international (crise russo-ukrainienne) toujours défavorable, affectera négativement les moyens d'existence des ménages particulièrement dans les centres urbains.

La perturbation des réseaux téléphoniques au nord et par endroits au centre du pays continuera de limiter les activités économiques (transferts, transactions commerciales,).

7.3.2. Population en insécurité alimentaire

❖ Evaluation des populations en insécurité alimentaire

➤ En phase courante de mars à mai 2023

Le nombre de personnes en urgence (phase 4 à 5) est de **39 054 personnes** soit **0,18%** de la population totale et **721 833 personnes** sont en phase crise (phase 3) soit **3,24%** de la population totale. L'effectif de la population en phase 2 ou phase sous pression est de **2 915 871 personnes** soit **13,08%** de la population totale. Le tableau ci-après donne la situation par région.

Tableau 93 : Effectif estimé de la population en insécurité alimentaire de mars à mai 2023 (situation courante) par région et par phase de sévérité.

Estimation de population en insécurité alimentaire en mars -mai 2023							
REGION	Population totale	Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
Kayes	3 059 087	2 707 027	332 738	19 321	0	0	19 321
Koulikoro	3 716 584	3 304 743	383 273	28 568	0	0	28 568
Sikasso	4 055 805	3 722 013	283 241	50 550	0	0	50 550
Segou	3 588 061	3 129 481	376 232	82 348	0	0	82 348
Mopti	3 124 445	2 095 917	762 160	262 306	4 063	0	266 369
Tombouctou	1 002 498	759 458	177 478	65 562	0	0	65 562
Taoudenit	32 932	28 322	3 293	1 317	0	0	1 317
Gao	832 134	349 730	285 173	162 240	34 991	0	197 231
Kidal	103 942	85 694	15 093	3 155	0	0	3 155
Bamako	2 777 902	2 434 247	297 190	46 465	0	0	46 465
TOTAL GENERAL	22 293 390	18 616 632	2 915 871	721 833	39 054	0	760 887

Source : Cadre Harmonisé (CH)

Il ressort de l'analyse que l'effectif des populations affectées par l'insécurité alimentaire en phase de crise à plus se trouve concentré dans les régions du nord (Mopti, Ségou et Gao), zone en insécurité, avec e **70,2%**. La seule région de Mopti englobe **262 306 personnes**, soit **36,3%** de la population concernée du fait qu'elle se trouve impactée par l'insécurité civile et conflits communautaires. Elle est suivie de de la région de Gao (22,4%) et Ségou (11,4%).

➤ **En situation projetée de juin à août 2023**

Le nombre de personnes en catastrophe (phase 5) sera de 2 507 personnes soit 0,01% de la population totale du pays ; 76 234 personnes en urgence (phase 4) soit 0,34% ; 1 183 337 personnes en crise (phase 3) soit 5,31%. Le nombre de personnes qui pourront se trouver dans la phase sous pression ou en phase 2 est de **4 090 567 personnes** soit **18,35%** de la population analysée du pays. La situation par région est donnée dans le tableau suivant.

Tableau 94 : Effectif estimé de la population en insécurité alimentaire de mars à mai (situation projetée) par région et par phase de sévérité.

Estimation de population en insécurité alimentaire en juin-août 2023							
REGION	Population totale	Population totale en Phase 1	Population totale en Phase 2	Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
Kayes	3 059 087	2 550 657	455 005	53 425	0	0	53 425
Koulikoro	3 716 584	3 096 161	545 116	75 307	0	0	75 307
Sikasso	4 055 805	3 492 077	446 097	117 631	0	0	117 631
Segou	3 588 061	2 924 612	528 253	135 196	0	0	135 196
Mopti	3 124 445	1 641 277	1 046 654	415 256	21 258	0	436 514
Tombouctou	1 002 498	650 831	259 219	92 448	0	0	92 448
Taoudenit	32 932	25 028	5 928	1 976	0	0	1 976
Gao	832 134	224 805	340 433	209 412	54 976	2 507	266 895
Kidal	103 942	73 692	24 036	6 213	0	0	6 213
Bamako	2 777 902	2 261 604	439 826	76 471	0	0	76 471
TOTAL GENERAL	22 293 390	16 940 745	4 090 567	1 183 337	76 234	2 507	1 262 078

Source : Système d'Alerte Précoce (SAP) Cadre Harmonisé (CH)

L'analyse de la situation projetée montre que la région de Mopti demeure la plus affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle est suivie des régions de Gao, Ségou, Sikasso et Tombouctou.

❖ **Comparaison des résultats de mars 2023 à ceux de novembre 2022 et mars 2021**

Tableau 95 : Evolution du nombre de population en insécurité alimentaire

Catégories	Période courante			Période projetée		
	Mars 2023	Nov. 2022	Nov. 2021	Mars 2023	Nov. 2022	Nov. 2021
Zones en Urgence	1	0	0	1	1	0
Zones en crise	3	1	6	8	4	12
Zone sous pression	12	11	12	16	18	17
Populations en IA	614 759	631 684	1 161 527	1 126 298	1 246 406	1 841 067
Population sous pression	2 981 014	2 734 725	3 488 560	4 000 039	4 035 889	4 411 105

Source : Cadre Harmonisé (CH)

Le CH de mars 2023 a enregistré une (01) zone (cercle) en urgence alors que depuis le démarrage des exercices aucun cas n'avait jamais identifié (voir les deux derniers CH). En projeté le même cercle (Ménaka) est resté en urgence.

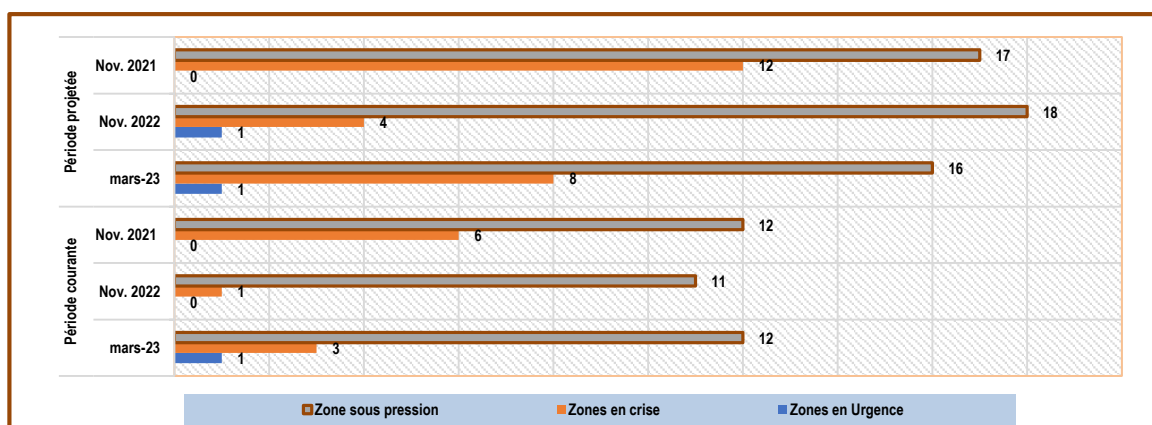
Les zones en crise en mars 2023 ont augmenté par rapport à novembre 2022 mais diminution comparativement à novembre 2021 tout comme en projeté.

Les zones (Cercles) sous pression fluctuent de la période courante et en projeté.

L'augmentation des zones en urgence est à la détérioration de la situation sécuritaire particulièrement dans les régions de Ménaka et Gao.

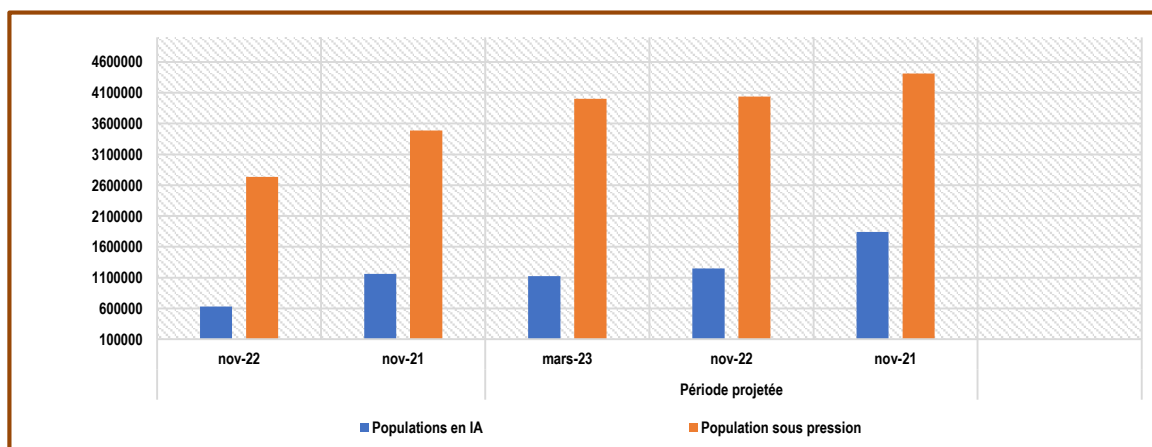
S'agissant des personnes en IAN, le nombre a diminué par rapport aux derniers CH aussi bien en période courante qu'en projetée. Cette situation est due au comportement des campagnes agropastorales. Plus la campagne est bonne le nombre de personnes en IAN diminue.

Graphique 67 : Evolution du nombre de zones en insécurité alimentaire



Source : CPS/SDR, à partir des résultats du Cadre Harmonisé (CH)

Graphique 68 : Evolution du nombre de zones en insécurité alimentaire



Source : CPS/SDR, à partir des résultats du Cadre Harmonisé (CH)

En conclusion, le fonctionnement des marchés s'est poursuivi normalement dans l'ensemble avec toutefois des perturbations de flux liées l'insécurité dans la bande Nord de la région de Ségou, les régions du centre et par endroits au nord du pays. L'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires reste moyen, y compris les produits importés sur les principaux marchés à travers le pays. Toutefois, les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA prises à l'encontre du Mali a perturbé les flux commerciaux. Les disponibilités en produits agricoles sont bonnes à moyennes sur les marchés avec des niveaux supérieurs ou similaires à ceux de l'année dernière à la même période selon les types de productions. Le rythme de reconstitution des stocks de cette

année est jugé inférieur par rapport à celui de l'année dernière et à la normale et reste problématique à cause de l'insécurité qui a engendré des pillages et brûlures de stocks et entravé les mouvements de la population.

Les marchés à bétail sont moins approvisionnés comparés à l'année passée, et par conséquence avec des prix des animaux un peu élevé et ceci à cause de la faible fréquentation des marchés, liée à l'insécurité (attaques opérées sur les marchands de bétail par les Groupes Armés Terroristes et les Bandits armés). Les termes de l'échange chèvre/ céréale sont en baisse, par rapport à la ceux de la campagne passée, dans toutes les régions sauf à Sikasso et à Mopti où ils sont favorables aux éleveurs.

L'état d'approvisionnement en poissons est en baisse par rapport à l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années sur les différents marchés du pays suite à la faible crue de 2021. les prix sont stables dans l'ensemble. Par conséquence, la situation alimentaire est bonne. Toutefois, les populations de certaines localités restent affectées essentiellement par les conséquences des de l'insécurité.

8 DIFFICULTES MAJEURES

Les difficultés rencontrées se résument comme suit :

- l'insuffisance et les difficultés de mobilisation des crédits alloués aux activités de l'enquête Agricole de Conjoncture (EAC) entravant **le démarrage à temps** des activités, la **couverture de l'enquête et la significativité des résultats au niveau cercle** et par conséquence **impactant négativement la qualité** des données et **le délai** de production des résultats prévisionnels et définitifs de la campagne ;
- la persistance et extension de l'insécurité civile dans le pays, facteurs **limitant la mise en œuvre des activités et engendrant des mouvements inhabituels des populations et du bétail qui handicapent les activités de productions** (agriculture, élevage, pêche) et autres **activités génératrices de revenus**;
- la non couverture de l'ensemble des sous-secteurs de production par la collecte des données ;
- le retard dans la mise en place de la subvention des intrants et des équipements (décision des prix repères des intrants et la délivrance des cautions techniques) ;
- la fragilité de certains systèmes de production à cause des aléas climatiques.
- le faible niveau et les difficultés de mobilisation des ressources financières des ressources allouées (financiers et matériels) aux structures des différents sous-secteurs du MDR pour les besoins d'investissement et de fonctionnement des services en vue de l'atteinte des objectifs ;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement (qualité et quantité) des structures des différents sous-secteurs du MDR;
- la Persistance (fréquences) des feux de brousse compromettant dangereusement l'alimentation des troupeaux.
- l'enclavement de certaines zones suite au mauvais état (voire même l'inexistence) des ponts et pistes rendant difficile les liaisons administratives en période de crue hivernale.
- le faible équipement adéquat de transformation pour certaines filières (sésame, le soja et les produits maraichers) ;
- le faible niveau d'organisation de certaines filières (sésame, soja, arachide, mil/sorgho, etc.).

9 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9.1. Conclusions

La campagne agricole 2022 a été marquée par la poursuite et le renforcement des appuis de l'Etat et de ses partenaires, dans l'optique de contribuer à l'atteinte des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires du pays, à travers la subvention des intrants et équipements agricoles (culture végétale, élevage et pêche), le renforcement de l'encadrement, l'utilisation des semences améliorées à cycle court ; la réalisation de nouveaux aménagements hydroagricoles, les actions d'assistance alimentaire et de résilience, etc..., ont constitué des facteurs favorables.

Les conditions agro climatiques ont été favorables tout au long de la campagne Agricole 2022 (démarrage précoce avec d'abondantes quantités de pluies bien réparties dans le temps et dans l'espace) malgré les séquences sèches de courtes durées et les inondations par endroit. Le cumul des pluies enregistré du 1^{er} mai au 20 Octobre 2022 reste normal à excédentaire à une année moyenne et supérieur à égal à celui de 2021 dans l'ensemble. Les écoulements de l'année hydrologique 2022 ont été globalement normal dans le Bassin du Niger et normale à excédentaire dans les bassins du Sénégal et du Bani, voire supérieur à ceux de l'année dernière dans certains cours d'eau à la date du 20 Octobre 2022.

La situation pastorale est marquée par une bonne disponibilité fourragère, des conditions satisfaisantes pour l'abreuvement du bétail, une situation zoo sanitaire globalement bonne et un bon état d'embonpoint des animaux. Toutefois, elle a été déficitaire dans certaines localités des régions du centre et du Nord du Mali. La situation phytosanitaire est restée calme dans l'ensemble. Le déparasitage des animaux et la vaccination des animaux contre les maladies infectieuses notamment les charbons (bactérien et symptomatique), les pasteurelloses (bovine et ovine caprine), la peste des petits ruminants et les maladies aviaires se sont poursuivis tout au cours de la campagne.

Les productions halieutiques ont bénéficié de conditions de reproduction très propices suivant les principaux plans d'eau du pays. En effet les pluies abondantes reçues, et le niveau de la crue des cours d'eau jugé très important, ont permis une inondation très satisfaisante des frayères. Cependant, l'incidence de la faible pluviométrie et les crues en 2021 a été fortement ressentie sur le recrutement de nouvelles juvéniles en 2022, voire sur la production halieutique (pêche de capture) fortement influencée par les paramètres climatiques.

Par conséquent, les taux de réalisation des objectifs de production ont été satisfaisants. Dans l'ensemble, les productions Agricoles ont connu une hausse par rapport à la campagne précédente.

Ainsi, la production céréalière, estimée à **10 098 303 tonnes**, est en hausse de **14,5%** par rapport à la campagne 2021 et de **2,9%** par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années 2017-2022. Les légumineuses / oléagineuses ont enregistré une hausse de production de 6,15% par rapport à la production de la campagne 2021 et 0,64% par rapport à la moyenne des productions des cinq (5) dernières années. La production de tubercule a enregistré une hausse de 5,41% par rapport à la campagne suite à la bonne pluviométrie enregistrée. Quant au coton, il a enregistré une baisse de production de 31,7%.

Les productions animales réalisées cette campagne sont supérieures à celles de la campagne passée et à la moyenne des 5 dernières années. Toutefois, on note une baisse de la production de pondeuses par rapport à la moyenne des 5 dernières années.

Quant à la production totale de poissons (110 366 tonnes), elle a connu une baisse par rapport à celle (120 855 tonnes) de 2021 malgré la croissance de la production aquacole (3,12%) en 2022.

En effet, la campagne Agricole 2022 est jugée bonne dans l'ensemble. L'approvisionnement des marchés a connu une amélioration à la faveur de la disponibilité des récoltes et demeure suffisant hormis les zones d'insécurité.

Toutefois, l'insécurité persistante (engendrant des déplacements massifs, les enlèvements de bétail, dégâts/pillages de récoltes et impactant négativement l'accès aux parcelles des producteurs, le mouvement des animaux dans certaines localités, les fréquentations de marché, et l'accès aux services sociaux de base particulièrement dans le Liptako Gourma, les régions du nord du pays), la flambée des prix des denrées alimentaires de base et l'embargo imposé au Mali ont affecté négativement les conditions socio-économiques des ménages. Aussi, les prix des céréales, supérieurs à la moyenne quinquennale sur la plupart des marchés affectent négativement (moyen à fort) l'accessibilité des ménages pauvres aux vivres. Par ailleurs, l'inflation des prix, en raison d'un environnement national, sous régional et international (crise russo-ukrainienne) toujours défavorable, affecte négativement les moyens d'existence des ménages particulièrement dans les centres urbains.

La situation alimentaire est satisfaisante à travers le pays. Toutefois, elle reste en détérioration dans les zones d'insécurité surtout la zone du Liptako Gourma et des régions du nord où la faible disponibilité des récoltes et le niveau des prix des produits ne permettent pas l'accès de tous les ménages aux denrées alimentaires. Quant à la situation nutritionnelle, elle reste préoccupante dans le pays car elle s'est dégradée en 2022 par rapport à 2021 sauf pour la situation critique qui a diminué. Ainsi, suite au bon comportement de la campagne agropastorale, le nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle a diminué par rapport à 2021. Les zones en crise en mars 2023 sont en diminution comparativement à novembre 2021. Le nombre de personnes pouvant être affectées par la crise alimentaire et nutritionnelle pendant la période de soudure en juin-août 2023 est estimé à 5 352 645 personnes, soit 24,01% de la population totale du pays (dont 0,01% en catastrophe, 0,34% en situation d'urgence, 5,31% en phase de crise et 18,35% en phase sous pression) est inférieur à celui de 2021 à la même période (6 252 172 personnes).

9.2.Recommandations générales

Aux sus de ce tous ceux qui précèdent, les recommandations suivantes sont formulées :

1. Diligenter la mobilisation du financement du Recensement Général Agricole permettant obtenir des informations fiables et précises sur le secteur en vue d'une meilleure planification de son développement (**Etat et partenaires**) ;
2. Mettre à la disposition de la CPS/SDR, **à temps, l'intégralité des fonds alloués à l'EAC** en vue du respect de son calendrier de mise en œuvre qui va de pair avec celui de la campagne Agricole (**Etat**) ;
3. Revoir à la hausse le budget de l'EAC pour la couverture totale du pays (prise en compte des nouvelles régions dans le dispositif) ;
4. Renforcer l'accompagnement des producteurs Agricoles en intrants et équipements agricoles, magasins de stockage, et des circuits de transformation, de commercialisation et d'écoulement de la production (**Etat et partenaires**) ;
5. Renforcer les structures de vulgarisation et d'appui-conseil en les dotant de ressources (financières, humaines et matérielles) afin leur permettre de faire face aux défis du secteur et au changement climatique (**Etat**) ;
6. Prendre les dispositions pour assurer la prise en charge des différentes catégories de populations en difficulté identifiées (**Etat et partenaires**) ;

7. Poursuivre les aménagements agricoles pour sécuriser la production (**Etat et partenaires**) ;
8. Poursuivre et renforcer des actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition qui est un problème préoccupant dans l'ensemble du pays (**Etat**) ;
9. Renforcer la surveillance et la lutte contre les feux de brousses dans les zones de pâturage accessibles (**Etat**) ;
10. Prendre les dispositions pour assurer une meilleure gestion opérationnelle de la transhumance transfrontalière afin de réduire les risques d'augmentation des foyers de fièvre aphteuse (maladie dont le vaccin est très cher et n'est pas toujours disponible sur le marché national) et de conflits entre agriculteurs et éleveurs (**Etat**).

ANNEXES

Tableau A1: Synthèse des réalisations de 2022

Désignations	Superficies prévues 2022 en ha	Superficies aménagées en année 2022 en ha	Taux de réalisations 2021 en %	Réalisations 2020	Variation par rapport à 2020
Total maîtrise totale	13 855	4 058	29%	3 889	169
- Grand aménagement (périmètres moyens inclus)	13 695	3 190	23%	822	2 368
- Aménagement de proximité	160	868	543%	3 067	-2 199
Total autres types/maîtrise partielle (submersion contrôlée des bas-fonds, mare et plaine)	3 470	649	19%	3 544	-2 895
- Grand aménagement	-	0	-	3 544	-3 544
- Total des Aménagement de proximité	3 470	649	19%	3 544	-2 895
- Aménagements de périmètre maraîchers	160	185	116%	396	-211
Total tout aménagement	17 325	4 707	27%	7 433	-2 726

Source : DNGR

Tableau A2 : Situation des aménagements hydro agricoles (AHA) de 2011 à 2022

Années	Réalisations annuelles (ha)	Réalisations cumulées (ha)
2011	20 480	375 884
2012	13 926	389 810
2013	14 353	404 163
2014	16 967	421 130
2015	16 715	437 845
2016	24 584	462 429
2017	11 706	474 135
2018	2 693	476 828
2019	9 556	486 384
2020	19 005	505 389
2021	7 433	512 822
2022	4 707	517 529

Source : CPS/SDR

Tableau A 3 : Réalisation des infrastructures complémentaires

Désignation des activités	Unités	Total prévue	Total Réal	Taux annuel (%)
Longueur de digues entretenues en km	Ml	112 000	67 052	60
Longueur de canaux curés	Ml	50 107	9 235	18
Longueur de canaux entretenus	Ml	-	417 654	
Nombre d'ouvrages construit	Nombre	1	1	
Nombre d'ouvrages entretenus	Nombre	158	96	61
Etudes d'aménagement réalisées	Nombre	34	9	26

Source : DNGR

Tableau A 4 : Superficies réhabilitées

Désignation	Superficie (ha)	
	Prévue	Réalisée
Maîtrise totale	3 465	2 130
Grand aménagement		1 515
Aménagement de proximité		615
Autres types		118
Grand aménagement		-
Aménagement de proximité		118
Total tout aménagement	3 465	2 248

Source : DNGR

Tableau A 5 : Réalisation d'infrastructure de stockage et de conservation (nombre)

Désignation	Prévus	Réalisés
Magasins de conservation d'échalote de 10T	4	16
Magasins de conservation d'échalote de 30T		1
Magasins de conservation d'échalote de 50T		9
Magasins de céréales de 100T		2
Magasins de céréales de 1 000T		5
Autres magasins (unité de trans produits maraicher)		5
Total	4	38

Source : DNGR

Tableau A 6 : Equipements Agricoles acquis non subventionnés 2022

Matériels attelés	Unité (Nombre)	Observations
Herse	22	Accessoires tracteurs
Barre niveleuse	2	
Sarcleuse/bineuse	52	
Charrette asine	1	
Semoir à 2 rangs	18	
Repiqueuses de riz	6	
Tracteurs	1 017	
Pulvériseur 5x5 pour 20 CV	3	
Pulvériseur 7x7 pour 39 et 50 CV	337	
Pulvériseur 9x9 pour 60,70,80 et 90 CV	149	
Charrue 2 Disc petit pour 20 CV	1	
Charrue Disc petit pour 20 CV	1	
Charrue 2 Disc petit pour 39 et 50 CV	212	
Charrue 3 Disc pour 60 et 70 CV	241	
3,5 Rotavator (01) et Rotavator simple (01)	2	
Semoir Mais 4 lignes	3	
Semoir Mais 6 lignes	2	
Remorque non basculante	269	
Remorque basculante	11	
Batteuse	70	
Moissonneuse	3	
Cultivateur	1	
Autre équipements	681	
Motoculteurs	255	Accessoires motoculteurs
Remorque	50	
Puddler	70	
Charrue a disques	100	
Barre niveleuse	40	

Matériels attelés	Unité (Nombre)	Observations
Charrue a soc	1	
Charrue à 2 socs	7	
Charrue billonneur	7	
Herse	5	
Semoir riz 4 rangs	5	
Semoir à Maïs	1	
Semoir à 2 rangs	2	
Pompe axiale	5	
Pompe axiale avec châssis	3	
Batteuse axiale	10	
Groupe Motopompes	77	
Décortiqueuse Chinois	1	Matériels de valorisation
Botteleuse manuelle	4	
Botteleuse motorisée	5	
Découpeuse manuelle	15	
Découpeuse motorisée	6	
Broyeurs échalote	2	
Étuveuse 180 Kg	8	
Séchoir PF	1	
Séchoir FAC	2	
Broyeur mélangeur paille	29	
Moulins	13	
Etuveuse de riz	12	
Décortiqueuses	64	
Mini-rizeries	5	

Source : DNGR

Tableau A 7: Superficies perdues par Région (Ha) selon le type de culture en 2021

Régions	Céréales sèches	Riz	Total céréales	Légumineuses	Coton	Autres cultures	Total Région
Kayes	970	22	992	513	-	17	1 522
Koulikoro	1 155	388	1 543	47	-	-	1 590
Sikasso	541	220	761	30	-	1	791
Ségou	4 499	20 581	25 081	208	1 744	-	27 033
Mopti	2 187	38 557	40 744	1 304	-	-	42 048
Tombouctou	-	4 337	4 337	-	-	79	4 416
Gao	2 550	2 790	5 340	-	-	-	5 340
Kita	548	82	630	110	-	-	740
Nioro du Sahel	81	8	89	53	-	-	142
Dioïla	1 168	10	1 177	92	-	-	1 269
Bougouni	116	369	485	36	-	-	520
Koutiala	4 115	274	4 389	-	22 622	101	27 112
San	10 791	5 010	15 801	979	2 670	-	19 450
Bandiagara	13 288	71	13 359	422	-	-	13 781
Douentza	7 761	250	8 011	-	-	-	8 011
District de Bamako	107	7	114	1	-	237	352
Ensemble MALI	49 876,90	72 974,24	122 851,14	3 794,15	27 036,00	434,74	154 116,03
Rappel 2021	185 629,00	65 703,00	251 332,00	19 741,00	17 830,00	-	288 903,00

Source : CPS/SDR (à partir des données DNA, Offices/Agences)

Tableau A 8 : Superficies perdues par Culture (Ha) selon la cause en 2021.

Cultures	SYNTHESE PAR CULTURE						
	Superficies perdues(ha)				Nombre de producteurs touchés		Total pdt
	Inondation	Sècheresse	Abandon	Total	Homme	Femme	Touchés
Riz	45 380	254	27 340	72 974	54 581	10 884	65 465
Maïs	5 152	718	136	6 006	3 856	85	3 941
Mil	12 601	1 955	17 740	32 296	25 854	22 424	48 278
Sorgho	9 260	621	1 375	11 255	4 626	271	4 897
Fonio	291	0	29	320	55	22	77
Blé	0	0	0	0	0	6	6
Total céréales	72 683	3 549	46 620	122 851	88 972	33 692	122 664
Arachide	875	0	94	969	315	166	481
Niébé	2 282	0	165	2 447	1 261	230	1 491
Voandzou	167	0	15	182	94	27	121
Sésame	95	0	61	156	40	10	50
Soja	39	0	2	41	41	0	41
Total légumineuses	3 457	0	337	3 794	1 751	433	2 184
Coton	8 318	0	18 718	27 036	0	0	0
Total coton	8 318	0	18 718	27 036	0	0	0
Tomate	80	0	0	80	2 125	0	2 125
Piment	1	0	0	1	0	0	0
Gombo	44	0	0	44	0	0	0
Aubergine	2	0	0	2	0	0	0
Poivron	0	0	0	0	0	0	0
Jakatu	2	0	0	2	0	0	0
Banane	5	0	0	5	0	0	0
Papaye	1	0	0	1	0	0	0
Oseille d G	62	0	1	63	5	0	5
Aut prod maraïc	237	0	0	237	437	206	643
Total Autres cultures	434	0	1	435	2 567	206	2 773
TOTAL	84 892	3 549	65 675	154 116	93 290	34 331	127 621
Rappel 2021	24 840	224 490	39 573	288 903	193 704	37 743	231 447

Source : CPS/SDR (à partir des données DNA, Offices/Agences)

Tableau A 9 : Répartition de la population agricole par région selon le sexe et le milieu de résidence en 2022.

Région	Sexe		Milieu		Total
	Masculin	Féminin	RURAL	URBAIN	
Kayes	1 503 377	1 360 941	2 687 786	176 531	2 864 317
Koulikoro	1 811 809	1 557 643	3 239 537	129 915	3 369 452
Sikasso	1 845 754	1 591 757	3 336 124	101 387	3 437 511
Ségou	1 814 502	1 668 583	3 229 156	253 930	3 483 086
Mopti	1 593 709	1 468 009	2 927 912	133 807	3 061 719
Tombouctou	601 340	450 411	948 342	103 409	1 051 751
Gao	415 307	352 838	695 891	72 254	768 145
Kidal	-	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-	-
Total	9 585 798	8 450 182	17 064 746	971 234	18 035 981

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 10 : Répartition des exploitations agricoles selon le type en 2022.

Régions	Chefs d'EA	Agriculteurs purs	EA éleveurs purs	EA Pêcheurs purs	Agro éleveurs	Agro pêcheurs	Agro éleveurs pêcheurs	Éleveurs pêcheurs	EA Autres	Total Agriculteur
Kayes	Hommes	39 792	6580	0	157 961	-	751	272	8867	214 223
	Femmes	1 056	664	0	3 459	-	-	0	420	5 599
	Total	40 847	7 244	-	161 419	-	751	272	9287	219 822
Koulikoro	Hommes	20 615	21037	125	210 279	-	978	0	4063	257 097
	Femmes	168	1597	0	4 730	-	-	0	23	6 518
	Total	20 784	22 634	125	215 009	-	978	-	4086	263 615
Sikasso	Hommes	13 317	5909	0	210 951	522	1 768	0	811	233 278
	Femmes	388	173	0	386	-	-	0	0	947
	Total	13 705	6 082	-	211 337	522	1 768	-	811	234 225
Ségou	Hommes	35 882	47463	1388	191 035	4 909	7 840	235	4448	293 200
	Femmes	101	3769	0	5 128	883	-	0	235	10 116
	Total	35 983	51 232	1 388	196 162	5 792	7 840	235	4683	303 316
Mopti	Hommes	36 118	18886	566	158 002	11 887	3 599	1691	790	231 539
	Femmes	5 118	3753	0	2 102	-	-	0	0	10 973
	Total	41 235	22 639	566	160 104	11 887	3 599	1 691	790	242 512
Tombouctou	Hommes	53 736	31165	599	86 155	2 541	3 401	2790	4197	184 584
	Femmes	4 417	7281	0	3 453	-	202	0	322	15 675
	Total	58 153	38 446	599	89 609	2 541	3 603	2 790	4519	200 259
Gao	Hommes	69 391	4329	0	60 772	2 397	-	0	833	137 722
	Femmes	3 112	5431	0	4 035	-	-	0	870	13 448
	Total	72 503	9 760	-	64 807	2 397	-	-	1703	151 170
Kidal	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bamako	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	Hommes	268 851	135369	2678	1 075 154	22 257	18 337	4987	24008	1 551 642
	Femmes	14 360	22668	0	23 293	883	202	0	1869	63 275
	Total	283 211	158 037	2 678	1 098 447	23 139	18 539	4 987	25878	1 614 917

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 11 : Répartition des parcelles par région, selon le sexe du chef d'exploitation

Région	Sexe du chef d'exploitation					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	677 096	98,3%	11 808	1,7%	688 904	100,0%
Koulikoro	888 917	99,2%	7 521	,8%	896 438	100,0%
Sikasso	848 100	99,8%	1 801	,2%	849 901	100,0%
Ségou	856 254	98,7%	11 045	1,3%	867 298	100,0%
Mopti	536 315	97,3%	14 882	2,7%	551 197	100,0%
Tombouctou	160 196	95,1%	8 274	4,9%	168 470	100,0%
Gao	174 220	95,2%	8 799	4,8%	183 019	100,0%
Kidal	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Bamako	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total	4 141 097	98,5%	64 129	1,5%	4 205 226	100,0%

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 12 : Répartition des parcelles par région, selon le sexe du responsable de la parcelle

Région	Sexe du responsable de la parcelle					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	497 100	72,2%	191 803	27,8%	688 904	100,0%
Koulikoro	748 280	83,5%	148 158	16,5%	896 438	100,0%
Sikasso	782 015	92,0%	67 885	8,0%	849 901	100,0%
Ségou	839 521	96,8%	27 777	3,2%	867 298	100,0%
Mopti	538 058	97,6%	13 139	2,4%	551 197	100,0%
Tombouctou	160 739	95,4%	7 731	4,6%	168 470	100,0%
Gao	174 220	95,2%	8 799	4,8%	183 019	100,0%
Kidal	-	-	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-	-	-
Total	3 739 934	88,9%	465 292	11,1%	4 205 226	100,0%

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 13 : Répartition des parcelles par région, selon leur mode de propriété des parcelles et le sexe du responsable de la parcelle

Régions	Sexe SP	Modes de propriété des parcelles							Total
		Propriété avec titre	Propriété sans titre	Prêt gratuit	Location	Métayage	Gage	ND	
Kayes	Masculin	42267	430933	12089	0	0	0	12832	498121
	Féminin	1849	159834	24517	0	0	0	4582	190782
	Total	44116	590767	36606	0	0	0	17414	688904
Koulikoro	Masculin	3909	724514	9370	7638	0	0	4737	750168
	Féminin	168	122386	22885	830	0	0	0	146269
	Total	4077	846900	32255	8469	0	0	4737	896438
Sikasso	Masculin	2170	725146	3508	0	0	0	51091	781915
	Féminin	0	67163	583	0	0	0	240	67986
	Total	2170	792309	4092	0	0	0	51331	849901
Ségou	Masculin	38161	773724	7101	9252	0	0	12638	840877
	Féminin	1088	23692	1641	0	0	0	0	26422
	Total	39249	797417	8743	9252	0	0	12638	867298
Mopti	Masculin	3470	499398	11649	17986	3088	0	2466	538058
	Féminin	0	11931	0	1208	0	0	0	13139
	Total	3470	511329	11649	19195	3088	0	2466	551197
Tombouctou	Masculin	8124	149481	2450	0	0	0	685	160739
	Féminin	0	7529	0	0	0	0	202	7731
	Total	8124	157010	2450	0	0	0	886	168470
Gao	Masculin	56212	117642	0	0	0	0	366	174220
	Féminin	2418	6243	0	0	0	0	138	8799
	Total	58629	123885	0	0	0	0	504	183019
Kidal	Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	Masculin	154312	3420838	46168	34877	3088	0	84815	3744098
	Féminin	5523	398778	49626	2039	0	0	5162	461128
	Total	159836	3819617	95794	36916	3088	0	89976	4205226

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 14 : Répartition, par région, de l'effectif des parcelles selon la pratique des activités de gestion durable des terres et le sexe des responsables de parcelles.

Régions	Sexe Resp	Cordons Pierreux	Digue filtrante	Demi- lune	Zaï	Bourrelet de terre	Bande enherbée	Haie morte/vive	Cultures de protection/Conser- vation des sols.
Kayes	Masculin	4 629	-	-	-	1 985	-	15 567	483
	Féminin	944	-	-	-	-	-	425	216
	Total	5 572	-	-	-	1 985	-	15 991	698
Koulikoro	Masculin	20 221	1 975	1 003	3 668	117	-	167	1 033
	Féminin	2 887	1 472	-	1 177	-	-	-	-
	Total	23 108	3 447	1 003	4 846	117	-	167	1 033
Sikasso	Masculin	17 950	1 541	-	75	688	354	1 029	-
	Féminin	484	-	-	-	-	-	-	-
	Total	18 434	1 541	-	75	688	354	1 029	-
Ségou	Masculin	8 179	5 255	1 389	1 337	2 085	1 941	242	1 610
	Féminin	-	220	-	-	-	-	-	-
	Total	8 179	5 475	1 389	1 337	2 085	1 941	242	1 610
Mopti	Masculin	22 832	11 170	84	7 544	909	2 487	1 919	168
	Féminin	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	22 832	11 170	84	7 544	909	2 487	1 919	168
Tombouctou	Masculin	3 483	11 409	331	66	-	268	66	69
	Féminin	-	-	-	-	192	-	-	-
	Total	3 483	11 409	331	66	192	268	66	69
Gao	Masculin	1 506	-	3 012	753	753	-	-	-
	Féminin	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	1 506	-	3 012	753	753	-	-	-
Total	Masculin	78 800	31 350	5 820	13 443	6 537	5 049	18 989	3 363
	Féminin	4 315	1 692	-	1 177	192	-	425	216
	Total	83 114	33 043	5 820	14 621	6 728	5 049	19 414	3 579

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 15 : Répartition des parcelles par région, selon le sexe du responsable de la parcelle et la méthode de culture pratiquée

Régions	Sexe du responsable de la parcelle	Méthode de labour de la parcelle						
		Manuel	Attelé	Manuel et attelé	Motorisé	Manuel et motorisé	Attelé et motorisé	Pas de labour
Kayes	Masculin	20,6	31,4	36,9	2,6	1,4	,7	6,4
	Féminin	14,9	47,6	32,2	,9	0,0	,0	4,4
	Total	19,0	35,9	35,6	2,1	1,0	,5	5,8
Koulikoro	Masculin	13,0	40,0	45,2	,3	,6	,2	,7
	Féminin	13,8	60,2	25,9	0,0	0,0	,2	0,0
	Total	13,1	43,3	42,0	,3	,5	,2	,6
Sikasso	Masculin	2,6	72,7	6,6	2,5	6,0	1,7	7,8
	Féminin	1,3	96,7	1,1	0,0	,2	0,0	,7
	Total	2,5	74,6	6,2	2,3	5,6	1,6	7,2
Ségou	Masculin	3,5	68,9	19,2	5,9	,1	,6	1,8
	Féminin	2,0	64,9	12,6	16,7	3,8	0,0	0,0
	Total	3,5	68,8	19,0	6,2	,2	,6	1,7
Mopti	Masculin	30,8	30,6	30,1	7,9	,0	,1	,5
	Féminin	2,8	18,3	23,8	55,1	0,0	0,0	0,0
	Total	30,1	30,3	30,0	9,0	,0	,1	,5
Tombouctou	Masculin	23,5	16,8	35,4	13,3	7,7	0,0	3,2
	Féminin	35,3	9,2	20,4	30,7	0,0	0,0	4,5
	Total	24,1	16,4	34,7	14,1	7,4	0,0	3,3
Gao	Masculin	17,1	25,3	56,9	0,0	,5	0,0	,2
	Féminin	14,3	7,5	78,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	17,0	24,5	57,9	0,0	,4	0,0	,2
Total	Masculin	12,9	49,1	28,1	4,0	2,0	,6	3,2
	Féminin	11,8	57,6	24,9	3,4	,2	,1	2,0
	Total	12,8	50,1	27,8	3,9	1,8	,6	3,1

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 16 : Répartition de l'effectif de la volaille des exploitations selon le sexe du chef d'exploitation, et l'espèce de la volaille, par région.

Région	Poulets			Pintades			Canards/ Oies			Dindons	
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation	
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin
Kayes	1 428 779	45 229	1 474 008	140 105	4 867	144 972	8 735		8 735	278	
Koulikoro	4 505 874	46 831	4 552 705	584 464	274	584 738	43 892		43 892	32 183	
Sikasso	5 529 239	8 198	5 537 437	556 972		556 972	58 545		58 545	5 493	
Ségou	3 367 591	92 423	3 460 015	477 854		477 854	148 795		148 795	8 916	
Mopti	2 305 242	29 165	2 334 407	238 000	905	238 905	13 976		13 976	2 347	
Tombouctou	291 777	20 664	312 441	66 902	12 767	79 669	5 613		5 613		
Gao	64 079	61 392	125 471	9 790		9 790					
Total	17 492 581	303 902	17 796 484	2 074 087	18 812	2 092 899	279 555		279 555	49 217	

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 17 : Répartition de l'effectif des éleveurs de volaille selon le sexe, l'espèce de la volaille et par région.

Région	Poulets			Pintades			Canards/ Oies			Dindons		
	Sexe du membre			Sexe du membre			Sexe du membre			Sexe du membre		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	50177	28176	78352	6324	3312	9636	1415	268	1684	56	0	56
Koulikoro	137369	62054	199423	26728	8881	35609	7494	0	7494	1263	1089	2352
Sikasso	172744	15163	187907	27440	296	27737	7215	313	7528	39	1023	1062
Ségou	133129	55689	188818	18801	3278	22079	8348	789	9137	586	514	1100
Mopti	67237	59778	127015	7604	4029	11633	1400	526	1926	530	0	530
Tombouctou	20005	7801	27807	3877	890	4766	401	0	401	0	0	0
Gao	3681	11652	15333	0	753	753	0	0	0	0	0	0
Total	584340	240314	824654	90774	21439	112213	26273	1896	28169	2474	2627	5100

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 18: Répartition de l'effectif des animaux (bétail et volaille) abattus individuellement, dans les exploitations traditionnelles selon les types événements et les espèces, par région

Type d'évènements	Espèce abattue						
	Sexe	Poulets	Pintades	Autres volailles	Bovins	Ovins	Caprins
Fête de Ramadan	Masculin	291 971	21 731	14 462	20 533	85 768	11
	Féminin	20 747	0	507	49	535	
	Total	312 718	21 731	14 969	20 582	86 303	12
Fête de Tabaski	Masculin	664 536	147 997	29 568	57 625	1 303 589	38
	Féminin	27 519	2 860	28 658	493	75 647	1
	Total	692 055	150 857	58 226	58 118	1 379 236	40
Fête de Maouloud	Masculin	367 902	34 453	11 306	9 381	17 483	1
	Féminin	29 788	289	359	136	406	
	Total	397 690	34 742	11 665	9 517	17 889	1
Achura	Masculin	187 713	34 508	20 565	4 025	8 558	
	Féminin	9 057	308	208	0	138	

Type d'évènements	Espèce abattue						
	Sexe	Poulets	Pintades	Autres volailles	Bovins	Ovins	Caprins
	Total	196 770	34 816	20 773	4 025	8 696	
Fête de Noël	Masculin	40 772	2 257	9 489	4 549	2 196	1
	Féminin	2 866	1 942	3 042	485	3 398	
	Total	43 638	4 199	12 531	5 034	5 594	1
Fête de nouvel an	Masculin	432 067	35 367	38 644	8 464	16 498	1
	Féminin	16 270	1 218	564	0	80	
	Total	448 337	36 585	39 208	8 464	16 578	1
Fête de Pâques	Masculin	20 363	1 841	0	0	458	
	Féminin						
	Total	20 363	1 841	0	0	458	
Mariage	Masculin	111 824	17 387	3 896	12 392	14 308	2
	Féminin	4 695	619	0	0	382	
	Total	116 519	18 006	3 896	12 392	14 690	2
Baptême	Masculin	101 384	7 539	7 082	2 158	71 648	3
	Féminin	3 033	0	0	0	1 446	
	Total	104 417	7 539	7 082	2 158	73 094	3
Décès / Funérailles	Masculin	7 467	1 989	0	3 142	4 414	
	Féminin						
	Total	7 467	1 989	0	3 142	4 414	
Accueil de visiteurs	Masculin	225 129	26 544	37 427	2 138	14 005	
	Féminin	23 228	3 202	1 123	0	1 517	
	Total	248 357	29 746	38 550	2 138	15 522	1
Abattage d'urgence	Masculin	220 758	21 138	28 993	9 441	41 364	6
	Féminin	40 284	1 919	0	0	285	1
	Total	261 042	23 057	28 993	9 441	41 649	8
Sacrifices	Masculin	7 834	500	0	370	2 651	1
	Féminin						
	Total	7 834	500	0	370	2 651	1
Volontaire	Masculin	95 819	2 125	41 935	0	3 266	
	Féminin	25 102	1 783	6 640	0	0	
	Total	120 921	3 908	48 575	0	3 266	
Autres (à préciser)	Masculin	5 965	0	0	7 095	0	
	Féminin						
	Total	5 965	0	0	7 095	0	
Ensemble	Masculin	2 774 037	353 387	243 367	138 171	1 581 792	69
	Féminin	202 589	14 140	41 101	1 163	83 834	4
	Total	2 976 626	367 527	284 468	139 334	1 665 626	74

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 19 : Répartition des exploitations, selon la vaccination ou non des animaux et le sexe du chef, par région.

Régions	Effectif des Exploitations ayant vacciné leurs animaux			Proportion exploitations ayant vacciné leur bétail (%)		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	80 541	956	81 497	48,6	23,2	48,0
Koulikoro	168 318	3 272	171 590	72,5	51,7	71,9
Sikasso	161 314	334	161 647	73,8	59,7	73,7
Ségou	145 584	2 651	148 235	59,0	29,8	58,0
Mopti	71 817	3 297	75 114	39,4	56,3	39,9
Tombouctou	35 150	2 627	37 777	28,5	24,0	28,1
Gao	16 006	1 365	17 370	24,6	14,4	23,3
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	678 729	14 501	693 231	55,0	31,4	54,2

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 20 : Répartition des exploitations, selon la vaccination ou non de leurs volailles et le sexe du chef, par région.

Régions	Effectif des Exploitations ayant vacciné leurs volailles			Proportion exploitations ayant vacciné leurs volailles (%)		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	16 516	556	17 071	19,5	22,9	19,6
Koulikoro	74 872	23	74 895	38,3	0,4	37,3
Sikasso	75 990	386	76 376	42,9	79,4	43,0
Ségou	58 814	1 014	59 829	31,0	21,8	30,8
Mopti	22 875	646	23 521	21,3	27,6	21,4
Tombouctou	3 823	612	4 435	12,3	18,4	12,9
Gao	-	-	-	-	-	-
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	252 891	3 236	256 127	31,7	13,5	31,2

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 21 : Répartition des exploitations, selon la vaccination ou non des animaux et le sexe du chef, par région.

Régions	Effectif des Exploitations ayant vacciné leurs animaux			Proportion exploitations ayant vacciné leur bétail (%)		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	82 395	11 989	94 385	50,3	38,0	48,3
Koulikoro	183 375	56 868	240 244	78,0	61,4	73,3
Sikasso	181 081	1 278	182 359	71,6	9,6	68,5
Ségou	148 414	37 268	185 682	62,8	56,3	61,3
Mopti	78 600	16 043	94 642	41,4	35,3	40,2
Tombouctou	35 073	3 398	38 471	36,3	26,7	35,2
Gao	15 212	2 158	17 370	35,3	27,6	34,1
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	724 150	129 002	853 153	59,5	47,8	57,3

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 22 : Répartition des exploitations, selon la vaccination ou non de leurs volailles et le sexe du chef, par région.

Régions	Effectif des Exploitations ayant vacciné leurs animaux			Proportion exploitations ayant vacciné leur bétail (%)		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du chef d'exploitation		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	14 480	2 670	17 150	24,4	8,4	18,9
Koulikoro	60 833	27 011	87 844	38,1	37,6	38,0
Sikasso	78 579	6 871	85 450	42,1	40,2	41,9
Ségou	43 714	22 984	66 698	28,4	37,5	31,0
Mopti	17 818	11 194	29 012	22,7	17,9	20,6
Tombouctou	2 123	2 312	4 435	8,2	26,6	12,9
Gao	-	-	-	-	-	-
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	217 548	73 043	290 590	32,6	27,5	31,1

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 23 : Répartition des exploitations, selon la vaccination de la volaille par type et le sexe du membre par région.

	Sexe du membre									
	Masculin					Féminin				
	Canards/Oies	Dindons	Pigeons	Pintades	Poulets	Canards/Oies	Dindons	Pigeons	Pintades	Poulets
Kayes	79	56	56	0	14 290	0	0	74	0	2 596
Koulikoro	3 132	464	2 843	6 700	47 695	0	426	431	126	26 028
Sikasso	0	0	39	3 866	74 674	184	212	0	125	6 349
Ségou	732	586	326	6 345	35 725	293	514	0	1 191	20 986
Mopti	889	258	595	2 594	13 483	526	0	74	1 123	9 471
Tombouctou	0	0	0	843	1 280	0	0	0	612	1 701
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0	0	0
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0	0	0
Total	4 832	1 363	3 859	20 347	187 147	1 003	1 153	579	3 178	67 131

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 24 : Répartition des exploitations et de propriétaires de bétail, selon le déparasitage ou non des animaux et le sexe du chef, par région.

	Effectif des Exploitations ayant déparasité leurs animaux			Propriétaires ayant déparasité leur bétail		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du propriétaire		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	65 990	608	66 597	70 340	795	71 134
Koulikoro	153 646	2 955	156 601	205 372	5 017	210 389
Sikasso	138 566	334	138 900	154 637	334	154 971
Ségou	152 716	3 405	156 120	174 706	3 405	178 111
Mopti	76 503	3 555	80 058	94 827	3 701	98 527
Tombouctou	27 485	2 483	29 969	26 643	2 483	29 126
Gao	30 450	3 872	34 322	25 380	3 872	29 252
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	645 355	17 211	662 566	751 905	19 607	771 512

Source : CPS/SDR , Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.

Tableau A 25 : Répartition des exploitations et de propriétaires de volaille, selon le déparasitage ou non des animaux et le sexe du chef, par région.

	Effectif des Exploitations ayant déparasité leurs volailles			Propriétaires ayant déparasité leurs volailles		
	Sexe du chef d'exploitation			Sexe du propriétaire		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Kayes	13 104	237	13 341	10 908	2 432	13 341
Koulikoro	105 114	2 924	108 038	72 412	43 813	116 225
Sikasso	75 558	386	75 944	78 524	4 270	82 794
Ségou	68 607	1 343	69 950	47 935	25 539	73 474
Mopti	23 926	904	24 830	18 356	11 976	30 332
Tombouctou	3 244	612	3 856	1 280	2 576	3 856
Gao	-	-	-	-	-	-
Kidal	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Bamako	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	289 554	6 405	295 959	229 414	90 608	320 022

Source : CPS/SDR Enquête Agricoles de Conjoncture 2022.